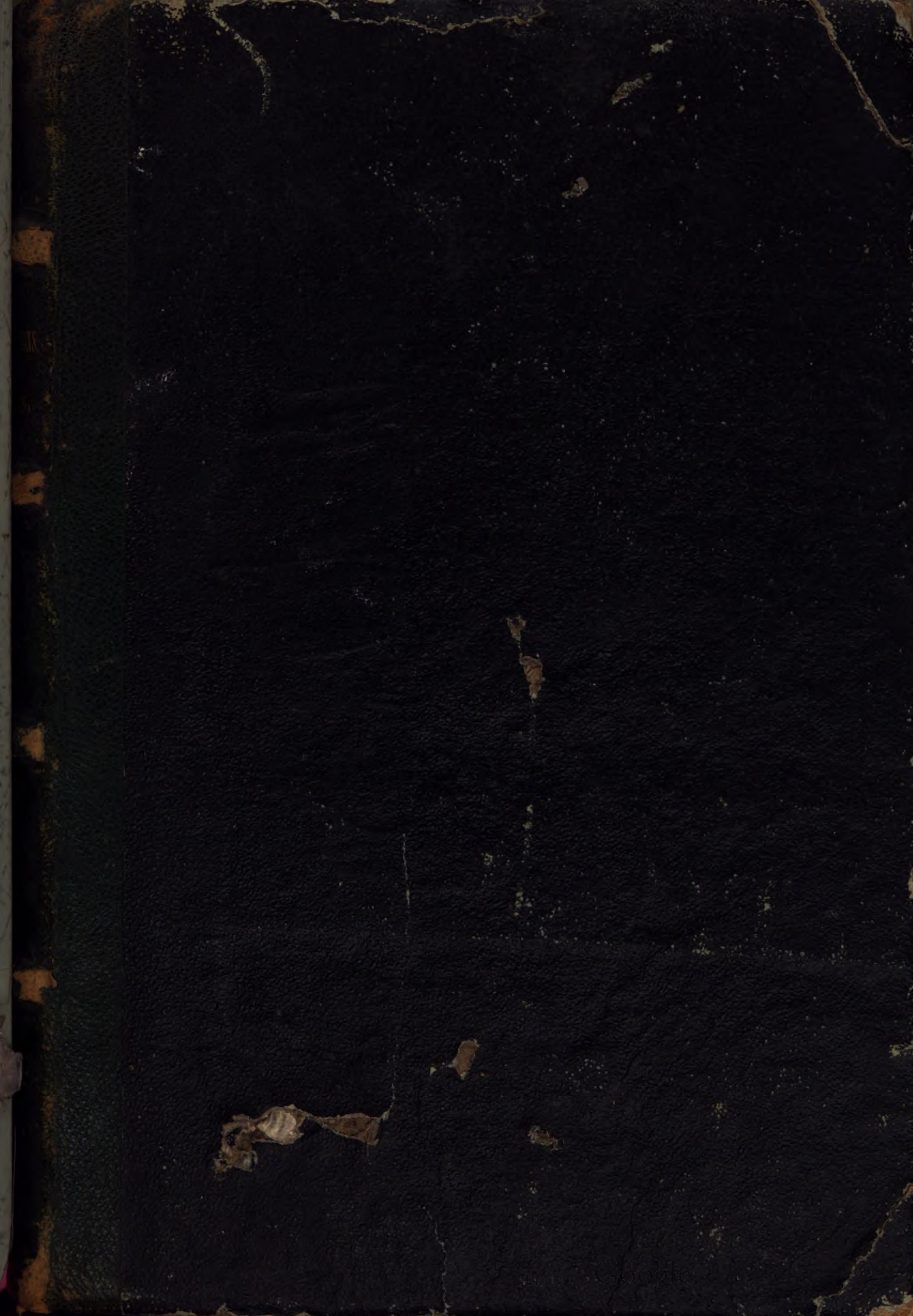
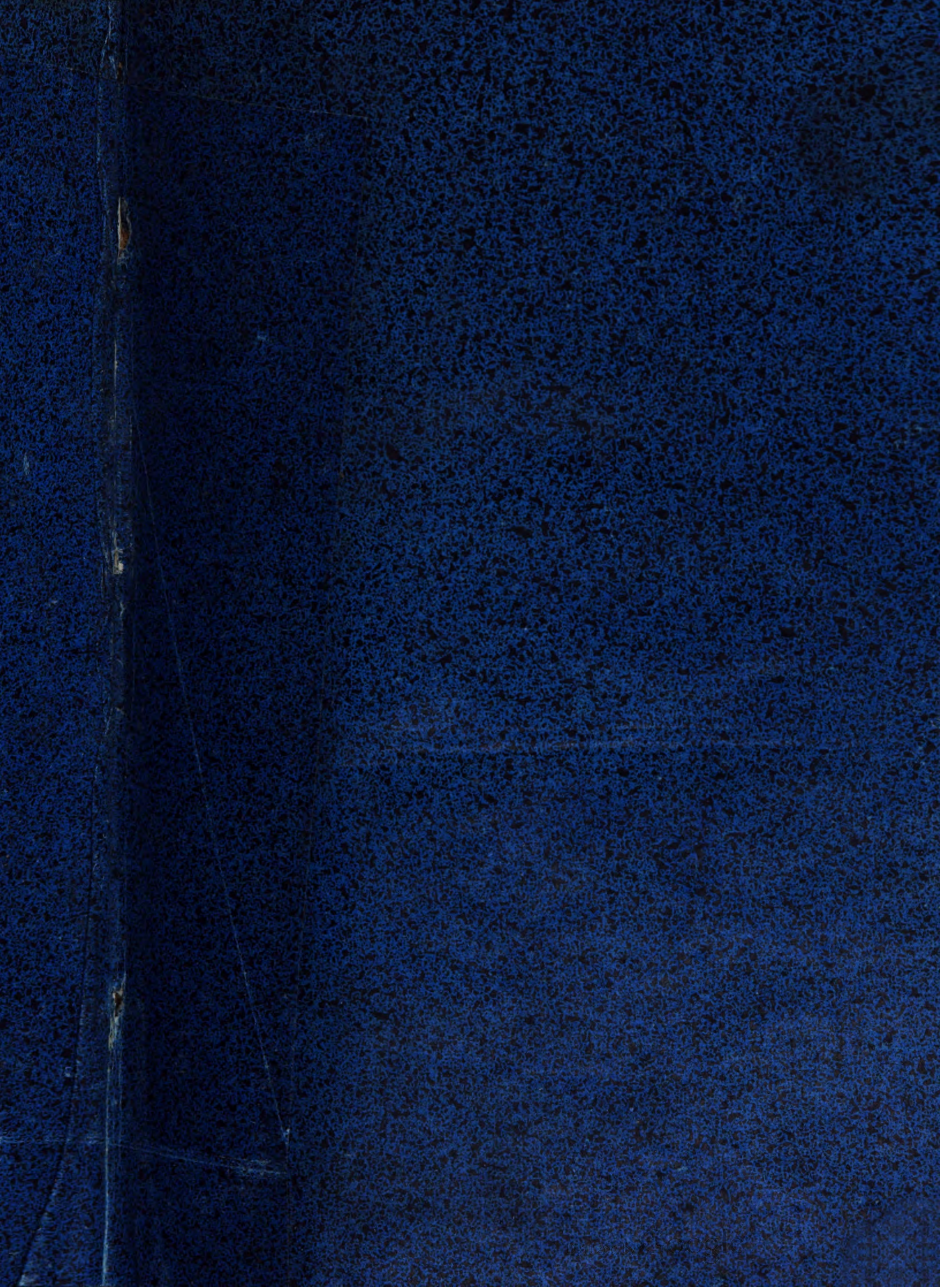







UNIVERSIDAD COMPLUTENSE
5324231027

LES
POPULATIONS OUVRIÈRES
ET
LES INDUSTRIES DE LA FRANCE

Ouvrages de M. A. AUDIGANNE

EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE ET DE MORALE

LES OUVRIERS EN FAMILLE, entretiens sur les devoirs et les droits de l'ouvrier dans les diverses relations de sa vie laborieuse. — Ouvrage couronné par l'Académie française et par la Société pour l'instruction élémentaire. 5[e] édition. 1 vol. in-36.

LES POPULATIONS OUVRIÈRES ET LES INDUSTRIES DE LA FRANCE. 2[e] édition entièrement refondue et considérablement augmentée. 2 vol. in-8°.

LES CHEMINS DE FER AUJOURD'HUI ET DANS CENT ANS chez tous les peuples. — Économie financière et industrielle, politique et morale des voies ferrées. 2 vol. in-8°.

Le 1[er] volume est en vente.

L'INDUSTRIE CONTEMPORAINE, ses caractères et ses progrès chez les différents peuples du monde. 1 vol. in-8°.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE après la révolution de Février. 1 vol. gr. in-18.

FRANÇOIS ARAGO, son génie et son influence. — Étude sur les rapports de la science avec l'industrie. 1 vol. gr. in-18.

DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, examen critique des divers systèmes qui se sont produits en 1848. 1 vol. gr. in-18.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOÎT, 7.

LES

POPULATIONS OUVRIÈRES

ET

LES INDUSTRIES DE LA FRANCE

ÉTUDES COMPARATIVES

SUR LE RÉGIME ET LES RESSOURCES
DES DIFFÉRENTES INDUSTRIES, SUR L'ÉTAT MORAL ET MATÉRIEL DES OUVRIERS
DANS CHAQUE BRANCHE DU TRAVAIL ET LES INSTITUTIONS
QUI LES CONCERNENT

PAR

A. AUDIGANNE

DEUXIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE

AVEC DES ADDITIONS CONSIDÉRABLES

ayant trait notamment à de nouveaux districts manufacturiers,
aux progrès industriels les plus récents,
et à la question de savoir si l'état des ouvriers est en voie d'amélioration.

TOME DEUXIÈME

PARIS

CAPELLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE SOUFFLOT, 18

1860

LES

POPULATIONS OUVRIÈRES

DE LA FRANCE

LIVRE SIXIÈME

RÉGION DU SUD-EST

La région du sud-est de la France ne nous offre pas des provinces entières vouées à l'industrie, comme nous en avons vu dans la région du nord et dans celle de l'est; mais on y trouve deux villes d'une importance industrielle très-considérable, qui réclament, sous plus d'un rapport, l'étude la plus attentive; nous voulons parler de Lyon et de Saint-Étienne.

CHAPITRE I

LES OUVRIERS DE LYON

Les ouvriers de Lyon ont été entourés, pendant une vingtaine d'années, d'un grand et sinistre éclat. Combien

de fois l'attention de la France n'a-t-elle pas été suspendue sur l'ancienne métropole des Gaules, où s'agitait le drapeau de la guerre sociale! Même dans les intervalles de tranquillité, les regards s'attachaient encore sur cet Etna mal éteint, d'où l'on craignait de voir soudainement sortir des explosions nouvelles. Cependant, les ouvriers de la fabrique lyonnaise sont très-imparfaitement connus. Avec l'organisation singulière de l'industrie de Lyon, qui tient habituellement murée dans la famille l'activité individuelle, il est difficile de pénétrer dans la vie morale et intellectuelle des masses. De plus, on ne s'est guère enquis des ouvriers lyonnais que dans des jours de crise, alors que les lignes les plus caractéristiques des physionomies disparaissaient au milieu de mouvements convulsifs et passagers. Nous avons, quant à nous, considéré cette population dans des temps bien divers; nous l'avons considérée d'abord après les troubles de 1849, alors qu'elle était encore sourdement agitée; nous l'avons vue quand toutes les relations étaient revenues à un état normal, nous allions dire monotone. Rien de plus nécessaire que d'avoir pu se placer à des points de vue différents pour fixer les traits variés de ce vivant tableau.

Un intérêt tout à fait exceptionnel s'attache à l'étude d'une vaste agglomération de deux cent cinquante mille individus, dont les trois quarts environ appartiennent de près ou de loin à une seule industrie, celle de la soie. Mais pour pénétrer dans la pensée et dans les sentiments des ouvriers lyonnais, il faut connaître avant tout le régime auquel ils sont assujettis, les penchants naturels de leur esprit et de leur caractère; il faut les avoir suivis

dans la vie extérieure, dans les anciennes agitations de la place publique, agitations dont la question du travail fut en définitive le principal mobile.

I.

Lyon et l'industrie lyonnaise.

Lorsqu'on étudie dans ses détails cette étrange ville de Lyon qu'on revoit toujours avec un nouvel étonnement, on demeure frappé du rapport qui existe entre la configuration même des lieux et l'esprit de la population. Ce n'est pas là une ville comme une autre, formant un corps compacte et homogène ; tout est inégal et heurté ; les diverses parties en sont séparées les unes des autres par des barrières naturelles. Jusqu'à ces derniers temps, où un décret a fait cesser, au moins partiellement, cette anomalie, l'unité lyonnaise était fractionnée en plusieurs communes différentes.

Près du point où la Saône et le Rhône vont se joindre, un coteau roide et élevé sépare les deux fleuves et baigne ses pieds, à droite et à gauche, dans leurs eaux encore distinctes. Avant d'arriver au confluent des deux rivières, il s'arrête brusquement et laisse au-devant de lui une plaine très-basse, de deux ou trois kilomètres de long, formant une grande presqu'île sur laquelle se trouve, à la base même de la montagne, le point central de Lyon. La ville grimpe et se suspend sur les flancs du coteau, entassant les unes au-dessus des autres des maisons de six étages, jusqu'à ce que, en arrivant au sommet, elle rencontre le populeux quartier de la Croix-Rousse, qui

la domine entièrement. Elle ne reste pas d'ailleurs concentrée entre le Rhône et la Saône; elle se répand, le long des hauteurs de Fourvières, sur la rive droite de la Saône, où l'antique cité a eu son berceau, et sur la rive gauche du Rhône, où la Guillotière s'étale en liberté dans une vaste plaine, depuis les Brotteaux jusqu'à la Vitriolerie. Au sein de ces divisions principales, il s'en rencontre d'autres qui semblent faire de chaque quartier autant de villes différentes; on dirait que chaque classe sociale est là parquée séparément comme les Juifs dans les villes du moyen âge. Les fabricants sont groupés vers le bas de la côte que surmonte la Croix-Rousse. Le commerce proprement dit, les commissionnaires, ont leurs comptoirs au centre de la ville et sur les quais de la rive droite du Rhône. La fortune héréditaire s'est assise loin du fracas du négoce, dans la partie la plus méridionale de Lyon, en descendant vers les terrains vagues de Perrache. A la Guillotière, qui n'est séparée que par le Rhône du quartier le plus aristocratique, s'est longtemps présentée une face, bien différente, de la vie sociale. Là campait la partie la plus nomade de la population ; là se donnaient rendez-vous les gens tarés et sans aveu, en un mot, les éléments viciés qu'une grande agglomération d'hommes renferme presque toujours dans son sein. Les maisons soumises à la surveillance spéciale de la police s'y pressent dans les rues basses qui longent le fleuve. Ne cherchez pas dans ce mélange confus et flottant l'ouvrier de Lyon, l'ouvrier de la fabrique, comme on dit dans le langage ordinaire, embrassant sous ce nom toutes les industries relatives au travail de la soie. Les nom-

breux travailleurs de cette catégorie ont leur quartier général à la Croix-Rousse, immense assemblage d'ateliers d'où s'échappe un même bruit, où règne une même préoccupation, et où le tissage moderne réalise ses éblouissantes merveilles. Les métiers débordent aussi sur la ville de Lyon et remplissent les maisons échelonnées sur le versant de la Grand'-Côte. Un essaim de cette peuplade s'est transporté au delà du Rhône, où il occupe la partie des Brotteaux la moins éloignée de la Croix-Rousse. La souche même de la fabrique est encore enfouie sur la rive droite de la Saône, autour de la sombre cathédrale de Saint-Jean, dans les vieux quartiers de Saint-Georges et de Saint-Just.

Cette masse si compacte des ouvriers en soie qui forme le fond de la population lyonnaise, à quel régime est-elle assujettie? La fabrication des soieries embrasse une multitude d'opérations différentes. Elle nécessite des travaux accessoires très-divers, qui sont généralement confiés à des femmes. Ainsi on distingue, parmi les ouvrières, les appareilleuses, les plieuses, les dévideuses, les bobineuses, les lisseuses, qui préparent les fils appelés *lisses*, les liseuses, qui lisent les dessins après la mise en carte, etc. L'opération principale consiste dans le tissage de la soie, qui met en présence trois intérêts principaux dont les relations importent essentiellement à la paix publique, ce sont : les intérêts des fabricants, — ceux des chefs d'atelier, — ceux des compagnons.

Les fabricants reçoivent les commandes, soit de commissionnaires établis à Lyon ou à Paris, soit directement du commerce. Sauf quelques étoffes unies d'un placement

régulier et sûr, ils ne font presque jamais confectionner de tissus à l'avance, en sorte qu'aussitôt que les demandes cessent d'arriver, les métiers cessent de battre. Le fabricant n'a pas de matériel de fabrication et pas d'ouvriers enrégimentés pour son compte; lorsque les commandes affluent, il envoie ses commis lever des métiers, comme au moyen âge, avant l'organisation des armées régulières, on envoyait lever des soldats, qui se débandaient après la campagne. La conception du travail lui appartient, ainsi que le choix des dessins auxquels certaines maisons consacrent chaque année des sommes énormes. Les soies à mettre en œuvre sont fournies par le fabricant aux chefs d'atelier, qui travaillent chez eux, sur leurs propres métiers, et enrôlent les compagnons dont l'aide leur est nécessaire. Les ateliers renferment rarement plus de quatre ou cinq métiers et ne sont organisés que pour un nombre très-limité de travailleurs.

Jadis le lien de la subordination se retrouvait dans certaines traditions. Ainsi c'était une règle avant 1789 que la porte des ateliers des tisseurs ne pouvait être fermée en dedans, afin que les commis du manufacturier pussent y entrer inopinément et surveiller le travail. On ne tient plus la main à cet usage. Beaucoup de fabricants même, quand il s'agit d'étoffes façonnées, demandent que les ateliers soient tenus fermés, afin que les dessins ne risquent pas d'être imités par la concurrence avant d'avoir été mis dans le commerce. Les ouvriers vivent dans une indépendance absolue par rapport aux négociants-manufacturiers qui leur confient du travail. Le contrat industriel intervenu entre le fabricant et le chef

d'atelier prend fin avec la remise de la pièce donnée à tisser. Certaines maisons peuvent continuer plus ou moins longtemps à occuper un même tisserand, mais une nouvelle convention commence chaque fois que l'ouvrage est terminé. Aucune assimilation n'est donc possible entre le système de la fabrique lyonnaise et celui de l'industrie agglomérée dans les vastes usines de la Flandre, de la Normandie ou de l'Alsace.

Le domaine dont Lyon est le centre s'étend sur les départements les plus voisins de celui du Rhône et renferme 60 à 70 mille métiers, dont 30 ou 35 mille dans la ville même ou dans les communes qui viennent d'y être englobées. Le nombre des maisons de fabrique à Lyon est d'environ 300; comme quelques-unes ont plusieurs associés, on compte 450 à 500 noms de fabricants. Pour saisir le rapport de la fabrique de Lyon avec nos autres fabriques de soieries, il convient de savoir que les étoffes de soie pure et celles où la soie domine occupent en France, en temps ordinaire, environ 130,000 métiers, qui produisent une valeur d'à peu près 360 millions ; sur ce dernier chiffre, 180 à 200 millions appartiennent à Lyon. L'exportation embrasse la moitié de la fabrication totale, tandis qu'elle absorbe plus des 3/5[es] de la production lyonnaise, qui trouve ainsi à l'extérieur son marché le plus important. Les principaux pays d'exportation sont les États-Unis d'Amérique, l'Angleterre, le cercle de l'Association allemande, la Belgique, l'Espagne, la Russie, le Mexique, l'Italie, la Turquie et le Brésil. Les riches étoffes façonnées et brochées, tout en occupant une large part de l'activité locale, sont loin d'égaler en valeur la

masse des tissus ordinaires; elles figurent pour un peu plus du tiers dans les produits exportés.

Une concurrence très-âpre est organisée au dehors, en face de cette branche de l'industrie nationale. Deux cent trente mille métiers environ battent pour les fabricants étrangers. La Prusse envoie sur les marchés extérieurs les velours et les rubans de velours de Crevelt et d'Elberfeld; la Suisse, les florentines et les petits taffetas de Zurich; la Savoie, les étoffes unies de Faverges; l'Angleterre enfin, les soieries diverses de Paisley, Cowentry, Derby, Macclesfield et Manchester. Les Expositions universelles de Londres et de Paris ont mis en relief l'éclatante supériorité de Lyon, qu'assurent les progrès réalisés dans la filature de nos soies, l'incomparable beauté des couleurs préparées par les teintureries lyonnaises, l'habileté de main des tisseurs, le goût exquis des fabricants et l'art avec lequel ces derniers savent approprier les soies de qualités diverses à chaque genre de tissu. Cependant, comme certaines manufactures étrangères ont l'avantage sous le rapport du prix de revient, surtout pour les articles courants, la lutte est souvent très-difficile et sujette à de fâcheux retours. Le commerce d'exportation préfère quelquefois le bon marché à l'exécution si parfaite qui distingue la cité lyonnaise[1].

On a calculé que, dans les étoffes de soie, deux métiers

1. Un des hommes de France qui connaissent le mieux l'industrie de la soie, M. Arlès-Dufour, membre de la chambre de commerce de Lyon, a publié, en 1835, un écrit où l'on trouve encore aujourd'hui, malgré les changements opérés, d'utiles renseignements, et qui est intitulé : *Un mot sur les fabriques étrangères de soieries.*

demandaient, tant pour le tissage que pour les opérations accessoires, le concours de cinq personnes, en sorte que les 70,000 métiers de la fabrique de Lyon occupent environ 175,000 individus, dont une moitié est répandue isolément dans un rayon de vingt à vingt-cinq lieues, et l'autre moitié réunie au sein de la seconde ville de France[1]. Le nombreux personnel rassemblé à Lyon se continue de deux façons, soit par l'hérédité, de père en fils, soit par le recrutement de nouveaux travailleurs que les séductions de la ville arrachent à leurs champs ou à leurs troupeaux, et qui sont embauchés par les chefs d'atelier, d'abord comme apprentis, puis en qualité de compagnons. Ces ouvriers arrivent de vingt directions diverses: de l'Ain, de l'Isère, du Doubs, des Vosges, du Jura, de la Suisse, du Piémont, etc. Une fois admis dans la fabrique, s'il est rare qu'ils s'en séparent jamais tout à fait, ils changent du moins fréquemment d'atelier, soit par suite de la mobilité de leur humeur, soit par suite des variations qui se produisent dans le travail. Quelques-uns parviennent chaque année à monter un métier pour leur compte. Le chef d'atelier abandonne au compagnon la moitié du prix des façons et garde l'autre partie du salaire pour la location des instruments de travail.

Le prix des façons est généralement faible. Voici un exemple qui peut en donner une idée; je le prends dans la fabrication courante, dans celle des étoffes de soie noire

1. Tous ces chiffres ont été affectés, durant ces dernières années, par la mauvaise récolte des soies, et aussi par la crise financière des États-Unis, qui a si fortement réagi sur l'industrie lyonnaise; mais l'effet de ces fâcheuses circonstances n'aura sans doute été que temporaire.

unie d'une qualité ordinaire et que j'ai vu tisser à des conditions pareilles sur beaucoup de métiers. Le fabricant payait 80 centimes par mètre; le tisserand pouvait en faire un peu plus de quatre mètres par jour, en travaillant de cinq heures du matin à dix heures du soir, ce qui donnait un salaire d'environ 3 fr. 50 c., sur lequel 1 franc 75 centimes revenaient au chef d'atelier et 1 franc 75 centimes à l'ouvrier. Certains travaux sont plus avantageux, mais d'autres, en revanche, le sont encore moins. Cependant, si l'on envisage en bloc tous les tissus exécutés dans ce grand centre de travail, la moyenne peut être portée à 1 franc 80 centimes par jour. On ne saurait trop condamner certains abus qui deviennent heureusement de plus en plus rares; ces abus ont, par exemple, pour effet de diminuer le chiffre réel du salaire par des rabais exagérés, sous prétexte de malfaçon, et par ce qu'on appelle des *raccourts* sur la longueur de la pièce tissée, c'est-à-dire de faux mesurages. Les femmes, nombreuses dans la fabrique, y reçoivent le nom de *compagnonnes*, et sont traitées sur le même pied que les hommes; elles tissent presque toutes les pièces unies, qui exigent moins de force physique que les étoffes brochées, pour lesquelles il faut, après chaque coup de navette, pousser de lourdes masses de fils garnis de métal.

Le tissage de la soie, pénible encore malgré les perfectionnements successifs qu'ont reçus les métiers, à cause de la nécessité de répéter sans cesse les mêmes mouvements, avait été heureusement transformé, comme on sait, par un éclair de génie qui vint un jour illuminer un simple ouvrier dont la vie a duré près d'un siècle. Les

tisserands qui s'ameutaient jadis contre les mécanismes de Jacquart, ont été les premiers à profiter de sa féconde invention. Les anciens métiers exigeaient le concours de deux ouvriers, dont l'un était placé de la manière la plus gênante sur la partie supérieure. On sait du reste que ces métiers ne pouvaient exécuter qu'un seul dessin, tandis que les métiers à la Jacquart permettent, en changeant seulement les cartons employés, de confectionner avec le même appareil les étoffes les plus diverses [1].

II.

Mœurs et caractère des ouvriers lyonnais.

L'existence intime de toute cette population abonde en contrastes étranges. Un fait frappe tout d'abord, c'est la vie en famille. Les ouvriers sédentaires, les possesseurs d'un ou de plusieurs métiers sont à peu près tous mariés. Comme le concours d'une femme est indispensable pour une multitude d'opérations accessoires de leur propre besogne, ils se mettent en ménage de très-bonne heure. Par la nature même de son travail, l'ouvrier tisseur est obligé de rester chez lui ; quand la fabrique est en pleine activité, il ne s'éloigne guère de sa demeure. Même en temps de chômage, vous le trouvez encore une grande partie du jour assis, chagrin et sournoisement pensif, auprès de son métier immobile. Bien que les secousses

1. Le métier Jacquart a reçu de nombreuses modifications, et chaque jour de nouvelles découvertes viennent en faciliter la marche. Cependant, le fond du système reste bien propre à l'inventeur primitif, dont le nom est immortel.

qui ont remué de notre temps la communauté lyonnaise aient eu pour résultat d'affaiblir le lien domestique, bien qu'on voie moins souvent qu'autrefois les ménages prendre, les dimanches et jours de fêtes, des divertissements en famille, il est toujours vrai de dire que les chefs d'atelier ont du goût pour la vie à domicile, pour une installation commode dont ils aiment à s'occuper durant leurs moments de loisir.

Des changements heureux, successivement apportés depuis le commencement de ce siècle dans la construction des logements, ont tendu à fortifier ce penchant naturel. Les tisseurs de soie, qu'on désignait autrefois plus généralement qu'aujourd'hui sous le nom de *canuts*, étaient alors logés dans des habitations étroites, souvent humides, mal aérées, où ils prenaient cet air languissant et étiolé longtemps proverbial. L'immense majorité des ouvriers lyonnais occupe maintenant de vastes maisons construites pour eux, élevées de cinq ou six étages, et qui sont échelonnées sur le versant de la Grand'-Côte, couronnent les hauteurs de la Croix-Rousse, ou se répandent dans la plaine des Brotteaux. Les métiers qu'on aperçoit à travers les fenêtres attestent que l'architecture avait à satisfaire ici à des nécessités spéciales et uniformes. Il fallait, en effet, que les logements fussent suffisamment élevés et suffisamment spacieux pour recevoir les métiers des chefs d'atelier, surtout les métiers à la Jacquart, qui nécessitent encore pour les étoffes riches, et malgré les simplifications déjà réalisées, un assez volumineux appareil. Il fallait aussi, afin d'amoindrir les frais de location, que l'ouvrier pût installer son ménage auprès

de son métier. Ces maisons nouvelles ont été divisées en larges chambres, qui sont louées séparément; la plus grande partie de la pièce est occupée par les métiers dont le nombre varie en général de deux à six; l'espace demeuré libre, formant une sorte d'alcôve éclairée quelquefois par une fenêtre, a pu être partagé, au moyen d'une soupente, grâce à la hauteur du plafond, en deux compartiments superposés. La soupente est réservée aux enfants et aux ouvriers compagnons quand ils sont logés par le chef d'atelier; la pièce inférieure, occupée par le maître de la maison, sert aussi de cuisine et de salle à manger. Les escaliers sont larges, ouverts de tous côtés au jour et à la lumière. S'il est un reproche à faire à ces constructions, c'est qu'elles renferment au même étage un trop grand nombre de logements. Un seul escalier desservant parfois une maison entière, il est bien difficile de maintenir un état suffisant de propreté dans l'espace laissé commun à tant de familles.

Aux progrès de l'architecture populaire sont venues se joindre des améliorations réelles sous le rapport de la propreté intérieure des habitations. La salubrité des nouveaux logements, et les grandes facilités apportées dans le travail par d'ingénieux mécanismes, ont amené la transformation physique si remarquable qui s'est opérée en moins de cinquante ans parmi les ouvriers de la soierie. On n'y reconnaît plus la race chétive des anciens *canuts*, dont les traces se sont longtemps perpétuées dans les quartiers Saint-Georges et Saint-Just, ce pays natal de l'ancienne *canuserie*. On y apercevait encore çà et là, au milieu de ce siècle, un petit vieillard aux jambes

grêles, au corps obèse, à la face osseuse et allongée : c'est le type du vrai *canut*, errant désormais, à peu près seul de sa lignée, comme le dernier des Mohicans.

Les ouvriers de Lyon n'ont pas cette funeste habitude que nous trouvons si répandue sur d'autres points du pays de boire de l'eau-de-vie deux ou trois fois par jour. L'abus des liqueurs alcooliques et l'ivrognerie sont parmi ces ouvriers, et surtout parmi les chefs d'atelier, un fait notoirement exceptionnel. Les goûts sont ici moins grossiers sous ce rapport que dans telle ou telle autre cité industrielle, mais ils sont en même temps plus coûteux. Les ouvriers recherchent les cafés de préférence aux cabarets, et surtout ces cafés chantants qui ont été importés à Paris quand ils avaient obtenu déjà un grand succès sur les bords du Rhône. La musique et les spectacles de tout genre plaisent à ces populations qui se rapprochent du Midi. On s'aperçoit en outre que les ouvriers s'appliquent à ressembler par leurs vêtements à la classe bourgeoise. On ne les voit point, comme en d'autres villes, affecter de se distinguer le dimanche par un costume négligé. La blouse et la casquette sont laissées à la partie la plus déréglée de la population nomade. Ces habitudes, qui attestent une certaine recherche, ne se lient malheureusement pas toujours à l'esprit d'économie. L'argent consacré aux habits et surtout aux plaisirs excède trop souvent la limite qu'on devrait assigner à de telles dépenses en raison des ressources de la famille.

Ce défaut d'économie réagit sur les mœurs. « L'économie jointe au travail, disait Mirabeau, donne des mœurs aux nations. » Imprévoyance et démoralisation

se suivent en effet presque toujours. La moralité se ressent aussi à Lyon du régime des ateliers, où les deux sexes sont en général très-rapprochés les uns des autres. Ce fait se produit notamment dans les maisons où on tisse à la fois des étoffes unies et des étoffes façonnées, les premières étant laissées aux mains des femmes, tandis que les secondes réclament des bras robustes. Plus sédentaires que les hommes, les femmes n'en sont pas moins obligées, par les fluctuations du travail, à d'assez fréquents changements d'atelier, ce qui les expose à des relations nouvelles toujours périlleuses.

Il faut reconnaître cependant que le désordre entraîne peu de déclassement parmi les personnes. Comme les occasions de rapprochement sont devenues difficiles entre des individus placés dans des situations différentes, les filles d'ouvriers sont moins exposées qu'autrefois aux séductions qu'un rang social plus élevé pourrait faire briller à leurs yeux. Les mœurs s'amélioreraient à coup sûr, si les chefs d'atelier s'occupaient avec plus de soin de surveiller en pères de famille la conduite des jeunes ouvrières employées par eux. De quel patronage, de quelle tutelle n'auraient pas besoin en effet des filles qui viennent du fond de leurs campagnes commencer leur apprentissage à l'âge de seize ou dix-huit ans, loin de leur famille, au milieu d'un monde tout nouveau pour elles ! Les chefs d'atelier agissent la plupart du temps comme s'ils étaient affranchis de toute responsabilité. Ils se flattent cependant, et avec raison sous divers rapports, d'avoir plus qu'à d'autres époques le sentiment de la dignité personnelle, et ils ne voient pas que le signe le plus sûr du respect

qu'on se porte à soi-même apparaît dans le rigoureux accomplissement de son devoir, surtout quand ce devoir intéresse la dignité même d'autrui.

Les habitudes religieuses ont beaucoup plus perdu de terrain que la vie de famille, et, dans les pratiques extérieures encore conservées, on suit en général la voie tracée par la coutume sans avoir conscience du sens de ses propres actes. Pour réveiller l'idée religieuse dans les âmes, il faut quelque grande calamité publique. Ainsi, quand on redoutait à Lyon l'invasion du fléau terrible qui est venu plusieurs fois des extrémités de l'Orient s'abattre sur nos contrées, on retrouvait en soi des croyances longtemps engourdies; mais, par un travers facile à comprendre, la religion revêtait alors la forme la plus superstitieuse. En temps ordinaire, les ouvriers lyonnais se méfient et s'éloignent du clergé. Ce qu'ils craignent, c'est que l'enseignement donné du haut de la chaire évangélique n'ait pour but de les rendre plus dociles au joug. On ne réfléchit pas que, si l'enseignement du christianisme prêche la résignation à ceux qui n'ont rien, il impose bien d'autres devoirs, il demande un compte bien autrement rigoureux à ceux qui possèdent le superflu.

Considéré individuellement, le caractère de l'ouvrier d'aujourd'hui ne ressemble plus à celui de l'ancien *canut*, dont la douceur et la docilité étaient proverbiales. Les tisseurs de soie sont volontiers un peu hautains et préoccupés sans cesse de la pensée de se grandir. Cette tendance qui a plus d'une fois rejailli sur la vie extérieure et sur des questions étrangères au domaine industriel, se traduit en faits curieux dans les rapports journaliers des

compagnons avec les maîtres. Il fut un temps, encore assez rapproché de nous, où les compagnons et les chefs d'atelier vivaient en commun. Chaque possesseur de métiers logeait et nourrissait les tisseurs dont il employait les bras; mais les compagnons sont devenus plus exigeants, plus jaloux de disposer d'eux-mêmes avec une indépendance sans contrôle. Ces nouveaux penchants ont introduit une modification profonde dans l'économie intérieure des ateliers : un grand nombre de chefs ne nourrissent plus et ne logent plus leurs ouvriers ; ceux-ci se mettent en pension au dehors. Le maître, qui ne gagnait rien sur la maigre redevance payée par le compagnon pour sa nourriture, a désormais l'avantage d'être débarrassé de mille tracasseries journalières ; mais en revanche il est moins sûr de l'assiduité de l'ouvrier à son travail. Pour ce dernier, la vie à l'extérieur est un peu plus dispendieuse, car chez le patron son logement ne lui coûtait rien. Les frais de nourriture sont du reste à peu près les mêmes dans les pensions d'ouvriers que chez le patron ; ils varient de 40 à 50 centimes par jour pour ce qu'on appelle la pitance qui ne comprend ni le pain ni le vin.

En rompant le faisceau de l'ancien atelier, ce changement est venu propager l'usage de chômer le lundi et favoriser certains désordres le soir, après la journée faite. On ne voit plus guère régner entre le maître et le compagnon cette sympathie qui semblerait devoir naître de l'analogie des situations. Celui-là trouve souvent dans l'ouvrier un collaborateur indocile, dont il est obligé, à cause des engagements pris, de subir les volontés changeantes. Les compagnons les plus habiles qui savent

qu'on tient à eux, sont parfois les plus insoumis; ils n'acceptent le chef d'atelier ni comme maître ni comme égal, mais comme un loueur de métiers, une sorte de copartageant dans le prix des façons. Quand on voit dans l'intimité ce petit monde qu'on nomme l'atelier lyonnais, on est souvent frappé du renversement des rôles : c'est le chef d'atelier qui semble obéir. Pour un maître trop impérieux, il y a là vingt compagnons intraitables. Qu'on ne demande pas à ces derniers le plus léger service intérieur : ils se refusent à en rendre, redoutant par-dessus tout d'être pris, comme ils disent, pour des domestiques.

Cependant la désunion qui éclate dans la vie quotidienne entre le chef d'atelier et le compagnon ne se reproduit point quand il s'agit de leurs intérêts. Comme le partage du salaire par moitié est traditionnellement établi, il est rare qu'ils aient à s'appeler l'un ou l'autre devant le conseil des prud'hommes, sauf pour des questions relatives aux congés. A l'égard du fabricant, le compagnon unit sa cause à celle du chef d'atelier et lui abandonne toute l'initiative.

Dans les relations privées, la probité fait partie des habitudes lyonnaises. Les ouvriers de la soierie n'ont presque jamais rien à démêler avec les tribunaux correctionnels, ni à plus forte raison avec les cours d'assises. Une distinction est essentielle néanmoins en ce qui regarde le travail. Le chef d'atelier se fait un point d'honneur de remettre l'ouvrage qui lui a été confié; il est là-dessus d'une rigidité inaltérable; il a pour son œuvre une sorte de religion ; dans les moments de la plus grande exaspération, on ne rencontre pas d'exemple qu'une pièce d'étoffe

ait été détournée ou volontairement endommagée. — Un pareil scrupule ne se manifeste pas toujours dans l'emploi des matières destinées à être mises en œuvre. Le détournement d'une partie des soies, le *piquage d'once*, comme on dit, quoiqu'on n'ait jamais dû le considérer comme un fait général, a de tout temps affligé la fabrique. Quand il s'agit d'une matière d'un prix aussi élevé que la soie, une soustraction en apparence insignifiante et dès lors difficile à constater peut, si elle se renouvelle chaque jour, causer au manufacturier un préjudice notable. Une société de garantie, formée contre le *piquage d'once*, est parvenue, à l'aide de diverses mesures, à restreindre le cercle de cette coupable pratique, dont le moindre inconvénient est de troubler les conditions ordinaires de la concurrence, en grevant certains entrepreneurs d'industrie d'une sorte d'impôt auquel d'autres échappent. Dans les beaux temps du *piquage d'once*, on avait une singulière manière de s'arranger avec sa conscience : « les façons ne sont pas assez payées, disait-on; l'ouvrier reprend ce qui lui est dû. » On oubliait, outre vingt autres considérations, que le prix du tissage a été débattu et accepté, qu'en se payant de ses mains, on se fait juge dans sa propre cause, et qu'il n'y a pas un seul vol qualifié dans le Code pénal auquel il fût bien difficile d'appliquer une justification analogue [1].

1. Ce que j'avais dit sur le piquage d'once a donné lieu à quelques observations qui m'ont été adressées par un chef d'atelier de Lyon, aussi habile qu'honnête. Je consigne ici, à titre de renseignements complémentaires, ces observations officieuses, parce qu'elles ne sauraient manquer d'être comprises par les intéressés,

Il est une passion qui a fait de grands ravages dans la classe ouvrière, c'est l'envie, l'envie à l'égard des riches. En face de cette immense opulence accumulée dans Lyon, on ne se dit pas que les capitaux entretiennent et fécondent l'industrie ; on ne se dit pas que la plupart de ces fortunes ont pour origine le travail : on n'y voit qu'une source de jouissances dont soi-même on reste privé. L'opulence lyonnaise ne s'étale point cependant au dehors. Dans toutes les classes on aime à garder pour soi le secret de sa situation. Les ouvriers malheureux s'appliquent également à cacher leur indigence, et, si la richesse n'est pas fastueuse, la misère n'est jamais importune. Nous avons vu à la Croix-Rousse des ateliers très-pauvres dont les maîtres recevaient l'assistance du bureau de charité ; c'est tout au plus si les femmes mêlaient à leurs discours quelques mots sur la situation de la famille ; quant au chef d'atelier, il se posait tout de suite, dans la

et parce qu'elles sont de nature à suggérer des indications utiles dans ce qu'elles peuvent avoir de fondé ; j'en retranche soigneusement les passages qui empêcheraient cette communication de rester, quant à sa source, absolument confidentielle. « Mon opinion sur les nouveaux moyens de répression du piquage d'once, y est-il dit, est bien triste en face des résultats obtenus jusqu'à ce jour. L'on a sévi contre un grand nombre de petits trafiquants et recéleurs, mais c'est l'inverse de ce qui arrive dans la pêche au filet, car dans les poursuites contre le piquage d'once, les petits poissons seuls sont pris, les gros échappent presque toujours. Si j'étais aussi hardi que M....., je vous en dirais bien davantage. Vous seriez alors parfaitement convaincu que les *piqueurs d'once* seuls sont punis, mais les *piqueurs de ballots* jamais ; alors votre indignation serait égale à votre surprise. C'est bien déplorable. Pour mon compte je ne peux employer qu'un langage dubitatif. Ainsi, je crois qu'il y a des marchands fabricants qui font une rude et obscure concurrence

conversation, sur un terrain général, discutant l'état de la fabrique, le taux des salaires, et refoulant au fond de son âme ses inquiétudes personnelles. On mendie beaucoup à Lyon, mais la mendicité est inconnue parmi les ouvriers de la soie.

Il serait impossible de signaler dans toute la France industrielle une autre population qui sache aussi bien, quand les crises économiques viennent paralyser le travail, se résigner et souffrir. Chose étonnante au premier abord, mais qui sera plus tard expliquée sans peine : ce n'est jamais dans ces moments-là qu'ont éclaté les insurrections. Et pourtant, combien les soubresauts sont fréquents et rudes dans cette somptueuse industrie ! De loin, nous n'entendons parler que des grandes secousses qui marquent plus ou moins dans l'histoire industrielle; mais nous ignorons ces chômages intimes, passagers, qui viennent à tout moment jeter de nombreuses familles dans la gêne la plus rigoureuse. On s'impose alors les plus dures

à leurs confrères par le piquage de ballots, dont on estime les opérations annuelles à deux millions de francs. Je crois que d'autres gagnent annuellement des sommes considérables sur la différence hygrométrique entre la sortie et la rentrée des matières données à fabriquer. Je crois que d'autres poussent le sans gêne jusqu'à recevoir un échantillon à chaque pièce sans inscrire son poids au crédit du tisseur. Tous ces petits moyens constituent divers genres de *piquage d'once* impunis. Je crois à diverses autres variétés de fraudes qu'on pourrait appeler le *piquage du salaire....* Heureusement, le bon esprit qui anime la societé des *mutuellistes marchands fabricants* nous permet d'espérer que son influence mettra un frein à cette désastreuse piraterie. Espérons qu'à l'exemple des premiers mutuellistes tisseurs, ils expulseront tous ceux qui se seront rendus coupables de fraudes envers ceux avec lesquels ils sont en rapport de travail. »

privations, on s'endette; nul toutefois ne songe qu'il soit dû quelque chose à celui qui manque de travail. La misère n'invoque point le *droit à l'assistance;* en revanche, si vous venez à son aide, elle reçoit le service sans ressentir et sans témoigner la moindre reconnaissance, absolument comme si vous n'aviez fait que remplir une obligation rigoureuse, que vous acquitter d'une dette. Elle a le tort de ne pas voir un bienfait dans une aide librement prêtée sous la seule inspiration du sentiment moral. Les ouvriers lyonnais ont, du reste, des habitudes extrêmement laborieuses. Bien que les compagnons soient plus sujets à quitter leur besogne que les maîtres pour courir après des distractions, les exemples de découragement dans le travail restent des faits passagers et individuels. Les journées sont d'une longueur parfois démesurée. Dans ces ateliers domestiques, que n'atteint pas la loi sur les douze heures, on se met à son métier à cinq ou six heures du matin, suivant la saison et l'activité des affaires, quelquefois un peu plus tôt, et on ne le quitte pas toujours à dix ou onze heures du soir. Les enfants mêmes prennent souvent une part trop forte à ce rude labeur, qui, entre autres inconvénients, a pour effet de nuire à leur instruction. On ne se plaint pas du reste, on ne s'est jamais plaint de ce que le travail soit trop pénible, mais seulement de ce qu'il ne soit pas assez rétribué.

De notables améliorations ont été réalisées depuis le commencement du siècle pour étendre et activer le mouvement des intelligences populaires; mais à l'instruction qui développe l'esprit n'a pas complétement répondu cette éducation du cœur qui guide l'homme dans la vie. Nulle

part cependant elle ne serait plus nécessaire qu'à Lyon, où la population laborieuse ne possède pas ce sens simple, droit, qui supplée parfois au défaut de culture intellectuelle et fait deviner les écueils. Elle s'entend peu, si on nous permet cette expression, à flairer l'erreur et le danger. Son imagination remuante, incapable de se fixer longtemps sur un même objet pour en considérer toutes les faces, l'empêche, la plupart du temps, de se former une idée exacte des choses. Aussi, malgré leur goût pour l'indépendance, les travailleurs de la fabrique lyonnaise ne pensent presque jamais par eux-mêmes; ils ont absolument besoin de recevoir un thème tout fait, sauf à le broder ensuite avec leurs rêveries, comme la chaîne de leur tissu à l'aide de leur agile navette. Ils subissent donc aisément l'influence des idées et des passions d'autrui. Rien de plus facile que d'exploiter à leur insu cet état mental, qui n'est pas l'ignorance, mais l'absence de la réflexion. L'idée vraie ne côtoie que trop l'idée fausse, et trop souvent, comme le chien du vieil Ésope, on lâche la proie pour courir après l'ombre[1].

Autre danger : ces hommes, qui ont de la science une haute idée, ont moins le désir de l'acquérir que l'orgueil de paraître la posséder; aussi aiment-ils à s'occuper de ce qu'ils ignorent, moins pour l'apprendre que pour paraître le savoir. Une ardeur aventureuse les emporte d'un bond vers des questions au-dessus de leur portée, sauf à

1. Un chef d'atelier, voulant montrer combien les ouvriers lyonnais sont faciles à abuser sur leur intérêt, nous disait dans son langage pittoresque : « Si l'on nous donnait une pêche, on n'aurait pas trop de peine à nous faire garder le noyau et jeter le reste. »

les laisser ensuite se perdre dans le champ du vide. Les sujets abstraits, les idées nuageuses, les solutions vagues, sont pour eux l'atmosphère préférée. Ils n'ont pas besoin de comprendre pour être captivés par un discours, il suffit que les mots qu'on emploie puissent donner à rêver. Avec des généralités comme celles-ci : — l'antagonisme du travail et du capital, l'organisation du travail, la fraternité universelle, — rien n'était plus facile que de produire une flamme qui embrasât les cerveaux. Le premier qui inscrivit sur un étendard cette formule menaçante et célèbre : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant, » connaissait bien les sentiments d'une population toujours avide d'un mot d'ordre à traits saisissants. Même à propos des débats sur le taux des salaires, même au moment où la question remplissait de bruit les ateliers et les lieux publics, les ouvriers recherchaient plus encore le côté idéal que le côté positif de ces discussions.

Nous dirions volontiers que l'état des intelligences lyonnaises révèle certaines inclinations d'une nature en quelque sorte métaphysique, que l'ignorance obscurcit, que la passion a plus d'une fois égarées, mais qui n'en conservent pas moins leur singulier caractère. Ce penchant, on n'y prenait pas garde tant qu'il restait muré dans l'intérieur des familles, tant qu'il s'épanchait en de solitaires rêveries, contribuant peut-être à tenir le *canut* paisible en le dérobant aux ardentes préoccupations de la vie réelle; cependant il n'en existait pas moins au fond des âmes; on dirait qu'il tient au genre même de travail des ouvriers de Lyon. Leur besogne est presque toujours purement machinale; pendant que les bras sont occupés, la

tête, ne fût-ce que pour échapper à l'ennui d'un labeur monotone, se crée un monde chimérique auprès duquel l'enceinte de l'atelier paraît bien triste et bien étroite. Ces tendances des imaginations, ces goûts qui caractérisent la vie intime, ont eu pour effet de porter la question du travail sur le tumultueux théâtre de la vie extérieure, dans cette histoire écrite en caractères funestes sur le pavé de la cité. Aussi, à Lyon, la question du travail est-elle unie à la question politique par des liens qu'il serait impossible de méconnaître et d'omettre.

III.

La question du travail et les insurrections.

La riche industrie à laquelle est vouée la population ouvrière de Lyon, soumise comme toute industrie de luxe à mille influences capricieuses et dépendant en outre, pour la plus grande partie de ses produits, de la consommation étrangère, se trouvait fatalement condamnée à de fréquentes vicissitudes. De tout temps, elle s'est vivement ressentie des perturbations extérieures qui bouleversaient les conditions habituelles de son marché. La politique intérieure, à deux époques différentes, lors de la révocation de l'édit de Nantes et plus tard sous la terreur, vint aussi lui porter une cruelle atteinte, qui semblait devoir anéantir pour toujours la prospérité lyonnaise. Jamais pourtant, avant 1831, on n'avait vu les ouvriers en soie prendre à partie l'autorité par suite soit des crises industrielles, soit des dissidences qu'amenait la question du

travail. Ils passaient, au contraire, pour une race inoffensive et incapable d'une grande énergie. La révolution de juillet n'avait produit parmi eux aucun trouble apparent. Dès les dernières années de la restauration cependant, un œil très-attentif et très-exercé aurait pu déjà découvrir, sous une surface tranquille, les germes qui ont éclaté plus tard. Les relations des ouvriers avec les patrons s'altéraient et s'aigrissaient d'une façon continue quoique sourde. La concurrence de plus en plus vive que se faisaient entre eux les fabricants lyonnais avait amené dans la production un élan momentané suivi de chômages désastreux. Le développement du tissage de la soie en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, et les rivalités qui en résultaient pour Lyon sur les marchés du dehors, pesaient sur les prix de vente, et réagissaient sur le prix des façons. Les ressources des familles laborieuses s'amoindrissaient donc depuis quelques années, et l'exaspération se glissait sourdement dans les âmes, en même temps que la misère prenait sa place au foyer domestique. Les femmes des ouvriers, qui voyaient de plus près la détresse intérieure, se montraient alors les plus impatientes et les plus déterminées.

Certaines difficultés, jadis inconnues, se révélaient aussi de temps à autre dans les rapports entre les deux éléments de la fabrique. Le *canut* avait ressenti le souffle des idées du siècle; il avait un peu rehaussé, comme on l'a vu, sa situation intellectuelle; plus fier dès lors, il se trouvait blessé par des procédés longtemps traditionnels envers lui. Les fabricants ou plutôt les commis, incapables de juger le changement accompli, suivaient la voie creusée

par l'habitude, sans voir qu'elle aboutissait désormais à des abîmes. Tout en laissant subsister le calme extérieur, la révolution de juillet avait échauffé le sol. Après 1830, les prédications saint-simoniennes commencèrent à jeter dans la circulation, sur le rôle du travail, quelques idées nouvelles qui répondaient assez bien aux vagues aspirations des masses. Ces idées furent avidement recueillies. A la veille de l'insurrection de 1831, l'amoindrissement des salaires formait le thème d'incessantes discussions dans le sein de deux sociétés devenues fameuses : celle des *mutuellistes*, composée des chefs d'atelier, et celle des *ferrandiniers*[1], formée des compagnons, établies l'une et l'autre depuis plusieurs années pour procurer des secours à leurs membres en cas de maladie, mais qui furent entraînées bien loin de leur but primitif.

Le *mutuellisme*, dont l'action se déploie surtout de 1832 à 1834, avait pris, dès le milieu de l'année 1831, la haute main dans la direction des intérêts populaires; l'organisation de la société se prêtait à un pareil rôle. Divisés en sections appelées *loges*, s'entourant d'un appareil mystique, les *mutuellistes* avaient à leur tête un conseil exécutif chargé de décider souverainement les questions. Chaque loge était composée de moins de vingt membres, afin d'échapper aux interdictions des lois pénales. Dans le préambule de l'acte social, on avait mêlé aux idées d'affranchissement du travail, telles que Turgot les avait émises en renversant l'ancien système industriel

1. Les ferrandiniers tiraient leur nom de celui d'une ancienne étoffe dite *ferrandine*, qui ne se fabrique plus depuis longtemps.



de la France, une sorte de lyrisme ardent qui se ressentait du langage des sectes contemporaines. La société était d'ailleurs secrète ou cherchait à l'être. Les associés se traitaient de frères. Le jour des réunions mensuelles était connu de tout le monde; mais les *mutuellistes* tenaient de temps en temps des séances extraordinaires à des époques indéterminées ; ces réunions ne pouvaient cependant guère rester ignorées de l'autorité, car toutes les loges, chacune dans son quartier, se rassemblaient au même moment. L'association entraînait des dépenses auxquelles on subvenait à l'aide d'une cotisation individuelle fixée à 1 franc par mois, et d'un droit de 5 francs pour l'admission de chaque nouveau membre.

En 1831, les vœux des ouvriers avaient fini par s'incarner dans une seule idée : l'idée d'un tarif obligatoire, fixant un *minimum* pour le prix de la façon des étoffes. On se disait : « Les salaires baissent de plus en plus; la misère s'étend comme une plaie croissante ; si on fixait un chiffre au-dessous duquel le prix du travail ne pourrait point tomber, on serait à l'abri de ces dépréciations arbitraires qui bouleversent l'état des familles. » Tel était le raisonnement répandu parmi les masses. Nous aurons occasion de revenir plus loin sur le sujet du salaire, et sur le principe de l'offre et de la demande en matière de travail[1]; nous nous contenterons de dire ici que l'idée des tarifications librement débattues et régulièrement arrêtées, suivant les conditions appropriées aux circonstances, n'a rien qui répugne aux vrais principes. L'ob-

1. Voir livre VIII, chapitre VI.

servation attentive des faits tels qu'ils se passent au sein de la société industrielle a eu cet effet sur notre esprit, de nous rapprocher plutôt que de nous éloigner de cette idée-là. Mais la prétendue garantie qu'ils demandaient à un tarif, les ouvriers lyonnais ne s'apercevaient pas qu'elle reposerait, dans les conditions où ils se plaçaient, sur un sable mouvant. Ils voulaient un chiffre déterminé à l'avance sans s'inquiéter des variations du marché. Que le système fût mal conçu, quelques-uns en avaient la conviction; leur opinion pouvait à peine se faire entendre. En 1831, un soir que 400 à 500 chefs d'atelier s'étaient réunis à la Croix-Rousse dans une salle publique, pour s'occuper de la question du tarif, l'un d'eux, avec lequel nous avons eu l'occasion de nous entretenir, homme hardi et considéré de ses confrères, ne crut pas devoir taire sa pensée. Il eut le courage de refuser tout haut son adhésion; mais alors il s'éleva une bourrasque à ébranler le toit de la salle[1]. Et pourtant rien de plus évident : le projet était impraticable. Subordonné à des circonstances essentiellement mobiles et souvent impossibles à déterminer, le *minimum* ne pouvait être précis et invariable. La ville de Lyon, eût-elle possédé le monopole des soieries, que l'établissement d'un tel tarif eût encore nécessité une réglementation générale et rigoureuse du travail, mesure toujours accompagnée des plus graves

1. Voici les paroles qui suscitèrent de si vives clameurs : « Je crois que le tarif n'est qu'un mannequin éphémère avec lequel on nous amuse comme des enfants; je suis convaincu qu'il n'est pas exécutable. Voilà pourquoi je ne veux pas me joindre à vous dans cette occasion. »

inconvénients. La combinaison avait d'ailleurs ce singulier caractère d'être obligatoire pour les fabricants, qui ne pouvaient descendre au-dessous du *minimum*, et non pour les ouvriers, qui demeuraient toujours libres de ne point l'accepter : ainsi, on ne fermait même pas la porte aux refus de travail et aux *grèves*. En réalité, il existe toujours à Lyon, comme ailleurs, un prix courant connu de tout le monde. C'était à en saisir les conditions variables qu'il aurait fallu tendre, afin de les assujettir à certaines règles calculées d'après les circonstances particulières à la fabrique lyonnaise. Ces conditions ne pouvaient d'ailleurs être fixées à l'avance et d'une manière inflexible. On n'aurait dû se préoccuper que de chercher les moyens de déterminer périodiquement les chiffres d'après les changements survenus dans la situation. Qu'on eût ou non trouvé ces moyens, le débat aurait eu alors une base acceptable.

Dès qu'on réclamait un tarif, il fallait bien qu'il devînt obligatoire au moins du côté des fabricants. Quand les ouvriers insistaient sur cette condition essentielle, ils se montraient conséquents avec eux-mêmes. L'autorité préfectorale d'alors, qu'animaient des intentions plus droites que clairvoyantes, qui avait patroné, pour ainsi dire, l'idée du *minimum* et donné une approbation implicite au chiffre fixé par les délégués des ouvriers et par les délégués d'une partie des fabricants, — l'autorité préfectorale, disons-nous, tombait au contraire dans une évidente contradiction, lorsqu'elle écrivait au conseil des prud'hommes, saisi d'une question relative au tarif, que cet acte devait être considéré comme une simple base

d'appréciation. Rien de plus périlleux que cette restriction au moins tardive. L'exaspération que les différends antérieurs avaient déjà excitée parmi les masses s'en accrut. On sait le reste ; on sait qu'au milieu de la fermentation, une rencontre sur la pente rapide de la Grand'-Côte entre la garde nationale de Lyon, qui représentait l'intérêt des fabricants, et les ouvriers de la Croix-Rousse fut le signal du combat.

L'erreur des ouvriers lyonnais avait été de croire qu'ils pourraient obtenir le redressement de ce qu'ils appelaient leurs griefs par une pression violente, et qu'ils resteraient cependant toujours maîtres de s'arrêter. C'était vouloir mettre la main dans le feu sans se brûler. « A ce moment-là, ont dit les chefs d'atelier, nous ne songions pas à en venir aux mains, et nous avions fermé nos rangs à la politique. » C'est possible ; mais on avait échauffé les esprits, irrité les cœurs; on avait mis en présence des éléments déclarés hostiles, et puis on s'étonnait de n'avoir pu contenir le torrent déchaîné! L'homme, même lorsqu'il agit isolément, une fois qu'il cède à ses passions, ignore jusqu'où l'emporteront les orages de son cœur. Combien est-il plus difficile de se modérer pour une foule incapable de recueillement et livrée à tous les hasards de l'imprévu! Les ouvriers avaient jeté l'alarme dans la ville ; ils étaient entrés en lutte avec la force armée, qui faisait alors le douloureux apprentissage de la guerre des rues, et ils s'imaginaient encore ne débattre qu'une question économique! Si on n'avait pas su à l'avance que cette question-là ne pouvait être résolue par la force, on n'en aurait plus douté après avoir vu la ville insurgée. Les

ouvriers laissés à eux-mêmes par la retraite des troupes concentrées sur des hauteurs voisines, se trouvèrent visiblement dans le plus inextricable embarras. Le sentiment de l'impuissance éclate de toutes parts. Les chefs d'atelier ne semblaient plus savoir pour quelle cause ils s'étaient battus. Harcelés par des divisions intestines, ils en arrivèrent promptement à souhaiter la fin de cette division déplorable. Ils rétablirent d'eux-mêmes les autorités civiles dans leurs fonctions. Quant à l'armée, dont l'éloignement leur imposait l'assujettissant service des postes intérieurs, ils étaient loin de songer à mettre obstacle à son retour. Un de ceux qui eurent un rôle le plus actif à cette époque nous disait : « Si le maréchal Soult, qui était venu de Paris prendre le commandement suprême, avait attendu quelques jours de plus pour ramener les troupes dans la ville, nous aurions été capables d'aller les chercher. »

Autre fait non moins significatif et qui peut servir à montrer combien des hommes si prompts à éclater en plaintes étaient peu édifiés sur le fond des choses : quelques délégués choisis parmi les chefs d'ateliers les plus capables, étaient venus à Paris avec mission de présenter au gouvernement les vœux des ouvriers. Ils furent reçus au ministère de l'intérieur par M. Casimir Périer. Le ministre, comprenant bien qu'ils étaient un peu dépaysés dans son cabinet, essaya de les mettre à l'aise et porta tout de suite la conversation sur leur propre terrain, sur la situation même dont ils se plaignaient. Ses questions nettes appelaient des faits précis, des indications catégoriques. La députation, qui reflétait très-fidèlement l'état d'esprit des ouvriers lyonnais apportait au contraire l'ex-

pression d'un mécontentement vague, mais elle ne s'était point occupée des moyens de remédier aux inconvénients signalés, de concilier les exigences des tisseurs de soie avec les nécessités du commerce intérieur et extérieur. Le tarif tel que l'avaient désiré les ouvriers lyonnais, leurs délégués ne le croyaient point à l'épreuve d'une discussion calme et un peu approfondie. C'était l'un d'eux qui l'avait publiquement repoussé comme inexécutable, dans la réunion de la Croix-Rousse, avant les malheurs du mois de novembre 1831. Aussi les députés se retirèrent-ils sans avoir articulé une seule demande vraiment sérieuse. A peine sortis, ils se recueillirent, ils se demandèrent s'ils n'avaient rien oublié, et eux qui arrivaient la veille, l'âme remplie de leur mission, s'imaginant recéler dans leur cerveau un monde de réformes, furent contraints de s'avouer qu'ils n'étaient pas porteurs d'une seule proposition assez mûrie pour être mise en pratique. Les griefs étaient réels sur plusieurs points; seulement les vues d'ensemble propres, sinon à les supprimer, du moins à les amoindrir, faisaient défaut.

Radicalement stérile dans le présent, l'insurrection de 1831, qui renversa complétement, plus complétement même qu'il ne l'aurait fallu, la théorie du tarif sur lequel avaient reposé tant d'espérances inconsidérées, léguait à l'avenir des germes dangereux, que n'étouffèrent pas diverses mesures de conciliation adoptées par le gouvernement. Les intelligences avaient reçu un germe vicié que le temps allait vite faire éclore. Les mêmes intérêts demeuraient d'ailleurs en présence, aigris encore par le choc de la veille : chez les ouvriers,

un orgueil immense d'avoir été les maîtres, quoique stérilement, quoique pendant un seul jour; chez les fabricants, ou du moins chez une partie d'entre eux, un souvenir amer des dernières luttes. On n'aura pas de peine à comprendre que, sous l'empire des idées traditionnelles de la fabrique, on devait souffrir de la protection même qu'on avait reçue de ces *canuts* veillant aux portes des magasins pour faire respecter les propriétés particulières. La politique d'ailleurs allait entrer en scène; les ouvriers allaient cesser de s'appartenir à eux-mêmes, incapables, malgré leurs désirs et même malgré leurs efforts, de s'arrêter sur une pente glissante. Ils tombent bientôt en des mains qui se font un instrument de leurs rancunes et de leurs forces. Industrielle en 1831, l'insurrection doit revêtir un autre caractère en 1834 et en 1849; républicaine à la première de ces époques, elle deviendra socialiste à la seconde.

En 1831, les ouvriers avaient du moins une idée qui sortait de leurs rangs, l'idée du tarif. En 1834, au contraire, c'est un étendard politique de la nuance la plus tranchée et la plus menaçante qui se dresse sur les barricades. Durant l'intervalle qui sépare les deux dates, la question économique a disparu chaque jour davantage. Les cœurs se sont ouverts peu à peu à cette espérance, que l'émeute politique donnera ce que l'émeute industrielle avait refusé. Il faut savoir si les travailleurs en ont effectivement retiré plus de profit.

Dans cette armée de mécontents campée sur les gradins de la Grand'-Côte et sur le plateau de la Croix-Rousse, les ennemis du gouvernement d'alors avaient vu

une force active dont il fallait obtenir le concours. Divers moyens furent activement mis en œuvre pour attirer les ouvriers sur un terrain où il leur répugnait d'abord de s'engager. A tout moment ils étaient appelés dans la rue par quelque nouveau sujet d'émotion, par des banquets patriotiques, par des ovations décernées soit à des visiteurs parisiens, soit à des accusés politiques acquittés par les tribunaux. Un journal, *la Glaneuse,* qui s'adressait particulièrement aux travailleurs, prêchait la révolte au grand jour. Une autre feuille, *le Précurseur,* servait la même cause, quoique en termes moins passionnés. Les brochures les plus irritantes inondaient les ateliers. Pour donner une idée du ton de ces pamphlets, il ne faut que citer une phrase d'un petit écrit sur la *coalition des chefs d'atelier,* publié par l'un des rédacteurs du journal *le Précurseur*, M. Jules Favre, qui débutait alors dans la carrière politique et qui est devenu l'un des avocats les plus éminents de notre époque : « Vous êtes les plus forts; juillet et novembre vous ont appris comment se pulvérisent les garnisons. Ce que vous avez fait, vous le pouvez encore... » Pour prix de leur concours, on étalait aux yeux des masses la promesse d'une participation plus grande aux jouissances sociales. Le *mutuellisme,* dont l'organisation devenait de plus en plus étroite et l'action de plus en plus vive, avait son propre journal, *l'Écho de la Fabrique* [1], qu'il soutenait au moyen des fonds de la caisse de secours. Cette feuille s'inspira

1. Une division survenue dans le sein de la société donna naissance à un second journal, *l'Écho des Travailleurs,* qui vécut fort peu de temps.

presque toujours du même esprit que *la Glaneuse*. Elle s'appliquait ardemment à soulever ceux qui prêtent leurs bras et leur temps à l'œuvre industrielle contre ceux qui donnent leurs idées et leurs capitaux.

Tandis que l'on adressait ainsi à la masse d'incessantes provocations par la voie de la presse locale, diverses sociétés secrètes, récemment constituées à Lyon, sous l'égide des associations parisiennes, saisissaient un à un les ouvriers de la fabrique, et elles finirent par en englober un très-grand nombre. Outre la *Société des Droits de l'homme*, dont l'influence était prépondérante, mais qui fut souvent très-divisée, on avait la *Société du Progrès*, la *Société des Amis de la presse*, la *Société des Hommes libres*, etc. Les sentiments que puisaient dans ces réunions plus ou moins occultes les chefs d'atelier et les compagnons, ils les rapportaient ensuite dans leurs associations mutuelles. Le *mutuellisme*, promptement dénaturé par le contact de la *Société des Droits de l'homme*, s'attribua le droit d'organiser le refus du travail comme barrière à l'abaissement des salaires : c'était, en d'autres termes, le droit de commander et de diriger les chômages. L'idée de solidarité fut bientôt poussée si loin, que la réduction la plus minime du prix des façons, sur un seul article, pour un seul ouvrier, exigée par un seul fabricant, dut former le signal de la cessation immédiate des travaux dans toute la fabrique, dans les ateliers mêmes où l'ouvrage était convenablement rétribué. C'était là un mauvais calcul, même au point de vue des chefs d'atelier : il eût été plus habile de favoriser les patrons qui payaient un salaire suffisant, afin de stimuler les autres;

on n'aurait pas au moins présenté le révoltant exemple d'une peine appliquée au hasard, avec un dédain profond des lois de la justice distributive. Ceux qui poussaient les tisseurs de soie à répudier le système des interdictions partielles savaient bien à quel but ils tendaient. Par le droit de suspendre d'un mot le mouvement de trente mille métiers, le *mutuellisme* devenait maître absolu de la tranquillité publique. Si en empêchant le cœur de la fabrique de battre, il n'arrêtait pas la vie, il pouvait du moins en déplacer le siége et faire refluer dans les rues toute l'énergie chassée des ateliers. Ainsi l'idée d'association avait conduit à l'idée de coalition permanente, et de cette dernière on était passé à l'idée de révolution. Jamais une masse d'hommes, qui ne manquait ni de dignité, ni d'une certaine force de volonté, ne s'était laissé entraîner plus servilement, par suite de fausses démarches et d'idées mal comprises, vers un but qui n'était pas le sien.

Restait le choix du moment où l'insurrection devait éclater. La fraction la plus impatiente des sociétés secrètes crut avoir trouvé, dès le début de l'année 1834, l'occasion favorable de faire sortir une tempête politique d'une crise industrielle. Les *mutuellistes*, réunis en assemblée générale, avaient prononcé la suspension du travail par suite d'une faible réduction sur la façon des peluches; mais comme des tiraillements existaient entre les chefs politiques, enfants perdus de la bourgeoisie pour la plupart, dont la carrière naturelle avait été plus ou moins compromise, l'insurrection n'eut pas le temps d'éclater avant la reprise des travaux. Il y avait eu des résistances. Dans une réunion générale des *mutuellistes*, tenue le

12 février 1834, sur 2,341 chefs d'atelier, 1,044 s'étaient prononcés contre l'interdiction absolue du travail. Beaucoup de tisseurs songeaient à ce que leur coûtait l'anathème lancé sur la fabrique. Les vingt-cinq ou trente mille métiers que l'agglomération lyonnaise renfermait alors produisant par jour, en moyenne, tant pour le chef d'atelier que pour le compagnon, un salaire de 2 fr. 50 c. à 3 fr., la population laborieuse perdait 75 à 90,000 francs par chaque journée de repos, sans parler du dommage qui rejaillissait sur vingt industries accessoires. Aussi tous les efforts pour attiser la discorde échouèrent devant les nécessités de la vie, qui ramenèrent, au bout de huit jours, les ouvriers à leurs métiers.

Une circonstance inattendue contribua peut-être aussi à éclairer les chefs d'atelier. Les compagnons, qui n'avaient fait que suivre le mot d'ordre, ne s'étaient-ils pas avisés, tout en se montrant peu désireux de reprendre la navette, de réclamer une indemnité à leurs patrons pour e préjudice causé par le chômage ! Quel enseignement dans une pareille exigence ! Quant aux fabricants, ils n'avaient pas provoqué la crise ; ils ne pensèrent point cependant à opposer, comme on l'a fait depuis cette époque en Angleterre dans l'industrie des mécaniciens, une coalition de patrons à une coalition d'ouvriers ; leur attitude, durant la tourmente, fut irréprochable.

On pouvait croire le danger passé, au moins pour le moment, lorsque le procès de six chefs d'atelier *mutuellistes*, poursuivis comme fauteurs de la coalition, vint fournir un nouveau prétexte pour entraîner les ouvriers dans la rue. Ce procès, qu'on a reproché à l'autorité,

avait le tort d'être tardif. On en connaît les incidents ; on sait que, le tribunal ayant, par suite de quelque tumulte dans l'audience, renvoyé le jugement à huitaine, un malentendu amena des scènes de violence, faiblement réprimées, qui ne firent qu'exalter les cerveaux. Le renvoi était d'ailleurs une calamité, il laissait suspendu sur une grande cité un nuage contenant la foudre. Dès le lendemain, à l'enterrement d'un chef d'atelier, qui fut le sujet d'une démonstration, on put lire, sur la physionomie menaçante d'environ 12,000 ouvriers rassemblés derrière le cercueil, quels sentiments fermentaient dans les poitrines. La veille du jour définitivement fixé pour le jugement, on avait reçu de Paris la nouvelle du vote de la loi sur les associations qui attaquait dans leur existence les sociétés secrètes. Cette circonstance fut regardée comme une raison de plus pour en appeler aux armes. Le conseil exécutif du *mutuellisme*, docile à l'impulsion qu'il recevait du dehors, avait ordonné le repos général des métiers pour le jour du jugement, mettant ainsi les ouvriers inoccupés à la disposition des agitateurs politiques qui se précipitaient avec une aveugle ardeur au-devant d'une ruine inévitable. On prenait ses rêves pour des réalités, ses passions pour de la force.

Le choc eut lieu. Pendant les quatre jours que dura la lutte de 1834, on ne saurait dire que les tisseurs se soient portés en masse sur les barricades[1]. Il n'y eut de leur

1. Voyez *l'Histoire de Lyon*, par M. Monfalcon, t. II, où se trouve le relevé officiel de l'état civil et de la profession des morts et des blessés recueillis dans les hôpitaux. — On doit à M. Monfalcon, bibliothécaire de la ville, de nombreuses et fort intéressantes publications sur la cité lyonnaise,

part qu'un concours individuel à l'insurrection. La bataille appartient bien moins que celle de 1831 aux travailleurs de la fabrique lyonnaise ; mais ceux-ci n'en doivent pas moins porter pour une très-large part la responsabilité de cette sanglante collision. Dans le tourbillon qui les emporte et dont ils sont le jouet, les *mutuellistes* ont perdu avec l'idée nette de leur situation réelle tout sentiment de devoir. Dépourvues de raison, de justice, de dignité, les démonstrations auxquelles s'abandonnent les chefs d'atelier et les compagnons, à la veille des événements de 1834, ressemblent absolument au délire. Un esprit honnête, mais abusé, pouvait adhérer, en 1831, à l'idée du minimum. Quel esprit impartial aurait pu, en 1834, ne pas réprouver l'égarement de ces hommes amoncelant les matériaux d'un incendie où ils devaient se consumer eux-mêmes? Le germe déposé dans les intelligences avait porté ses fruits. On n'altère point impunément dans l'esprit les notions de la vérité; la conduite de la vie s'en ressent bientôt.

Il est superflu de demander désormais si les ouvriers de Lyon ont tiré quelque profit de leur participation à cette émeute. Les faits répondent assez haut. La vanité, que ne découragent pas toujours des ruines fumantes, ne trouvait pas même cette fois, comme en 1831, le prétexte d'un jour de triomphe pour se consoler d'un échec final. Dans l'ordre matériel, des pertes considérables pour tous les éléments de la production, des malheurs individuels irréparables; dans l'ordre moral, des ressentiments qui épaississaient encore le nuage déjà mis sur la vérité; tel est le bilan de ces lamentables journées de 1834.

Le calme extérieur rétabli par la force, c'est la force qui le maintient à Lyon durant les années suivantes. Occupée par des troupes nombreuses, cernée par des fortifications dirigées contre elle-même, cette grande cité ressemble désormais à une ville nouvellement conquise, où la révolte menace incessamment d'éclater. La Croix-Rousse, ce vaste amphithéâtre de maisons à cinq étages, est placée sous le canon des forts qui couronnent au nord les hauteurs de Fourvières, tandis que du côté du midi, des meurtrières s'ouvrent jusque sur la place principale de cette populeuse cité. Jamais ville ennemie occupée militairement pendant la guerre ne fut placée sous un déploiement de forces plus menaçant. Quelques sociétés secrètes essayent cependant peu à peu de renouer leurs tronçons épars ; mais il faut arriver aux dernières années antérieures à 1848 pour reconnaître en elles une image, et une image bien pâle, des puissantes associations de 1834. Quant au *mutuellisme*, il avait, comme institution, sombré dans la tempête ; tous les membres de cette société continuant néanmoins à vivre très-rapprochés les uns des autres, l'esprit ancien se perpétuait en eux avec la mémoire du passé. Les *ferrandiniers*, plus mobiles, se dispersèrent plus aisément. Le nom, qui subsiste toujours, ne s'applique plus qu'à une institution de compagnonnage, embrassant les tisseurs de soie de toute la France. Affranchis du lien de leurs sociétés détruites ou transformées, les ouvriers lyonnais gardaient isolément des dispositions haineuses envers le gouvernement d'alors, qui cependant n'avait fait que son devoir en rétablissant la paix publique ouvertement attaquée.

On comprend quel effet dut produire sur une population ainsi disposée la nouvelle inopinément répandue des événements du 24 février 1848. Les ouvriers de la Croix-Rousse descendirent sur Lyon comme un torrent au milieu de la stupéfaction générale. Il n'y eut pas de lutte, parce qu'il n'y eut pas d'opposition ; mais la ville fut laissée à la discrétion des envahisseurs bien plus complétement qu'en 1831, et le drapeau rouge parut pendant quelques jours sur le palais municipal. Dans les insurrections lyonnaises, le pillage a toujours été un fait inconnu, qui répugne aux instincts populaires. On eut à regretter cette fois des actes de dévastation sauvage, inspirés par un brutal esprit de rivalité industrielle, contre des maisons religieuses où on s'occupait du tissage de la soie. On menaça en outre de détruire les machines employées dans divers établissements, sous prétexte qu'elles enlevaient de l'occupation aux ouvriers, comme si l'industrie était libre, là plus qu'ailleurs, de demeurer stationnaire, et comme si l'immobilité en face des progrès accomplis au dehors ne devait pas avoir pour résultat infaillible d'amoindrir la part faite au travail.

Il faut que le besoin de l'ordre dans les grandes agrégations d'hommes soit un sentiment bien puissant pour qu'au milieu de circonstances aussi soudaines et aussi irritantes, il n'y ait pas eu de plus grands malheurs. On cédait à un entraînement frénétique vers le bruit et l'agitation qui régnaient soit sur les places publiques, soit dans les clubs ouverts à tous les coins de rue, et cependant on aspirait à constituer un ordre quelconque auquel l'on pût se rattacher. Inutiles efforts! Les ouvriers se

trouvaient appelés à un rôle visiblement au-dessus de leurs forces, rôle très-périlleux pour leurs propres intérêts. L'absence d'idées sur la constitution de la société industrielle éclata aussi tristement qu'en 1831. Le mouvement donna naissance à une institution éphémère, à cette milice improvisée qu'on appela les *voraces*, et qui, sous une forme étrange, attestait cependant le besoin d'ordre et de sécurité. Les *voraces* prirent la tâche de faire à Lyon, comme M. Caussidière à Paris, de l'ordre avec du désordre, ordre précaire à cause de son origine et toujours gros de périls pour le lendemain.

En 1848, les *voraces* représentent un moment toute l'autorité dans la cité. Née sur les hauteurs de la Croix-Rousse et composée d'ouvriers en soie, leur société alors transformée en une milice, était antérieure de quelques années à la révolution de février. Ni secrète, ni politique, ni bien étroitement organisée, elle s'était modestement établie dans des vues d'économie domestique pour résister à certaines pratiques de marchands en détail qui vendaient à faux poids et à fausses mesures. Ce furent les marchands, à ce qu'il paraît, qui, faisant allusion à la prétendue avidité de ces consommateurs exigeants, leur jetèrent le nom de *voraces;* ils les appelaient aussi *ventres-creux*. Poussés par les circonstances, en 1848, à se mettre à la tête du mouvement populaire, les *voraces* occupent les forts de la Croix-Rousse, ordonnent la démolition des fortifications intérieures, prennent possession de l'hôtel de ville de Lyon, et mettent sous leur garde la demeure du commissaire général du gouvernement, dont ils dominaient le pouvoir à la fois superbe et humilié. Si l'on excepte la dévas-

tation des couvents qu'ils n'empêchèrent pas, et quelques visites domiciliaires inopinées et brutales, on peut dire d'eux que, tout en se plaçant sous l'influence de l'opinion la plus exagérée, ils assurèrent la sécurité des personnes et le respect des propriétés dans un moment où il n'y avait plus ni crédit, ni fabrication, ni salaire, et où le seul moyen de travail allait être une commande de 120,000 écharpes et de 43,000 drapeaux, décrétée par le gouvernement provisoire. Du reste, ils ne recevaient point de solde, et tandis que les ateliers nationaux coûtaient à la ville de Lyon environ 1,600,000 francs pour des travaux qui n'en valaient pas 50,000, le service journalier des *voraces*, jusqu'au moment où ce corps fut dissous par M. Martin Bernard, n'imposa qu'un sacrifice insignifiant au trésor municipal. Jamais une institution improvisée n'avait plus exactement reflété la situation d'où elle était sortie. Durant son existence, elle nous donne le spectacle d'un effort persévérant pour rétablir l'ordre en éternisant l'agitation. C'était chercher le calme dans la tempête; mais il serait injuste aujourd'hui de nier les services rendus par une force qui était peut-être la seule compatible avec l'état des esprits.

Cependant, comme il ne s'était produit aucun système nouveau d'organisation industrielle jugé réalisable même parmi les ouvriers, il fallait bien finir par rentrer dans les voies tracées. S'agiter bruyamment, se répandre dans les rues en poussant des cris, aller dans des clubs livrés à de tumultueuses discussions, tout cela peut passionner quelque temps une population qui se distrait ainsi de ses travaux ordinaires; mais enfin il faut vivre, et si le désordre

étourdit sur le côté réel des choses, il n'apporte pas le pain quotidien sous le toit domestique. Chaque jour en s'écoulant amène au contraire des nécessités nouvelles et multiplie les souffrances. On revint donc à l'atelier; on y revint un peu las des dernières agitations. Aussi, à l'époque où les sinistres journées de juin 1848 répandaient la consternation dans Paris, le contre-coup de cette longue lutte n'amena point de bataille à Lyon. Mais bientôt le mouvement socialiste commença de se dessiner. Les exagérations qui en étaient le fond, passionnaient aisément des esprits dont nous avons vu les tendances instinctives. Le croirait-on? les commandes du commerce français et étranger étaient revenues avant même que l'année 1848 fût écoulée; une activité remarquable régnait déjà dans la fabrique; l'année 1849 s'annonçait comme devant être, ce qu'elle fut en effet, une des plus productives que la ville des soieries eût traversées depuis bien longtemps, et, au milieu de cette reprise inespérée, le terrain se minait chaque jour davantage. Il se préparait une troisième insurrection, plus absurde encore que les deux autres, qui allait s'ériger contre le principe du gouvernement nouveau, contre le suffrage universel. Pendant que l'opinion exaltée commettait à Paris, à propos de l'expédition de Rome, une de ces fautes qui décident de l'avenir d'un parti politique, on essayait à Lyon une démonstration pareille, qu'on qualifiait aussi de *pacifique*, mais qui conduisit à une lutte ouverte. L'émeute resta concentrée à la Croix-Rousse; on y éleva sept ou huit barricades. Si on considère la bataille en elle-même, l'insurrection était sans importance, les barricades furent à peine défendues;

mais le socialisme était derrière; la gravité de l'émeute venait de son origine, de sa tendance manifeste, et surtout de ce qu'elle avait pour elle les vœux vagues, il est vrai, mais réels de la masse attendant les événements.

On devine sans peine que l'insurrection socialiste n'a légué, comme les précédentes, que des malheurs à la population ouvrière. On peut donc le proclamer hautement : dans la carrière des agitations, aucun élément utile n'a pu se produire. Victorieuse ou vaincue, l'insurrection a été également impuissante. Les difficultés économiques dont les ouvriers lyonnais avaient cherché la solution dans une arène sinistre n'auraient pu être amoindries que par l'union de tous les intérêts et le concours de toutes les volontés : la tempête emporte les bons germes, et l'épouvante refoule les sympathies au fond des âmes. L'épreuve a été assez longue et assez variée pour qu'il ne reste plus à ce sujet aucun doute dans les esprits. Si les ouvriers de Lyon veulent se recueillir un instant et se demander quelles propositions un peu sérieuses leur ont été faites depuis 1831, au milieu d'un flux abondant de prédications passionnées, ils ne trouveront, en dehors de la pensée d'un tarif sur laquelle il y a des réserves à faire, rien qui puisse mériter leur attention. Ils reconnaîtront aisément que l'échec essuyé a tenu à la stérilité même de la plupart des idées mises en avant au nom du travail.

Quand même on réussirait à compter exactement les journées que les discordes civiles ont fait perdre aux tisseurs lyonnais, on ne saurait certes pas encore tout ce qu'elles leur ont coûté. Dans la crainte des in-

certitudes et des retards, l'ouvrage émigrait de la ville par toutes les portes, ou il évitait d'y venir. On ne connaîtra jamais, par exemple, combien de commandes qui auraient été adressées à Lyon se sont dirigées vers des fabriques étrangères. Le désordre chez nous est pour les concurrents du dehors une bonne fortune qui enlève à la fois le gain de nos ouvriers et les profits de nos fabricants; mais, si tous les éléments de la fabrique se sont ressentis du tort causé par les troubles, ce sont les ouvriers qui en ont le plus cruellement souffert.

Dans un autre ordre d'intérêts, quels fruits amers ils en ont retirés! Les agitations incessantes de la classe laborieuse rendaient ses mouvements suspects. La politique se mêlant à toutes les réunions, même à celles qui, par leur objet, semblaient l'exclure, l'autorité était contrainte d'exercer sa surveillance sur des points que dans des temps ordinaires elle laisse et doit laisser en dehors de son action. Lorsque les travailleurs de la Croix-Rousse se plaignaient que les agents du pouvoir eussent mis obstacle à des institutions essentiellement privées, ils oubliaient quel alliage s'y était mêlé. On avait par exemple des réunions chantantes qui charmaient les goûts populaires : ces réunions avaient été envahies par une politique irritante. Si quelques-unes étaient peut-être restées inoffensives, à qui faut-il s'en prendre qu'elles aient été dissoutes comme les autres? Il était impossible de discerner le juste point où les mesures préventives pouvaient s'arrêter sans péril. Une même interdiction vint frapper certaines institutions plus sérieuses et qui remplissaient un rôle économique, notamment ces sociétés de

consommation appelées *sociétés d'achats collectifs*, créées en vue de procurer aux classes laborieuses, à meilleur compte que le commerce ordinaire, divers articles d'un usage journalier. La pensée qui s'ingéniait à trouver des moyens de soulagement dans la réunion des ressourses individuelles était à coup sûr digne d'encouragement; quelques résultats favorables, généralement appréciés par les familles ouvrières, avaient été obtenus. Eh bien! la politique, n'épargnant pas même ces créations modestes, les transformait trop souvent en de véritables foyers d'agitation.

Un des plus funestes effets de l'insurrection, c'est d'avoir fortifié la digue qui séparait déjà les deux éléments de la fabrique. On le sait, les maîtres de métiers n'ont pas, même à propos du travail, de rapports suivis avec les marchands-fabricants. Bien qu'ils soient les uns et les autres parties dans un même contrat, ils restent à une distance énorme dans la vie ordinaire, et le lien industriel qui les rapproche n'est en général ni solide ni durable. Certes, un intérêt commun plane au-dessus de ces divisions : l'intérêt de tous à l'activité du travail et à la prospérité de la fabrique. Malheureusement ce grand intérêt n'a pas eu sur les esprits assez d'action pour neutraliser les causes de dissidence.

Depuis 1831, la séparation morale est venue s'ajouter à la séparation matérielle. Ce n'est pas qu'il y ait de la haine du côté des patrons : si l'attitude prise en diverses circonstances par les ouvriers, si des démonstrations agressives ont laissé çà et là de pénibles souvenirs au fond des cœurs, la sagesse bien connue des fabricants

lyonnais exclut toute colère froide et calculée; mais les instincts, les habitudes, les goûts diffèrent autant que les intérêts. Cette dissemblance s'est accrue à ce point qu'à regarder les chefs d'atelier et les fabricants, on dirait deux races distinctes, l'une participant du caractère des populations du nord, l'autre de celui des races méridionales. Nous avons vu les ouvriers naturellement rêveurs enclins aux idées abstraites, mobiles comme une mer orageuse, avides de spectacles publics et de divertissements en commun; les fabricants, au contraire, sont des esprits très-positifs, très-réfléchis, assez peu expansifs, qui aiment à se renfermer dans le cercle de la famille et à murer leur existence. Scrupuleux dans l'accomplissement de leurs engagements, ils sont prudents et réservés dans leurs affaires. Prêts à des sacrifices intelligents pour conserver à leur belle industrie sa réputation dans le monde, ils sont plus ingénieux, plus entreprenants dans la fabrication même que dans le commerce. Naturellement désireux de parvenir à la fortune dans une carrière où le gain est l'appât naturel de ceux qui s'y engagent, ils ne s'y élancent point tête baissée et à l'aventure; ils mesurent d'avance les pas qu'ils y feront, et si le succès trahit leurs efforts, ils se ruinent et disparaissent le plus silencieusement possible. Sous un ciel brillant en été, mais qui se voile souvent en hiver de brouillards presque aussi épais que ceux de la Tamise, ils révèlent dans quelques-unes de leurs dispositions morales et dans leur manière de vivre des affinités frappantes avec les mœurs des négociants anglais. De même que dans la ville de Lyon, imbue d'habitudes

communales, le palais de la place des Terreaux présente, quoique avec un style différent, quelque chose de l'aspect des édifices municipaux de Guildhall et de Mansion-House, de même l'installation et les habitudes intérieures des fabricants lyonnais rappellent un peu la cité de Londres. Donc entre les fabricants et les ouvriers, contraste réel et complet. Ces derniers commettent une évidente confusion, lorsque, pour se consoler des échecs passés, ils vous disent : « C'est à dater de 1831 qu'on a usé à notre égard de meilleurs procédés. C'est depuis que les *canuts* se sont montrés qu'on a cessé de voir en eux une sorte de parias. » C'est attribuer à la violence le résultat du progrès général des mœurs et du caractère de notre sociabilité.

En même temps qu'elles agrandissaient les différences entre les deux éléments essentiels de la fabrique, les insurrections envenimaient de plus en plus les dispositions des ouvriers envers le pouvoir social. L'ordre ne se rétablit pas au fond des cœurs aussi vite que dans la rue. Une mer aussi bouleversée ne pouvait apaiser tout d'un coup ses vagues et sa furie. Le sentiment de la population envers l'autorité, après la lutte, fut une méfiance aveugle. On ne s'était pas dégagé de cette idée, perfidement exploitée contre le régime de 1830, que le gouvernement serait toujours disposé à soutenir les fabricants, lors même qu'ils auraient tort, dans leurs contestations avec les ouvriers. On n'était point encore en état de considérer les actes du pouvoir sans parti pris, de comprendre que, si telles ou telles mesures réclamées par la population laborieuse étaient repoussées, ce ne serait pas

parce qu'elles seraient favorables aux ouvriers et qu'elles gêneraient les fabricants, mais parce qu'elles seraient jugées devoir entraîner des conséquences funestes pour tous les agents de la production et pour la société tout entière. On avait enseigné aux masses à ne rien espérer du gouvernement existant, quel qu'il fût, et à se tourner sans cesse vers un système imaginaire. On leur avait profondément inculqué cette idée que le pouvoir ne peut pas demeurer un juge impartial entre les patrons et les ouvriers. Une politique de scrupuleuse justice et d'entière bienveillance envers la population ouvrière est seule, avec l'aide du temps, propre à extirper ces germes déplorables.

IV.

Situation singulière du travail à Lyon. — Institutions concernant les ouvriers.

Les préoccupations que l'avenir peut inspirer tiennent principalement à certaines circonstances inhérentes au régime même de la fabrique lyonnaise. Les salaires des ouvriers, quoique dépendant aussi d'autres circonstances, restent toujours subordonnés, comme les bénéfices des fabricants, au prix de vente des produits. Or, ce prix-là résulte de causes diverses contre lesquelles le plus souvent aucune volonté ne peut réagir. La concurrence des producteurs entre eux, par exemple, source énergique d'incessants efforts et de progrès continus, fût-elle susceptible de recevoir en France quelques règles, se refuserait hors de France à toute limitation. A cette rivalité dans la fabrication s'ajoute une concurrence encore plus âpre,

se produisant sous différentes formes sur le sol lyonnais parmi les travailleurs eux-mêmes. Voici d'abord le tissage établi à la campagne, où il s'exécute à meilleur compte, qui enlève chaque année aux tisseurs de la ville une masse croissante d'ouvrage. On peut prévoir qu'un jour les étoffes unies auront entièrement abandonné la cité, et qu'il n'y restera plus guère que ces articles de haute nouveauté réclamant, outre des mains plus adroites et plus exercées, la continuelle vigilance du patron et d'autres conditions difficiles à réunir dans les campagnes. Cet éparpillement du travail n'avait point suffi cependant pour amener une réduction dans le nombre des ouvriers groupés au confluent de la Saône et du Rhône, du moins jusqu'au moment où les mauvaises récoltes de cocons ont jeté un si profond désarroi dans le personnel de cette industrie. Les tisseurs n'émigraient pas de la Croix-Rousse, et le flot annuel des nouveaux arrivants restait le même, tandis que les métiers se multipliaient sous les chaumières du Dauphiné et du Forez, rendant chaque jour plus triste, plus précaire la situation du tissage dans la ville.

Ce n'est pas tout : l'agglomération des métiers dans les ateliers mécaniques commence à menacer le travail à domicile, surtout celui qui est le plus coûteux, celui de l'industrie urbaine. Quelques établissements munis de moteurs hydrauliques se sont installés dans les départements voisins de celui du Rhône, dans l'Ain, dans l'Isère; si quelques essais à la vapeur n'ont pas aussi bien réussi, on peut du moins prévoir que le succès sera le prix de nouvelles études et d'efforts persévérants.

L'arène ouverte est immense. Le mouvement qui s'annonce paraît en harmonie avec notre civilisation, qui tend si ostensiblement à remplacer, dans la production industrielle, la force humaine par des forces conquises sur la nature physique. Appelé à d'infaillibles progrès, ce mouvement a débuté avec une prudente mesure. La mécanique a d'abord été appliquée aux étoffes les plus communes, à celles qui sont teintes après la fabrication ; puis on a employé des fils teints à l'avance, mais seulement pour des tissus peu serrés auxquels un apprêt était ensuite nécessaire ; maintenant la machine a saisi des étoffes plus compactes, ou, comme on dit en fabrique, plus *réduites*. On pourrait peut-être soutenir qu'elle finira par s'attaquer aux riches tissus façonnés de la manufacture lyonnaise ; toutefois, ces étoffes sans rivales dans le monde, et qui sont soumises à tous les caprices de la mode, résistent à la fabrication en grand bien plus que les articles dont la consommation est uniforme et constante. Il ne faut pas craindre d'ailleurs, même pour les tissus unis, une brusque transformation. Le changement sera ralenti par l'intérêt des fabricants, que le régime actuel dispense d'acheter un matériel coûteux, et affranchit de ces frais généraux qui deviennent écrasants en cas de longs chômages.

Si l'avenir, un avenir plus ou moins lointain, appartient au nouveau système, jusqu'à quel point faut-il s'en alarmer ? Le travail en fabrique, disons-le, en retour d'inconvénients qui lui sont propres, présente des avantages dont profiterait la cité lyonnaise. Disposé, comme il paraît l'être, à se répandre dans un rayon de vingt à vingt-cinq lieues,

il remédierait à une concentration fâcheuse d'intérêts vivant au jour le jour. Autre point de vue : tant que le travail à domicile reste dans des conditions qu'on peut appeler patriarcales, tant qu'il se mêle de près à la vie agricole, s'il ne favorise pas les progrès de la fabrication, il peut conserver du moins parmi les familles des habitudes calmes et régulières; mais quand il devient exclusivement industriel, quand il transforme la demeure de l'ouvrier en une petite fabrique sans règle, et qu'il rassemble sur un même point une multitude d'ateliers placés sous la menace d'alternatives d'activité ou d'inertie qui les bouleversent, il a perdu le caractère originel qui séduisait en lui. Le régime de la grande industrie permet plus facilement de fabriquer à l'avance au moins certaines étoffes et de restreindre ainsi la durée des chômages ; de plus, sans impliquer une réglementation trop absolue qui entraînerait, dans l'état présent de l'industrie nationale, les plus graves embarras, le travail aggloméré s'accommode de certaines mesures disciplinaires, qui sont des garanties de bien-être et de bon ordre. Au point de vue général de l'avenir, il serait donc permis de bien augurer de la modification qui semble attendre sous ce rapport le système actuel ; mais une semblable modification n'en constitue pas moins, pour le moment de la transition, une nouvelle cause d'inquiétude.

Une circonstance très-fâcheuse, en outre, c'est qu certains tissus communs, tout en laissant au fabricant le bénéfice le plus modique, ne peuvent pas supporter un prix de façon raisonnable qui compense la peine de l'ouvrier et lui procure le moyen de satisfaire à ses légi-

times besoins. De semblables articles sont condamnés, sans doute, à disparaître de la circonscription urbaine; mais une industrie ancienne ne se résigne pas à tomber sans résistance. Ceux qui la pratiquent s'y cramponnent comme à leur seule planche de salut. N'a-t-on pas vu un éclatant et douloureux exemple de ces efforts désespérés lors de la substitution de la filature mécanique du lin à l'antique procédé du filage au rouet ou à la quenouille? Les fileuses de certains districts de la Bretagne et du Maine avaient été amenées, de réduction en réduction, à ne plus gagner qu'un sou par jour, et cependant elles essayaient encore de retenir le travail ingrat que leur enlevaient d'impitoyables machines.

En attendant qu'ils soient entièrement abandonnés dans Lyon, les articles les moins productifs reviennent naturellement aux ouvriers les moins habiles ou à ceux dont les ateliers sont le moins bien outillés. « Il suffit qu'on soit dans la gêne, disait devant nous la femme d'un chef d'atelier fort malheureux, pour que les fabricants abaissent encore le prix des façons. » L'accusation était plus cruelle que fondée; c'est le genre même de l'étoffe qui détermine le taux du salaire. Les ouvriers dans la gêne sont principalement ceux qui fabriquent les tissus les plus communs, parce qu'ils ont, en général, les moins bons outils. Que les frais de production s'élèvent cependant, et tels articles fabriqués dans la ville ne pourront plus se vendre en face de ceux des campagnes. Toutefois, comme il faut avant tout que le travail fournisse à celui qui l'exécute les moyens de vivre, comme on ne saurait d'ailleurs demander au malheureux qui souffre d'analyser

les causes économiques d'où provient l'abaissement des salaires, il est à désirer que toute besogne qui ne peut plus motiver une rétribution normale soit entièrement délaissée.

Dans les temps de chômage, il y avait jadis un mal analogue. L'usage existait, quand on faisait travailler dans ces moments-là, de balancer les hasards de la vente d'un tissu entrepris sans commande par un rabais sur le prix de la main-d'œuvre. On y a renoncé à peu près généralement : mieux vaut qu'un métier s'arrête que de battre ainsi au rabais. L'esprit de l'ouvrier accepte plus aisément cette idée : « Pas de travail, pas de salaire, » que celle-ci : « Un travail prolongé, et pas même de pain pour toute la journée. » La fréquence des chômages est le grand fait qui aggrave toutes les causes d'inquiétude planant sur la cité des soieries. On n'y est jamais sûr du lendemain. Assujettie à cette idole changeante qu'on appelle la mode, et dépendant, comme on le sait, des commandes de l'étranger, la fabrique passe bien souvent en quelques jours d'une extrême activité à une immobilité complète ; tel ouvrier était occupé depuis un mois seize ou dix-sept heures par jour, qui va rester maintenant sans ouvrage durant d'interminables semaines. Telle fabrication était florissante, qui va être soudainement ruinée par un caprice du public. On en a vu un exemple dans l'industrie des châles de soie, qui avait pris à Lyon, de 1845 à 1848, une extension considérable, et qui s'est vue soudainement frappée par suite de la faveur que le goût public avait donnée aux mantelets de tous genres.

Les dettes que le tisseur se voit dans la nécessité de

faire durant les chômages l'empêchent plus tard de se ressentir de la reprise des affaires. Quand son défaut de prévoyance ou l'étendue de ses charges et l'exiguïté de ses ressources l'ont obligé de recourir au crédit, il se dégage difficilement des liens dont sa vie est embarrassée. Le chômage ne frappe pas d'ordinaire tous les ouvriers en même temps ; il monte comme le flux de la mer, atteignant d'abord les retardataires de la fabrique, les travailleurs peu habiles qui ne sont occupés que dans les moments où la besogne abonde ; puis il s'étend à la masse des tisseurs, et laisse seulement en activité les métiers conduits par les mains les plus adroites et les plus sûres. Plus les fluctuations du travail sont des faits inhérents à la nature même de l'industrie lyonnaise, et plus il est désirable de voir s'établir des institutions propres à diminuer les terribles incertitudes du lendemain.

Parmi les institutions créées dans la ville de Lyon pour venir en aide à la classe laborieuse, les unes sont déjà anciennes, les autres sont nées à la suite du mouvement d'idées qui est venu dans les derniers temps éclairer d'un nouveau jour la plupart des questions d'économie industrielle. Reconnaissons, avant d'interroger les nouvelles créations, que la bienfaisance poursuit activement à côté d'elles sa tâche traditionnelle. Extrêmement variée et ingénieuse dans ses moyens, elle distribue ses bienfaits par cent canaux divers, aimant seulement peut-être un peu trop à faire bruit de ce qu'elle donne.

Au nombre des institutions antérieures à l'époque présente se placent les établissements pour l'instruction gratuite des classes populaires, qui sont l'objet d'un juste

intérêt. Si l'instruction primaire ne peut suffire à tout dans la vie, elle est du moins une condition essentielle à l'individu pour se guider sur la route du devoir et du travail. Grâce à des sacrifices persévérants, de larges améliorations ont été obtenues sous ce rapport. Les frères de la doctrine chrétienne et une société laïque fondée depuis longtemps sous le nom de *Société de l'instruction primaire*, rivalisent de soins pour l'éducation des garçons appartenant aux familles ouvrières. L'instruction des jeunes filles se partage entre l'enseignement laïque et les sœurs de Saint-Charles. Des classes sont ouvertes le soir pour les ouvriers adultes, tant par les frères de la doctrine chrétienne que par la *Société de l'instruction primaire*. L'enseignement dans les écoles est partout gratuit, grâce surtout aux subventions de la municipalité [1].

Un établissement fondé en 1833, sous le nom d'école de La Martinière, et qui se soutient au moyen de ressources provenant d'un legs individuel, mérite une mention spéciale. Le donateur, M. Martin, lyonnais d'origine, s'était enrichi dans les Indes orientales, au service de la com-

1. A la date de nos renseignements, les frères avaient sous leur direction dans l'agglomération lyonnaise 22 écoles recevant près de 5,000 élèves; la *Société de l'instruction primaire* avait 20 écoles, suivies par 3,000 jeunes garçons. Quant aux filles, cette même association entretenait pour elles à Lyon 9 classes, où se trouvaient 1,200 élèves; l'enseignement laïque comptait encore 7 ou 800 jeunes filles à la Guillotière et à la Croix-Rousse dans 4 écoles tenues par des institutrices communales; les sœurs de Saint-Charles y avaient aussi 22 établissements renfermant près de 4,000 élèves. La municipalité de Lyon allouait 88,000 fr. aux écoles des frères de la doctrine chrétienne et des sœurs de Saint-Charles, et 60,000 fr. aux classes d'enseignement mutuel, sans parler de quelques autres dépenses se rattachant au même objet.

pagnie anglaise. Véritable institution d'enseignement professionnel, l'école de La Martinière joint à des cours de mathématiques et de dessin des cours théoriques et pratiques de modelage, de tissage, etc. Elle reçoit gratuitement quatre cents jeunes gens environ, tous fils d'ouvriers ou de petits commerçants. L'école doit beaucoup au zèle et aux lumières de son ancien directeur, M. Delamare, qui a parfaitement compris la portée d'une institution de ce genre dans le milieu où elle est placée.

Dans le cercle des anciennes institutions de crédit et de prévoyance intéressant les ouvriers, il faut citer une caisse de prêts pour les chefs d'atelier de la soierie et un certain nombre de sociétés de secours mutuels. La caisse de prêts, qui fonctionne encore, a été fondée en 1832, à la suite de l'insurrection de l'année précédente, pour remédier à des maux qui préexistaient à ce choc fatal, mais qu'il avait augmentés; elle a été dotée par le concours de l'État, du département et de la ville. On avait reconnu que les chefs d'atelier étaient souvent obligés, par suite d'une suspension générale ou partielle de la fabrication, de vendre à vil prix leurs ustensiles de travail, creusant ainsi devant eux le gouffre d'une misère sans fond. En pareil cas, sur une simple demande écrite, et après vérification faite par une commission spéciale, la caisse accorde des avances remboursables par à-compte, en se contentant de la seule signature du chef d'atelier. Faute de ressources suffisantes, cette institution n'a pu malheureusement prendre l'essor nécessaire pour agir sur l'ensemble de la famille laborieuse. Resserrée dans les plus étroites limites, son action s'est bornée à soulager quel-

ques misères individuelles. L'intérêt de cinq pour cent exigé par la caisse de prêts était d'ailleurs trop élevé. Nous l'avons entendu critiquer amèrement à Lyon même, parmi les chefs d'atelier. Ils lui reprochaient d'être usuraire, surtout à cause des pertes de temps qu'imposait l'accomplissement des formalités requises. Ils soutenaient qu'elle était plus utile aux marchands fabricants qu'aux chefs d'atelier, et, parmi ces derniers, à ceux qui étaient dans l'aisance qu'à ceux qui se trouvaient dans la gêne. Avant l'établissement de la caisse de prêts, me disait-on, les marchands fabricants faisaient souvent des avances et des avances parfois considérables à des chefs d'atelier qu'ils connaissaient pour être laborieux, lorsque, par suite de telles ou telles circonstances, ils se trouvaient dans le besoin. Ces avances étaient remboursées par ce que l'on appelait *la huitième façon*, c'est-à-dire la huitième pièce donnée à confectionner; or, ce mode de payement avait une conséquence favorable à l'ouvrier; en effet, si les commandes d'étoffe se ralentissaient avant *la huitième façon*, le fabricant, pour être payé, avait intérêt à maintenir en mouvement le métier de son débiteur. Ce fait est si vrai, ajoutait-on, qu'on a vu, dans des temps prospères, des chefs d'atelier simuler la gêne pour obtenir une forte avance, et cela en vue de s'assurer de l'ouvrage si les commandes venaient à se resserrer. Ce qui est hors de doute, c'est que la caisse de prêts n'a jamais eu qu'une portée très-restreinte.

Les anciennes sociétés de secours mutuels telles qu'elles étaient constituées avant 1848, rendaient sans contredit des services, mais elles ne pouvaient exercer aucune

influence sur les relations existant entre les divers agents du travail. On comptait cent à cent dix associations de cette nature, composées chacune d'un très-petit nombre de membres, et dont l'effectif général ne s'élevait pas à six mille individus. Ces sociétés restaient à peu près complétement étrangères aux ouvriers de la fabrique proprement dite.

Ce n'est pas dans le sein de ces anciennes associations, c'est ailleurs qu'il faut chercher le fait qui distingue notre époque, c'est-à-dire l'effort engendré par le sentiment des besoins d'un ordre industriel fortement ébranlé. Cette idée s'est rencontrée au plus haut degré dans la *Société générale de secours mutuels* et dans la *Caisse de retraites* des ouvriers en soie ; elle s'est révélée aussi dans une allocation municipale destinée à procurer des ressources annuelles aux ouvriers à qui leur âge ne permet plus de profiter des avantages de la caisse de retraites.

La *Société générale de secours mutuels* était le résultat d'une excellente inspiration. Provenant de l'initiative de la chambre de commerce, qui sait faire en toute circonstance un si bon usage de ses ressources, accueilli favorablement par les fabricants, approuvé par l'autorité locale, le projet de cette association, dont la pensée est à la fois si morale et si politique, dut sa prompte réalisation à un des derniers ministres chargés du département de l'agriculture et du commerce, M. Dumas, qui prit soin d'entourer l'institution naissante d'un éclat particulier. La Société fut reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret du 9 avril 1850. Au mois d'août de la même année, le président de la République, lors de son

voyage à Lyon, l'inaugurait lui-même dans une des salles du palais Saint-Pierre, en présence d'une assemblée nombreuse. Quand le chef de l'État, dans le discours prononcé en cette circonstance, félicitait le conseil des prud'hommes de *s'être associé, en une sage mesure, au sentiment de solidarité qui doit unir les agents d'une grande industrie,* il indiquait clairement que la création nouvelle avait pour objet de réagir contre cet esprit de désunion auquel la cité de Lyon avait dû d'aussi sanglantes luttes et d'aussi terribles désastres. « Les Sociétés de secours mutuels, disait encore le Prince-Président au moment même où il distribuait des médailles aux principaux fondateurs de la caisse de secours, les sociétés de secours mutuels, telles que je les comprends, ont le précieux avantage de réunir les différentes classes de la société, de faire cesser les jalousies qui peuvent exister entre elles, de neutraliser en grande partie les résultats de la misère en faisant concourir le riche volontairement par le superflu de sa fortune, et le travailleur par le produit de ses économies, à une institution où l'ouvrier laborieux trouve toujours conseil et appui. On donne ainsi aux différentes communautés un but d'émulation, on réconcilie les classes et on moralise les individus. » Ces paroles font connaître tout l'esprit de la nouvelle institution.

Dans le système de la caisse de secours des ouvriers lyonnais, la coopération des fabricants, devançant le système du décret du 26 mars 1852 qui a généralisé cette même pensée, vient aider et féconder le sacrifice que l'ouvrier s'impose. Les chefs de fabrique, de même que divers personnages éminents dans la cité et étran-

gers à l'industrie, s'étaient fait inscrire sur les listes de la société comme membres honoraires payant en cette qualité une souscription annuelle. C'est une sorte d'impôt volontaire. De plus, un droit spécial qui porte sur le commerce et la fabrique, est perçu en faveur de l'institution dans l'établissement public appelé *Condition des soies*, où se vérifie le poids spécifique de cette riche matière. La cotisation des membres participants a été fixée à 2 fr. par mois pour les hommes et à 1 fr. 50 pour les femmes. En échange de cette faible mise, la caisse alloue aux uns et aux autres, en cas de maladie, une subvention quotidienne égale à leur cotisation mensuelle; en outre, elle les fait soigner à ses frais chez eux, évitant ainsi à la famille une séparation pénible, et, sans parler d'autres avantages secondaires, elle verse à la caisse de retraites une somme de 20 francs par an qui est irrévocablement inscrite au nom de chaque membre[1]. Il est fait face à cette dépense au moyen de la somme que la chambre alloue soit à la caisse de secours mutuels, soit à la caisse de re-

1. On voit que le nombre des primes de 20 francs est limité par la somme reçue de la chambre de commerce et montant à 100,000 fr. par année, dont 50,000 fr. pour la caisse de secours et 50,000 fr. pour la caisse de retraites. La prime de 20 fr. est dès lors composée de deux primes de 10 fr. destinées à chaque caisse. Le nombre des sociétaires reste d'ailleurs illimité. Les derniers venus, profitant de tous les autres avantages de l'institution, prendraient rang par ordre d'inscription pour recevoir les primes qui viendraient à vaquer, si toutes les primes étaient occupées, ce qui n'a pas encore eu lieu. Sur les cinq mille primes de 10 fr., mises à la disposition de la caisse de retraites, celles qui ne sont pas employées pour les membres de la caisse de secours sont distribuées aux autres déposants à la caisse de retraites ayant versé au moins 15 francs, en commençant par les plus âgés.



traites qui y avait été annexée dès l'origine et dont elle était le corollaire. Cette dernière institution avait précédé la caisse générale créée sous la garantie de l'État. En présence de ce dernier établissement, l'institution propre à la fabrique de Lyon perdait toute raison d'exister séparément; mais la société de secours mutuels en conserve la trace en remplissant le rôle d'intermédiaire entre ses membres et la caisse nationale. D'après les combinaisons adoptées, un sociétaire admis à dix-huit ans doit recevoir, à l'âge de soixante, une rente viagère de 468 francs; mais les sommes versées ne pouvaient suffire pour constituer une pension aux ouvriers qui n'entraient dans la société qu'à un âge avancé. Un nouvel acte de munificence de la part de la chambre de commerce était venu prêter à ces derniers un généreux appui. Une somme de 82,000 fr. a été mise à la disposition de la caisse de retraites et répartie entre les sociétaires âgés de plus de quarante ans, afin de leur assurer à tous une rente de 90 fr. quand ils atteindront leur soixantième année.

On devine d'avance qu'une telle institution devait rencontrer à l'origine des obstacles divers dans un milieu où les âmes frissonnaient encore au souvenir de récentes et profondes discordes. Il devait y avoir des gens intéressés à présenter sous un faux jour une œuvre qui tendait à pacifier les rapports entre les patrons et les ouvriers, et à fermer la source des agitations passées. On ne manqua pas à l'origine de représenter la société mutuelle comme un piége tendu à la bonne foi des ouvriers, comme un filet dans lequel on aspirait à les envelopper pour mieux les asservir. Cependant, l'institution répondait si bien à

un besoin réel, que les préventions semées à pleines mains n'empêchèrent pas le nombre des souscripteurs de s'élever de jour en jour. Ce nombre doubla du 1er janvier 1852 au 31 décembre de la même année. Il était à ce dernier moment de 2,260 membres. Six ans plus tard, au commencement de l'année 1859, nous le trouvons monté à 3,707. Les ouvriers ont pu apprécier par des faits la salutaire influence de l'assistance mutuelle sur la situation des familles. L'état financier de la *Société* est, du reste, très-satisfaisant [1].

Ce qu'il fallait voir, dès l'origine, dans l'institution lyonnaise pour la juger avec impartialité, c'était une application nouvelle du principe de la mutualité, destinée à en élargir la sphère. Les sociétés de secours mutuels et la caisse de retraites se complètent l'une l'autre et visent à former un faisceau des ressources de la prévoyance et de l'épargne. En facilitant la voie sous les pas de l'ouvrier, elles évitent de se charger seules de sa destinée; elles lui demandent un sacrifice qui relève le caractère de l'assistance obtenue, mais un sacrifice qui, sans leur appui, demeurerait absolument stérile. Le conseil municipal de Lyon s'inspirait de ces idées, quand, par suite d'une résolution mentionnée plus haut, il inscrivait au budget de la cité une somme annuelle de 12,000 fr. en vue de faire face aux frais des pensions allouées à des ouvriers trop âgés pour pouvoir être admis à jouir des avantages de la caisse de retraites.

1. Le fonds de réserve montait, au 1er janvier 1859, à 305,000 fr. La Société comprenait 221 membres honoraires; leur nombre s'était accru de 59 dans le cours de l'année.

On peut dire aujourd'hui que ces expériences tentées au sein de la populeuse cité lyonnaise ont pleinement réussi. Certes, par les soulagements qu'elle dispense, par les intérêts nouveaux qu'elle fait naître, la caisse de secours vaut plus qu'une forteresse pour la défense de la paix publique. S'il avait été possible de devancer les leçons de l'expérience et de former une telle société en 1831, c'est-à-dire avant que n'eussent éclaté les insurrections, on aurait peut-être prévenu ces collisions insensées. C'était à notre temps qu'il était réservé de voir s'élargir le domaine des institutions de prévoyance. En multipliant leurs formes, en accroissant leurs moyens d'action sous l'égide des lois, ces institutions ont acquis un caractère qui en fait de véritables institutions sociales. Ce sera un titre pour notre génération d'avoir compris que, dans la situation actuelle de l'industrie, la justice et la politique commandaient à la fois de multiplier les liens qui rattachent au faisceau social les populations ouvrières, et que le gouvernement devait prendre lui-même en main la haute direction d'un mouvement trop longtemps abandonné à des calculs hasardeux. On recueille, on recueillera de plus en plus les fruits de ces diverses fondations, à mesure que les défiances se dissiperont au grand jour des faits accomplis. L'effort persévérant vers le bien, et la vigilance attentive à prévenir le mal, sont à Lyon, plus encore qu'ailleurs, deux conditions essentielles pour mettre l'avenir à couvert des périls du passé. Les ouvriers ont ici besoin d'être défendus contre des souvenirs sinistres et contre les penchants mêmes de leur esprit ; mais il importe de continuer aussi à les aider dans une carrière

exposée à tant d'écueils. Quelles mesures nouvelles pourraient être prises en dehors des institutions existantes? Quelle ligne de conduite faut-il suivre au milieu de ce labyrinthe industriel dont nous avons essayé d'éclairer les obscurs circuits ?

V.

Nouveaux moyens d'action.

Les vices qui tourmentent la grande arène industrielle de Lyon, durant la période dont nous nous occupons, appartiennent à l'ordre moral et à l'ordre économique. Les causes de trouble moral dérivent, en dernière analyse, de deux sources principales qui ont entre elles d'intimes rapports : l'altération du sentiment religieux et l'oubli de la mission même de la société. On s'est peu à peu éloigné de l'idée chrétienne, jadis si puissante sur les âmes ; faute d'en comprendre, faute d'en apprécier la véritable tendance, on en est venu à rejeter les données d'une foi qui certes n'avait pas en vue de tranquilliser les heureux du monde. On a trop oublié que la société puise sa raison d'être dans le besoin que les hommes ont les uns des autres, et que, sans cesse développé par la civilisation, ce besoin, après avoir modifié les relations entre les individus, modifie nécessairement les relations entre les diverses classes sociales. Les pages les plus consolantes de l'histoire sont précisément celles qui nous montrent une tutelle organisée par les puissants au profit des faibles, quand cette tutelle est sincèrement établie pour le bien

de ces derniers. Malheureusement, dans la populeuse cité lyonnaise, des séparations violentes avaient étouffé toute idée de rapprochement et de mutuel concours. Les classes les plus éclairées avaient-elles compris assez tôt la nature du rôle que leur imposaient les circonstances et l'esprit de notre temps? Il faut le dire, il est arrivé là ce qui arrive presque toujours : l'habitude empêche d'apercevoir les nouveaux besoins qui se produisent, et on reconnaît seulement le lendemain les justes exigences de la veille. Quant aux classes populaires, elles ont été dominées par cette croyance, si manifestement erronée, qu'elles pourraient se suffire à elles-mêmes. Non-seulement elles auraient vu d'un œil suspect l'aide du fabricant; mais elles s'insurgeaient encore contre le pouvoir social, alors même qu'il était le plus disposé à les soutenir. L'expérience, et une cruelle expérience, ayant dévoilé les sources du mal, les moyens à mettre en œuvre pour y remédier doivent tendre à faire revivre ces principes qui restent, à travers les siècles, sous une forme ou sous une autre, la condition essentielle du perfectionnement des individus et du développement de la civilisation.

Les efforts pour réveiller les idées religieuses sur un sol que l'indifférence a desséché, répondent merveilleusement aux exigences de la situation morale. Le sentiment chrétien peut seul ranimer la vie dans des âmes épuisées. Les semences que l'agitation n'a pu faire germer fructifieraient sous l'action d'un principe qui enseigne à l'homme qu'avant d'entreprendre une œuvre de transformation sociale, il doit commencer par se réformer lui-même, et qui tient compte des besoins matériels



sans en faire toutefois la seule préoccupation de la vie. Mais elles ne fructifieront qu'à la condition d'être répandues par des mains habiles à les combiner avec ce qu'il y a de légitime dans les aspirations du génie moderne [1].

A côté de l'enseignement religieux visant à rapprocher les cœurs, les institutions civiles ont à remplir aussi un rôle important, celui de rapprocher les intérêts. L'une et l'autre tendance peuvent se prêter un mutuel appui, car elles aspirent également à resserrer les liens qui, au milieu des causes secondaires de division, enveloppent tous les éléments de la fabrique dans une commune destinée. La séparation qui s'était produite provenait surtout de l'inévitable influence qu'exercent sur le taux des salaires la concurrence extérieure et les continuels soubresauts de la fabrication. Si le mal échappe à toute action immédiate, on doit du moins ne rien négliger pour en amoindrir les effets.

L'œuvre de la société de secours mutuels, qui s'adresse au cas de maladie, nous semble appeler une institution analogue qui serait créée également par la fabrique même pour venir au secours du travail durant ces chômages fréquents, maladies chroniques de la cité des soieries. Reconnue impuissante pour parer aux éventualités de la maladie, la prévoyance des ouvriers, abandonnée à elle-même, ne saurait pas davantage les prémunir contre les atteintes inopinées du chômage. La caisse d'épargne ne

1. Voir à ce sujet l'*Instruction pastorale* de Mgr. de Bonald, cardinal archevêque de Lyon, sur cette question : « La religion doit régler et sanctifier le travail. » Lyon, 1853.

suffit pas pour stimuler les économies individuelles auxquelles d'ailleurs elle n'ajoute rien qu'un intérêt modique. Il importe de s'avancer dans la voie déjà ouverte par la caisse mutuelle et par la caisse de retraites. La caisse de prêts, tout insignifiante qu'elle soit, pourrait être considérée comme un point de départ; mais l'institution s'élargirait en combinant, comme dans la société de secours mutuels, l'effort propre des membres participants avec une aide généreuse prêtée par le commerce local [1]. Conçue dans des conditions pareilles, elle ne saurait inspirer aucune crainte sérieuse. La grande et riche fabrique du Rhône a prouvé qu'elle ne reculait point devant les sacrifices nécessaires. Est-ce que la société même, la société générale, n'implique pas une série de sacrifices ininterrompus? Quand des avances faites à propos préparent la sécurité du lendemain, elles peuvent être à la fois un bon calcul et une bonne action. La chambre de commerce de Lyon ajouterait aux nombreux services qu'elle a déjà rendus, en cherchant dans l'accord dont nous nous bornons à indiquer les bases, un nouveau moyen de pacification.

Quelques fabricants avaient déjà songé à l'établissement d'une société particulière destinée à favoriser les bons rapports qu'il serait si désirable de voir régner entre les deux éléments de la production. Ils ont craint de ne pas être suivis sur ce terrain par la majorité des manufacturiers, et d'y rencontrer en outre pour obstacle,

1. Nous indiquons plus loin le principe de la mutualité comme pouvant s'appliquer au chômage (liv. VIII, ch. III).

la défiance des ouvriers. Ces appréhensions, quoique faciles à concevoir en une certaine mesure, ne devraient pas faire renoncer à toute initiative de ce genre. L'idée de cette création se rattacherait aisément à celle d'une société contre les chômages.

Quand on se préoccupe de réaliser de nouvelles améliorations, il n'est pas mal d'écouter de près les vœux mêmes des ouvriers. Mais s'il est très-fréquent de les entendre se plaindre du taux des salaires ou du régime de la fabrique, il est beaucoup plus rare de les voir préciser leurs désirs, de telle sorte qu'on puisse les juger. Ce n'est pas une définition que de dire : « Nous voulons améliorer notre sort. » Très-légitime si elle est dominée par le respect de la loi morale, cette volonté réside, plus ou moins active, plus ou moins intelligente, dans l'âme de tous les hommes. Les moyens à mettre en œuvre pour la réaliser peuvent seuls constituer un système de conduite, un ensemble d'idées qui se prête à la discussion. Cependant j'ai reconnu çà et là, dans mes conversations avec les chefs d'atelier sur des questions particulières, quelques pensées ayant réellement un corps. J'en cite d'abord deux qui ont ensemble une certaine relation : l'une se rapportait à la patente dont les chefs d'atelier étaient grevés lorsqu'ils avaient un compagnon ou même un simple apprenti; l'autre, au mode suivi pour le placement des compagnons, qui dépend tantôt de quelques industries accessoires du tissage et tantôt des agents du compagnonnage. La réclamation des ouvriers relative à la patente, et dont la chambre de commerce s'était rendue l'organe, a reçu une entière satisfaction, grâce à une loi budgétaire qui re-

monte déjà à quelques années [1]. Quant au placement des ouvriers, si le décret sur les bureaux de placement, destiné à produire un bien réel à Paris, doit trouver difficilement à s'appliquer à Lyon, il laisse du moins le champ libre à toute combinaison fondée sur le concours de la fabrique ou de la commune ; mais une telle institution ne saurait prospérer dans la cité lyonnaise que si elle est très-rapprochée de la société laborieuse ; le rôle de l'autorité doit consister à l'aider dans ses débuts, à la maintenir ensuite dans sa voie naturelle, sauf à la laisser maîtresse de ses mouvements journaliers [2].

En outre, j'ai entendu des chefs d'atelier émettre un vœu d'un ordre spécial qui pourrait être réalisé du moins en partie d'une manière indirecte, mais qui se produit habituellement sous une forme inadmissible. Ils demandent que les imitateurs des dessins nouveaux qui sont les vers rongeurs de la fabrique lyonnaise, soient obligés de payer les façons au même prix que les fabricants dont ils contrefont les produits. Ceci demande quelque explication. Les spéculateurs qui tâchent de se rapprocher d'un

1. Loi du budget de 1854 (10 juin 1853), art. 13. « A partir du 1er janvier 1854, les fabricants à métiers à façon ayant moins de dix métiers, seront exemptés de patente. »

2. Il ne faudrait pas renoncer à tirer parti, pour le bien-être des masses, de toutes les institutions nées au milieu d'elles, et dont le rôle avait pu être vicié jadis par un alliage extérieur. Parmi les sociétés fondées pour l'achat des denrées domestiques par exemple, il en est qui renfermaient un bon germe que l'avenir pourra féconder : celles qui avaient su limiter leur action dans le cercle de leurs membres. Ramenées sur leur véritable terrain, ces institutions sont susceptibles d'alléger des situations gênées, pour lesquelles tout moyen d'économie est un bien inappréciable.

article favorablement accueilli par le commerce, sont obligés d'imiter imparfaitement le type primitif pour se soustraire à la répression pénale, et dès lors de donner leurs articles à plus bas prix. Pour retrouver cependant leur bénéfice, ils commencent par diminuer le prix des façons. Une pratique frauduleuse envers un concurrent donne ainsi naissance à un abus d'une autre espèce; mais la demande formulée par les ouvriers aboutirait à une immixtion absolument incompatible avec le principe de la liberté du travail. Ce n'est qu'en fortifiant notre législation, d'ailleurs si incomplète, sur les dessins de fabrique, qu'on pourrait se rapprocher des vues émises par les ouvriers lyonnais.

On a exprimé encore devant nous le désir qu'une commission nommée par le préfet du Rhône et composée de chefs d'atelier et de fabricants, soit chargée de fixer l'indemnité qui serait due aux maîtres-ouvriers toutes les fois qu'un métier monté pour un certain tissu n'aurait pas confectionné un certain nombre de mètres. Les frais de montage étant toujours coûteux et restant au compte de l'ouvrier, ce dernier ne peut se récupérer de ses avances que si la production du tissu a une certaine importance. Telle est la raison de la plainte articulée. Mais juste en elle-même, cette réclamation rentre exclusivement dans le domaine de la convention privée. Avec une commission spéciale nommée par elle, l'autorité se trouverait bientôt impliquée dans des débats auxquels il est essentiel qu'elle demeure étrangère. C'est aux chefs d'atelier à stipuler leurs conditions à ce sujet. Ils pourront ensuite invoquer l'intervention du conseil des prud'-

hommes ; la loi ne saurait intervenir dans ces termes. A chaque pas dans cette arène périlleuse, on se heurterait à des obstacles insurmontables. Disons-le pour tous les cas analogues : les conventions des parties peuvent seules modifier les usages établis.

Les questions qui planent sur la fabrique lyonnaise, la concurrence des travailleurs, l'émigration du tissage à la campagne, la création de grands ateliers mécaniques, sans parler même des causes de malaise tenant aux mauvaises récoltes des cocons, rendent très-précaire l'existence de la population ouvrière agglomérée sur les bords du Rhône. Toutefois, l'industrie de Lyon possède une force intrinsèque qui la met en mesure de triompher de bien des obstacles : elle a prouvé qu'on pouvait compter sur son énergie et sur sa sagesse. Ce qu'il faut souhaiter pour elle, c'est l'extension et la sûreté de ses débouchés extérieurs. Or, ces conditions, on les trouvera surtout dans les efforts de l'esprit commercial, dans l'étude des besoins des peuples étrangers et dans l'emploi raisonné des engins mécaniques.

Toutes les applications cependant demeureraient stériles, il faut le dire ici plus qu'ailleurs, si on négligeait de remplir une condition essentielle : c'est l'ordre, on le sait, qui tranquillise les intérêts, qui permet d'accroître la production et la somme générale de la richesse, qui laisse les intentions bienveillantes naître et se manifester par des actes. Assez et trop longtemps les ouvriers de Lyon ont cherché dans l'agitation les éléments d'un meilleur avenir; assez et trop longtemps ils ont vu leurs efforts perdus dans ces douloureuses épreuves, leur misère ap-

pesantie, leurs espérances trompées. Ces longues déceptions ne sauraient être perdues. On peut croire que le calme qui règne depuis longtemps et qui s'est maintenu au milieu d'une gêne terrible tenant à des causes indépendantes de toute volonté humaine, n'est pas dû qu'à la crainte de la répression. On peut croire qu'il s'est accompli certaines améliorations essentiellement conformes à l'intérêt des masses, visiblement conseillées par l'expérience et que les institutions de prévoyance actuelles ont pour but de favoriser.

Les ouvriers de Lyon, quand on les observe de près, au milieu de leur existence si précaire, avec leurs qualités et leurs défauts, paraissent fort au-dessus de la réputation que leur avaient généralement attirée les violences dont leur histoire est remplie. Le fond des âmes possède des qualités essentielles très-dignes de sympathie. Prise en masse, cette population a toujours mieux valu que sa renommée. Jamais il n'a été ni juste ni politique de la représenter comme atteinte d'un vice incurable et comme plongée dans des ténèbres que le rayon de la vérité ne pourrait pénétrer. C'était d'ailleurs repousser dans l'abîme ceux qu'on aurait dû en retirer. Bossuet a dit : « Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier. » Ce mot profond s'applique aux classes sociales comme à l'individu. Alors même que certaines populations se sont égarées, elles ont besoin qu'on ne parle pas trop mal d'elles pour pouvoir se relever de leur chute. En les abaissant à leurs propres yeux, on pourrait finir par creuser au-devant d'elles un gouffre sans fond.

CHAPITRE II

LES OUVRIERS DE SAINT-ÉTIENNE

Au milieu des montagnes du Forez, dont la base sépare le bassin du Rhône de celui de la Loire, s'étend, à partir des environs de Givors, à travers Rive-de-Gier et Saint-Chamond jusqu'au delà de Saint-Étienne, une succession de vallées plus ou moins profondes, sillonnées par des torrents, tantôt nues et arides, tantôt fécondes et verdoyantes, où l'industrie possède un magnifique domaine. Les ouvriers qui habitent cette région forment un groupe isolé dont la physionomie s'encadre d'une façon fort originale entre les sommets de leurs montagnes. Les uns tissent les rubans de tout genre dont les flots étincelants vont ensuite inonder le monde ; d'autres, à demi nus près de brasiers ardents, travaillent le fer rougi ou le verre en fusion ; enfin les autres sont voués à l'extraction de la houille, et ont pour atelier les profondeurs mêmes de la terre. Prise en bloc, en comptant les rubaniers disséminés dans les montagnes et dont Saint-Étienne est la métropole, la population laborieuse de ce district ne saurait être évaluée à moins de cent cinquante mille individus. Elle est trop rapprochée de la cité lyonnaise pour avoir pu échapper, sur les points où elle est agglomérée, au contre-coup des secousses qui ont si fortement agité dans cette dernière ville la population laborieuse ; mais ici le soulèvement s'est produit sous un aspect singulier. Nulle part on ne peut mieux distinguer les deux in-

fluences auxquelles l'histoire rapportera les mouvements des populations ouvrières au milieu du XIXe siècle : l'une provenant d'une source étrangère à ces populations, l'autre sortant de leur propre sein. Le flot qui venait du dehors atteindre les ouvriers de la Loire sur leurs montagnes tendait à les entraîner sur une mer sans rivages; quant aux aspirations intérieures qui les agitaient, bien que souvent excessives, elles renfermaient au contraire certains germes dont il était possible de tirer parti. Avant de pouvoir apprécier la portée relative de ces deux éléments, il faut connaître les deux faces distinctes sous lesquelles s'offre à nous la vie des ouvriers forésiens, observée tour à tour dans les ateliers où s'exerce leur industrie et dans les modestes habitations où se conserve l'originalité de leurs mœurs.

I.

Saint-Etienne. — Rive-de-Gier. — Saint-Chamond. — Aspect de l'industrie. — Conditions du travail.

La contrée qu'occupe le groupe des ouvriers de la Loire est traversée par le chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne, qui a donné une si vive impulsion à l'industrie de ce pays. Après avoir longé le Rhône jusqu'à Givors, on monte par une pente ininterrompue au sommet de la chaîne du Forez : sur un court espace de quatre lieues, entre Rive-de-Gier et Saint-Étienne, la différence du niveau est d'environ 1,000 pieds. On s'élève de la vallée du torrent du Gier, qui se jette dans le Rhône, à celle d'un des affluents du Gier, le Janon, et puis à la vallée de

l'impétueux ruisseau le Furens, qui, après avoir traversé Saint-Étienne, où ses débordements ont plus d'une fois causé de grands désastres, va se précipiter dans la Loire. Le chemin de fer se déploie au milieu d'un nuage d'épaisse fumée s'échappant sans relâche des usines dont la contrée est couverte. Tantôt les rails perchés sur la cime d'un coteau dominent des fourneaux embrasés, construits dans le bas de la vallée ; tantôt, s'enfonçant sous la montagne, par exemple sous le tunnel de Terre-Noire, ils atteignent presque aux régions que peuple la noire armée des mineurs.

Établi dans des conditions extrêmement difficiles, ce *railway* est ouvert au public depuis l'année 1832. Il n'existait alors en France qu'un seul tronçon de voie ferrée de 18 kilomètres de long, et appartenant à cette même région, celui de Saint-Étienne à Andrezieux sur la Loire, terminé en 1827. Le chemin de Lyon était donc un essai, essai hardi, mais dans lequel on sentait ces tâtonnements qui se rencontrent au début de toutes les carrières où s'élance le génie de l'homme. A l'origine, on le comparait dans le pays à un cheval boiteux trottant sur des cailloux. C'était une injustice, en ce sens qu'on méconnaissait le service rendu par une entreprise hardie ; ce qui était vrai, c'est que la traction s'opérait très-lentement ; elle s'est faite pendant longtemps, en partie du moins, à l'aide de chevaux, même de bœufs. Le chemin était ouvert depuis plus de douze années que la remonte des trains de Saint-Chamond à Saint-Étienne n'avait pas encore lieu avec des locomotives. Dès que les machines gravirent toute la pente, les convois étaient lancés à la

descente sur le flanc de la montagne et revenaient seuls, par l'effet de la pesanteur, jusqu'à Rive-de-Gier, où la locomotive était allée les attendre. Rappelons, d'ailleurs, que ce chemin avait été construit moins pour les voyageurs que pour les produits de la contrée, auxquels il a dû la prodigieuse prospérité dont il a joui [1].

Quand on veut voir à l'œuvre l'industrie locale et pénétrer parmi les ouvriers dont elle utilise les bras, il faut, en venant de Lyon, quitter la voie ferrée à Rive-de-Gier, et laissant derrière soi, sur la gauche, les dernières élévations des Cévennes, gravir pas à pas la chaîne du Forez.

La cité de Rive-de-Gier, qui marque le commencement de cette ruche laborieuse échafaudée le long des montagnes, est exclusivement industrielle : il n'y en a peut-être pas une autre en France où la production occupe

1. Voir pour les détails relatifs à l'établissement des chemins de la Loire notre livre : *Les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans*, t. I, p. 119 et suivantes. —Voici ce que nous disions des voies ferrées d'Andrezieux et de Roanne, ici même, dans notre première édition, avant la fusion opérée entre les lignes : « Le chemin d'Andrezieux, construit avec une seule voie, avait reçu d'abord des rails qui n'avaient pas plus de 1 mètre 20 centimètres de longueur. Il suit tous les accidents d'un sol tourmenté, avec des courbes de 50 à 100 mètres de rayon, quand elles auraient dû en avoir au moins 500 pour répondre aux règles de l'art. Cette même contrée possède encore le *railway* de Saint-Étienne à Roanne, qui vient se souder à la Quérillière sur celui d'Andrezieux, mais dont la construction est postérieure d'une année à celle du chemin de Lyon à Saint-Étienne. Il se compose d'une série de plans inclinés et de remblais dans les montagnes, puis de longs alignements dans les plaines du Forez. Ces voies plus ou moins défectueuses possèdent des tarifs élevés que l'industrie du pays trouve extrêmement lourds. »

aussi complétement tous les bras. Dans cette ville d'ouvriers, tous les hommes, riches ou non, travaillent de leurs mains : pas de bourgeoisiè, pas de classe ayant des loisirs. Tel avait commencé sa carrière par servir les maçons, portant sur ses épaules ce récipient incommode appelé *l'oiseau*, qui, devenu millionnaire, ignore toujours ce que c'est que le repos. Tel autre, simple ouvrier de forge d'abord, puis chef d'un établissement métallurgique dont les produits rivalisent avec les plus beaux fers de l'Angleterre, reste encore le premier forgeron de son usine. On voit là des hommes qui ont acquis trois ou quatre cent mille francs de fortune, enfourcher un cheval sans selle et aller eux-mêmes couper leurs foins dans la vallée. Ces occupations de la dernière partie de la vie s'appellent le repos. On n'a pas besoin d'entrer à Rive-de-Gier pour y reconnaître la patrie du travail : la ville est enveloppée d'un nuage de fumée qui s'aperçoit des hauteurs voisines et laisse à peine entrevoir le faîte des cheminées. Les ouvriers sont groupés dans des ateliers de différentes natures : des fabriques d'acier, des forges, des verreries produisant des verres de toute sorte, principalement des bouteilles et des verres à vitre.

Il faut dire un mot de l'industrie verrière, qui ne présente nulle part en France, pour la fabrication des bouteilles et des verres à vitre, une agglomération d'usines comparable à celle de Rive-de-Gier. Sachons d'abord que les bouteilles de nos fabriques sont à peu près sans concurrence au dehors ; l'augmentation de prix qui résulte du transport est le seul obstacle à de plus abondantes exportations. Quant à nos verres à vitre, ils ne s'écoulent

plus au delà de nos frontières, la Belgique ayant, grâce à diverses circonstances, ravi à nos verriers de Rive-de-Gier le marché des Échelles du Levant, où ils plaçaient autrefois une partie de leurs produits. Un intérêt particulier s'attache à cette industrie du verre à vitre, quand on suit sa marche et ses procédés. Elle a éprouvé, durant le cours du dernier siècle, une révolution complète. Le soufflage des verres au manchon a remplacé le soufflage des verres en plateaux, dont un des inconvénients était de ne pas permettre de faire des pièces de grande étendue. Abandonné en France, ce dernier procédé était encore, il y a peu de temps, exclusivement suivi par l'Angleterre, faute d'ouvriers *manchonniers*. Nous étions seuls en possession de lui fournir ses globes de pendule, et nous partagions avec l'Allemagne l'expédition des verres de grande dimension. Des créations récentes ont affaibli cette clientèle; la fabrication anglaise est parvenue à attirer chez elle quelques-uns de nos ouvriers *manchonniers*. Quoiqu'elle n'ait pas obtenu dans l'application des procédés nouveaux tout le succès qu'elle ambitionnait, elle livre communément pour les vitres un verre plus beau que le nôtre. Stimulée par le goût des consommateurs, elle cherche à atteindre une perfection qui n'est pas suffisamment appréciée en France. On a attribué l'infériorité relative de nos produits ordinaires à l'usage généralement suivi dans l'industrie du bâtiment de se contenter d'un verre de troisième choix. Il est bien vrai qu'à Paris même nos maisons neuves sont, pour la plupart, vitrées en verre inférieur. Le propriétaire cherche le bon marché; et le locataire, qui s'inquiète beaucoup de tout ce qui peut

donner à son logement une apparence brillante, souvent trompeuse, fait à peine attention à la partie qui devrait la première attirer ses regards. Nos boutiques entendent le luxe des croisées beaucoup mieux que nos hôtels et nos palais. Dans les départements, c'est encore pis ; jamais les constructeurs de maisons ne croient faire assez d'économie sur le verre qu'ils emploient. Il faut espérer que le bon goût finira par triompher de traditions un peu sordides et par donner ainsi à l'industrie verrière les encouragements qu'elle mérite.

En se rendant de Rive-de-Gier à Saint-Chamond, à dix kilomètres plus haut dans la montagne, on longe une suite d'usines : la belle fabrique d'acier d'Assailly, les forges de l'Horme et de nombreux fours à coke brûlant en plein air. A Saint-Chamond, le bruit diminue, le ciel s'éclaircit ; on sent que dans cette ville, où des vestiges de monuments romains rappellent une certaine splendeur évanouie à travers les siècles, le sol est moins profondément imprégné de l'esprit industriel[1]. Saint-Chamond s'est laissé ravir à peu près complétement la fabrication des rubans. Elle compte toutefois plusieurs fabricants

1. La ville de Saint-Chamond est fort ancienne. Elle se flatte d'avoir été, avant la conquête des Gaules, le point de communication entre Vienne, capitale des Allobroges, et Feurs, capitale des Segusianes. Dans les premiers temps de notre ère, de nombreux ouvriers y furent occupés à la construction d'un aqueduc que l'empereur Claude fit construire pour porter les eaux du Gier à Fourvières. L'aqueduc commençait un peu au-dessus de Saint-Chamond. On raconte que partout où furent construites des baraques pour le logement des ouvriers, un hameau a succédé aux baraques. On peut suivre l'ancien aqueduc en suivant les hameaux ou villages échelonnés sur son parcours.

d'une haute habileté, et elle règne encore en souveraine sur l'industrie des lacets, qui occupe de 8,000 à 10,000 métiers, mis la plupart en mouvement par des appareils hydrauliques et exclusivement surveillés par des femmes. Plusieurs établissements pour le moulinage de la soie ne renferment également que des femmes. La clouterie à la main et un petit nombre d'usines à vapeur, existant dans cette localité, emploient seules des hommes. Dans une usine on fabrique pour les voitures de chemin de fer, à l'aide d'un procédé nouveau et rapide, des bandages de roues qui sortent du laminoir ronds et soudés ; toutefois cette usine n'est qu'une dépendance immédiate de Rive-de-Gier.

Au-dessus de Saint-Chamond, on traverse un pays fortement accidenté, mais où rien ne rappelle, jusqu'à ce qu'on ait atteint les forges de Terre-Noire, le mouvement de la région inférieure. Située au fond d'une gorge pittoresque, l'usine de Terre-Noire fait vivre une population de 1,800 individus. La fabrique a créé tout ce qui existe autour d'elle ; un village est pour ainsi dire sorti de terre dans ce lieu sauvage, qui semblait voué à une perpétuelle immobilité. L'établissement a été construit en 1822, à une époque où des forges commençaient seulement à s'installer dans le département de la Loire. Ces usines, qui marchent toutes à la houille, ont réalisé les premières applications des procédés anglais dans notre pays. Elles placent leurs fers le long du littoral de la Loire et du Rhône, et à Paris, Marseille, Toulon, Rochefort, etc. Elles alimentent encore sur les lieux mêmes plusieurs industries métallurgiques ; leur prospérité intéresse ainsi

un personnel nombreux dans le district de Saint-Étienne.

Quand on monte jusqu'au plateau sur lequel est située cette dernière ville, sous un ciel froid et neigeux, on croirait au premier abord qu'elle est condamnée par sa position à un éternel isolement. On a vu pourtant qu'elle avait été mise en rapide communication avec deux grandes voies fluviales, qui lui permettent de diriger ses produits soit vers l'Océan, soit vers la Méditerranée. C'est que la Providence avait enfoui sous les montagnes de cette région une matière qui vivifie l'industrie moderne, et que cette matière nécessite d'immenses moyens de transport. Le voisinage de la houille profite d'abord à diverses fabrications de Saint-Étienne, telles que la quincaillerie et la fabrique d'armes qui date du règne de François Ier, et qui comprend, en dehors d'un bel établissement placé sous la direction de l'État, un grand nombre de petits ateliers particuliers. La plus importante des industries stéphanoises, celle des rubans, tire elle-même un avantage de la richesse minérale du pays ; elle lui doit la facilité des communications créées pour le transport de la houille. La rubanerie du Forez a le monde entier pour marché, et, bien qu'elle rencontre aujourd'hui au dehors, notamment à Zurich en Suisse, une concurrence redoutable pour certains articles, bien qu'on lui ait enlevé quelques-uns de ses plus habiles ouvriers, elle reste toujours incomparablement supérieure à ses jalouses rivales pour le bon goût et pour l'élégance des produits. L'opulente ville de Saint-Étienne, dont la fondation semble dater du xe siècle, n'est réellement sortie de son obscurité que dans l'ère industrielle où nous vivons. Singulier effet

des situations! tandis que la cité des montagnes prenait un prodigieux accroissement, l'ancienne capitale du Forez, Feurs, qui devait regarder antrefois avec dédain, des rives de la Loire où elle est bâtie, la bourgade juchée sur des hauteurs inaccessibles, est tombée de son rang politique dans une insignifiance absolue. Autre circonstance digne d'être remarquée, voilà une place enrichie surtout par une industrie de luxe, dans laquelle le goût exerce le principal rôle : eh bien! en dehors de sa fabrication spéciale, elle ne laisse pas percer le moindre sentiment de l'art. Les beaux-arts fuient cette ville enfumée, mal pavée, à l'aspect monotone et triste, où la domination appartient exclusivement à l'esprit d'industrie, qui s'y montre infatigable et éminemment habile dans sa sphère, mais toujours replié sur lui-même.

Dans ce pays, où tout est de création récente, le développement donné à l'exploitation de la richesse minérale du sol remonte à peine au delà d'une trentaine d'années. Les extractions de la houille n'arrivaient pas à 4 millions de quintaux métriques en 1820. On les a vues monter sans cesse depuis lors, surtout après l'établissement des nouvelles voies de communication, jusques au chiffre de 15 à 18 millions. Le bassin houiller de la Loire, qui n'a que 22,000 hectares de superficie, est devenu le plus productif de tous les bassins houillers de la France. L'étendue des concessions atteint dans la Loire près de 27,000 hectares, mais elle dépasse la ligne carbonifère. D'après le dernier compte rendu publié par l'administration des mines, le bassin produisait près de 5 millions et demi de quintaux métriques de plus que celui du Nord,

qui vient immédiatement après sous le rapport des quantités extraites, et qui embrasse 54,000 hectares[1]. Les massifs dont l'existence est démontrée dans la Loire, contiennent plus de 2 milliards et demi d'hectolitres, et il est permis de conjecturer la présence d'une autre masse de charbon au moins équivalente.

Le bassin présente la forme d'un triangle très-allongé, dont la base s'appuie sur la Loire et dont le sommet vient aboutir jusque sur la rive gauche du Rhône, en face de Givors. Tout ce territoire appartient à un même système au point de vue de sa formation, mais il a toujours été d'usage de le diviser en trois parties : les deux riches bassins de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier, et un espace intermédiaire désigné sous le nom de bassin de Saint-Chamond, longtemps regardé comme stérile, et encore peu productif aujourd'hui. Le mode d'exploitation de ces terrains offre divers caractères qui touchent au sort de la nombreuse population vivant du travail des mines. Le gîte carbonifère de la Loire est partagé entre soixante-deux

1. Dans la France entière, 454,000 hectares concédés renfermant 286 mines exploitées, avaient donné 49 millions de quintaux métriques. Le nombre des mines concédées était de 448, et elles se répartissaient entre 45 départements. Un écrit plus récemment publié par le comité des houillères sous ce titre : *Situation de l'industrie houillère en* 1858, évalue la production française à 64 millions de quintaux métriques pour 1856 et à 60 millions pour 1857. Ces chiffres n'ont rien d'officiel, mais nous les croyons très-près de la vérité ; nous regardons comme positif le fait d'un large accroissement dans la somme de nos produits depuis quelques années. Le même document porte à 51 millions de quintaux métriques la quantité de houilles étrangères consommées en France en 1857, c'est-à-dire aux cinq sixièmes environ de la production nationale.

concessions d'une étendue et d'une fécondité extrêmement inégales. Il y en a qui se composent seulement de 10 hectares, telles que la concession de Verchères-Feloin, tandis que d'autres en renferment près de 6,000, comme celles de Firminy et de Roche-la-Molière. On en compte vingt-cinq à peu près qui sont inactives ou improductives. Certaines concessions ont toujours été exploitées isolément et parfois même fractionnées entre plusieurs mains mais trente-deux, dont quelques-unes sont des plus riches et des mieux situées, ont été réunies, durant une dizaine d'années, dans les mains d'une seule société, la *Compagnie des mines de la Loire*, qui, au moment de sa formation, avait donné lieu dans la presse parisienne à une polémique ardente, et qui n'avait pas cessé un moment d'être dans le pays l'objet des plus vives discussions. Née à Rive-de-Gier, où elle grandit rapidement, cette association compléta son réseau en s'adjoignant, en 1845, une autre compagnie créée dans le bassin supérieur sous le nom de *Société des mines de Saint-Étienne*[1]. Elle a subsisté jusqu'en 1854, époque à laquelle elle s'est fractionnée en quatre compagnies distinctes : *la Compagnie des houillères de Saint-Étienne*, celle des *houillères de Rive-de-Gier*, celle des *houillères de Montrambert et de la Béraudière*, et enfin celle qui conserve l'ancien nom de *Société des mines de la Loire* (décrets du 17 octobre 1854).

Le travail du mineur varie beaucoup dans les mines du

1. La compagnie figurait dans la production générale des houilles de la Loire pour un peu plus des deux tiers.

Forez, suivant en cela la disposition des couches : quelquefois le charbon est presque à fleur de terre, et on se borne à percer des voûtes sous lesquelles on descend par une pente plus ou moins inclinée ; le plus souvent on est obligé de creuser des puits pour atteindre jusqu'aux filons carbonifères : on perce ensuite des galeries souterraines qui se ramifient comme les rues d'une ville [1]. L'exploitation des houillères de la Loire, et par suite le travail qui en résulte pour la population forésienne, se trouvent assurés par la diversité et la qualité tout à fait supérieure des produits. On rencontre à Saint-Étienne les charbons de forge les plus renommés du monde. On sait que ce charbon d'une nature collante a la propriété de brûler en dedans, de manière à former une croûte externe sous laquelle le métal s'échauffe et rougit rapidement. Une concession du même district, celle de la Ricamarie, renferme des houilles à gaz, c'est-à-dire des houilles riches en principes volatils, très-recherchées pour les usines d'éclairage de Lyon et d'une partie des villes du Midi. La variété appelée *charbon de grille*, qui convient au foyer des chaudières à vapeur et aux usages domestiques, abonde particulièrement dans le rayon de Rive-de-Gier. Cette sorte de houille brûle en dehors ; les

1. Une particularité de l'exploitation des houillères du bassin de Rive-de-Gier, quoique situées au pied des montagnes, c'est l'extrême profondeur des puits. La plupart n'ont pas moins de 200 à 400 mètres. Le plus profond, celui du Plat-de-Gier, situé entre la Grande-Croix et Saint-Chamond, dépasse 560 mètres, et il est encore en creusement. Aux environs de Saint-Étienne, les puits n'ont souvent que 25 à 30 mètres. La profondeur la plus grande à laquelle on soit descendu est d'environ 320 mètres.

flammes qui s'en échappent sous forme de langues plus ou moins allongées enveloppent et lèchent pour ainsi dire le fond des chaudières qu'elles mettent promptement en ébullition. Les houilles de ces montagnes s'écoulent en quantités bien plus considérables par le Rhône que par la Loire. On les trouve dans une grande partie de la France, à Paris, à Nantes, à Mulhouse, à Toulon, à Toulouse, dans les forges de la Champagne, de la Bourgogne, de la Nièvre, de la Haute-Bretagne. Les charbons qui leur font particulièrement concurrence sur certains marchés sont ceux de la Belgique, de la Flandre française, de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Languedoc. La valeur des produits annuels de l'industrie extractive dans la Loire n'est pas loin aujourd'hui de 20 millions. Ce chiffre forme à peu près le sixième de la production totale du district industriel de Saint-Étienne, estimée à 110 ou 120 millions, dont 55 ou 60 reviennent à la rubanerie et à la passementerie, et 40 ou 43 aux industries du fer et aux verreries.

La vie industrielle des ouvriers, c'est-à-dire le régime du travail, doit varier profondément entre des industries aussi différentes. Dans la rubanerie de Saint-Étienne, l'organisation des ateliers ressemble en général à celle des ateliers lyonnais. L'ouvrier possesseur de métiers travaille chez lui, soit seul, soit avec un ou plusieurs compagnons, et reçoit du fabricant les matières premières à mettre en œuvre. Il faut pourtant excepter de cette règle la fabrication des rubans de velours dans laquelle les négociants-manufacturiers sont, en général, propriétaires des métiers qu'ils placent, par groupes de six à dix, sous les ordres d'un contre-maître. Ici comme à Lyon, des améliorations con-

sidérables ont été introduites récemment dans les instruments du tissage. Jadis on se servait seulement de métiers à la main, appelés *métiers à basse* ou *à haute lisse*, qui ne permettaient de confectionner qu'une seule pièce à la fois, soit unie pour les métiers à basse lisse, soit façonnée pour les autres. Maintenant, si on excepte ceux des femmes et de quelques travailleurs isolés des campagnes, on n'emploie plus que des métiers dits *métiers à barre*, avec lesquels un seul homme peut fabriquer jusqu'à 32 ou même 36 pièces à la fois. Le prix de ces appareils qui sont de deux sortes, à *barre tambour* pour les pièces unies, et à *barre Jacquart* pour les pièces façonnées, — est beaucoup plus élevé que celui des métiers de l'industrie de Lyon, où chacun peut devenir chef d'atelier avec 250 ou 300 fr. d'économie. Les métiers à barre coûtent en moyenne 1,000 fr. ; il y en a qui sont en noyer ou même en acajou, et qui valent de 2,000 à 3,000 fr. Ces derniers brillent comme des pianos ; mais le bruit monotone qui s'en échappe suffirait pour apprendre que le bras qui les manie est réduit à répéter sans cesse les mêmes mouvements. Le tisseur de rubans, une fois le métier monté, n'a plus, en effet, qu'à lever et à pousser une longue barre en bois placée en avant de l'appareil, et les petites navettes chargées de fils marchent comme par enchantement. La barre étant souvent lourde à remuer, il faut avoir l'habitude de ces saccades continues pour ne pas être promptement hors d'haleine. Les yeux se fatiguent cependant plus que les bras. On est obligé, à tout moment, quand se brisent des fils extrêmement ténus, de les rattacher à un faisceau d'autres fils dont les couleurs variées et scintillantes cau-

sent un continuel éblouissement. Aussi la vue s'affaiblit-elle plus vite dans le tissage des riches articles façonnés que dans la plupart des autres fabrications.

L'industrie des lacets n'impose point de semblables exigences : d'ingénieux appareils se chargent de toute la partie pénible du travail, et ne laissent aux femmes que des soins peu fatigants soit pour les yeux, soit pour les bras. On a bien essayé d'employer aussi dans les rubans le secours d'un moteur mécanique. On cite, à quelques lieues de Saint-Étienne, un atelier hydraulique qui renferme 85 métiers; mais la tendance de cette fabrication à se constituer en grands ateliers est très-peu sensible. La rubanerie paraît un peu plus disposée à quitter la ville pour se répandre dans la campagne; toutefois, elle émigre de Saint-Étienne moins vite que le tissage des étoffes de soie unie n'émigre de la cité lyonnaise.

Les rubaniers stéphanois ne prolongent pas, comme à Lyon, la journée de travail effectif durant quatorze et seize heures; après 1848, ils n'ont plus travaillé que douze heures sur vingt-quatre. Bien que la loi sur la durée du travail laisse les ateliers proprement dits en dehors de ses dispositions, il n'est pas douteux qu'il n'y ait ici, comme partout, un véritable intérêt public, au point de vue moral et au point de vue économique, à ce que la limite de douze heures prévaille dans les usages industriels. Mais, dit-on, les commandes de rubans arrivent parfois en masses énormes aux maisons de fabrique et semblent réclamer un supplément de travail. Si cette exigence se manifestait rarement, on pourrait, sans grands inconvénients, s'écarter d'une règle à laquelle la loi même dans les industries

où elle est applicable, permet, en certains cas, d'apporter des exceptions. Malheureusement, l'exception tend bientôt à prendre la place de la règle, et alors reparaissent ces abus contre lesquels se sont élevés, avec une énergie qui les honore, d'éminents manufacturiers dans les diverses régions de la France. La limitation de la durée du travail journalier à douze heures, qui doit être regardée comme un des bienfaits de notre législation industrielle, a d'ailleurs l'avantage de réagir contre l'habitude à laquelle le commerce cédait de plus en plus, et souvent sans nécessité, d'attendre à la dernière heure pour transmettre ses commandes en fabrique. Quand les commissionnaires sauront bien qu'on ne travaille plus seize à dix-huit heures par jour, ils s'y prendront un peu plus tôt, au grand avantage de l'industrie comme à celui des travailleurs; il est bien rare qu'ils ne soient pas libres de gagner quelques jours. On ne verra pas plus qu'aujourd'hui les commandes s'en aller vers les fabricants du dehors. Celles qui restent chez nous ont des raisons pour cela. Qu'on ne l'oublie pas : — dans la rubanerie, le travail prolongé la nuit peut avoir des suites funestes et réduire considérablement la période durant laquelle un individu jouit d'une assez bonne vue pour conduire un métier de rubans façonnés. En répartissant l'ouvrage sur un plus grand nombre de journées, la limitation tend aussi à réduire les temps de chômage. Il vaut mieux, pour l'économie domestique et pour la moralité privée, que le tisseur travaille constamment en gagnant d'ailleurs un salaire convenable, que de gagner en quelques jours un salaire exceptionnel, pour rester ensuite inoccupé.

Les ouvriers de la passementerie sont, de tous les travailleurs de Saint-Étienne, ceux qui reçoivent les plus forts salaires. Un chef d'atelier peut tirer d'un métier 100 à 125 francs par mois en laissant au compagnon qu'il emploie une somme égale. Quelques ouvrages de luxe rapportent même davantage.

Le régime de l'industrie métallurgique de Saint-Étienne se rapproche, du moins sous un rapport, de l'organisation de la rubanerie : tous les ouvriers de la quincaillerie et presque tous ceux de l'armurerie travaillent à leur domicile et avec des instruments qui leur appartiennent; les matières qu'ils emploient sont en outre achetées par eux. Les ouvriers armuriers attachés à la fabrique impériale se trouvent dans une position exceptionnelle, qui ne permet pas de les prendre pour terme de comparaison. Exposés depuis une vingtaine d'années à d'assez dures vicissitudes, les autres ouvriers de cette catégorie ont profité de l'activité imprimée à plusieurs reprises depuis douze ans aux armements militaires ; ils peuvent gagner de 50 à 55 sols par jour. Le travail des quincailliers est plus ingrat ; leur industrie est en pleine décadence ; dans l'intention fort louable de la ranimer, on a songé à ouvrir une exposition publique de ses produits et à distribuer quelques encouragements honorifiques ou pécuniaires. Par malheur, le mal tient à la constitution même de cette industrie, à l'éparpillement de la force productive dans de très-petits ateliers où ne sauraient s'installer les grands appareils propres à simplifier et à perfectionner le travail. Comment ces forges imparfaitement outillées pourraient-elles lutter contre nos grandes usines du Haut et du Bas-Rhin, de la Moselle,

du Nord et de la Seine? De plus, les ouvriers quincailliers de Saint-Étienne, qui vendent à des commissionnaires les produits de leur travail, se font entre eux une concurrence désespérée auprès de ces acheteurs peu empressés; ils ne tirent que difficilement de leur labeur quotidien 40 à 45 sols. A Saint-Chamond, parmi les cloutiers à la main dont l'industrie est également en déclin, et aux environs de Rive-de-Gier, dans quelques petites communes peuplées de forgerons à domicile, on trouve aussi, malgré des habitudes laborieuses, une situation très-gênée et parfois misérable. La rétribution du travail est bien supérieure dans les grands ateliers métallurgiques de cette même contrée : à Rive-de-Gier notamment, les ouvriers en fer reçoivent au moins de 3 francs 50 centimes à 4 francs 50 centimes par jour. Les ouvriers verriers sont beaucoup plus favorisés encore. Leur gain, qui représente près de 30 pour 100 dans la valeur des produits fabriqués, s'élève pour ceux qui fabriquent le verre à vitre à environ 300 francs par mois; mais aussi quelle pénible besogne! Les verriers travaillent, pour ainsi dire, dans le feu, qui dessèche en eux les sources mêmes de la vie. On sait que cette industrie avait reçu des anciens rois de France des faveurs exceptionnelles : les verriers se considéraient comme anoblis. Un usage, invariablement consacré par une durée de plusieurs siècles, formait en outre, au profit de leurs familles, un privilége qui a survécu à tous les priviléges de l'ancien ordre féodal, et auquel il n'a été apporté que de récentes et timides dérogations. Les souffleurs en verre jouissaient de la faculté de n'admettre dans leurs rangs que les fils de verriers; aucun

autre apprenti n'était reçu sur les fours. Eh bien ! ce gain considérable, cette digue élevée contre la concurrence n'ont pas toujours été suffisants pour les retenir dans le pays. Rive-de-Gier a eu à souffrir plus d'une fois, notamment en 1846 et en 1847, de l'émigration d'un assez grand nombre d'ouvriers appelés non-seulement, comme nous l'avons déjà dit, par les verreries d'Angleterre, mais aussi par celles d'Espagne et d'Italie, où on leur assurait 5 à 600 francs par mois, quelquefois même davantage. Cette espèce de *drainage* des forces vives de la fabrique a provoqué les premières atteintes au privilége des fils de verriers. Dès que la pépinière privilégiée devenait insuffisante pour le recrutement des fabriques, il fallait bien prendre en dehors les agents indispensables à la production.

La dernière catégorie des ouvriers de la Loire comprend les travailleurs occupés à l'extraction de la houille. Le labeur du charbonnier, qui paraît d'un ordre si inférieur quand on l'envisage seulement en lui-même, prend une place éminente sur l'échelle des travaux industriels dès qu'on le regarde du point de vue des services qu'il rend à la société. Ces troglodytes, dont le visage noirci ne rappelle plus qu'imparfaitement la face humaine, sont les agents de la production universelle. Agriculteur d'un genre singulier, le mineur déchire la terre non pour la féconder, mais pour lui arracher le principal aliment de l'industrie moderne ; au-dessous de nos riantes prairies et de nos champs verdoyants, il récolte des moissons là où les mains de l'homme n'ont rien semé ; mais il ne peut pas porter ses regards vers le firmament, il touche son ciel

avec la main, parfois même il lui est impossible de se dresser de toute sa hauteur, et il a plus réellement qu'Atlas la terre sur ses épaules. Point de lumière autour de lui; son soleil consiste dans la petite lampe attachée à son chapeau, et dont la lueur blafarde lui fait mieux sentir l'obscurité où il est plongé. Les charbonniers passent au moins douze heures par jour sous terre : ils emportent leur nourriture avec eux. Menacés à tout moment, tantôt par un soudain éboulement des terres, tantôt par le choc de quelque appareil inaperçu, tantôt par la subite atteinte de cet ennemi perfide qu'ils appellent tout simplement le *grisou*, ils s'accoutument bientôt néanmoins à leur existence, au point de ne pouvoir plus guère, au bout d'un certain temps, reprendre le travail en plein soleil.

On voit quels frappants contrastes divisent les travaux exécutés dans ces industrieuses montagnes du Forez; ces contrastes ne sont pas sans influence sur l'état moral des diverses classes d'ouvriers qui les habitent.

II.

Mœurs et caractère des ouvriers de la Loire.

Quel que soit le milieu où l'homme se trouve placé, à quelque labeur qu'il ait voué sa vie, toujours une partie de lui-même reste immuable : c'est celle qui compose le fond de la personnalité humaine; mais les objets qui entourent chaque individu, la carrière dans laquelle s'exerce son acticité, viennent ensuite agir singulièrement sur ses inclinations et lui imprimer ce sceau profond de l'habitude

qu'on nomme une seconde nature. On croit souvent que l'homme choisit sa profession alors que sa liberté est dominée ou considérablement réduite par l'empire des circonstances; sa préférence fût-elle d'ailleurs indépendante et éclairée, une fois dans la carrière, il n'en recevrait pas moins de son état des impressions destinées à colorer sa vie tout entière. Cette inévitable conséquence offre un large aliment à l'analyse morale dans un pays où se rencontrent côte à côte, comme dans la Loire, des groupes d'individus consacrés à des travaux d'une nature aussi diverse. Les variétés de caractère naissent alors de la différence des occupations journalières. On les voit se former auprès du métier du tisseur de rubans, de la fournaise du verrier et du forgeron, ou dans l'antre du mineur. Chaque classe d'ouvriers étale à nos yeux ses mœurs, ses goûts et son esprit.

Parmi les charbonniers, le trait de caractère le plus saillant, c'est l'insouciance, cette insouciance qui dérive d'un travail à peu près assuré et toujours semblable à lui-même. Le mineur considère son état comme un emploi qui, en lui assurant à peu près un revenu fixe, l'affranchit de toute préoccupation. On serait enclin à s'apitoyer sur sa dure existence; mais le charbonnier ne s'en plaint pas, et, pourvu que l'exploitation de la houille ne soit pas menacée d'un chômage, ou qu'une réduction n'atteigne pas le chiffre du salaire, il descend heureux dans son puits. La bonhomie forme un trait nettement accentué dans sa physionomie morale. N'ayant pas d'intérêts à débattre chaque jour, le charbonnier vit étranger aux ruses dont certaines transactions se compliquent trop souvent. Chez

le verrier, on reconnaît l'orgueil d'un état longtemps fermé à la concurrence par un privilége de race; et, comme l'ouvrier de cette catégorie a entendu dire que la nature de son travail abrégeait sa vie, il semble se hâter de jouir avec une sensualité souvent grossière, mais toujours étudiée et systématique. L'ouvrier en fer est bruyant dans son existence extérieure, comme s'il aimait à imiter le retentissement du marteau sur l'enclume; il a quelque chose de la rudesse du métal qu'il manie; mais, de même qu'on parvient à employer le fer en le soumettant à certaines préparations, de même ces natures abruptes ont au fond une certaine flexibilité qui les empêche de résister quand on sait les prendre. Les rubaniers se distinguent par un goût prononcé pour tout ce qui brille, et ce goût se traduit dans la vie réelle en habitudes dispendieuses. On dirait qu'ils sont jaloux de se donner à eux-mêmes l'éclat de leurs fragiles tissus. De cette inclination vient, dans les rapports des rubaniers entre eux, une certaine suffisance qui s'irrite de la moindre contradiction. Ont-ils une discussion, même des plus frivoles, surtout en présence d'un tiers, — ils se passionnent avec une sorte de frénésie pour s'assurer le triomphe.

A cette première source de variétés morales qui tient à la nature des travaux quotidiens, il s'en joint une autre entre le groupe des travailleurs de Saint-Étienne et celui de Rive-de-Gier : je veux parler d'une différence de race. Quand on examine de près les populations de ces deux cités, la ville haute et la ville basse, qui se jalousent ouvertement, il est impossible de croire qu'elles proviennent d'une souche identique. Sur la hauteur vit une race petite,

trapue, musculeuse, qui paraît être la lignée autochthone des montagnes du Forez. Les femmes ont, du reste, les traits agréables et le visage frais comme la brise de ces régions élevées. A Rive-de-Gier, la stature est haute, les formes sont minces et élancées. Les femmes, avec leurs cheveux noirs et leur œil allongé, ont une beauté qui porte je ne sais quelle empreinte asiatique. Évidemment, la souche d'où cette race descend n'appartient pas à notre sol. Peut-être, dans les temps lointains où les compatriotes d'Abdérame envahissaient le midi de la France, quelque colonie de Sarrasins a-t-elle cherché un asile au pied de ces montagnes et y a-t-elle pris racine.

Au milieu de ces différences de race et de profession, un signe est commun à tout le groupe des ouvriers de la Loire : c'est la vie en famille; mais les conditions de cette vie offrent des variétés notables d'après le genre de travail. Parmi les rubaniers stéphanois, la vie intérieure respire une certaine aisance qui serait plus marquée sans leur habitude d'aller, les jours de repos, s'installer au cabaret, où ils consomment de gaieté de cœur un gain que la prévoyance commanderait de mettre en réserve. L'intérieur des quincailliers atteste un dénûment à peu près complet. Les charbonniers de Saint-Étienne, jouissant d'un revenu plus sûr, pourraient être chez eux un peu moins tristement installés; mais leurs femmes se font remarquer par une extrême indifférence pour l'arrangement de leur ménage, dont la malpropreté est proverbiale dans le pays. Au premier abord, on pourrait croire que cette négligence tient au travail des mines et s'étend à tous les ouvriers qui s'y livrent; eh bien! non, il faut s'en

prendre ici à une habitude locale ; car à Rive-de-Gier la propreté règne dans le logis du mineur. Tandis qu'aux environs de Saint-Étienne le charbonnier, sale et tout noir de houille, a toujours l'air de sortir de son puits, dans le bassin inférieur il a soin de sa personne, et, une heure après son travail, on ne devinerait presque plus son métier.

Le nœud de la famille est assez généralement respecté, et garde quelquefois sa force primitive chez les charbonniers des campagnes. Il n'est pas rare de voir une famille nombreuse prendre à sa charge l'enfant orphelin d'un parent même éloigné, sans songer à se plaindre du fardeau qui en résulte pour elle. La situation des femmes n'est pas la même parmi les travailleurs de Saint-Étienne, de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier. Dans les deux premières villes, les femmes ont généralement part au travail industriel, soit dans l'atelier de leur mari, soit dans les établissements des manufacturiers. A Saint-Étienne, dans la rubanerie, elles se chargent en outre le plus souvent des transactions extérieures ; elles vont prendre elles-mêmes l'ouvrage chez le fabricant, et elles débattent le prix des façons, tandis que le chef de la famille reste à son métier. Aussi le conseil des prud'hommes les admet-il à sa barre dans les contestations qui s'élèvent à ce sujet, pour expliquer les stipulations arrêtées qu'elles connaissent mieux que leur mari.

Rien de semblable ne se produit à Rive-de-Gier, où court ce dicton, qui, sous une forme un peu naïve, contient un grand fonds de vérité : « Rive-de-Gier est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer

des chevaux. » En effet, les femmes d'ouvriers ne sont ici assujetties à aucun travail ; on ne les voit point, comme dans les pays d'agriculture, affronter dans les champs les intempéries des saisons, ou, comme dans les contrées manufacturières, passer le jour auprès d'un métier, ou bien enfin porter de lourds fardeaux comme dans certaines villes de commerce ; elles restent chez elles et vivent absolument en rentières. Les hommes ont un travail pénible, mais un gain élevé ; la récompense suit l'épreuve. Les chevaux, soumis au plus rude labeur, soit dans des chemins défoncés et montueux, soit dans des mines, où ils sont descendus pour n'en plus sortir, trouvent ici un véritable enfer. Voilà le proverbe expliqué. La condition des femmes de Rive-de-Gier est assez enviée dans les cités du voisinage, et l'envie amène, comme toujours, des insinuations malveillantes. Ce n'est pas néanmoins dans la ville basse que les mœurs sont le plus relâchées. Le souffle de la démoralisation a davantage affligé Saint-Étienne : de même que le vent des montagnes, il s'affaiblit en descendant vers la plaine. De toutes les industries du pays, la rubanerie est celle qui en a le plus souffert. L'ivrognerie est plus commune parmi les travailleurs de la Loire que chez les tisserands de la fabrication lyonnaise ; elle forme le vice principal des ouvriers du fer et de la houille, qui ne connaissent point d'autre délassement que le cabaret. C'est là qu'on voit s'épanouir en eux le sentiment du bonheur ; l'âme brille un instant à travers leurs yeux animés, mais pour s'anéantir bientôt dans des excès qui éteignent jusqu'à la dernière lueur de l'activité morale.

On s'imagine peut-être qu'au milieu de tout cet abandon les habitudes religieuses doivent être singulièrement affaiblies, surtout à Saint-Étienne : il n'en est rien cependant. Les églises n'y sont pas désertées, comme à Lyon, par la population laborieuse. Si on excepte une partie des compagnons rubaniers, tous les travailleurs, hommes et femmes, se font remarquer par leur assiduité aux offices des dimanches; mais, désolante contradiction ! on ne rapporte du temple presque aucun enseignement pour la conduite de la vie. Les ivrognes ne deviennent point tempérants, la dissolution des mœurs ne fait point place à la mâle domination de l'âme sur les sens, la patience et la résignation ne rentrent point dans les âmes ulcérées. En un mot, la religion est pratiquée sans opposer un frein au débordement des passions; l'habitude et la routine font presque tous les frais de ce zèle extérieur. A tout prendre, cette disposition est encore préférable à ces défiances qui semblent ailleurs avoir creusé un abîme entre l'église et les masses laborieuses. Si le terrain est également desséché à la surface, on peut du moins y pénétrer plus aisément. Les oreilles ne sont pas fermées à l'enseignement religieux, qui peut finir par trouver le chemin des cœurs.

Les intelligences populaires ont reçu là, comme partout, depuis une trentaine d'années, une forte impulsion. L'arène dans laquelle se distribue l'instruction s'est élargie, et, sans être encore suffisantes, les écoles gratuites, dirigées le plus souvent par des frères de la doctrine chrétienne, se sont beaucoup multipliées. Malheureusement, parmi les enfants qui apprennent à lire et à écrire,

un petit nombre seulement cultivent plus tard ces premiers éléments; toutefois ceux mêmes qui négligent les germes confiés à leur enfance gardent encore quelques notions plus ou moins vagues qui les placent, sous le rapport intellectuel, au-dessus des individus restés étrangers à tout essai d'instruction. Les charbonniers sont les plus ignorants parmi les ouvriers de ce district; sur vingt travailleurs de cette catégorie pris à l'âge de vingt-cinq à trente ans, on en rencontre à peine deux ou trois qui puissent écrire quelques lignes. Les passementiers de Saint-Étienne sont au contraire les plus instruits: comme ils ont de petits comptes à tenir dans leurs travaux journaliers, ils sentent le prix de l'écriture et n'en perdent pas tout à fait l'habitude. Ils montrent aussi certaines dispositions pour la musique; on en a vu se livrer avec entraînement à leur goût pour cet art, et y consacrer presque tous leurs moments de loisir.

Une faculté qu'il ne serait pas impossible de rattacher au sentiment de l'harmonie semble inhérente à ce pays: c'est une merveilleuse aptitude à saisir le mécanisme d'un travail quelconque, une rare habileté pour cadencer suivant de justes proportions les parties diverses d'un appareil. Cette faculté se révèle chez les ouvriers des usines métallurgiques et surtout chez les rubaniers, qui jouissent, pour la dextérité de leurs mains, d'une renommée sans égale dans toutes les villes où se fabrique la passementerie. A Paris, par exemple, où cette fabrication a pris un si grand développement depuis quelques années, on n'occupe guère que des ouvriers stéphanois, du moins pour les métiers à barre. Le noyau de ces travailleurs, s'étant

peu à peu grossi, constitue, à l'heure qu'il est, au milieu de la capitale, une véritable colonie forésienne, colonie singulière qui conserve intactes ses mœurs originales. L'attitude et les mouvements de ces expatriés volontaires éclairent même d'un jour vif, à cause du contraste du milieu où ils vivent, les traits essentiels du groupe dont ils sont passagèrement détachés. Ce groupe a ses traditions, ses institutions, et ce n'est pas un des aspects les moins intéressants sous lesquels s'offrent à nos yeux les populations laborieuses des bords de la Loire.

Ces enfants d'un même pays habitent rapprochés les uns des autres sur les hauteurs du faubourg du Temple, aux alentours des anciennes barrières de Ménilmontant et de l'Orillon, dans des maisons garnies assez proprement tenues, et qui parfois leur sont exclusivement réservées. Logés deux par deux, ils ne se casernent jamais dans ce qu'on appelle des *chambrées* contenant jusqu'à douze ou quinze lits, comme les travailleurs d'autres corps d'état, les maçons, les terrassiers, les scieurs de long, etc. Partant de grand matin de leur logis, afin d'être à leur travail à six heures, ils passent ensemble toute la journée à l'atelier. Le soir, après la besogne faite, ils se retrouvent en masse chez quelques traiteurs des basses rues de Belleville, où ils sont encore à peu près seuls. Le dimanche, soit qu'ils descendent dans les quartiers intérieurs de la ville, soit qu'ils restent dans leurs cafés habituels, c'est toujours sans avoir aucun frottement avec le dehors. L'amour du pays, qui ne les abandonne jamais, entoure à leurs yeux d'un charme incomparable les crêtes lointaines de la contrée vers laquelle ils aspirent sans cesse. Tout

ce qu'ils voient, ils le comparent à ce qu'ils ont laissé derrière eux, et dans ces rapprochements l'avantage reste toujours à la ville enfumée du Forez. Les passementiers sont très-fiers de leur industrie et fort dédaigneux pour tout élément étranger. On se rappelle ce mot des *Lettres persanes :* « Ah! comment peut-on être Persan? » Ici on semble toujours prêt à dire : « Ah! comment n'est-on pas *Stéphanois et passementier?* »

Considéré du dehors, cet essaim semble extrêmement uni; mais si on pénètre dans ses rangs intimes, on reconnaît que la similitude des situations et des destinées ne le soustrait pas toujours à la discorde. Il est scindé en deux partis, les *compagnons* et les *ouvriers libres*. Les compagnons sont les plus exclusifs; ils se regardent comme des ouvriers d'élite et comme formant une sorte d'aristocratie. Ils ne se font pas scrupule de faire renvoyer d'un atelier un de leurs compatriotes étranger à leur société, quand ils peuvent le remplacer par un des leurs. Les ouvriers non compagnons sont plus tolérants, au moins dans leur langage, et ils condamnent hautement ces divisions entre des hommes liés par une même origine et par un même état. Les deux partis se font à peu près équilibre en nombre. Sous le rapport de l'habileté, on trouve également de part et d'autre d'excellents ouvriers; mais les compagnons se targuent d'avoir subi le jugement de leurs pairs avant d'entrer dans leur société. Plus resserrés d'ailleurs entre eux, ils se concertent plus facilement. En dehors de ces lieux publics que tous les ouvriers stéphanois fréquentent indifféremment, ils ont leurs réunions du compagnonnage, où ils se rendent une ou deux fois par se-

maine. Ajoutons, pour être juste, que dans leurs animosités ils ne cèdent pas à des rancunes individuelles, mais à des jalousies de secte; ils croient défendre ainsi l'institution même dans laquelle leur vie est emboîtée et qui leur prête appui et secours. Comment ne voient-ils pas que si le compagnonnage ouvre une source de bien à ceux qui s'y enrôlent, il n'a pas alors besoin de violences pour se protéger et pour faire croire à sa force? Dans les relations de la vie où leur institution n'est pas en jeu, ils se montrent humains et secourables. Quant à l'attitude extérieure des passementiers stéphanois, elle n'est pas la même dans la capitale et dans la cité d'où ils sont partis. A Paris, les passementiers ne sont qu'une simple unité. Perdus au milieu d'éléments plus saillants, ils se sont toujours renfermés en eux-mêmes. Composant, au contraire, à Saint-Étienne, dans la classe laborieuse, la catégorie la plus élevée, ils ont aisément donné accès dans leur âme au désir de se montrer, à l'envie d'avoir un rôle public.

III.

Dispositions des esprits. — Comment la question du travail a été mêlée à la politique.

On sait dans quelle voie avait été dirigée l'éducation des classes ouvrières quand la révolution de 1848 les appela à un rôle inattendu. Quoique le gouvernement de Juillet eût donné des soins très-réels à l'instruction primaire destinée aux enfants des ouvriers, les résultats obtenus étaient incomplets, ils le sont encore aujourd'hui,

et, par malheur, ils semblent devoir l'être longtemps[1]. Quant à l'éducation politique proprement dite, elle était encore plus imparfaite. De grands efforts ont été tentés depuis cette époque pour éclairer les masses sur leur intérêt véritable et pour les rattacher à la société par des institutions particulières. Les ouvriers de la Loire, placés dans l'orbite de la grande et turbulente métropole assise au confluent de la Saône et du Rhône, avaient éprouvé, comme on l'a déjà dit, l'influence de ce voisinage. La question du travail s'était promptement mêlée parmi eux à la question politique, quoique dans des proportions moindres qu'à Lyon. Une première manifestation avait éclaté à Saint-Étienne comme contre-coup des journées de Lyon en 1834. En réalité, cette émeute, aisément apaisée, venait plutôt d'une pensée de confraternité industrielle que d'un sentiment déjà hostile au gouvernement établi. La situation était moins tendue à Saint-Étienne qu'à Lyon, l'inimitié entre les divers éléments de la fabrique moins vive et moins alarmante. Les circonstances qui pesaient sur les salaires dans l'industrie des étoffes de soie n'affectaient pas au même degré la fabrication des rubans. Le fond des âmes couvait cependant un ferment d'irritation qui, plus tard, à la nouvelle de la révolution de février, amena des actes de la plus odieuse brutalité. Le choc ne porta pas sur les magasins des fabri-

1. Nous ferons remarquer en passant que la dernière *Statistique officielle de l'instruction primaire* remonte à 1850. Après ce long intervalle, rien ne serait plus utile que d'en publier une nouvelle. C'est là un intérêt que M. le ministre de l'instruction publique ne saurait manquer de comprendre.

cants, et on s'en tint envers ces derniers à des menaces. S'il y avait eu à Saint-Étienne autant de motifs de haine qu'on s'est plu à le dire, entre le travail et le capital, si les ouvriers y avaient été victimes de la cupidité de la fabrique, croit-on que, dans ces jours d'entraînement, ils eussent, avec leur caractère, épargné leurs spoliateurs? Le torrent se dirigea vers des maisons religieuses où, comme à Lyon, quelques métiers à tisser avaient été établis. C'était une concurrence qu'on voulait abattre, et, dans le bouillonnement des cerveaux, on ne songeait guère à se demander si elle ne profitait pas aux membres les plus malheureux de la famille ouvrière. Comme les travaux exécutés dans les couvents appartenaient surtout à la catégorie de ceux qui sont habituellement confiés aux femmes, des femmes se mirent à la tête de l'attaque. Elles furent secondées et promptement dépassées par l'élément mobile et vicié qu'on rencontre dans toutes les grandes villes, et qui n'appartient positivement à aucun métier. On escalada les couvents dont les murailles s'élevaient au-dessus de la ville sur quelques mamelons de la montagne. Les meubles furent brisés, et, comme dans une place prise d'assaut par des forces indisciplinées, l'incendie vint en aide à la dévastation. Les envahisseurs étaient descendus dans les caves, ils y avaient défoncé quelques pièces de vin; plusieurs d'entre eux sortirent ivres-morts du milieu des flammes.

Les chefs d'atelier, les véritables ouvriers de Saint-Étienne se vantent de n'avoir pas concouru à de telles scènes : s'ils entendent parler d'un concours purement matériel, ils disent vrai; mais où étaient-ils pendant le

sac des couvents? Ne s'étaient-ils pas rendus sur les gradins de la colline, où ils assistaient à l'incendie comme à un spectacle? Par leurs cris et par leurs gestes, n'appuyaient-ils pas les dévastateurs plutôt que la force publique impuissante? A-t-on le droit, après cela, de décliner la responsabilité des faits? Évidemment non; tout ce qu'on peut dire de mieux, c'est que les ouvriers cédaient à un mouvement irréfléchi et s'imaginaient qu'il pouvait bien y avoir une question de travail derrière les murs des couvents. Les passementiers furent ensuite l'âme de l'agitation, qui se perpétua longtemps après la ruine des maisons religieuses. Pendant quelques mois, l'autorité fut si complétement annulée, qu'on n'osait pas dresser un procès-verbal pour des contraventions de police, même quand ces contraventions étaient le plus évidemment nuisibles à la communauté. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'une administration municipale, vigoureuse et intelligente, put rétablir l'empire des lois.

La situation morale était de plus troublée par d'ardentes préoccupations. On lisait tous les soirs dans les cafés, et souvent à haute voix, les journaux les plus exaltés, et on les commentait avec frénésie. Les publications irritantes circulaient de main en main. Dans les vœux exprimés alors de tous côtés, on ne rencontrait que ces deux idées jetées à tous les vents de la tempête : les ouvriers sont exploités par les fabricants; ils ont besoin de s'unir pour résister à cette exploitation. Les rubaniers stéphanois étaient cependant plus favorisés que la plupart des autres ouvriers dans notre pays. Lorsqu'ils se plaignaient de ne pas recevoir une suffisante rétribution, de ne pas profiter en une assez

large mesure du développement de la richesse à Saint-Étienne, l'exagération était manifeste. Le prix des façons était plus élevé dans la passementerie que dans aucune autre industrie textile. On pouvait citer un grand nombre de petites fortunes réalisées parmi les chefs d'atelier, et dans l'agrandissement de la ville, plus de dix-huit cents maisons avaient été bâties par eux en dix années. Les rubaniers réclamaient avec plus de raison contre l'excessive durée des journées de travail; sous ce rapport, ils étaient dans le vrai au point de vue moral comme au point de vue économique. Le tort des fabricants avait été de ne pas chercher à réagir contre les usages du commerce en fait de commandes. Quant au désir des travailleurs de puiser en eux-mêmes des points d'appui et des moyens de soulagement, il se rattachait à des tendances qui caractérisent de plus en plus, depuis un quart de siècle, les évolutions de notre société industrielle. On cherchait visiblement à remplacer les garanties qui, malgré les plus graves inconvénients, découlaient du régime des corporations antérieur à 1789; mais quel résultat utile espérer de ces aspirations dans un moment où elles se manifestaient par le désordre et la violence! Si on veut qu'une agrégation d'intérêts particuliers puisse devenir une utile sauvegarde, il faut qu'elle s'accomplisse dans le calme, et qu'elle soit en tous points parfaitement d'accord avec l'intérêt général. Autrement, loin d'apporter aux ouvriers des éléments de sécurité et de bien-être, elle créerait autour d'eux, en semant l'inquiétude et en paralysant le travail, mille causes de ruine et de misère.

S'emparant des idées économiques qui séduisaient les

masses, la politique s'efforçait d'irriter les âmes et d'armer les bras. On voulait organiser la phalange des travailleurs, mais l'organiser comme si les ouvriers avaient eu devant eux un ennemi implacable à combattre. La population, ainsi remuée, fut bientôt envahie par les doctrines socialistes qu'elle ne comprenait point, mais qui flattaient son double désir de recevoir de plus forts salaires et de s'affranchir de toute dépendance vis-à-vis des fabricants. Au fond, les rubaniers stéphanois n'appartenaient pas plus au socialisme par les habitudes de leur vie que par leurs traditions morales. Affectionnant passionnément son chez-soi, ambitieuse d'avoir sa maison, chaque famille repoussait instinctivement toute atteinte portée à son individualité.

Les charbonniers n'avaient pas pris feu aussi facilement que les passementiers : il fallait du temps pour soulever cette masse ordinairement inerte. Peut-être même n'y serait-on pas parvenu si le chômage de toutes les industries n'avait pas diminué la production des houillères. La question du travail ne suscita de désordres que vers la fin du mois de mai 1848. On aspirait à des augmentations de salaire, on les exigea par la force ; on supportait impatiemment les préposés qui commandaient dans les puits, on les chassa et on en nomma d'autres à leur place ; on voulait que l'extraction de la houille ne diminuât pas, même quand la consommation s'arrêtait : on décréta purement et simplement que les propriétaires des mines seraient obligés de faire travailler les ouvriers six jours par semaine. Comment se défendre d'un sentiment de tristesse en voyant des hommes dont les sentiments étaient

généralement droits, des chefs de famille qui avaient leurs enfants à nourrir, tomber dans de pareilles extravagances? Si le régime improvisé par eux avait pu subsister, il était facile d'en prévoir l'effet : on aurait tiré beaucoup de houille des entrailles de la terre, mais comme elle ne se vendait plus, on n'aurait pu que leur abandonner une caisse vide. Cette rude population fut lente à se calmer, de même qu'elle avait été lente à se mettre en mouvement. En 1849, lors des troubles de Lyon, on réussit encore à faire sortir de Rive-de-Gier près de deux mille individus et à les entraîner vers le Rhône ; ils se trouvèrent dépaysés aussitôt qu'ils eurent perdu de vue l'atmosphère fumeuse de leur cité; la plupart se débandèrent et les autres furent aisément dispersés.

A dater de cette échauffourée, les charbonniers sont restés calmes jusqu'à la *grève* de 1852 qui inquiéta le bassin de Rive-de-Gier; cette *grève*, qui ne put être calmée que grâce à l'intervention conciliatrice de l'autorité locale, n'avait eu son origine dans aucune excitation politique; elle avait pour cause la substitution, dans quelques puits, du travail à la tâche au travail à la journée. Disons-le : le système du travail à la tâche, quand il n'est pas calculé de manière à réduire le salaire antérieur, ne peut soulever aucune objection. Mais ce mode présente des difficultés spéciales dans ses applications aux houillères où de nombreuses distinctions sont nécessaires à cause des différences qui s'y rencontrent à chaque pas sous le rapport de la nature du terrain, et qui augmentent ou diminuent la difficulté du travail.

La grève de 1852 dura assez longtemps pour occa-

sionner de grandes souffrances dans le sein des familles ouvrières. Elle fait date dans l'histoire du bassin de Rive-de-Gier. Aussi est-il intéressant de savoir comment elle a été envisagée dans le pays même par des hommes impartiaux, fort bien placés, du reste, pour juger les faits. Voici ce qu'au mois d'août 1852, lorsque les travaux venaient d'être repris dans les mines, on nous écrivait à ce sujet, avec une franchise qui nous semble mériter pleine confiance :

« Il n'y a rien eu de politique, ni esprit de désordre « qui se soit fait remarquer pendant toute la durée de « cette grève. Seulement, on pouvait voir qu'il existait « encore cette ancienne organisation pour arrêter le tra-« vail sur tous les points à la fois. La Compagnie des « mines de la Loire avait substitué depuis quelque temps « le travail à la tâche au travail à la journée, dans une « division qui se compose de 2 à 3 puits. *Cette nouvelle « organisation augmentait le travail des ouvriers d'une « manière assez sensible, surtout pour un des puits.* Les « ouvriers de ce groupe réclamèrent à l'ingénieur de leur « division ; on ne tint pas compte de leurs plaintes, et ce « petit groupe d'ouvriers *qui avaient peut-être raison de se « plaindre,* organisèrent la grève générale, en disant aux « autres ouvriers qui n'avaient aucun motif de se plaindre « de la Compagnie, leur travail n'ayant pas changé : « *Votre tour arrivera; on fait l'essai sur nous, et bientôt « on vous appliquera la même règle; il faut donc faire « cause commune avec nous.* C'est ce qui a eu lieu : des « uns aux autres ils ont quitté le travail sur tous les points, « quoique le plus grand nombre d'entre eux n'eût pas à

« se plaindre de la Compagnie. Pendant tout le temps de « la grève il n'y a eu aucun désordre..... Les plus pres- « sés par la misère commencèrent à travailler et en huit « jours de temps tous reprirent leurs travaux à la suite « d'une proclamation du préfet. »

La triste histoire des désordres qui avaient eu lieu antérieurement à 1852 dans le district industriel du Forez met dans la plus complète évidence ce fait, — qu'en les abandonnant trop à elles-mêmes, on avait livré les populations ouvrières à de funestes suggestions. On n'avait pas compris que désormais ce n'était plus seulement en vue de secourir les individus isolés qui tombent sur l'âpre chemin du travail, qu'il fallait s'occuper des masses; que c'était en vue de satisfaire à des besoins nouveaux, besoins collectifs nés du développement de l'industrie, en vue de fortifier par une intervention efficace les liens qui, malgré les différences de situation, unissent naturellement les divers intérêts engagés dans la production. La société dispose, sans doute, d'une assez grande force pour triompher des attaques auxquelles elle serait en butte; mais son vrai triomphe, c'est d'en rendre l'emploi inutile et de faire naître la sécurité publique de la cohésion même des intérêts. Ici commence le rôle des institutions appartenant au domaine de l'économie politique.

IV.

Institutions locales. — Concours des villes. — Initiative des chefs d'industrie. — Créations sorties du sein des ouvriers. — Tendances légitimes et moyens d'action.

Quelles sont les institutions existant dans la contrée stéphanoise soit pour éclairer les ouvriers, soit pour les soutenir dans les épreuves de la vie? Qu'a-t-il été fait pour améliorer leur état? Qu'ont-ils fait eux-mêmes? Questions à examiner. Parlons d'abord des institutions dues à l'initiative des communes ou à celle de quelques grands établissements industriels.

En fait de créations municipales, vous trouvez comme partout des salles d'asile et des écoles primaires. Saint-Étienne possède plusieurs asiles dirigés par les sœurs de l'ordre de Saint-Joseph. La plupart des écoles de garçons, jouissant d'une allocation municipale, sont tenues par des frères de la doctrine chrétienne, et toutes les classes de filles sont dirigées par des religieuses. Des classes d'adultes soit pour les hommes, soit pour les femmes, s'ouvrent le soir durant une partie de l'année. Quelque étendus que soient les moyens d'instruction gratuite, ils sont encore trop restreints, si on les compare aux besoins d'une ville de plus de 50,000 âmes, où la population ouvrière occupe une aussi large place. A Rive-de-Gier, le vide est plus grand encore.

Certains grands établissements particuliers sont allés plus loin que les communes dans le champ des institutions que nous examinons ici. A Terre-Noire, par

exemple, ces fondations embrassent toute la vie du travailleur. Salles d'asile pour les jeunes enfants, écoles pour les garçons jusqu'au moment où ils sont admis au travail, classes du soir pour les adultes, écoles pour les jeunes filles, caisse de secours mutuels largement dotée par l'usine, infirmerie ouverte à tous les membres de la famille ouvrière, tels sont les principaux traits d'un tableau que vivifie partout le sentiment de la charité chrétienne.

Sur un théâtre beaucoup plus vaste, la Compagnie des mines de la Loire avait créé des institutions analogues qui intéressaient 15,000 à 18,000 individus. De graves devoirs étaient imposés, sous ce rapport, à cette puissante association. Les grandes sociétés privées participent en quelque sorte du caractère de l'autorité publique. Plus sont nombreuses les individualités qu'elles embrassent dans leur orbite, et plus leur mission ressemble à celle du gouvernement. Profitant de la paix sociale, elles doivent contribuer à la maintenir en se plaçant dans leurs œuvres au niveau de l'esprit du temps, en se montrant toujours justes, libérales et bienveillantes envers les travailleurs dont elles utilisent les bras. Il était d'avance évident qu'une association de capitalistes comme celle des mines de la Loire aurait pour effet d'ouvrir de nouvelles sources de travail. De toute nécessité, il lui fallait tirer parti des fonds accumulés sous sa main, ou subir une désastreuse liquidation. La compagnie possédait d'ailleurs des moyens d'action infiniment plus larges que les exploitations qui l'avaient précédée, dont la rivalité avait été une source intarissable de procès

dispendieux. Fidèle à la loi qui dominait son existence, elle a développé largement la production des houillères, soit en reprenant des travaux abandonnés, soit en étendant le rayon des mines qui existaient déjà, soit en perçant de nouveaux puits. Elle a donc fourni à la masse des travailleurs un nouvel élément d'occupation. Qu'on suppose un instant le cas où cette grande association se serait écroulée dans un moment de crise, le désœuvrement et la misère se seraient étendus comme une plaie sur le pays. Qui aurait pu recueillir alors cette succession dont l'ouverture eût été une véritable calamité publique? Si plus tard un fractionnement a pu s'effectuer sans péril, ce n'est que dans un temps calme et grâce à des combinaisons particulières propres à empêcher toute interruption du travail.

Une autre conséquence avait dû sortir de l'établissement d'une compagnie en mesure de suffire à de larges avances : c'était l'amélioration des moyens d'extraction. Autrefois, on ne descendait pas en général très-avant dans les mines de ces contrées; dans les galeries souterraines, les transports s'effectuaient souvent à dos d'homme, le charbonnier marchait de pair avec le cheval. De meilleurs procédés ont permis d'attaquer le sol plus profondément. De plus, on a établi dans les galeries des voies ferrées et des *bennes* [1] à roulettes, qui demandent, il est vrai, à être maniées avec précaution pour ne pas donner lieu aux accidents résultant de la rapidité des mouvements, mais qui constituent néanmoins un vérita-

1. Les *bennes* sont d'immenses paniers dans lesquels on met le charbon.

ble progrès. Nous donnerons une idée de la puissance des agents mécaniques employés, en disant qu'à Rive-de-Gier, où des inondations souterraines avaient causé d'immenses ravages en 1836, il existe une vaste machine à épuisement d'une force de 400 chevaux, qui soutire les eaux des entrailles de la terre dans presque toute l'étendue des concessions de ce bassin.

La Compagnie des mines de la Loire, exposée aux regards de l'opinion publique et qui avait à justifier son existence si souvent mise en question, avait dû en outre, dans un temps comme le nôtre, être amenée à prendre une prompte initiative en fait d'institutions ayant pour objet l'assistance ou l'instruction. Ses efforts en ce genre datent presque de son origine. Son organisation lui permettait de grouper des éléments nombreux, et, en agissant dans de larges proportions, d'atteindre à des résultats inaccessibles aux forces individuelles. Trois établissements avaient été créés par la Compagnie, sous l'heureux nom de *maisons des ouvriers*, à Lorette, près de Rive-de-Gier, au Soleil, et à la Ricamarie, près de Saint-Étienne. Ces trois établissements supposaient une immense clientèle de travailleurs et de grandes ressources financières. Certes, nous n'entendons point exagérer la portée de ces dispositions. Nous savons même qu'elles s'adressaient parfois un peu trop au dehors, qu'il s'y mêlait un peu trop de mise en scène. On ne pensait peut-être qu'accessoirement à la cause du progrès moral, mais enfin on la servait. La Compagnie a légué sous ce rapport des exemples utiles dont l'influence agit encore aujourd'hui, après sa dissolution.

Entourée de cours, de jardins et de prairies, chaque *maison d'ouvriers* renferme un hôpital pour les mineurs blessés en travaillant [1], un asile pour les enfants des deux sexes, une école et un ouvroir pour les jeunes filles. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sont à la tête de ces établissements; à leur charité touchante elles joignent des exemples d'ordre et de propreté qui pourront ainsi se répandre peu à peu parmi les familles laborieuses. Le meilleur moyen de réagir sur les habitudes des ménages d'ouvriers, c'est précisément dans l'éducation des filles qu'on le rencontrera. L'instruction des jeunes garçons formerait cependant, bien qu'à un moindre degré, et avec des avantages d'une autre nature, un très-utile élément d'influence. Aussi est-il à regretter que la compagnie ait laissé aux parents le soin de les envoyer aux écoles communales jusqu'au moment où ils descendent dans les puits. Il y a là des besoins dont les sociétés nouvelles doivent se préoccuper [2].

L'aide prêtée aux familles laborieuses ne se renferme pas dans les *maisons d'ouvriers*. Pour tous les charbonniers malades par l'effet d'autres causes que des blessures reçues en travaillant, et pour leurs familles, on avait organisé un service médical à domicile entièrement gra-

1. Dans les concessions isolées, on ne délaisse point les ouvriers blessés; les propriétaires de mines les font soigner à leurs frais à l'hôpital civil.

2. On avait eu la pensée de fonder, sous la direction des ingénieurs de la société, une classe de mineurs qui aurait servi de pépinière pour recruter des chefs de travaux. Ce projet, dont diverses circonstances ont empêché la réalisation, serait un utile encouragement donné au travail.

tuit, et dans lequel une large part était encore laissée aux sœurs de charité. Bien que ces soins réduisissent un peu le rôle des sociétés d'assistance mutuelle entre ouvriers, la Compagnie, réunissant plusieurs associations de ce genre qui existaient isolément avant sa formation, avait créé une caisse générale de secours au moyen d'un léger prélèvement sur les salaires, d'une subvention égale à la masse de ces prélèvements et du produit des amendes disciplinaires[1]. Depuis 1845 jusqu'en 1852, la Compagnie de la Loire avait consacré plus de 1,200,000 fr. à ses établissements de bienfaisance, si on compte le prix d'acquisition et les frais d'appropriation des *maisons d'ouvriers*. Le seul entretien de ces *maisons* avait coûté, en bloc, plus de 300,000 francs, et les secours de toute nature avaient dépassé la somme de 500,000 francs. Disons que les ouvriers avaient eux-mêmes très-largement contribué au soulagement commun, les retenues sur les salaires s'étant élevées, durant le même espace de temps, à 400,000 fr. environ, chiffre énorme et qui semblerait indiquer qu'il pouvait bien s'être glissé quelques abus dans la fixation des amendes disciplinaires.

Comment ces fondations, ces secours, ces services ont-ils été appréciés par la population laborieuse qui en tire avantage? Quand on fouille le fond des âmes, quand on cherche à en faire sortir, dans l'abandon des conversations familières, la pensée intime, s'en échappe-t-il une

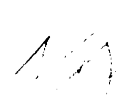
1. La compagnie s'était bien réservé le droit de supprimer la subvention; mais il n'était pas à craindre qu'elle usât de ce droit, et qu'elle abolît une mesure qui tendait à établir un lien de plus entre le capital et le travail.

expression de reconnaissance? Non; on semble croire qu'il s'agit d'une dette pure et simple. Qu'au point de vue du devoir social, qu'au point de vue de la charité chrétienne il y eût là en effet une obligation sacrée, c'est évident; toutefois de pareils actes n'en restent pas moins volontaires devant la loi positive, et ce n'est pas à ceux qui en profitent de se considérer eux-mêmes comme des créanciers. Cette disposition des esprits était en partie l'œuvre des influences diverses qui avaient tâché de répandre parmi les mineurs l'idée qu'ils étaient la proie d'une réunion de capitalistes; mais elle tenait surtout à la nature des rapports de la Compagnie avec les masses. Voici comment.

Il est plus facile à une grande association de se montrer bienfaisante à l'aide de dispositions générales que de mettre dans ses relations quotidiennes une bienveillance constante et appropriée à tous les cas particuliers. On est obligé de regarder les choses de haut et de s'arrêter seulement à l'ensemble des résultats obtenus. On est dès lors exposé à ne voir que des chiffres là où il y a des hommes, et à considérer des organes vivants comme les rouages d'un vaste mécanisme qui fonctionne pour produire. La Compagnie de la Loire, il est vrai, a voulu amoindrir ces conséquences fâcheuses en multipliant les institutions protectrices; mais la sympathie envers les souffrances individuelles peut seule conquérir réellement les cœurs. Or, sans manquer de justice envers ceux des hommes qui la dirigeaient, on peut dire qu'envisagée comme agrégation financière, elle était absolument étrangère à ces sentiments-là. De plus, pour prévenir le gas-

pillage et assurer l'ordre dans les secours, on avait dû adopter des règles sévères; on avait dû s'efforcer aussi de réduire les dépenses, de les renfermer dans les strictes prévisions des statuts. Rien n'était mis en oubli pour alléger, par exemple, le fardeau des pensions allouées soit à des ouvriers frappés d'une incapacité absolue de travail, soit à des veuves sans ressources. Certaines vérifications utiles obligeaient parfois d'entrer dans le domaine de la vie privée. Toutes ces précautions altéraient aux yeux des charbonniers le caractère des services reçus. L'idéal à réaliser pour les sociétés particulières qui sont sorties de son sein, c'est de joindre à la prudence nécessaire dans la répartition des secours cette générosité qui sait, au besoin, tempérer la rigueur des règlements.

A côté des institutions de prévoyance aidées par le concours des chefs d'industrie, les ouvriers passementiers de Saint-Étienne avaient, à l'aide de leurs seules ressources, formé entre eux, en 1848, une société d'assistance mutuelle, nommée *Société populaire*, destinée à prêter secours aux sociétaires malades, et à faciliter le placement des travailleurs sans ouvrage. Par malheur, l'institution était née sous des inspirations qui ne se rapportaient pas toutes à l'intérêt propre des ouvriers, et qui en outre visaient manifestement à créer un instrument pour la politique. On n'avait pas su rester sur le terrain



du travail. Ce fut là le mal dont profitèrent, comme il arrive toujours en pareil cas, les adversaires de l'idée fondamentale représentée par la société. Après le 24 février, les rubaniers avaient d'abord voulu ressusciter à



Saint-Étienne la question du tarif stérilement débattue à Lyon en 1831, et sans avoir formulé des conditions plus rationnelles. Leurs tentatives n'ayant pas réussi, un homme ardent, mais habile, dont les intentions n'étaient pas mauvaises, qui, du reste, n'appartenait point à la classe ouvrière, mais qui fut alors l'âme de ses mouvements, conçut le plan de cette association de secours ayant pour objet dans sa pensée d'imposer, par voie indirecte, aux manufacturiers un minimum de salaire [1]. Nous avons fait nos réserves à propos de la fabrique lyonnaise relativement aux tarifs conventionnels; mais nous ne serons jamais pour ces moyens indirects, comme celui qui serait résulté de l'action de la *Société populaire*, et qui, abstraction faite d'autres périls, aurait eu ici le grave inconvénient d'être arbitraire et presque toujours empreint de violence.

La société avait été partagée en *divisions* et en *sections*. C'était dans la *section*, composée des hommes d'un même quartier et se réunissant une fois par semaine dans quelque café, que résidait effectivement la délibération. Il y avait bien aussi une assemblée générale, qui, faute d'un local assez vaste pour la contenir, se tenait en plein vent, au Champ de Mars, entre les pics des montagnes; mais de quelque apparat qu'elle fut entourée, son influence était plus nominale que réelle. L'autorité était ailleurs. Les questions étaient décidées avant qu'elle en fût saisie. Cette institution, qui obtint parmi les ouvriers

1. Le plan de l'association fut conçu par M. Antide Martin, notaire à Saint-Étienne, depuis membre de l'Assemblée constituante.

un succès considérable, voulut bientôt imposer dans l'industrie rubanière une loi absolue, sans tenir aucun compte des volontés récalcitrantes. En ce qui regarde la durée du travail, par exemple, des violences furent commises, sinon par la société agissant en corps, du moins par quelques-uns de ses membres animés de sa pensée, contre certains chefs d'atelier dissidents. De plus, en intervenant sans cesse dans les rapports des ouvriers et des patrons bien qu'elle ne représentât qu'un seul des intérêts, la société formait un germe permanent de coalition. Elle était d'ailleurs parfaitement administrée sous le rapport financier, et, quand elle a été dissoute comme dangereuse par un arrêté de l'autorité, en date du 3 janvier 1852, elle possédait en caisse une somme de 26,320 fr., qui a dû être répartie entre tous ses membres par les soins du commissaire central de police. La *Société populaire* a été amèrement regrettée par les ouvriers; de nombreuses démarches ont été faites pour en obtenir le rétablissement. Des chefs d'atelier honnêtes et rangés nous ont déclaré à nous-même, à Saint-Étienne, que la dissolution leur avait ravi un précieux moyen de soulagement.

Quelle que soit la sympathie qu'inspire toute institution susceptible comme celle-ci de prêter un appui efficace aux familles laborieuses, il est impossible de méconnaître que, dans l'association stéphanoise, une pensée excellente en elle-même avait été gâtée par un alliage funeste. Les fabricants, a-t-on souvent répété, l'avaient jugée avec une sévérité trop systématique, c'est vrai; mais si le bien était par eux méconnu, le péril n'en débor-

dait pas moins de tous côtés. Est-ce à dire que l'idée fondamentale de l'œuvre, l'idée d'assistance mutuelle ne saurait être dégagée des ruines de l'ancienne caisse? Non, sans doute, pourvu qu'on se place sous l'égide d'un principe plus vrai et moins exclusif. L'harmonie des intérêts étant le but de toute société, une institution qui sème la discorde porte en elle sa condamnation.

Longtemps méconnue ou trop contrariée par les lois, l'idée de mettre en commun, parmi les groupes d'ouvriers, certaines chances de la vie, en vue de soutenir les individus que la maladie ou l'âge empêche de travailler, a obtenu une satisfaction dont pourraient profiter les ouvriers de Saint-Étienne comme ceux des autres localités. Le décret du 26 mars 1852, qui est venu agrandir la voie devant les sociétés de secours mutuels, pourrait recevoir à Saint-Étienne les plus larges applications. Il faciliterait le rapprochement des intérêts, en permettant de la part des patrons un concours qui serait une garantie de plus pour le succès de l'institution. Sans doute, les sociétés de secours mutuels n'ont pas un objet aussi complexe que celui de l'ancienne *Société populaire;* mais, abstraction faite de toute considération particulière, il convient de laisser aux institutions leur nature propre, sauf à en créer plusieurs quand il faut satisfaire à des exigences légitimes d'un ordre différent.

C'est un fait regrettable qu'il ne se soit pas établi dans la riche cité forésienne un concert entre les fabricants pour constituer, à l'aide de sacrifices volontaires et proportionnels, quelqu'une de ces œuvres telles que la *Caisse des ouvriers en soie* de Lyon ou la *Société d'encouragement*

à l'épargne de Mulhouse, qui répondent si bien aux exigences du temps présent dans l'ordre industriel. Ce n'est pas toutefois que la bonne volonté ait fait défaut; on avait seulement eu le tort de subordonner la réalisation des projets conçus à des éventualités trop douteuses. Ainsi, dans une délibération de 1851, la Chambre de commerce de Saint-Étienne disait à ce sujet : « Ne devons-nous pas désirer voir arriver le moment où le commerce pourra venir en aide à la classe laborieuse, non par des vœux, mais par des dotations aux caisses de retraites? » La Chambre aurait voulu pouvoir, comme à Lyon, rattacher le concours des négociants à l'établissement de la *Condition des soies*. Or, les revenus de cet établissement étaient versés à Saint-Étienne dans la caisse municipale, et non dans les mains de la Chambre de commerce. Ce n'était pas là cependant un motif pour s'arrêter : Mulhouse n'a pas de *Condition*, et la redevance des fabricants est calculée sur la somme des salaires payés par eux. La souscription volontaire pourrait encore être basée sur le chiffre de la patente. La Chambre de commerce de Saint-Étienne s'honorerait elle-même et rendrait un véritable service à la communauté stéphanoise en conduisant à bonne fin une question jusqu'ici trop stérilement débattue. Depuis longtemps le moment est favorable pour agir. Le levain de l'ancien esprit a perdu de sa force, et le terrain s'est considérablement raffermi. Les ouvriers, en voyant qu'on s'occupe activement de leur bien-être, comprendraient plus vite qu'ils ont tout à gagner à ce que les questions industrielles restent des questions purement industrielles, et qu'il est absurde de croire

que la solution de questions semblables dépende de bouleversements sociaux.

Lorsque l'on rassemble en un seul cadre tous les traits de l'état intellectuel et moral du district industriel de la Loire, on s'aperçoit aisément qu'au fond la question du travail, bien ou mal comprise, a toujours été pour les ouvriers la question dominante. Elle ne s'est mêlée à l'agitation politique que sous des influences qui leur étaient étrangères. Les idées qu'on émettait relativement aux heures de travail et aux institutions d'assistance mutuelle révélaient le sentiment de la population laborieuse. Sur ce terrain, la société générale peut non-seulement accepter la discussion, mais elle peut encore exercer une action appropriée à tous les besoins légitimes ; elle le doit même. Il suffit d'ouvrir les yeux pour se convaincre qu'elle est entrée largement dans cette voie : loi sur la caisse de retraite, loi sur les sociétés de secours mutuels, loi sur le travail des enfants dans les manufactures, loi sur l'apprentissage, loi sur la durée du travail, loi sur les avances aux ouvriers, loi sur les bureaux de placement, et d'autres encore, voilà de larges assises pour notre société industrielle, qui ressemblait trop, depuis la destruction de l'ancien régime, à un édifice sans fondements. Des lois pourront encore, sans tomber dans les inconvénients d'une réglementation excessive, en se bornant à faciliter la route devant les activités individuelles, exercer au profit du travail une action tutélaire.

LIVRE SEPTIÈME

RÉGION DU MIDI

On ne met aujourd'hui guère plus de vingt-quatre heures pour se rendre, à travers la France entière, des froides régions que baigne la mer du Nord aux tièdes rivages de la Méditerranée. On a quitté la veille des champs où croissent le pommier et le houblon à côté du chêne druidique, et on se trouve le lendemain au milieu des grenadiers, des oliviers et des ravissants arbustes du jardin des Hespérides. L'aspect des populations n'a pas moins changé que l'aspect de la nature. Entre les hommes du midi et ceux du nord de la France il existe des différences essentielles et de visibles contrastes à côté de traits communs qu'expliquent les progrès généraux de la civilisation et le mouvement si rapide de la nation française vers l'unité. Ces variétés sont beaucoup plus frappantes dans les couches inférieures de la population, condamnées à l'isolement de la vie locale, que dans les rangs élevés, où les relations embrassent une plus grande sphère et où le degré d'instruction est à peu près le même en tous lieux. C'est au sein des classes ouvrières que se conservent le plus fidèlement l'esprit du sol et le caractère tra-

ditionnel des races. L'existence matérielle, la vie morale, le mouvement intellectuel, tout diffère dans ces classes de province à province. Ainsi l'Alsace et le Forez ne nous ont pas offert des spectacles pareils à ceux de la Flandre et de la Normandie. Le tableau du midi de la France est empreint de couleurs encore plus singulières et plus inattendues. Ici règnent, puissantes et respectées, des influences absolument inconnues dans le reste de notre pays. De plus, tandis que les classes ouvrières du nord sont associées à un mouvement industriel déjà ancien et qui se continue, celles du midi dépendent presque partout de fabrications dont l'essor est récent. Aussi le caractère originel de ces dernières populations n'a-t-il pu être encore que faiblement entamé par les usages que tend à propager la vie manufacturière.

On ne connaît d'ailleurs que fort imparfaitement l'état industriel de nos provinces méridionales, soit parce qu'elles sont éloignées de la capitale et que les moyens de communication y sont encore assez rares et souvent difficiles, soit parce que le régime du travail s'y présente dans des conditions auxquelles on n'est pas accoutumé. Ainsi, en fait de voies navigables, au lieu d'avoir comme la Flandre, pour l'écoulement de ses produits, des canaux rayonnant en tous sens, la vieille Gaule Narbonnaise ne possède que le canal des Deux-Mers, monument admirable sans contredit, mais débouché commercial trop restreint. En fait de chemins de fer, on peut dire que les lignes aujourd'hui à peu près achevées, et dont les plus importantes s'étaient fait longtemps attendre, ont besoin de recevoir plus d'un accroissement avant qu'aucune assi-

milation soit possible sous ce rapport entre la région méridionale et la région septentrionale de la France. Bien que quatre ou cinq villes jouissent d'une notoriété industrielle plus ou moins éclatante, on n'aperçoit point dans nos provinces du midi, d'agglomérations de fabriques comparables à celles de la Flandre ou de l'Alsace. La dissémination des forces manufacturières est, en général, un des traits saillants du tableau. C'est au milieu de ces conditions, souvent défavorables, que l'industrie a cependant étendu son domaine. Ses moyens se sont développés depuis que la conquête de l'Algérie est venue donner une importance nouvelle au bassin de la Méditerranée. On a vu éclater parfois cette initiative hardie qui élargit les horizons.

A côté de ces progrès de la production matérielle, il y a aussi là tous les signes d'un curieux mouvement intellectuel et moral. La diversité qu'on observe dans le domaine du travail se retrouve dans les mœurs et dans les tendances des populations. Les différences de religion, d'idiomes, concourent, avec la dissémination de l'activité industrielle, à créer une foule de petits centres distincts ayant chacun sa vie propre et sa physionomie originale.

Une première difficulté dans l'étude des populations ouvrières du midi, c'est le classement, l'ordre à établir parmi tant d'intérêts et de questions qui se rattachent à de récents progrès. Heureusement notre division est tracée par la nature même du pays que nous avons à parcourir. Le Rhône scinde en deux portions inégales nos provinces du sud. Les contrées de la rive gauche, pressées entre les Alpes et le fleuve impétueux qui semble couler sans tou-

cher ses rives, sont le siége d'industries spéciales, dont quelques-unes n'existent nulle part ailleurs, du moins en de telles proportions, tandis que d'autres unissent, d'une façon singulière, le travail agricole au travail purement industriel. Le caractère provençal présente à l'observation sa vivacité pétulante et sa proverbiale mais cauteleuse naïveté. Les provinces de la rive droite du Rhône sont comprises entre les montagnes de l'Aveyron et du Limousin et la muraille pyrénéenne, entre les rivages de la Méditerranée et les côtes de la Gascogne. Ces régions renferment des fabrications extrêmement diverses, et pourtant on éprouve d'abord quelque peine à en apprécier la richesse industrielle. De belles cultures y frappent seules les regards; on y voit des districts immenses, toute la riche vallée de la Garonne, par exemple, qui sont exclusivement agricoles. C'est dans le Languedoc, dans le bas Languedoc principalement, qu'au milieu des vignes luxuriantes, des oliviers et des mûriers de l'Hérault et du Gard, on rencontre enfin l'industrie manufacturière. Quelques cités plus ou moins actives, les villages et les hameaux des montagnes, sont les siéges préférés du travail industriel, qui se réfugie aussi parfois au fond de vallées solitaires et sur les bords de torrents inconnus. Nous commencerons nos visites par les pays situés sur la rive droite du Rhône. Les industries de Nîmes, et celles des Cévennes nous occuperont d'abord. Nous verrons ensuite les travailleurs de l'Hérault et de la Montagne-Noire. Ce n'est qu'en dernier lieu que nous pénétrerons dans le Comtat Venaissin et dans la Provence.

CHAPITRE I

LES OUVRIERS DES CÉVENNES

I.

Les industries de la contrée et le régime du travail.

1° *Nîmes. — Le Vigan. — Sommières. — Ganges. — La Grand'-Combe, etc.* = *Industries manufacturières.* La chaîne des Cévennes, qui compte à peu près 400 kilomètres de longueur et traverse huit ou dix départements, s'en va toucher aux Vosges du côté du Nord et se relie par le sud au gigantesque rideau des Pyrénées. Elle se divise en quelques larges massifs d'une hauteur fort inégale. La partie de ces montagnes située dans le nord du département du Gard et dans le sud du département de l'Ardèche porte le nom de *Cévennes propres;* là même commence un autre réseau, dont chaque sommet reçoit un nom distinct, et qui, après s'être incliné vers Nîmes, déborde un peu sur les départements de l'Aveyron et de l'Hérault. Cette région, où la nature a multiplié les sites pittoresques, où des collines et des vallons d'une fertilité inouïe sont dominés par des plateaux d'une attristante aridité, est le siége du premier groupe d'ouvriers languedociens. La masse de la population y est employée soit à des travaux exclusivement manufacturiers, soit à la production et aux premières préparations de la soie. Nîmes sur la lisière du sud, Alais et Aubenas vers le nord, le Vigan au centre, Ganges du côté de l'ouest,

et vingt autres localités disséminées çà et là, non-seulement dans le Gard, mais aussi sur les confins des départements de l'Ardèche et de l'Hérault, s'y partagent ces deux branches du travail industriel. Nous devons citer Joyeuse, Barjac, Uzès, Bagnols, Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Valleraugue, Sauve, Saint-Hippolyte, etc.

Nîmes, qui, entre toutes les autres villes de ce district, représente avec un éclat incomparable la production manufacturière, est bâtie sur le revers de sept collines recevant, comme d'autres parties analogues du sol languedocien, le nom de Garrigues, et dont les sommets la dominent au nord-ouest, tandis que la vallée du Vistre s'étend à perte de vue à l'est et au midi. Cette ville comprend pour ainsi dire trois villes entre ses murailles. La vieille cité romaine, dont les magnifiques vestiges rappellent tant de grandeurs évanouies, excite dans l'âme une admiration mêlée de tristesse. La ville industrielle, qui avait déjà un rang distingué dans la fabrication française aux XVe et XVIe siècles[1], un moment abattue par la révocation de l'édit de Nantes, reprend bientôt un remarquable essor; mais sa prospérité s'éteint de nouveau sous la terreur, reparaît avec le consultat et l'empire, fléchit en 1815, se relève ensuite pendant la restauration, et jette un très-grand éclat de 1834 à 1847. Quant à la troisième section de la cité, que nous appellerons, à défaut d'un autre mot, la ville aristocratique, elle renferme, avec quelques repré-

1. Au XVIe siècle, Nîmes avait obtenu des lettres patentes et statuts royaux qui lui accordaient, comme à Paris, Tours et Lyon, *le privilége d'exercer le commerce, art et fabrique du drap d'or, d'argent, de soie et autres étoffes mélangées.*

sentants de l'ancienne noblesse, cette partie de la bourgeoisie adonnée aux professions libérales, qui tient a rester complétement en dehors de l'industrie.

Sur une population de 50,000 âmes, le travail industriel fait vivre à Nîmes environ 25,000 individus, sans parler des familles qu'il occupe dans les campagnes. La fabrique met en œuvre toutes les matières textiles, sauf le lin et le chanvre; la soie, la laine et le coton entrent dans ses châles brochés ou imprimés, dans ses étoffes mélangées, dans ses tapis, ses lacets, ses articles de bonneterie, ses foulards et cravates. Nîmes a dû plusieurs fois substituer, dans ses applications industrielles, de nouveaux éléments de travail à d'anciens articles qui, par suite de circonstances diverses, avaient vu s'amoindrir leurs débouchés.

L'industrie des châles, bien que restant encore à l'heure qu'il est la plus importante des industries nîmoises, est cependant une de celles que différentes causes d'amoindrissement ont le plus durement atteintes. Elle a souffert d'abord de la préférence que le goût des femmes avait subitement donnée aux mantelets. Au même moment, elle rencontrait sur son marché habituel des rivalités nouvelles très-redoutables, celle de la fabrique parisienne notamment et celle de certaines fabriques étrangères. Des fabricants de Paris se sont attaqués de plus en plus aux genres destinés à la grande consommation qui étaient pour le Gard une sorte de patrimoine exclusif. Tandis qu'à l'intérieur son débouché se trouvait ainsi diminué, les fabricants de Vienne en Autriche, ceux de Paisley et de Glasgow dans le Royaume-Uni, qui ont

l'avantage soit d'acheter des laines à plus bas prix, soit de posséder de plus puissants moyens de fabrication et de plus grandes ressources commerciales, lui enlevaient les riches marchés de l'Amérique du nord, et ceux de la Hollande et de la Belgique. Ni le goût et la fécondité artistiques des fabricants et des dessinateurs nîmois, ni les expédients de fabrication trop souvent nuisibles d'ailleurs à la qualité des marchandises, ni l'habileté des ouvriers, dont quelques-uns, du reste, avaient été embauchés par la concurrence étrangère, ne purent triompher du malaise qui suivit cet échec. Une notable partie des tisseurs de châles travaillant à leur domicile furent contraints de vendre leurs métiers et de s'enrôler au service d'autres fabrications. Depuis lors, cette industrie ne se montre pas moins ingénieuse; seulement son domaine est plus restreint.

La belle industrie des tapis, qui est une des plus récemment installées à Nîmes, où elle jouit d'une merveilleuse prospérité, put recueillir un certain nombre des travailleurs dépossédés de leur besogne habituelle. Embrassant tous les genres, la tapisserie de cette ville a rapidement conquis la faveur du commerce, qui étale assez souvent ses articles sous les noms les plus anciennement connus. Nîmes confectionne les moquettes de toutes qualités, les étoffes de luxe pour meubles et tentures, les tapis écossais jaspés ou sergés, les tapis haute-laine veloutés et à chenilles, qui permettent l'emploi des fils de toutes couleurs, à la différence des moquettes, et présentent un tissu plus fini et des dessins mieux modelés, etc. Ces derniers tapis cherchent à reproduire

l'aspect des ouvrages des Gobelins, sans prétendre, bien entendu, à les égaler. Tandis qu'un ouvrier fabrique à Nîmes 2 mètres de ces tapis par jour, aux Gobelins on en fait quelques centimètres seulement, et les pièces coûtant aux Gobelins 25 ou 30,000 francs descendent à 1,000 francs dans le Gard. La tapisserie nîmoise semble appelée à une fortune croissante, si, en élargissant ses moyens de production, et sans se laisser dépasser par la concurrence, elle parvient, par l'abaissement de ses prix, à propager l'usage des tapis, encore extrêmement restreint dans nos habitudes domestiques. Les ouvriers qu'elle emploie, et qui travaillent tantôt chez eux et tantôt en atelier, se trouvent dans des conditions favorables.

La fabrication des lacets, à laquelle sont attachées quelques centaines de femmes, est encore une conquête nouvelle, plus nouvelle même que celle des tapis, faite par les industriels nîmois. Quant à la bonneterie, elle remonte à des temps éloignés, mais elle a su récemment combiner l'ancien métier à mailles avec la mécanique Jacquart, de manière à créer des genres nouveaux imitant la dentelle avec des dessins chinés, qui ont procuré au travail un utile aliment. On a ainsi remplacé une fabrication jadis florissante, celle des bas de soie aujourd'hui bien déchue. Ce qui faisait la fortune de cet article, outre l'usage universel et quotidien du bas de soie parmi les classes aisées, c'était l'exportation dans les deux Amériques; mais les fabricants nîmois, quoique placés dans un pays qui produit les plus belles soies du monde, quoique trouvant dans les Cévennes la main-d'œuvre à

bon marché, n'ont pas pu triompher des avantages que possèdent les manufacturiers anglais au point de vue commercial. La ganterie de soie, que la mode avait jadis délaissée et qu'elle semble vouloir reprendre, s'est mieux entendue à trouver un marché. D'origine beaucoup plus récente à Nîmes que la confection des bas, cette industrie forme, soit dans la ville même, soit dans les montagnes voisines, un élément de travail assez notable[1]. Pour les bonnets de soie, on a substitué à temps aux anciens métiers horizontaux les nouveaux métiers circulaires qui marchent infiniment plus vite et donnent des bonnets sans couture. Les ouvriers bonnetiers de Nîmes, quelquefois réunis en atelier, travaillent le plus souvent chez eux en famille : leur besogne monotone est plus ennuyeuse que fatigante; aussi est-elle une des moins rétribuées qui soient dans le pays.

Les tissus en soie pure ou mélangée, derniers restes de la vieille fabrication locale, considérablement modifiée depuis le XVI[e] siècle, comprennent encore, soit pour le tissage soit pour l'impression, des foulards et des fichus, des cravates en gros de Naples ou en taffetas noir, quelques rares étoffes pour robes, et enfin un genre spécial de tissus unis, à carreaux, ou lamés soit en or, soit en argent.

Les tissus lamés en or ou en argent et quelques autres étoffes qui sont en général destinés à l'Algérie et à la côte d'Afrique, méritent, à cause de leur destination, une

1. On peut évaluer la production annuelle à 90,000 douzaines de gants de soie et 35,000 de gants de filet, etc.

mention spéciale; ils se fabriquaient à Nîmes, mais en très-petite quantité, sous le nom de *mouchoirs du Levant*, même avant la conquête de l'Algérie. Remarquablement améliorés depuis quelques années, ils éclipsent tout à fait les produits similaires, autrefois célèbres, de Tunis et de Tripoli. Il y a là de riches écharpes rayées et mêlées de fils d'or ou d'argent, des turbans de 5 ou 6 mètres de long, des robes communes à couleurs bizarrement associées, et qu'on noue tout simplement sur la hanche. Quelquefois on met du cuivre dans certains tissus communs. Quand on a commencé à employer ce métal, les consommateurs africains l'ont pris pour de l'or et ont été dupes de leur erreur. Aujourd'hui ces fraudes criminelles ne sont plus possibles, et les prix sont fixés en raison de la matière; mais le commerce des tissus en Algérie, de quelque lieu que soient tirés ces articles, est encore exposé à des pratiques frauduleuses, provenant surtout de l'initiative des Juifs arabes, par les mains desquels passe tout le négoce local. Ces marchands, qui ont dans les cités et les bourgades de l'Afrique des boutiques où s'entassent pêle-mêle les objets les plus disparates, où le client n'entre jamais et achète par la fenêtre, viennent en France deux fois par année pour leurs approvisionnements. Le plus grand nombre est sans cesse à la piste de nouveaux moyens de tromperie que doit repousser la loyauté comme l'intérêt de nos fabricants.

On l'a vu et on le verra mieux encore par quelques explications ultérieures; il n'a pas toujours dépendu de Nîmes, soit de conserver ses débouchés dans les pays étrangers, soit d'échapper aux causes de malaise qui

pesaient sur telle ou telle branche du travail local. Les efforts des manufacturiers de cette ville, leur aptitude à saisir les variables évolutions de la mode, sont évidents pour quiconque étudie l'histoire intime de cette fabrique, depuis une vingtaine d'années. Ces traits essentiels ne nous semblent pas avoir été suffisamment accusés dans le *Rapport sur la condition des ouvriers en soie*, de M. Louis Reybaud, — rapport mentionné au commencement de cet ouvrage. Des branches notables de travail y ont été complétement passées sous silence. De plus, quoique l'objet des études du savant économiste concernât directement les ouvriers de la soie, il ne leur a consacré ici que deux seules remarques. Encore l'exactitude de ces remarques a-t-elle été contestée dans une communication partie de Nîmes même. Le rapport avait dit qu'on chercherait en vain, dans ces régions, des ouvriers ayant comme les ouvriers de Lyon et ceux de Saint-Étienne, des métiers à eux, installés chez eux. Il a été répondu qu'à Nîmes, au contraire, la réunion en atelier est une exception, et que la règle, c'est le travail du tisseur à son domicile sur un métier qui lui appartient. Le rapport avançait en outre que dans le Languedoc, les distilleries avaient recueilli les soldats dispersés de l'industrie des soies. On a fait observer que s'il était vrai que les ouvriers de la soierie eussent été licenciés en très-grand nombre, les distilleries leur auraient offert une bien triste retraite, car le personnel des établissements de ce genre dans tout le département du Gard ne comprend pas plus de 200 à 300 individus.

Ces réflexions ne sont pas dirigées contre l'autorité

générale du rapport de M. Reybaud. C'était cependant un devoir pour nous de restituer à la fabrique nîmoise sa physionomie véritable. Il serait injuste de décourager des volontés actives, qui peuvent avoir parfois besoin d'être conseillées, mais qui se montrent en définitive éminemment ingénieuses. Il est clair qu'à Nîmes M. Reybaud a vu les choses comme en passant. Il s'en est peut-être trop complétement remis à des informations prises non pas sur les lieux, mais à Lyon, où l'esprit de rivalité commerciale peut quelquefois rendre injuste envers les industriels du Gard.

Dans les autres cités manufacturières du groupe des Cévennes, les ouvriers de l'industrie textile ne pratiquent que la bonneterie, à l'exception de la petite ville de Sommières, où se trouvent plusieurs filatures de laine. Les bonnetiers du Vigan, dans le Gard, et ceux de Ganges, dans l'Hérault, qui ont considérablement accru leurs opérations depuis quelques années, sont renommés pour le bon marché de leurs produits. Au besoin cependant, on y sait attaquer aussi les articles de luxe, surtout à Ganges, où les broderies et les dessins à jour s'exécutent avec une finesse merveilleuse.

Sur un des points de la même contrée, les ouvriers des grandes usines d'Alais et ceux des houillères de la Grand'-Combe accomplissent une tâche d'un ordre tout différent. Le chemin de fer qui conduit chez eux part de Nîmes et monte d'abord pendant 10 kilomètres à travers un pays aride et triste; mais ensuite, à mesure qu'on descend vers le village de Ners, où se réunissent les deux torrents qui portent le nom de Gardon, le *Gardon*

d'Alais et le *Gardon d'Anduze*, la campagne prend un aspect de plus en plus frais et vivant. Des mûriers alignés symétriquement dans les champs charment les yeux par l'éclat de leur feuillage. La ville d'Alais est assise entre des coteaux chargés d'arbres jusqu'au faîte, au sein d'un vallon qui ressemble à une corbeille de verdure. Une ligne de quais magnifiques, dont la base, durant l'été, est à peine baignée par des eaux rares et inoffensives, garantit la cité contre les débordements périodiques et terribles du Gardon. Singulière circonstance! au milieu de ces collines boisées, l'industrie manque d'eau pour entretenir des moteurs hydrauliques. Dans les hauts-fourneaux et les forges d'Alais, on n'a pour ressource qu'un réservoir alimenté par une pompe aboutissant au Gardon, et tous les appareils sont exclusivement mus par la vapeur. Établies dans un site enchanteur, dont les aspects doux et calmes sembleraient mieux convenir aux loisirs champêtres qu'aux travaux d'une bruyante industrie, ces usines possèdent l'avantage trop rare en France d'avoir à peu de distance le minerai et la houille. L'extraction du minerai est une besogne facile dont se chargent volontiers les ouvriers de la localité. Les travailleurs employés autour des brasiers intérieurs ont une tâche plus rude, que les enfants de ces molles vallées abandonnent à des ouvriers étrangers, pour la plupart Belges ou Piémontais. Grâce à la disposition des lieux, les ateliers ont été superposés les uns au-dessus des autres le long d'un coteau, de manière à y former une sorte de ruche haute de plusieurs étages où s'exécutent plus aisément les diverses opérations manufacturières. L'industrie mé-

tallurgique, avec les sept ou huit cents individus qu'elle emploie, occasionne un mouvement d'affaires dont profite toute la population du pays. Il faut en dire autant, à plus forte raison, des mines de la Grand'-Combe, situées à 13 kilomètres d'Alais, et qui occupent environ trois mille individus, dont le travail ressemble à celui des charbonniers de la Loire [1].

C'était pour le transport des minéraux et des métaux qu'avaient été construits les chemins de fer du Gard ; mais ces voies de communication rendent en même temps quelques services à une industrie bien plus importante pour la contrée que la métallurgie : je veux parler de la seconde branche de travail du groupe des Cévennes, — la production de la soie.

2° *Alais. — Uzès. — Aubenas. — L'Argentière, etc.* = *Industries séricicoles.* Agricole dans son principe, parce qu'elle exige la culture du mûrier, dont les feuilles sont le seul aliment des vers à soie, l'industrie séricicole donne lieu, pour l'*éducation* même de ces précieux insectes, à un travail d'un genre spécial, qui devient tout à fait manufacturier aussitôt que l'*éducation* est finie.

On sait que les vers à soie, dont il a été compté jusqu'à trente familles, vivent à peine cinquante jours, et que durant cette courte existence ils passent rapidement à

1 La Grand'-Combe avait fourni le premier exemple des fusions entre compagnies diverses, fusions qui, en 1852, ont été assujetties par un décret à l'autorisation du Gouvernement. Ces alliances peuvent sans doute avoir leurs dangers, cependant, il est juste de le dire, elles ont donné le signal d'une très-utile réforme dans l'exploitation des houillères en France.

travers les plus merveilleuses métamorphoses. L'insecte sort d'un œuf extrêmement petit, dont il brise la coquille quand vient la douce température du printemps. L'éclosion des œufs, qu'on a soin d'exposer à un même degré de chaleur, afin d'obtenir des résultats simultanés, n'a guère lieu que le matin, de trois à neuf heures. Le ver se développe très-rapidement, mais avec une organisation fort imparfaite, sans artères, sans veines, privé du sens de la vue, réclamant des soins constants et minutieux de la part des mains qui l'élèvent, et n'ayant d'autre instinct que celui de reconnaître la feuille de mûrier et de distinguer les feuilles desséchées des feuilles nouvellement cueillies. Il change plusieurs fois de peau et de museau; ces renouvellements périodiques, marqués par des signes singuliers et qu'on appelle *mues*, sont autant de crises très-souvent mortelles. Les phénomènes se succèdent avec une rapidité croissante à mesure qu'approche le moment où l'appareil soyeux que le ver recèle dans ses flancs va distiller la matière gommeuse qu'il contient.

La formation du cocon, qu'il est possible d'observer pendant un certain temps, jusqu'à ce que le rideau s'épaississe au point de cacher entièrement la chenille, prend à peu près quatre jours, qui sont pour l'insecte quatre jours d'un travail presque continu. Renversé sur le flanc, le ver déroule un fil d'une longueur de 800 à 1500 mètres, dont une partie seulement, les deux tiers environ, sont plus tard susceptibles d'être dévidés. Si l'existence de la chenille s'arrêtait au milieu de sa couche soyeuse, l'espèce serait anéantie, car le ver, sous sa première forme, est incapable de laisser une lignée. C'est le papillon, s'échap-

pant de la chrysalide mystérieuse au bout d'une quinzaine de jours, vers l'heure où le soleil se lève, qui est chargé de la conservation de la race ; mais on ne laisse arriver qu'un petit nombre de vers à cette métamorphose, qui briserait le fil de soie, et on étouffe les chrysalides au moyen d'une forte chaleur. De même que tous les papillons nocturnes à la classe desquels ils appartiennent, les papillons issus du ver à soie ne sont pourvus d'aucun organe destiné à la nutrition, et par conséquent ils ne sauraient vivre longtemps. Aussitôt que la femelle a déposé ses œufs, dont le nombre varie de trois cents à sept cents, et qui écloront à leur tour l'année suivante, la génération actuelle se dessèche et périt en deux ou trois jours.

De notables progrès ont été accomplis dans l'*éducation* des vers à soie, depuis une vingtaine d'années, soit pour la disposition même du local destiné à l'éclosion des œufs, c'est-à-dire des magnaneries, soit pour la nourriture et l'hygiène des chenilles. Dans la pratique ordinaire, livrée à l'esprit de routine, on néglige trop souvent les précautions qui sont le mieux indiquées par la science : aussi la déperdition est-elle considérable. Un habile et soigneux éducateur d'Alais nous a donné, sur les lieux mêmes, les chiffres suivants, comme résultant de ses longues observations : une once de graines ou d'œufs de vers à soie produit de 30 à 35 kilog. de cocons et 2 kilog. à 2 kilog. 1/2 de soie, tandis qu'on devrait obtenir 100 kilog. de cocons et 7 kilog. 1/2 de soie. Dans les magnaneries mal soignées, le déchet est bien plus grand ; on y voit régner plus cruellement les maladies qui déciment les insectes, et dont la plus terrible, connue sous le nom de *muscardine*,

a causé tant de dommages à nos *éducateurs*. Ces périls attachés à l'*éducation* des vers, cette incertitude des récoltes, rendent très-aléatoire le sort des ouvriers employés à la production de la soie, aussi bien pour la partie agricole que pour la partie manufacturière.

La première opération véritablement industrielle consiste à enlever les fils soyeux enroulés autour de la chrysalide[1]. A son état naturel, la soie n'est pas, comme le coton ou la laine, composée d'une multitude de filaments plus ou moins longs. Elle est produite à l'état de fil par le ver lui-même; mais pour dévider ces fils, dont la ténuité est extrême, il faut recourir à l'industrie appelée improprement *filature de la soie*, et aujourd'hui pratiquée en grand dans des ateliers mécaniques. On ne pourrait pas tirer utilement la soie d'un cocon pris isolément, il faut au moins joindre trois fils ensemble. Les femmes, qui sont généralement chargées de ce travail délicat, en saisissent souvent quatre, cinq ou même un plus grand nombre, jusqu'à dix ou douze, suivant la grosseur qu'on veut obtenir. Les cocons sont plongés dans des bassines remplies d'eau chaude, où on les bat quelques instants avec un petit balai de bruyère, pour décoller les filaments et les enrouler ensuite sur des dévidoirs. Cette tâche n'est pas rude par elle-même, mais elle le devient par suite de

1. La chrysalide, qui, dans certaines contrées, sert à la nourriture des animaux et même quelquefois, en Chine, à celle des hommes, n'est employée chez nous que comme engrais, après avoir été mélangée avec diverses matières. — On ne peut faire en France qu'une seule éducation par an : dans certains pays plus chauds où le mûrier donne plusieurs pousses de feuilles chaque année, on obtient jusqu'à sept et huit éclosions.

l'habitude où l'on est généralement de prolonger beaucoup trop la durée du travail quotidien. On avait cru jusqu'ici que le fil qui restait le moins de temps sur les chrysalides était le plus beau. Aussi la saison de la filature n'occupait-elle et n'occupe-t-elle encore, sur divers points, que trois ou quatre mois. Aujourd'hui, il est démontré qu'on peut s'approvisionner de fortes quantités de cocons, en faire venir même des pays étrangers et les dévider en tout temps sans que le fil perde de sa qualité; la durée de la filature tend à se prolonger. On pourra donc de plus en plus resserrer dans les limites de douze heures la tâche quotidienne des fileuses [1].

Au sortir de la filature, la soie n'est pas encore en état d'être livrée aux fabrications qui l'emploient; elle doit passer dans des ateliers d'un autre genre appelés *ouvraisons* ou *moulinages*, où les fils sont *bobinés*, tordus et mis en écheveaux. La difficulté principale de cette opération consiste à éviter la rupture des fils et à les rattacher adroitement quand ils viennent à se briser. A la différence des filatures de soie, les moulinages demeurent en activité toute l'année. Bien qu'on n'y ait jamais eu les mêmes motifs que dans les premiers établissements pour précipiter l'ouvrage, le travail effectif y dépasse tout autant le terme légal de douze heures; on allègue la nécessité de réduire les frais pour lutter contre la concurrence extérieure. A nos yeux, les producteurs de soie devraient chercher les moyens d'amoindrir le prix de revient de cette riche matière dans la bonne organisation des magna-

1. Le véritable embarras pour la conservation des cocons ne consiste qu'à les défendre contre les attaques des rats et des souris.

neries, à la simplification des procédés de la filature et du moulinage, qui, même après les améliorations réalisées depuis une quarantaine d'années, sont loin des perfectionnements de nos autres industries textiles[1].

L'*éducation* des vers à soie et la *filature* occupent dans le Gard, dans les arrondissements d'Uzès, du Vigan, et principalement dans celui d'Alais, un nombre de bras plus considérable qu'en aucun autre district du midi de la France. Les *ouvraisons* ou *moulinages* sont au contraire plus multipliées dans l'Ardèche, dans les districts d'Aubenas et de l'Argentière[2]. Partout dans les Cévennes, la population est tenue en haleine jour et nuit, durant une partie de l'été, autour des débiles insectes dont dépend son existence. La production de la soie prête du reste des couleurs singulières à la vie morale des travailleurs qu'elle occupe, comme on en jugera par le tableau de cette vie même, comparée à celle des ouvriers de fabrique.

1. Le système de moulinage adopté par les Anglais est plus simple que le nôtre, et il en résulte que les fils moulinés coûtent moins cher en Angleterre qu'en France.

2. Après le Gard, placé en première ligne sur l'échelle de nos départements séricifères, viennent la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, l'Hérault, l'Isère, etc. Aucun pays ne produit de meilleures soies que la France, mais elles reviennent à un prix plus élevé qu'en beaucoup d'autres. Notre production ne suffit pas d'ailleurs aux besoins de nos fabriques; nous tirons le supplément qui nous est nécessaire du Piémont et de quelques autres États de l'Italie, de la Grèce, de la Syrie, de l'Espagne, etc. — Voyez à ce sujet une note lue par M. Wolowski à l'Académie des sciences morales et politiques, intitulée : *Introduction de l'industrie de la soie en France*; et dans le *Journal des Économistes*, tome XXXII, page 17 et page 282, un travail intitulé : *Étude économique sur l'industrie de la soie dans le midi de la France*, par M. de La Farelle.

II.

Mœurs et caractères. — Récréations, fêtes populaires, chants, etc.

Quand on étudie le mouvement industriel dont les centres principaux sont situés dans les Cévennes, on est frappé de cette circonstance que tous les ouvriers de cette région de la France vivent dans une bien plus fréquente communication que ceux du nord avec la nature extérieure. Grâce au climat, ils prennent une plus large part de grand air et de soleil; cependant il se produit, sous ce rapport, dans la région des Cévennes, une différence essentielle entre ceux qui manient des métiers dans les villes, soit à leur domicile, soit en atelier, et ceux que le genre de leur travail ou leur demeure isolée dans la campagne associe, en une certaine mesure, à la destinée des cultivateurs. Ces variétés de caractère qui découlent de la diversité des situations matérielles sont fidèlement représentées, — d'un côté par les ouvriers de Nîmes, — de l'autre, par les travailleurs occupés à la production de la soie.

Les premiers toutefois n'ont pas plus que les autres de goût pour une existence murée dans leur maison; ils y échappent le plus qu'ils peuvent. On les voit, durant la semaine, prendre leurs repas en plein air, et le soir, après le travail, errer quelque temps sur les promenades de la ville pour jouir d'un ciel presque toujours sans nuages. Leur penchant se manifeste bien plus encore le dimanche, alors que tous les métiers ont cessé de battre. La population laborieuse émigre ce jour-là pour s'en aller sur les collines qui dominent la cité, et où un assez grand nombre

de familles ont un pied à terre, une sorte de petite maison de campagne qu'on appelle *mazet*. Rarement prises en location, ces modestes villas sont en général un patrimoine héréditaire. Comme le terrain rocailleux des Garrigues, sauf en quelques rares cantons où la vigne vient assez bien, n'a presque aucune valeur, la possession d'un *mazet* ne représente pas communément un capital de plus de 150 à 600 francs. Les ouvriers qui n'en possèdent point se réunissent à des parents ou à des voisins plus favorisés de la fortune. Ces chalets languedociens n'étant jamais à plus d'un ou deux kilomètres de la cité, on peut y porter aisément les plus jeunes enfants, et on ne laisse personne derrière soi. Chaque domaine se compose de quelques mètres de terre et d'un pavillon étroit bâti à une des extrémités de l'enclos; une table et quelques siéges grossiers forment à peu près tout l'ameublement de ces cases, qui n'ont pas besoin de cheminées. A force de peine, on est parvenu à faire pousser sur un sol ingrat quelques oliviers ou amandiers, quelques ceps de vigne, quelques fleurs dont un soleil ardent a bientôt desséché la tige. Disposés en amphithéâtre au-dessus de la ville, les *mazets* prêtent un aspect animé à des lieux naturellement nus et tristes. Les hommes prennent quelque soin du jardin; puis on s'assied, on se couche sous l'ombre rare de grêles arbustes, ou bien on va sur la route la plus voisine jouer à un jeu qui est une véritable passion dans ce pays, le jeu de boules. On vous dit avec fierté qu'il faut venir à Nîmes, venir sur les Garrigues, pour rencontrer les premiers joueurs de boules du monde entier. Il y a là des renommées dont l'horizon est borné sans doute, dont

le souvenir doit vite s'effacer, mais qui n'en flattent pas moins l'orgueil de ceux qui les possèdent. Les femmes s'occupent pendant ce temps de soins intérieurs dans la petite maison où la famille doit dîner ; puis, quand s'élève la brise rafraîchissante du soir, on redescend vers la ville en chantant.

Rien, au premier coup d'œil, ne révèle le charme de ces excursions sur des collines brûlantes ; bientôt pourtant on s'aperçoit que dans ces asiles solitaires les ouvriers se sentent plus chez eux qu'à la ville, qu'ils s'y épanouissent avec plus de liberté. Durant la semaine, le *mazet* est une espérance pour les familles qui l'aperçoivent de loin sur le coteau, et, le dimanche venu, il leur offre un moyen de diversion à la vie quotidienne. N'est-ce rien, en effet, que de savoir où diriger ses pas? Si les Garrigues manquent de frais ombrages, on y jouit d'une belle perspective : on a la ville à ses pieds, et les regards peuvent se promener au loin sur le tapis verdoyant des plaines du Vistre.

Des distractions d'un genre différent exercent encore un puissant empire sur la population nîmoise : je veux parler de ces spectacles à ciel ouvert qui se donnent dans les fameuses arènes des Antonins, et qui se composent généralement de luttes d'hommes ou de courses de taureaux. L'antique amphithéâtre où se rassemble la foule prête une incroyable grandeur à des scènes assez vulgaires. Ces murailles indestructibles, ces gradins immenses où plus de 20,000 individus peuvent s'asseoir, ces vastes issues où tant de générations ont passé, ces voûtes sinistres qui conduisaient à l'antre des bêtes fauves ou à la prison des victimes, ces places bien connues où

s'élevaient la tribune de César et celle des Vestales, tous ces souvenirs d'une civilisation éteinte, ont une voix qui peut être entendue des esprits les moins cultivés et qui charme vaguement les imaginations populaires. On aime, d'ailleurs, ce spectacle pour lui-même, et si un libre cours était laissé aux penchants publics, on verrait bientôt, sur ce même sol qui a bu jadis avec une égale indifférence et le sang des animaux et celui des hommes, la foule altérée d'émotions se presser, comme dans la voisine Espagne, à des combats sanglants.

Un goût d'un autre genre, celui du chant, n'est pas ici moins général; il est favorisé par des dispositions naturelles très-communes dans ces contrées, où s'annonce déjà l'Italie. Les ouvriers nîmois, qui aiment à former des chœurs, ont eu de tout temps des sociétés chantantes. C'est dans de semblables réunions que le poëte Reboul, fils d'ouvrier, et ouvrier lui-même, commença d'exercer son talent. Toutes les chansons familières à la population laborieuse sont composées dans ce patois languedocien dont les dialectes, quoique émanés visiblement d'une même source, sont extrêmement nombreux et varient d'une ville à l'autre. A Nîmes, par exemple, le patois a le caractère, les désinences, les articles et les diminutifs de la langue italienne, tandis qu'à Montpellier, dans le département voisin, il penche vers les formes de la langue espagnole. Une grande partie des chansons nîmoises ont été composées par des ouvriers; celles mêmes qui paraissent venir d'hommes appartenant à une classe plus instruite ne se gravent guère que dans les souvenirs populaires. Précieux éléments pour l'étude du caractère

local, ces rapsodies sont très-difficiles à réunir, parce que les individus qui les savent par cœur sont incapables de les écrire. L'amour en forme le sujet le plus commun ; on y rencontre souvent la véritable inspiration poétique. Ce qui distingue les compositions de ce genre, c'est la tendresse, mais la tendresse liée à la mélancolie et à la passion. Quelques morceaux littéralement traduits donneront une idée de ces épanchements de la pensée populaire. Un amant s'adresse ainsi à sa maîtresse :

« Je t'aime... — comme le rossignol des champs — aime à chanter sur la mousse — en voyant le soleil couchant. — Je t'aime comme une pâquerette — aime le gazon velouté ; — comme une rose épanouie, — le vent qui la fait balancer. — Je voudrais être la chansonnette — qui te fait chanter tout le jour, — et la tourterelle blanchette — qui te fait soupirer d'amour. — Je voudrais, quand tu pleures en silence, — te consoler en cachette ; — je voudrais emporter ta souffrance — et tes larmes dans un baiser. »

Une autre chanson intitulée *la Fileuse* représente une jeune fille qui a quitté ses montagnes pour venir travailler à la ville, filant assise sur un banc de pierre au moment où le soleil *regardait sournoisement* (*espinchounava*) à travers le brouillard du matin :

« Et tout en filant elle chantait, — et tout en chantant elle disait : — Que tu es heureuse, hirondelle !... — Si comme toi j'avais des ailes, — je sais bien où je volerais. »

Et la fileuse laisse voler son imagination au delà des montagnes qui s'élèvent à l'horizon lointain, vers une

chaumière *bien vieille dont les murs sont couverts de lierre, et où les petits lézards gris vont durant l'hiver boire le soleil* (*van beouré lou sourel*) :

« C'est là que j'irais voir — le narcisse au bord du fossé, — et puis, pour me mirer,—l'eau limpide comme un verre... — C'est là qu'au temps de la moisson, — Joseph, vers la fin d'un jour, — me parla de son amour; — moi j'étais toute troublée... — Alors je trouvai la vie — belle comme un jour de mai; — le soleil brillait davantage, — la rose était plus jolie... — Le bonheur ne dure guère, — le mien fut bientôt fini... »

La jeune fille raconte qu'elle vit mourir sa mère et partir son amant, enlevé pour le service militaire :

« Et moi, loin de mon pays, — je laisse envoler ma pensée — vers mon amant à l'armée, — vers ma mère au paradis... »

Dans un autre de ces chants, c'est encore une jeune fille qui, pensive à l'orée d'un bois, s'adresse ainsi au rossignol dont elle n'entend plus les chants :

« Où avais-tu pris ce beau ramage — qui faisait tressaillir mon cœur? — Toi seul dans le voisinage — tu m'as fait pleurer de bonheur. — Ne regrettes-tu pas la haie — que tu traversais sans te piquer aux épines? — l'eau limpide de la cascade — où tu t'en allais te regarder? — la petite branche qui pliait — quand tu te reposais dessus?..... — Ne regrettes-tu pas le vert feuillage — qui te garantissait du soleil? — Ne regrettes-tu pas le doux langage — que je parlais toujours avec *lui?*... — *Lui !*... tu sais bien qui je veux dire..... »

Encore un refrain rappelant les allures de notre poésie française du temps de Marot :

Si tu ne veux pas que je sois tant amoureux
Et de ta bouchette (*bouquetta*) et de tes yeux-yeux (*yo-yous*),
Couvre-les, m'amour,
Couvre-les [1].

Après l'amour, la plaisanterie semble être pour les chansonniers du bas Languedoc la source la plus féconde où ils vont puiser. Les chansons dans le genre plaisant emploient fréquemment, il est vrai, des traits assez vulgaires; il y règne toutefois une gaieté franche qui charme par son abandon. Il faut aussi faire une part aux chants de circonstance, aux chants politiques; malheureusement ces derniers forment par leur ton violent un triste contraste avec les autres compositions patoises. On s'y adresse dans un vil langage à des passions brutales, à des ressentiments qu'on peut qualifier de féroces. En 1815, par exemple, les boulevards de la cité nîmoise retentissaient, chaque soir, de chansons exécrables qui étaient de véritables appels au meurtre, appels trop bien écoutés. A la même époque, l'empereur Napoléon fut en butte à de stupides invectives dans les chansons du jour, qui le comparaient au diable ou l'accusaient d'avoir voulu faire mourir toute la nation. En 1830, nouveau flux de chansons patoises dirigées alors contre les Bourbons détrônés; on se borna même parfois à retourner purement et simplement contre eux les attaques dirigées en 1815 contre l'empe-

1. *Atapa lous, mamour,*
Atapa lous.

A en juger par l'emploi de cet article *lous*, cette chanson, disent les connaisseurs, paraîtrait appartenir au dialecte de Montpellier, mais elle a été très-populaire à Nîmes.

reur. Le roi Louis-Philippe n'échappa pas non plus, en 1848, à ces grossières invectives qui n'épargnent aucun drapeau. De telles compositions n'étaient propres qu'à nuire aux naïves mélodies du pays et à en dénaturer les allures traditionnelles[1].

L'ancienne inspiration locale avec ses modulations douces et régulières convient cependant bien mieux aux mœurs d'un pays où le vice de l'ivrognerie, qui fait dégénérer les chants en clameurs, est à peu près inconnu parmi les ouvriers indigènes. A Nîmes, le vin est à bas prix, et comme nul n'en est privé dans la vie ordinaire, il est fort rare qu'on mette son plaisir à en abuser. Un grand manufacturier du Languedoc, qui occupait environ 1,500 individus, nous disait qu'en seize ans il n'avait pas vu plus de trois ou quatre exemples d'ivresse. Quand l'ivrognerie apparaît à l'état d'habitude, on peut être sûr que des ouvriers étrangers à ces régions sont venus suppléer dans quelques ateliers d'un genre spécial, comme

1. Il se trouve dans une des chansons de 1848 un couplet stupide à l'adresse de M. Guizot. Or, on sait que M. Guizot, qui occupe une si grande place dans l'histoire des idées et des faits en France, est né à Nîmes même, ville féconde en hommes célèbres. C'était vouloir insulter à l'un des plus illustres enfants de la cité. — Outre les chansons, le patois du bas Languedoc, bien que moins riche en littérature que celui du haut Languedoc, si heureusement ravivé de nos jours par le poëte Jasmin, possède cependant une foule d'autres compositions, depuis la fable jusqu'à des fragments de poëmes épiques. Peu à peu ces legs d'un autre temps s'effacent des souvenirs populaires; il faut, pour les apprécier, avoir une connaissance parfaite de l'idiome local. — Les chants que nous avons cités, nous les avons choisis dans un grand nombre de productions analogues dont nous sommes redevables à l'obligeance de M. Barre, membre très-distingué de la Chambre de commerce de Nîmes.



les usines d'Alais, les travailleurs du pays. Les ouvriers de Nîmes, de même que ceux de Lyon, délaissent volontiers le cabaret pour le café, où ils dépensent peut-être davantage, mais où ils ne se livrent pas à d'abrutissants excès. Bien qu'ils soient faciles à entraîner par saccades, on peut dire d'eux, en les prenant en masse, qu'ils sont assez sobres et assez économes. L'économie est une vertu que pratiquent volontiers à Nîmes toutes les classes sociales. Dans les rangs populaires, les bonnetiers principalement, malgré la modicité de leur gain, donnent l'exemple de la modération et de la prévoyance.

Quant à l'état moral proprement dit, sans avoir les caractères d'une dépravation éhontée, il ne saurait être représenté sous des couleurs très-favorables. Les fautes même précoces sont assez fréquentes parmi les filles des ateliers. Ce n'est pas qu'on rencontre à Nîmes, comme dans certaines autres cités manufacturières, cette habitude qui entraîne une partie des ouvrières sur la voie publique le soir après leur journée. Non ; ici la débauche est prude et le libertinage caché ; mais si le mal est moins visible, il est tout aussi réel. Le goût de la parure est un trait caractéristique de la population de Nîmes. Les filles employées par la fabrique dépensent presque tout leur salaire en articles de toilette. Les hommes mêmes cèdent parfois à une semblable tendance. Quelques-uns poussent à l'excès le désir de se distinguer entre eux au moyen de leurs vêtements. L'ouvrier de l'industrie ne veut pas être confondu avec le journalier qu'il place fort au-dessous de lui ; laissant au manœuvre l'humble veste, il prend le paletot ou la redingote. Dans le cercle même de l'indus-

trie manufacturière, on remarque de semblables prétentions. Les bonnetiers, par exemple, se croient d'un ordre plus élevé que les autres agents de la fabrique, qu'on englobe communément sous le nom de *taffetassiers*. Ils sont fiers de leur état; ils vous disent avec orgueil qu'avant 1789 ils avaient le droit de porter l'épée, ajoutant, sur la foi d'une tradition dont l'origine est un peu obscure, que Louis XIV a mis ses mains sur un métier de bonneterie. Dans ces souvenirs qui les flattent, dans ces intentions qui les dirigent, comment ne pas voir une idée profondément enracinée de hiérarchie sociale? Cependant l'esprit moderne n'admet pas qu'on abuse de ces dispositions d'ailleurs assez communes, pour établir des inégalités factices comme il s'en trouve tant dans l'histoire. Les sentiments de fierté que les ouvriers nîmois manifestent les uns envers les autres seraient de nature à les éloigner de certaines habitudes peu dignes, la mendicité, par exemple. Et cependant dans la ville de Nîmes et dans tout le Gard, on sollicite volontiers l'aumône. En arrivant du département des Bouches-du-Rhône, où la mendicité est interdite, on se voit arrêté, dès qu'on a franchi Beaucaire, par des mendiants nombreux, dont quelques-uns ont quitté les ateliers dans des moments de crise et se sont fait de la mendicité une sorte de profession nouvelle.

C'est là une différence avec les habitudes des ouvriers de la soie à Lyon. En voici une autre : profondément attachés à des traditions très-précises, les ouvriers nîmois ne sont pas portés à la rêverie. Doués d'une imagination ardente, ils n'éprouvent pas cependant le besoin

de s'abandonner à des contemplations chimériques ; leur intelligence vive, sans être téméraire, ne s'intéresse qu'à ce qu'elle comprend bien. On est à Nîmes plus criard, plus pétulant qu'à Lyon ; mais l'humeur locale, naturellement gaie et plaisante, préfère aux déclamations les farces et les saillies. Un jeu de mots, un calembour obtient plus de succès que l'énonciation de ces principes absolus, pour lesquels nous avons vu les masses se passionner si facilement sur les bords de la Saône et du Rhône.

L'adresse ne manque pas aux ouvriers nîmois dans leur travail journalier. A une remarquable habileté de main ils joignent le désir d'améliorer les appareils qu'ils emploient. Quelques-uns d'entre eux ont apporté divers perfectionnements au métier Jacquart; ils n'ont point cependant cette âpreté dans le travail, cette infatigable patience que possèdent les ouvriers d'autres régions, ceux de l'Alsace, par exemple.

L'instruction est en général assez peu développée. Peut-être ne serait-il pas difficile de trouver à Nîmes quelques personnes qui regardent encore l'instruction des masses comme un présent funeste, et confondent une éducation vicieuse avec les connaissances élémentaires appropriées aux situations diverses. Il faut avoir du reste une foi robuste dans le rôle social et moral de l'instruction bien dirigée, pour lutter contre l'obstacle que le patois apporte aux communications de l'ordre intellectuel. Si, en effet, presque tous les enfants d'ouvriers dans la ville même peuvent s'exprimer en français, beaucoup d'adultes et la majorité des femmes ne con-

naissent que l'idiome local. Les jeunes gens qui ont le mieux appris à l'école la langue nationale perdent peu à peu dans les communications de la famille ou de l'atelier l'habitude de s'en servir. La France a, sans doute, le droit de se montrer fière de son unité; pourtant elle oublie un peu trop qu'en plein XIXe siècle, le Languedoc, l'Alsace, la basse Bretagne, la Provence et le Béarn, renferment plus d'un million d'individus qui ne comprennent pas la langue française et parlent un jargon presque impénétrable aux progrès de la civilisation.

La seconde branche de la famille laborieuse du groupe des Cévennes, celle qui est vouée à la production de la soie, se distingue par une morale un peu plus sévère que la population groupée à Nîmes ou dans les environs. Le frein de l'opinion, au milieu de cercles étroits où chacun se connaît et où rien ne s'oublie, exerce une puissance extrême sur les esprits. Les fautes sont rares, et, s'il se produit quelques scandales, des unions régulières viennent presque toujours les couvrir. Les ouvriers de cette deuxième catégorie se rattachent de tous côtés à la vie agricole ou pastorale; la campagne n'est plus pour eux seulement un objet de distraction. Tandis qu'il y a dans Nîmes une population manufacturière qui aime les champs, ici les masses, lors même qu'elles s'adonnent à des occupations vraiment industrielles, conservent tous les caractères d'une population agricole. Les magnaneries empruntent à l'agriculture des travailleurs que les occupations rurales retiennent bien plus longtemps que la rapide *éducation* du ver à soie. La plupart des femmes qui peuplent les manufactures de soie sont aussi distraites

des campagnes. Le personnel des ateliers de moulinage, qui forme la partie la plus industrielle de cette population, est par ses relations mêmes constamment ramené au souvenir de la vie champêtre.

Les ouvriers de la soie sont pris pour la plupart sur les lieux de la production ou à une très-petite distance. Dans les filatures seulement, comme la population locale ne suffirait pas toujours aux exigences d'un travail précipité, on recrute des bras dans les montagnes du nord du Languedoc. Les filles de cette région aride et pauvre descendent par essaims vers les basses Cévennes pour se louer temporairement. C'est ainsi à peu près que, dans les plaines de la Beauce, au temps de la moisson, des bandes d'ouvriers supplémentaires viennent de la Normandie, de la Champagne ou de la Sologne, aider les riches fermiers de l'Ile-de-France. A part cet élément mobile, les travailleurs de la soie sont très-sédentaires; ils aiment le sol qui les nourrit et dont ils possèdent souvent quelques parcelles à titre de propriété. Ils ont des habitudes laborieuses, et, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'une besogne exigeant un grand déploiement de force corporelle, ils consentent sans peine à se mettre à l'œuvre de grand matin et à y rester fort avant dans la soirée. Point de large aisance parmi les familles séricicoles, mais aussi point de misère, hormis les années où la récolte des cocons vient à manquer. On a fort peu d'argent, c'est vrai ; qu'importe cependant si, grâce à la douceur ordinaire de la température, on peut se passer de beaucoup d'objets dont la privation constituerait ailleurs, dans le nord de la France, par exemple, une extrême misère?

Les habitations, bâties sur le penchant des coteaux ou au fond de vertes vallées, plaisent par leur situation comme par la propreté avec laquelle on les entretient. Le travail des magnaneries inculque naturellement à ceux qui en sont chargés des habitudes d'ordre, car toute négligence est cruellement punie par la perte rapide d'insectes délicats qui emportent en mourant l'espoir du travailleur.

Ces influences se retrouvent dans l'organisation même des familles cévenoles et prêtent de l'énergie à l'autorité paternelle. Dans ces districts écartés du monde, la déférence que les enfants doivent à ceux qui les ont élevés n'a été que très-faiblement entamée par le contact des influences extérieures. J'ai vu un exemple frappant de cette hiérarchie domestique, véritable tradition de l'âge patriarcal. Une famille composée du père et de la mère parvenus à un âge avancé, et de six ou sept fils, dont plusieurs étaient mariés, vivait réunie sous un même toit. Quoique chacun des fils eût un état particulier, nul ne travaillait pour son compte; le gain individuel revenait au père de famille, qui nourrissait et entretenait toute sa lignée. Fidèles à l'exemple paternel, les enfants se montraient ambitieux du travail, et la tribu jouissait d'une aisance qui, dans ces contrées, passait pour de la fortune. Le rôle le plus digne cependant d'attirer l'attention, c'était celui de la mère de famille. C'est à son influence toujours présente et toujours inaperçue, naturellement pacifiante, qu'on était redevable en réalité du maintien de l'harmonie dans cette petite nation.

Au sein de leurs solitudes, où les entraves convention-

nelles de la vie sont à peu près inconnues, les travailleurs de la soie jouissent d'une liberté qui se reflète dans leur attitude extérieure. Leurs allures sont dégourdies et remuantes, leur physionomie ouverte et gaie. Ces ouvriers des montagnes aiment les chants comme les Nîmois, et ils égaient volontiers leurs travaux par de continuels refrains. Doués d'un caractère sympathique, ils accueillent les étrangers avec bienveillance, ils se complaisent dans de longues causeries. On remarque chez les Cévenols une sorte de sentimentalité primitive unie à des facultés aimantes très-vives, dont un écrivain du dernier siècle, né dans ce pays, Florian, a été l'interprète assez fidèle. Un trait essentiel a pourtant échappé à cet écrivain. Le signe caractéristique sous ce rapport de la population cévenole, c'est la lutte entre ses instincts religieux et les excitations du sensualisme. Or, les accents de Florian ne célèbrent guère que le plaisir [1]. La population aime les fêtes, les jeux, les divertissements de tous genres, mais elle reste frugale et économe dans son existence ordinaire, plus frugale et plus économe encore qu'à Nîmes. En outre, malgré la mobilité de ses impressions, elle conserve dans les actes sérieux un profond respect de la parole donnée. — Au point de vue intellectuel, le déve-

1. Le sens des *Pastorales* de Florian est exactement rendu par ces vers empruntés à l'une de ses compositions :

Voici venir le doux printemps,
Allons danser sous la coudrette.
La nature a marqué ce temps
Pour que le plaisir eût sa fête.
Ah ! craignons de perdre un seul jour
De la belle saison d'amour.



loppement des ouvriers séricicoles semblerait devoir être fort borné, si l'on en jugeait par l'état de l'instruction. Cependant leur travail même sollicite presque toujours leur intelligence par quelque côté et l'empêche de tomber dans l'engourdissement. Les merveilleux phénomènes qui s'accomplissent dans l'*éducation* des vers à soie, on l'a dit avant nous, portent l'esprit à la réflexion. Aussi la population de ce pays n'est-elle pas une population abrutie, même quand elle manque de ces études élémentaires que le patois contrarie sans cesse, et qui restent dans les Cévennes plus rares encore que dans la cité nîmoise.

III.

Esprit des populations cévenoles en matière de religion.

L'esprit religieux est si vif dans ces pays, il y est investi d'un rôle si proéminent, qu'il demande à être étudié à part. On n'aurait pas une idée complète de la physionomie du groupe des Cévennes, si l'on ignorait que le mouvement intellectuel à Nîmes comme à Alais, comme à Uzès, dans les villes comme dans les campagnes, est dominé par des passions religieuses sorties toutes vivantes des souvenirs du passé. C'est de cette source que découlent les signes les plus originaux du caractère local. Ces animosités qui se sont mêlées à tous les événements de l'histoire contemporaine, à tous les mouvements des populations, jettent de vives lumières sur l'esprit véritable du pays dans ses rapports avec la question du travail.

Quoique le culte réformé soit largement assis dans les

Cévennes, les catholiques y sont, sauf dans quelques districts du Gard, beaucoup plus nombreux que les protestants. A Nîmes, ils forment les deux tiers de la population, et, dans les autres villes du même groupe, la supériorité numérique leur appartient en une proportion plus considérable encore. Si certaines communes champêtres, celles du district de l'Avaunage, par exemple, situé entre Anduze et la route de Montpellier, ne compte guère que des protestants, il y en a beaucoup plus qui sont demeurées tout entières fidèles à la vieille foi catholique. Que les deux cultes soient rapprochés l'un de l'autre ou qu'ils règnent exclusivement dans une commune, une même hostilité les divise, une hostilité profonde, qui passe, à tout moment, du domaine religieux dans le champ des questions temporelles. Vaste foyer de ces animosités, Nîmes est le lieu où on peut le mieux en saisir la véritable nature. La majorité des ouvriers nîmois, notamment tous les *taffetassiers*, sont catholiques, tandis que les chefs de l'industrie et du commerce, les capitalistes, en un mot, appartiennent en général à la religion réformée. Longtemps exclus de toutes les fonctions publiques, de toutes les professions dites libérales, les protestants n'avaient eu pour refuge que les carrières industrielles; plus ils s'élançaient dans cette arène, plus les catholiques étaient portés à s'en éloigner. Qu'arriva-t-il cependant? Les premiers, recueillant les fruits de leurs efforts, s'enrichissaient par la fabrication et le négoce; les autres, murés dans des voies très-honorables, mais encombrées, et où de trop minces bénéfices ne permettaient pas l'épargne, s'appauvrissaient au contraire de plus en plus. Quand une même famille s'est di-

visée en deux branches, l'une restée dans le giron de la croyance de ses pères, l'autre enrôlée sous l'étendard des doctrines nouvelles, on remarque presque toujours d'un côté une gêne progressive et de l'autre une richesse croissante.

Cette différence dans l'exercice de l'activité individuelle, et les résultats qui en étaient la suite, ne pouvaient qu'aigrir et développer les divisions existantes. Les haines de culte à culte restent vivaces et implacables. La population puise son intolérance en elle-même; sa passion couve sous les cendres toujours brûlantes du passé. Nulle part on n'a mieux gardé la mémoire du fameux édit d'Henri IV, de cet édit de transition, intervenu au lendemain d'une longue lutte, qui ne fut jamais complétement exécuté, et qui demandait, après Richelieu, dans l'intérêt de l'unité nationale, une réforme, mais non une révocation. Le vieil esprit des camisards n'est pas éteint dans ces contrées; les volontaires n'y manqueraient pas non plus dans des moments de crise, s'il fallait recomposer les bandes des *cadets de la croix*. Les odieux et plus récents exploits des Servan et des Truphemy ont encore ravivé le souvenir des anciennes luttes où furent commis de part et d'autre, sous le masque religieux, tant d'actes abominables qui avaient leur source dans le plus mauvais côté du cœur humain.

Silencieux et enveloppés en temps ordinaire, les sentiments qui découlent de cette douloureuse histoire engendrent une réciproque et continuelle défiance. On dirait que les maisons mêmes se regardent d'un air soupçonneux. Comme une tribu qui a été persécutée, les protes-

tants semblent écouter si un nouveau cri d'alarme ne retentit pas dans le lointain. Les catholiques aiment à se compter. Fiers d'être la souche antique, d'avoir pour eux une tradition ininterrompue, ils semblent ne se résigner que péniblement au grand principe de la liberté de conscience. Malgré cette profonde séparation, les nécessités sociales entraînent, soit parmi les ouvriers, soit dans les autres rangs de la population, des rapports journaliers entre les personnes des deux cultes, rapports habituellement calmes et faciles, mais que les moindres incidents peuvent altérer, et qui n'ont créé aucun lien entre les individus. On est prompt à se décréditer de part et d'autre, surtout si le discrédit doit rejaillir sur le culte. On accueille avec la plus étrange crédulité, on propage avec le plus grand empressement les bruits qui peuvent nuire à la religion opposée. Des histoires scandaleuses circulent ainsi en se grossissant de bouche en bouche, et quand on veut remonter à l'origine de ces récits, on s'aperçoit qu'une simple supposition est arrivée peu à peu à une affirmation catégorique. Il suffit encore que, dans un culte, on ait pris une initiative quelconque, pour que dans l'autre on adopte immédiatement le parti contraire. L'antagonisme descend parfois jusqu'à des puérilités auxquelles on attache un intérêt immense.

Dans quelque situation qu'on prenne l'homme, son esprit, délicat ou grossier, a toujours besoin d'avoir un aliment : il faut que l'âme se retrouve quelque part. Sur le sol nîmois, les idées qui remuent véritablement les intelligences sont communes à tous les individus d'un même culte, quelle que soit du reste leur position. Que la pré-

occupation religieuse revête ici telle ou telle forme suivant les circonstances, c'est elle, c'est toujours elle qui domine. Les dissentiments politiques projettent leurs plus profondes racines sur le terrain de la religion. Quand, sous le gouvernement de Juillet, le haut commerce, la grande industrie, dirigeaient les affaires locales, voyait-on dans ce fait la prépondérance des intérêts économiques? Non, c'était plutôt l'influence protestante qui se sentait triompher. Lorsque, grâce au vote des ouvriers, l'influence contraire a été assez puissante pour annuler l'élément le plus riche de la cité, pour exclure en masse les protestants du conseil municipal, est-ce une opinion politique qui s'est applaudie du succès? Aucunement, c'est encore une pensée religieuse. S'il était permis de supposer tous les individus réunis dans le cercle d'un même parti, tous les fronts rangés sous un même drapeau, on n'en verrait pas moins l'animosité religieuse, conservant sa place dans les cœurs, créer bientôt, pour s'épancher au dehors, des contestations purement arbitraires.

La tranquillité publique n'a été sérieusement menacée que dans les circonstances où, indépendamment de toute question relative au travail, les passions religieuses se trouvaient en jeu. Ainsi, sous le coup de la révolution de février, à la nouvelle des événements de Paris, bien qu'une forte émotion se fût emparée de la population industrielle de Nîmes, ce ne fut pas au nom de ce qu'on leur présentait alors comme leur intérêt collectif que les ouvriers se laissèrent entraîner à l'agitation : ce qui parut inquiétant, ce fut l'attitude des catholiques et des protestants les uns à l'égard des autres. Il suffisait de l'ardente influence des

événements pour réchauffer tout d'abord les dissidences antérieures. Cependant, comme l'intérêt religieux ne se vit pas atteint, il n'y eut pas d'éclat. L'interruption à peu près complète du travail, qui ne laissait aux familles laborieuses d'autres ressources que des ateliers communaux fournissant à peine le pain nécessaire pour vivre[1], n'occasionna point de manifestations agressives. Au mois de juin 1848, le contre-coup de la collision dont Paris était le théâtre fut plus vif. Les intérêts politiques avaient eu le temps de se préparer à la lutte et de profiter des difficultés économiques pour ramener le souvenir des masses vers les anciennes querelles. Aussi l'ordre public ne tint qu'à un fil; mais il fut aisé de s'apercevoir que c'étaient les passions religieuses qu'on avait réussi à remuer. Plus tard, au mois de décembre 1851, alors que plusieurs localités de nos départements méridionaux furent si profondément agitées, les ouvriers nîmois ne bougèrent pas, ne se sentant pas inquiétés dans la partie intime de leur existence. Plusieurs communes rurales des environs prirent, il est vrai, les armes; on se mit en route pour marcher sur le chef-lieu du département du Gard; mais on se débanda bientôt, et chacun rentra chez soi. Est-ce donc qu'on s'était compté? Est-ce donc que les fils dégénérés des camisards avaient eu peur d'un échec? A d'autres époques, de semblables motifs n'avaient pas engourdi les bras et fait déserter la lutte; c'est qu'alors le sentiment religieux était véritablement enflammé. Cette fois, au contraire, l'émotion avait sa source dans des instincts qui

1. Ces ateliers coûtèrent 400,000 francs à la caisse municipale pour des travaux qui n'en valaient pas 4,000.

sont ici beaucoup moins profonds et beaucoup moins ardents. Une levée de boucliers, opérée sous l'influence de la politique, s'affaissait promptement sur elle-même. Ce qui est vrai, c'est que la vie publique, dans cette contrée, n'a aucun ressort, dès que l'idée religieuse ne vient point s'y associer.

En raison de ces tendances si énergiques et passées à l'état d'instinct, il n'est pas étonnant que l'histoire industrielle des ouvriers nîmois ne ressemble nullement à celle des ouvriers d'autres grandes villes manufacturières, Lyon, par exemple. Les coalitions sont, à Nîmes, un fait inconnu ; on ne s'y concerte pas pour les questions de salaires. Le poëte Reboul a pu dire avec raison que sa ville natale

N'arme jamais son bras pour demander du pain.

IV.

Institutions locales.

Dans tout le groupe des Cévennes, dans l'importante cité même qui en forme le chef-lieu industriel, il n'a surgi qu'un très-petit nombre de ces institutions qui, spécialement destinées à protéger les masses, se distinguent par un caractère à la fois économique et chrétien. On n'y rencontre point de ces créations dont nous avons vu tant d'exemples ailleurs, notamment en Alsace, et à l'aide desquelles des chefs d'établissements, des associations particulières ou des municipalités, cherchent soit à étendre l'instruction, soit à stimuler l'esprit de prévoyance, parmi les

ouvriers, soit à prêter aux familles dans certaines circonstances une assistance immédiate. A défaut d'une initiative prise en dehors de leur sein, les travailleurs cévenols n'ont fait aucun effort pour se constituer eux-mêmes des moyens collectifs de soulagement. On ne les a pas vus comme dans le nord et l'est de la France, comme dans des cités rapprochées du midi, Lyon et Saint-Étienne, tenter quelques essais plus ou moins aventureux, mais toujours très-significatifs, en fait d'associations destinées à faciliter la vie quotidienne. A Nîmes, trois ou quatre sociétés de secours mutuels fondées à une autre époque n'avaient trouvé dans la fabrique qu'un accueil froid et décourageant. Sous le régime actuel des sociétés de ce genre, on n'a pas obtenu encore des résultats bien étendus. On devrait, dans l'administration municipale et aussi dans le sein de la fabrique, s'occuper de cette question avec l'ardeur réfléchie et soutenue sans laquelle les meilleurs projets demeurent stériles. Que dans les associations mutuelles on tienne compte de la différence des cultes, ce sera longtemps sans doute une nécessité ; du moins la conformité de religion ne doit-elle être demandée qu'aux associés participants et non aux membres honoraires ; autrement, on exclurait le concours d'à peu près tous les chefs de fabrique, et le but serait manqué : on n'aurait point rapproché les uns des autres les divers éléments de la communauté industrielle, on n'aurait point assuré aux faibles le patronage des forts. C'est par une telle coopération seulement que des idées de paix pourront, sans porter atteinte à la foi religieuse, commencer à pénétrer dans les esprits.

Si les manufacturiers du Gard ne se sont pas montrés

empressés de suivre les exemples du dehors, ce n'est pas leur indifférence qu'il faut en accuser. Sous l'empire de passions religieuses qui créent tant de résistances et de haines, il n'y a guère de place pour les institutions de patronage ou pour un rapprochement des situations et des intérêts particuliers. Un climat doux et agréable, des habitudes généralement sobres, limitent singulièrement aussi les besoins matériels. Les rares éléments qui ont pu se développer malgré ces circonstances ne sortent point du cercle habituel des maisons de secours et de refuge. Inutile de dire qu'on n'a nulle part aperçu dans ces régions ces tendances vers les exploitations collectives appelées *sociétés d'ouvriers* ou *sociétés de patrons et d'ouvriers* qu'ont poursuivies peut-être trop d'anathèmes à la suite de trop d'éloges. L'individualisme, qui forme le fond du caractère local, se révèle au contraire constamment dans les institutions. En séparant la ville en deux camps, les luttes religieuses ont dès longtemps accoutumé chaque homme à ne connaître d'autre signe de ralliement que le drapeau de son culte. Citons cependant une création singulière qui avait devancé de plusieurs siècles notre loi sur l'assistance judiciaire : on l'appelle *l'avocaterie des pauvres*. En l'année 1442, un habitant de Nîmes légua ses biens pour assurer la défense gratuite des pauvres devant tous les tribunaux de la ville. Était-ce là l'expression réfléchie d'un sentiment de justice sociale? On doit y voir plutôt, ce me semble, la conception d'une imagination méridionale. En fait, l'*avocaterie des pauvres* n'a guère abouti qu'à des consultations gratuites sur des questions de procédure.

L'instruction populaire est dotée par la cité nîmoise d'une subvention, répartie entre les écoles gratuites des deux cultes. Les classes catholiques sont tenues par les frères de la doctrine chrétienne. Les écoles d'enseignement mutuel sont exclusivement fréquentées par les jeunes garçons protestants. Les classes gratuites pour les filles catholiques sont dirigées par la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul ou par celle de Saint-Maur. Dans un pays où les préoccupations religieuses exercent tant d'empire, l'instruction populaire devait, plus qu'en tout autre lieu, revenir exclusivement à des corps religieux, qui portent d'ailleurs dans l'accomplissement de cette mission sociale de remarquables qualités. Quelques institutions sont alimentées à la fois par des libéralités privées et par des subventions municipales. Il existe des classes d'adultes pour les catholiques; comme ceux-ci composent la masse de la population, c'est parmi eux surtout que le besoin s'en fait sentir. L'enseignement du chant rentre dans le programme des écoles primaires, soit chez les frères, soit chez les instituteurs protestants. Un cours public de chant est en outre destiné aux adultes, surtout aux jeunes gens sortis des classes élémentaires et qui ont montré des dispositions spéciales. Il faut mentionner, parmi les maisons d'enseignement, une école de fabrication et une école de dessin instituées par la municipalité. Ces derniers établissements, l'école de fabrication surtout, se distinguent essentiellement des autres créations locales. Nées de l'industrie, elles se rattachent à l'esprit du nord de la France.

A côté du développement de l'instruction, il est un

objet qui importe infiniment encore à la masse de la population : c'est le progrès de la fabrication locale. Dans l'état de concurrence qui existe entre les industries du département du Gard et celles d'autres localités françaises ou étrangères, les constants efforts des manufacturiers pour perfectionner leurs procédés, élargir la base de leurs opérations et s'ouvrir de nouveaux débouchés, sont ici, plus encore qu'ailleurs, absolument indispensables si l'on veut assurer le travail et les biens moraux et matériels qui en découlent.

Dans l'industrie séricicole, tout procédé nouveau qui augmente la production profite immédiatement aux nombreux travailleurs cévenols. Des améliorations du même genre peuvent seules exercer une salutaire influence au sein de l'agglomération nîmoise. Quand on songe à l'esprit d'invention et au bon goût qui distinguent la manufacture de Nîmes, quand on se rappelle que ce furent des ouvriers de ce pays qui, après la révocation de l'édit de Nantes, allèrent créer le tissage de la soie en Angleterre et en Allemagne, on se demande comment cette ville ne prend pas une plus large part dans le mouvement industriel de la France. Rien de plus commun que de voir faire dans cette région du midi des essais merveilleux ; mais après des résultats éclatants, on est subitement arrêté dans l'exploitation. On dirait que la fabrication ne brille que par des éclairs soudains et rapides, toujours infatigable dans ses recherches, mais toujours contrariée dans ses moyens d'écoulement. Les difficultés éprouvées, il faut les attribuer quelquefois à la situation géographique, quelquefois au fait même des hommes.

Nîmes est trop éloignée du commerce parisien, ce vaste centre de la consommation intérieure. Les articles que les maisons de gros ou les grandes maisons de détail peuvent trouver à Lyon, elles ne s'inquiètent pas d'aller les chercher dans le département du Gard. La puissante fabrique lyonnaise semble placée sur la route pour arrêter les affaires au passage.

De plus, la cité des Cévennes a le malheur de manquer d'eau durant l'été pour alimenter ses fabriques. Depuis de longues années, on s'occupe des moyens de suppléer à l'insuffisance de la belle mais avare source locale appelée *la Fontaine*, et de satisfaire ainsi à un des plus pressants besoins de la cité [1].

Le courage industriel, qui est si nécessaire en pareilles circonstances, est d'ailleurs un peu entravé chez nos manufacturiers du bas Languedoc par l'esprit d'individualisme qui règne à tous les degrés de l'échelle sociale. Il l'est aussi par le désir qu'ont tous les chefs d'établissement de se retirer des affaires le plus tôt qu'ils peuvent. Ce n'est pas là le caractère des manufacturiers de la Grande-Bretagne, de ces fabricants de châles, de ces fabricants de bas de soie, qui nous ont dépossédés d'une partie de nos débouchés extérieurs. Ici, le chef ne se retire presque jamais, ou bien, quand il se retire, il reste l'associé de ses successeurs; le plus souvent il se survit à lui-même dans ses enfants, en sorte que les efforts commencés ne sont point interrompus. L'habitude con-

1. Parmi divers projets qui ont été mis en avant, le projet de restaurer le vieil aqueduc romain jusqu'aux sources d'Eure, situées près d'Uzès, semblait offrir le plus d'avantages.

traire occasionne, dans nos fabriques du Gard, une pénurie de capitaux qui suffirait pour paralyser les grandes entreprises. Le manufacturier qui prend sa retraite réalise ses bénéfices et enlève ses fonds des affaires; à défaut de commanditaires qui s'associent à sa fortune, celui qui le remplace sur la brèche ne réussit à se procurer des ressources que par des emprunts, par le mode ruineux des engagements personnels. Quand on sait en outre que la fabrique nîmoise est divisée en une multitude de mains, on comprend combien il lui devient difficile de produire en grand et de lutter avec la concurrence intérieure ou extérieure. C'est par suite de cet éparpillement des forces productives qu'elle a négligé de se tenir, autant qu'elle l'aurait dû, au courant des goûts publics chez les étrangers, et qu'elle s'est laissé devancer par ses rivales du dehors en fait de perfectionnements mécaniques.

Enfin, s'il est vrai de dire, en prenant la France dans son ensemble, que nous savons mieux fabriquer que vendre, que nous possédons le génie industriel à un plus haut degré que le génie commercial, ce reproche ne s'applique nulle part plus justement qu'à Nîmes. Pourquoi les manufacturiers de cette ville, d'ailleurs si ingénieux, n'envoient-ils pas leurs enfants apprendre le négoce dans les pays du nord, en Angleterre surtout? Ils seraient étonnés eux-mêmes, au bout de quelques années, des changements qui en résulteraient dans l'état de leur fabrique. Ils se plaignent volontiers, et parfois avec raison, que l'industrie n'éveille pas les sympathies de la cité, qu'on n'y fait rien ou à peu près rien pour aider à son développement, qu'on semble même regarder

ses succès avec des yeux jaloux : c'est vrai, mais ce ne sont pas là des motifs pour s'abandonner au découragement. On devrait au contraire chercher plus activement soi-même à créer des germes pour l'avenir. On devrait surtout se préoccuper des moyens de faciliter l'écoulement des produits. Je le répète : l'instinct du commerce a besoin d'être stimulé pour se mettre de niveau avec l'instinct de la fabrication. La vie industrielle n'attend pour s'affermir qu'une meilleure impulsion donnée à l'activité commerciale.

CHAPITRE II

LES OUVRIERS DE LA MONTAGNE-NOIRE

La deuxième branche de la famille des ouvriers de l'industrie manufacturière dans le Midi occupe les départements de l'Hérault et du Tarn ; elle projette, en outre, quelques rameaux sur les départements voisins. Deux groupes principaux habitent cette région encore aujourd'hui trop peu connue : l'un est fixé au milieu des montagnes de l'Hérault, et l'autre dans la Montagne-Noire, sur les confins des départements du Tarn et de l'Aude [1]. Le caractère commun de ces deux groupes est un mé-

1. Dernier fragment de la chaîne des Cévennes, qui abaissent leurs sommets en descendant vers le sud, la Montagne-Noire se développe sur un espace de 40 à 50 kilomètres, et décrit un demi-cercle dont les cités de Saint-Pons et de Castelnaudary marquent à peu près les deux extrémités.

lange de l'esprit méridional et de certaines influences empruntées au nord de la France. Les deux éléments semblent se disputer le terrain. La plus grande partie des ouvriers de ce vaste district sont enrôlés au service de trois villes manufacturières où règne une activité plus ou moins remarquable : Lodève et Bédarieux dans l'Hérault, Mazamet dans le Tarn. Quoique le travail y porte sur une même matière première, — la laine, — chacune de ces cités possède une physionomie fort tranchée, soit sous le rapport des applications industrielles, soit sous celui des mœurs. En réunissant aux singularités qu'on y observe quelques traits plus ou moins frappants, particuliers à quelques autres fabriques éparses dans le pays, nous arriverons à compléter le tableau du mouvement existant parmi les populations laborieuses de l'antique Gaule narbonnaise.

I.

Industries locales.

1° *Fabrication du drap. — Lodève. — Bédarieux. — Mazamet. — Villeneuvette. — Castres, etc.* Dans les manufactures de Lodève, de Bédarieux et de Mazamet, la laine est à peu près exclusivement employée à la fabrication du drap et de quelques étoffes analogues. La tâche des ouvriers de la draperie embrasse les manipulations les plus diverses, et, comme nous ne les avons pas encore décrites en visitant d'autres fabriques drapières, il ne nous paraît pas inutile d'en présenter ici un rapide résumé. Après avoir été triées et lavées, les laines sont battues à diverses reprises; on les débarrasse ainsi des

corps étrangers qu'elles peuvent contenir, et on assouplit leurs filaments; puis on les graisse avec de l'huile, afin de les rendre plus coulantes. On procède ensuite à l'opération du cardage, qui a pour objet d'allonger les fils et de les réunir en larges rubans [1]. La filature commence immédiatement après. Lorsque les fils sont sortis des mains des fileurs, ils sont dévidés et transformés soit en écheveaux, soit en bobines. Les ourdisseurs s'en emparent alors pour disposer les chaînes, qui sont remises aux tisserands avec les fils destinés à la trame. Voici maintenant l'étoffe tissée, mais nous n'avons pas encore du drap. Il faut que le foulage soit venu accroître la solidité du tissu et lui donner de l'élasticité en tous sens. On doit aussi dégraisser les pièces, en extraire les pailles qui s'y sont glissées et réparer les accidents qui ont pu se produire dans la fabrication. On passe enfin aux apprêts, c'est-à-dire à ces opérations qui ont pour but de mettre la marchandise en état d'être livrée au commerce. Ces derniers soins, toujours indispensables, sont plus ou moins multipliés, plus ou moins minutieux, suivant la qualité des draps.

Quand on veut visiter la population industrielle vouée à ces divers travaux dans les montagnes de l'Hérault, on quitte à Montpellier le réseau des chemins de fer du Midi, pour se diriger d'abord sur Lodève. On suit au début une route montueuse et sauvage où la végétation devient de

1. La machine *à feutrer les fils*, due à M. Vouillon (de Louviers), dont nous avons parlé au chapitre des *Ouvriers de la Normandie*, aurait pour effet d'arrêter ici le travail et de dispenser de la filature proprement dite.

plus en plus rare. Quelques chênes verts rabougris et clairsemés croissent seuls sur des pentes rapides, au bord des précipices. A mesure qu'on s'élève, des monts inégaux dressent dans le lointain leurs sommets capricieusement découpés. Dès qu'on a franchi cette muraille, le tableau change : des vallées larges et fertiles se déploient au pied des montagnes; la route est bordée d'arbres magnifiques. Aux approches de Lodève, les hauteurs mêmes sont cultivées jusqu'à leur sommet, et on pénètre dans la cité entre deux rideaux de verdure. La ville est bâtie au sein d'un étroit vallon que traversent les deux petites rivières de la Lergue et du Soulondres. Autour du vallon se dresse un gigantesque amphithéâtre couvert de vignes, d'amandiers et de figuiers. Ces cultures s'élevant en étages successifs sont soutenues par des murs et donnent au paysage un ravissant aspect. Les maisons, qui auraient pu s'étendre sur un plus long espace, en remontant la vallée, se sont serrées les unes contre les autres, de telle sorte que, sous un ciel pur et avec un climat très-agréable, Lodève offre un assemblage de ruelles étroites, humides, sombres, très-sales, où l'air se renouvelle avec peine, où la population semble s'être privée volontairement de tous les charmes de la nature environnante.

Le développement de la fabrique lodévienne, — dont l'origine remonte à une époque éloignée, — est postérieur à l'introduction des métiers mécaniques dans les filatures, commencée en 1809. Aujourd'hui on compte dans la ville une quinzaine de grands établissements, qui n'emploient, en général, que l'eau des torrents pour force motrice. Le tissage mécanique commence à y pénétrer. Malgré quel-

ques progrès récents, le matériel de la fabrication n'est pas ce qu'il devrait être, surtout pour la filature et pour les apprêts.

Sur une population d'environ 12,000 habitants, la ville compte à peu près 4,000 ouvriers répartis dans des ateliers dont les plus populeux renferment jusqu'à 400 et 450 individus. La durée du travail effectif varie suivant les saisons, sans dépasser, du moins que nous sachions, le terme légal de douze heures. Le salaire, généralement payé à la tâche, varie pour les hommes de 1 fr. 50 cent. à 3 fr., et pour les femmes de 60 cent. à 1 fr. 25 cent. par jour. Il est beaucoup plus élevé pour les laveurs de laine; aussi établit-on des machines à laver. Lodève circonscrit presque entièrement ses entreprises dans le cercle de la draperie militaire. Quatre ou cinq maisons seulement fabriquent quelques étoffes pour la consommation générale et seulement des étoffes communes. Les capitaux, loin de manquer sur cette place, y excèdent les besoins, et ils appartiennent à ceux mêmes qui les font valoir. Il n'est guère de manufacturiers à Lodève qui fussent embarrassés pour mettre un million de francs dans leurs affaires, et quelques-uns peuvent disposer de moyens beaucoup plus étendus; aussi les achats de matières premières se traitent-ils au comptant. Toujours créancière du gouvernement pour des sommes plus ou moins fortes, la fabrique ne doit jamais rien à personne, et les laines existent en magasin par quantités considérables. Des chaînes sont montées à l'avance en grand nombre; c'est l'intérêt du fabricant : avec de vieilles chaînes, les laines rentrent moins au foulage.

Les fortunes manufacturières de Lodève, trop souvent regardées du dehors avec des yeux d'envie, ne sont pas des fortunes gagnées rapidement dans quelques fournitures urgentes; elles sont le fruit d'un long travail. On ne saurait reprocher aux fabricants lodéviens une vie oisive ou indolente. Tel manufacturier éminent que, dans son voyage du Midi, en 1852, le chef de l'État décorait aux applaudissements de la contrée, offre un exemple d'une des carrières les plus laborieuses et en même temps les plus honnêtes qui se puissent rencontrer dans l'industrie française. Il se trouve sans doute en France d'autres districts manufacturiers où l'on a de même beaucoup travaillé sans avoir pu s'enrichir également; mais Lodève a eu les avantages de sa spécialité. La fabrique lodévienne a fait quelquefois de longs crédits, elle a répondu hardiment aux demandes qui lui étaient adressées dans des moments difficiles; puis elle a touché le prix de ses avances sans avoir rien perdu, sauf une seule fois, en 1816, où l'on paya des fournitures arriérées en rentes 5 p. 0/0 au pair, ce qui imposait aux fabricants une réduction d'à peu près 50 p. 0/0.

Dépendant entièrement, quant au travail de ses ouvriers, quant à son existence même, de ses rapports avec le gouvernement, l'industrie de Lodève a pris soin d'approprier ses ateliers à sa fabrication spéciale; elle trouve dans les montagnes voisines, au moins pour une partie de sa consommation, des laines qui donnent un feutre extrêmement fort. De plus, la teinture en bleu, si importante pour l'armée, est dans ce pays d'une remarquable solidité, et ses progrès sont dus à des essais hardis entrepris

dans la localité même[1]. Ces circonstances sembleraient au premier abord devoir garantir contre toute atteinte le domaine du travail local. Cependant d'autres fabriques qui ont plus ou moins récemment figuré dans les adjudications du ministère de la guerre pourraient inquiéter les manufacturiers de ce pays, s'ils ne s'ingéniaient pas à se tenir au niveau de tous les perfectionnements réalisés dans l'industrie drapière.

Les conditions générales de la fabrique changent complétement à Bédarieux, à peine séparée pourtant de Lodève par une route de quelques lieues, mais d'un parcours difficile. Après avoir suivi une délicieuse vallée sans issue, on gravit, par une suite de détours presque inextricables, une des plus hautes montagnes de la contrée, la montagne de l'Escandolgue. Aux approches de Bédarieux, les collines sont moins hautes, moins serrées et aussi moins pittoresques qu'autour de Lodève. Dans la ville même, entre quelques larges et belles rues, on voit des ruelles étroites qui, dans une agglomération de dix mille âmes, présentent tous les inconvénients des quartiers les plus décriés de nos grandes cités manufacturières. La rue Rougeoux, par exemple, et le groupe de ruelles aboutissant au carrefour appelé le *Plan du Rempart*, sont pour les familles ouvrières des asiles vraiment lamentables.

L'industrie de Bédarieux, qui fait vivre environ cinq mille individus dans la ville et de nombreux travailleurs

1. Les laines sont teintes avant d'être filées pour toutes les couleurs, excepté l'écarlate, pour laquelle on teint en pièce. Pendant longtemps la couleur jonquille et la couleur orange ont été appliquées aux pièces; aujourd'hui on exige la teinture en laine.

dans les campagnes, s'est entièrement transformée depuis 25 à 30 ans[1]. La confection des bas de laine, autrefois seul élément du travail de la fabrique, a complétement disparu : elle a cédé la place à la fabrication des draps unis et des étoffes de fantaisie dans le genre d'Elbeuf. A l'origine, on avait dû appeler de Normandie des ouvriers exercés au maniement du métier Jacquart, de même qu'Elbeuf avait dû tirer de Lyon ses premiers tisserands de la nouveauté. Maintenant on peut se passer de tout concours extérieur. Bédarieux possède à peu près en France le monopole des draps pour casquettes, et vend de 200 à 250 mille pièces d'étoffes par an pour cet unique article Après la draperie proprement dite, le travail embrasse encore la fabrication des flanelles et de légers tissus de laine et coton appelés *lainettes* ou *filoselles*. Un extrême bon marché distingue tous ces produits. Le prix des draps descend jusqu'à 4 francs le mètre. Sans doute il ne faut pas demander ici la perfection de la draperie du nord de la France ; mais les étoffes communes sont une très-utile spécialité.

Le travail des ouvriers de Bédarieux porte sur 500,000 kilog. environ de laine par année, et donne lieu à 8 ou 9 millions de francs d'affaires. On compte dans la ville de 14 à 16 grandes maisons de fabrique. L'outillage des usines semble fort arriéré, quand on le rapproche du

1. Au moment où nous écrivons, la fabrique de Bédarieux traverse une douloureuse épreuve qu'il faut attribuer à diverses causes et notamment aux événements de l'Inde et de la Chine, qui lui ont fait perdre des débouchés. Le travail y est extrêmement réduit. Espérons que le mal sera momentané et que l'industrie locale saura s'ouvrir d'autres sources de travail.

matériel de nos établissements de la Flandre, de la Normandie et de l'Alsace. Il est même, sous quelques rapports, inférieur à celui de Lodève. Tous les appareils mécaniques sont mus par l'eau. Aucun atelier ne réunit plus de 150 à 200 ouvriers, en comptant les femmes et les enfants. Le tissage s'effectue quelquefois en fabrique, le plus souvent au domicile du tisserand, surtout pour les articles unis. Les ateliers de Bédarieux sont en activité toute l'année, à moins d'obstacles matériels tenant à la sécheresse qui tarit la rivière de l'Orbe, sur laquelle les moteurs sont installés, ou bien à des pluies qui empêchent de sécher les draps. Pour se faire une idée complète de cette fabrique, il faut savoir que toutes les étoffes unies y sont teintes en pièces. On ne teint en laine que les matières destinées aux draps de nouveauté, qui ne permettraient naturellement pas un autre mode de teinture.

Les produits fabriqués pour l'exportation s'écoulent en grande partie soit dans le Levant, soit sur la côte septentrionale de l'Afrique. Ils consistent en draps unis et légers de diverses couleurs. Les commandes du Levant arrivent par l'intermédiaire des commissionnaires de Marseille. Tandis que nos possessions d'Afrique sont devenues un marché de plus en plus important pour Bédarieux, les débouchés orientaux ont tendu au contraire à se resserrer. Les articles de nouveauté, les lainettes et les flanelles se placent presque exclusivement à l'intérieur soit dans tout le midi de la France, soit dans une partie de nos régions centrales. La célèbre foire de Beaucaire et surtout les foires de Toulouse, qui prennent chaque année une nouvelle extension, sont d'une extrême importance pour Bé-

darieux. Les étoffes de nouveautés viennent par masses à Paris, dans les maisons de confection obligées par leurs prix de vente d'acheter à très-bon marché. Presque tous les draps pour casquettes sont également consommés par les ateliers de la capitale, qui répandent ensuite leurs produits sur toute la surface de la France. Quoique Bédarieux ait montré une remarquable aptitude manufacturière, cette ville ne tient néanmoins que le second rang parmi les cités industrielles de ce district; le premier revient à Mazamet.

Située loin de toutes les routes commerciales, loin même du canal des Deux-Mers, à l'extrémité du département du Tarn, au pied de la Montagne-Noire, que la route longe depuis Saint-Pons, Mazamet n'était encore, en 1814, qu'une bourgade insignifiante où se fabriquaient seulement quelques grossières étoffes de laine. L'industrie en a fait rapidement une cité riche, active, ayant des relations étendues, et qu'on a pu surnommer, sans trop la flatter, l'Elbeuf du sud. Les familles ouvrières y composent au moins les deux tiers de la population, dont le chiffre dépasse déjà dix mille âmes. Quoique la ville soit assez resserrée, on n'y rencontre point de ruelles étroites et repoussantes, comme à Bédarieux et à Lodève; dans les prairies qui l'avoisinent du côté de l'ouest et du nord, elle pourra s'épandre en toute liberté à mesure que le travail y appellera une population plus pressée. Ici tout est nouveau, mais tout s'est élevé sans bruit. L'accroissement de Mazamet n'a pas eu, comme celui de Roubaix, de Saint-Quentin ou de Saint-Étienne, un grand retentissement extérieur : de même que l'herbe croît sous les pieds de l'homme

sans qu'il la voie pousser, de même s'est accrue la cité de la Montagne-Noire. Les premiers pas de Mazamet dans la grande industrie sont postérieurs à 1830; toutefois, dix-huit à vingt ans plus tôt, au milieu même des grandes luttes militaires qui ébranlaient alors le monde, des élans industriels énergiques s'étaient déjà manifestés sur ce sol. Quelques hommes avaient formé une société de fabrication, et, par la réunion de leurs ressources, assez peu considérables isolément, ils avaient donné naissance à une force collective très-réelle. Ces nouveaux argonautes qui, sans sortir de leur pays, cherchaient aussi la toison d'or, essayèrent de fabriquer quelques articles inconnus jusque-là, et de modifier un peu les anciens; ils conduisirent leurs affaires de telle sorte, qu'au bout d'un court intervalle la plupart d'entre eux purent fonder chacun sa maison particulière. Les destinées de la ville étaient fixées par ce premier exemple.

Dans la position géographique fort ingrate qu'occupe Mazamet, deux circonstances inhérentes au pays même secondèrent pourtant son essor. Parmi les rudes habitants des montagnes voisines, la main-d'œuvre était à bas prix; de plus, la nature offrait libéralement aux manufacturiers des chutes d'eau alimentées par les torrents. La petite rivière de l'Arnette, dont un canal a rendu l'usage facile, suffit pour mettre en mouvement tous les appareils de la localité.

Des conditions d'un autre ordre, indispensables pour assurer le succès dans la carrière des affaires, — l'audace sans témérité, la ténacité sans entêtement, le désir infatigable de s'avancer dans la voie où l'on est entré, — tous

ces instincts qui caractérisent à un si haut degré l'industrie anglaise, se révélèrent dès le début au sein de la petite cité du Tarn. Une vive émulation, qui ne s'est jamais démentie, s'étendit des chefs d'établissement aux ouvriers mêmes. Chacun, en effet, se montre incessamment tourmenté de la crainte d'être dépassé par son voisin ; chacun s'applique sans relâche à rehausser par de nouvelles conquêtes les améliorations déjà accomplies. En outre, au lieu de songer ici, comme dans d'autres localités industrielles, à quitter les affaires aussitôt qu'ils ont amassé une certaine fortune, les fabricants restent sur la brèche jusqu'à la fin de leur carrière. Les professions libérales, qui honorent l'esprit, mais qui sont trop souvent accompagnées d'illusions périlleuses, n'exercent aucune séduction. Les chefs de maisons élèvent leurs fils pour la fabrique ; l'esprit des affaires qu'ils tâchent de leur inculquer de bonne heure, ils le considèrent comme la meilleure partie de leur héritage. L'industrie est donc à Mazamet l'unique carrière ouverte à l'ambition et au talent. La petite ville a pour devise ces mots : *crescam et lucebo* (je grandirai et je brillerai). Mazamet avait eu le bonheur de rencontrer, pour l'initier aux larges procédés industriels de ce siècle, un fabricant distingué par une haute intelligence, M. Houlès, dont le souvenir demeure également en honneur auprès des ouvriers et auprès des chefs d'établissement. C'est lui qui a ouvert à l'activité de sa ville natale les voies si diverses où elle marche aujourd'hui, et en régénérant l'industrie traditionnelle, créé pour la population de nombreux genres de travail. Un monument élevé à sa mémoire sur une des places de la cité a été inauguré avec éclat, au mois d'oc-

tobre 1853. Le nom de M. Houlès mérite d'être inscrit sur le livre d'or des grands industriels de ce siècle.

Quelques centaines d'ouvriers sont occupés encore aujourd'hui à la fabrication des vieilles étoffes, premier noyau de cette manufacture, telles que les *cadis*, les *sorias*, etc., qui sont ou blancs ou teints en pièce. Un plus grand nombre s'attaquent aux flanelles, aux molletons, aux tissus appelés *tartans*, dans lesquels on tâche de calquer l'industrie rémoise [1]; mais les tissus drapés et foulés sont le principal travail de la population. Dans aucune autre ville du Midi on n'a si largement appliqué l'art des tisserands de Lyon à la fabrication des lainages feutrés. Mazamet, qui recherche d'ailleurs, comme Bédarieux, l'exploitation du genre économique, n'employait jadis que les laines les plus communes du Midi; maintenant, avec sa fabrication si variée, elle consomme les laines d'à peu près tous les pays producteurs, sauf celles d'Allemagne et d'Australie, qui sont en général utilisées pour des tissus plus fins que les siens.

A mesure que s'étendait le domaine de la fabrique du Tarn, on perfectionnait aussi les instruments de la production. On montait des filatures avec un matériel comparable à celui des belles usines de nos départements septentrionaux [2]. Inquiétés d'abord par l'installation des

1. La teinturerie de Mazamet n'est point aussi perfectionnée que celle de l'antique cité de la Champagne; tandis qu'on teint les lainages de Mazamet comme la draperie, les teinturiers de Reims teignent leurs étoffes à la façon des soieries.

2. L'ancien établissement de M. Houlès, que dirige aujourd'hui, avec une réelle habileté, son gendre M. Cormouls, peut être regardé comme un modèle.

nouveaux appareils qui rendaient des bras inutiles, les ouvriers ont fini par reconnaître que chaque progrès réalisé avait pour résultat d'accroître la somme du travail. Où en serait l'industrie de la nouvelle cité, si elle avait répudié le concours des engins mécaniques? En face de la concurrence des autres villes manufacturières, les ouvriers de Mazamet n'auraient pas même pu conserver le fonds primitif qui leur servait à nourrir leurs familles. Les machines ne sont appliquées, à Mazamet, qu'à la filature et à quelques opérations secondaires de la fabrication des draps. Le tissage mécanique de la laine y est encore à peu près à l'état de germe; son avenir, là comme ailleurs, est désormais certain. Quant au peignage, il n'a pour les ouvriers de cette localité qu'une très-minime importance; si quelques filateurs traitent la laine peignée, c'est seulement pour des clients du dehors, les articles de Mazamet n'employant que la laine cardée.

Plus souvent occupés chez eux que réunis en atelier, les tisserands de Mazamet sont répandus dans un assez vaste rayon, et surtout dans les villages de la Montagne-Noire. Tous les fileurs, travaillant en fabrique, se groupent dans la ville ou aux environs. La durée du travail se renferme sans difficulté dans la limite de douze heures par jour. Telle maison occupe soit dans ses établissements, soit au dehors, 1,200 ouvriers, une autre 600, plusieurs de 300 à 400. Les salaires, dont la moyenne est de 1 fr. 60 cent. pour les hommes et 65 cent. pour les femmes, paraissent faibles, si on les compare, sans prendre garde à la diversité des circonstances locales, aux salaires payés dans les villes du nord de la France

qui confectionnent des tissus de nouveautés. Toutefois, en mesurant le prix de chaque chose et en tenant compte de la différence des besoins de la vie dans les deux contrées, on s'aperçoit que les tisserands de Mazamet gagnent au moins autant que ceux de Reims ou d'Elbeuf.

A la différence de Bédarieux, qui exporte une partie de ses draps, Mazamet n'écoule hors de la France aucun de ses articles; mais cette ville est en rapport avec presque toutes les parties du territoire national. C'est la vieille Armorique, fortement attachée à toutes ses habitudes, qui reste le champ principal où se répandent les articles d'ancienne fabrication. Le tissu nommé *cadi* n'a rien perdu sur le sol breton de la faveur dont il jouissait il y a soixante années. Des commis voyageurs, partis des bords de l'Arnette, ont soin de visiter périodiquement les petits marchands de la Bretagne, afin d'entretenir le goût public pour les produits des travailleurs de la Montagne-Noire. Les articles de fantaisie viennent à Paris en quantité considérable; mais pour les ouvriers de Mazamet encore plus que pour ceux de Bédarieux, les départements du Midi sont un marché d'une importance tout à fait capitale, et dont la ville de Toulouse doit être considérée comme le point central. L'usage des différentes maisons est de porter leurs marchandises, ou d'envoyer au moins des représentants pour faire des offres, à toutes les grandes foires de nos départements méridionaux. Ces habitudes commerciales, qui intéressent de si près les destinées du travail parce qu'elles sont une condition pour la vente à bon marché, tiennent à la fois au désir systématique des fabricants de se mettre en rapport direct

avec les marchands en détail, et à l'éloignement où l'on se trouve encore des voies habituelles suivies par le commerce. Ainsi on s'applique à éviter l'emploi des intermédiaires.

Il est facile, maintenant, en résumant les traits épars, de se faire une idée des singularités que présente la grande industrie des draps sous la main des travailleurs de Mazamet, de Bédarieux et de Lodève. La dernière de ces villes ne connaît guère que le drap de troupe; Bédarieux associe la fabrication des tissus unis pour l'exportation à celle des étoffes de nouveauté; à Mazamet, le tisserand s'attaque à peu près à tous les genres de lainages, et ne travaille que pour le marché intérieur[1]. En dehors de ces trois cités et dans leur orbite, la même industrie apparaît encore sur divers points avec quelques caractères dignes d'être signalés.

Dans le voisinage de Lodève, à Villeneuvette, où la fabrication de la draperie militaire fait vivre toute la population, composée de 400 personnes, le régime industriel se distingue très-profondément de l'ordre établi dans les autres localités. La commune de Villeneuvette est tout entière dans la fabrique : église, mairie, maison du patron et maisons des ouvriers sont renfermées entre les mêmes murailles et appartiennent à un seul propriétaire. Située au milieu d'un vallon planté de vignes, d'arbousiers et de grenadiers, entourée de coteaux couverts de pins, la place est garnie de remparts crénelés avec des redoutes

1. A Bédarieux et à Mazamet, on fabrique aussi des draps de troupe, mais en une quantité relativement peu considérable.

de distance en distance; on y bat la diane comme dans une ville de guerre; une fois le pont levé et la poterne close, on ne saurait plus y rentrer. Cette fabrique a été créée en 1660; elle reçut à son origine les encouragements de Colbert et une subvention votée par la province du Languedoc. Jusqu'en 1789, on n'y travaillait que pour le commerce du Levant et des Indes; Colbert donnait à la compagnie qui avait fondé Villeneuvette une prime de 10 livres par chaque pièce de drap exportée. Ce ne fut qu'après la révolution que la fabrication militaire remplaça la fabrication commerciale. Au-dessus de la principale des portes d'entrée, on lisait jusqu'en 1848, en vieux caractères dorés, ces mots, qui cherchaient à renouer la chaîne des temps : *Manufacture royale*. Après la révolution de février, on y a substitué ceux-ci : *Honneur au travail*. Si l'inscription nouvelle rompait avec la tradition, elle s'accordait mieux que l'ancienne avec l'état réel des choses, et elle parlait davantage à l'esprit des habitants de cette ruche laborieuse.

A trois ou quatre kilomètres de Villeneuvette, les ouvriers de Clermont-l'Hérault trouvent aussi leurs principale occupation dans les fournitures militaires ; mais quelques maisons fabriquent en outre des draps unis pour le Levant et des étoffes communes pour l'intérieur. L'industrie se rattache donc d'un côté au genre de Lodève, et de l'autre au genre de Bédarieux. Dans le rayon de Mazamet, il existe une localité manufacturière qui comptait dans la fabrication longtemps avant la nouvelle cité industrielle du Tarn, et qui s'est vu rapidement effacer par sa jeune et vigoureuse rivale. Je veux parler de Castres, de

cette ville bâtie ou plutôt suspendue sur la rivière de l'Agout, et dont les ouvriers, renommés pour leurs draps appelés *cuirs de laine*, jouissaient jadis en paix de leur réputation et des fruits de leur travail. Malgré d'honorables efforts pour améliorer les conditions de leur industrie, les fabricants n'ont pas réussi à étendre le cercle de leurs affaires; aussi les tisserands de la cité castraise se sont-ils mis en grand nombre au service de Mazamet[1].

On pourrait nommer quelques autres fabriques d'étoffes de laine ne dépendant ni de l'une ni de l'autre des trois villes maîtresses de cette industrie; mais le régime du travail n'y offre aucun trait saillant. En général même, l'état de ces manufactures reste stationnaire. Ainsi, dans l'Aude, à Carcassonne, dont les draps noirs communs sont estimés, la fabrique n'ajoute plus rien depuis longtemps à son ancien domaine; à Limoux, deux ou trois cents ouvriers vivent précairement autour de petits ateliers manquant de capitaux; la situation est encore plus difficile à Chalabre, dans le voisinage de Limoux. La grosse draperie de Rhodez, de Saint-Geniez, d'Espalion et de Saint-Affrique, dans l'Aveyron, reste circonscrite dans une étroite arène. La somptueuse cité de Montpellier, qui n'est pas une ville de manufactures, mais une ville d'université, se rattache néanmoins au mouvement industriel du pays par la fabrication des couvertures de laine, qui a lieu dans les environs sur une grande échelle. Cette industrie spé-

1. On confectionne toujours à Castres des *cuirs de laine*. Le fabricant qui avait fait le plus d'efforts pour régénérer cet article, mais qui n'a pas été heureux dans l'exploitation, c'est M. Guibal-Anneveaute, ancien membre du conseil général des manufactures.

ciale n'entraînant que de très-minimes frais de main-d'œuvre, cherche dans le bas prix des matières premières la principale condition de sa prospérité. Elle n'emploie guère que des laines d'une qualité très-inférieure. Montpellier écoule surtout ses couvertures au dehors, principalement aux États-Unis d'Amérique.

2° *Industries diverses. — Bassin houiller de l'Aveyron. — Decazeville. — Graissessac. — Cette.* Dans la partie du territoire languedocien où nous sommes en ce moment, il n'y a qu'un fort petit nombre d'ouvriers qui soient enrôlés au service d'industries autres que l'industrie de la laine, et encore moins qui offrent une physionomie particulière. La production de la soie y occupe bien, dans quelques districts, un certain nombre de bras; mais la situation, sous ce rapport, ne diffère pas de celle que nous avons observée dans les Cévennes. Le Tarn a des papeteries mécaniques; mais la fabrication y est restreinte, et un petit nombre de mains suffisent aux besoins. Le département de l'Aveyron nous présente les travailleurs de son bassin houiller et ceux des grands établissements métallurgiques de Decazeville et d'Aubin où plusieurs milliers d'ouvriers sont employés; mais nous venons d'étudier des conditions analogues dans les exploitations de la Loire. Disons pourtant que sur un autre point de la région du Midi, dans l'Hérault, le bassin houiller de Graissessac intéresse vivement le travail local, moins à cause de son importance actuelle qu'en raison des développements qu'il semble susceptible de recevoir, et cela malgré les tristes débuts de

l'entreprise de chemin de fer créée pour le desservir[1]. Il se trouve, dans ces montagnes, beaucoup d'autres richesses minérales qui sont ou imparfaitement exploitées ou absolument négligées. On pourrait citer à côté des houillères de Graissessac, la concession des minerais de fer de Notre-Dame-de-Maurias; près de Saint-Pons, le beau gîte de Courniou; entre Lodève et Bédarieux, les mines de cuivre des environs de Lunas. Il avait été ouvert, auprès de Lodève, à une époque reculée, des mines de plomb et de cuivre argentifère dont les traces sont visitées par les curieux. Là même où elles sont exploitées, les concessions de mines ne modifient en rien le tableau de la vie industrielle dans ces contrées.

Les traits sont plus expressifs à l'extrémité la plus méridionale de l'Hérault, dans la ville maritime de Cette qu'un chemin de fer rattache, depuis longtemps déjà, au réseau du Midi. On arrive à Cette en traversant d'abord les marécages fiévreux des environs de Vic[2], où le tamarin est à peu près l'unique arbuste qui grandisse, puis les vignobles brûlés de Frontignan, et les étangs de Maguelonne qu'une levée étroite sépare seule des flots de la Méditerranée. Outre 500 ouvriers travaillant le fer dans un grand atelier de constructions mécaniques, 3,000 environ

1. Ce bassin forme, à la limite des départements de l'Aveyron et du Tarn, à 8 kilomètres environ de Bédarieux, une bande longitudinale de 17 kilomètres de longueur sur un kilomètre et demi de largeur.

2. La moyenne de la vie humaine est extrêmement réduite parmi les habitants de ces marais, surtout parmi les hommes que leur travail oblige plus souvent que les femmes à sortir le matin ou le soir, à l'heure où les miasmes délétères sont le plus pernicieux. Aussi à Vic, rien n'est plus commun que des femmes deux ou trois fois veuves.

sont employés de près ou de loin à la fabrication des vins de liqueur qui s'opère ici, comme on sait, dans les plus grandes proportions et par des procédés véritablement industriels[1]. Dans cette double arène, le chiffre de 3 fr. 50 cent. peut être admis comme moyenne du salaire quotidien. Cernée par la mer et par des étangs, avoisinée par des coteaux desséchés, Cette n'est pas une ville où la vie soit à bas prix. De même qu'on y relève de Montpellier pour les capitaux, on dépend de districts plus ou moins éloignés pour une grande partie des approvisionnements alimentaires. Le salaire de 3 fr. 50 cent. par jour n'est donc guère plus élevé que celui de 1 fr. 60 c. des tisserands de Mazamet, surtout pour les tonneliers qui sont exposés à de longs et fréquents chômages. Ces derniers ont cependant un avantage. Au lieu d'être destinés, comme dans les fabriques, à rester ouvriers toute leur vie, ils arrivent aisément à travailler pour leur compte. Les commandes prises en quantités énormes par de grands entrepreneurs se répartissent ensuite entre des sous-entrepreneurs auxquels les premiers fournissent la matière du travail, et ces sous-entrepreneurs sont de simples ouvriers qui deviennent ainsi chefs d'atelier. Ceux mêmes qui sont occupés chez autrui, étant presque toujours payés à façon et n'étant pas liés comme dans les manufactures aux mouvements d'appareils mécaniques, mènent une existence à peu près aussi indépendante que celle des patrons.

Si on excepte ces derniers rameaux, la variété n'est pas, dans cette partie du Languedoc, le trait distinctif du

1. A Cette, on imite tous les vins du monde, excepté les vins de Bordeaux, dont il est impossible de reproduire le parfum.



travail. Une fabrication, consommant partout les mêmes matières, munie des mêmes moyens de force, y domine toute autre industrie. Et pourtant, quoique la besogne journalière se ressemble pour l'immense majorité des ouvriers, les mœurs et les caractères n'en présentent pas moins dans les principaux groupes des contrastes complets. Est-ce parce que les cités manufacturières sont séparées par des montagnes qui les isolent les unes des autres? Est-ce parce que l'industrie n'y datant pas d'une même époque, n'a pu façonner également les habitudes? Peut-être faut-il rapporter à ces causes diverses une part des différences signalées. Il y a, pourtant, une autre considération plus générale : à mesure que l'état industriel se développe davantage dans le Midi, on tâche de plus en plus d'imiter les procédés de nos départements du nord; l'uniformité dans le régime du travail est au bout de ces tentatives. En ce qui touche les mœurs, au contraire, les diverses localités n'ont aucune raison pour abdiquer leur physionomie originelle; leur caractère primitif s'épanouit avec tout le laisser-aller des instincts méridionaux.

II.

Mœurs et caractères.

Dans la plupart de nos contrées industrielles, quand on visite les grands centres du travail, on est volontiers attiré vers les populations laborieuses par une certaine naïveté de langage qui semble chez elles exclure la dissimulation, par un certain élan qui dénote la vivacité des impressions. Les ouvriers de Lodève font un peu excep-

tion : c'est une population des moins avenantes. Regardant avec défiance tout élément étranger à leur propre cercle, ils affectent un air revêche et volontiers provocateur ; ils semblent craindre incessamment qu'on ne fasse pas à leur importance une part assez large. Il faut les connaître davantage, il faut avoir pénétré dans leur vie intérieure, pour leur accorder une sympathie qu'à première vue on pourrait ne pas ressentir. On les trouve toujours très-sensibles à la moindre manifestation dédaigneuse. Autre trait : ces âmes ardentes, en qui se révèlent, sous plus d'un rapport, des instincts de la race espagnole, ont un besoin réel d'activité morale, activité qu'égare trop souvent la légèreté de leur nature.

A l'atelier, les ouvriers de Lodève ne manquent pas d'entrain, au moins dans les cas d'urgence ; ils ont de l'habileté ou plutôt une extrême agilité de main dans la fabrication traditionnelle à laquelle ils sont attachés ; mais ils ne sont pas, comme en d'autres contrées, en Alsace, par exemple, opiniâtres au travail : ils n'y sont poussés que par le sentiment des nécessités présentes. La prévoyance est nulle dans leur vie domestique. Les incertitudes du lendemain ne leur inspirent presque jamais la pensée de se préparer d'avance à y faire face. Longtemps aussi on ne s'est guère préoccupé de la leur suggérer. Les femmes ne savent pas tenir leur maison ; un certain désordre règne presque toujours dans le logis de l'ouvrier. Les filles employées dans les manufactures consacrent, comme à Nîmes, la plus grande partie de leur salaire à des articles de parure. Quant aux jeunes ouvriers, ils remplissent chaque dimanche les nombreux cafés et cabarets de la ville, et y

dépensent parfois en quelques heures une grande partie du gain de la semaine. Durant les jours ouvrables, on fréquente assez peu ces établissements; les ouvriers ont l'habitude de se promener le soir par groupes sur le quai appelé *Chemin-Neuf*, qui longe le torrent bruyant de la Lergue. Comme l'hiver ne dure que deux ou trois mois, il est assez facile pour eux de fuir leurs ruelles étroites et de passer en plein air leurs moments de loisir. Ils aiment d'ailleurs tous les divertissements extérieurs et surtout les farandoles au son du fifre et du tambourin, danses nationales du Languedoc qui ont l'animation du fandango espagnol.

La population laborieuse de Lodève forme un noyau d'autant plus serré qu'elle ne comprend aucun élément nomade. Si quelques familles sont venues du dehors, elles se sont implantées dans le sol. Les ouvriers du pays ne vont presque jamais travailler loin de la vallée où ils sont nés. Leurs habitudes sédentaires sont encore cimentées par des mariages précoces, qui, dès l'âge de 21 ou 22 ans, fixent leur destinée. Quand les enfants, garçons ou filles, commencent à travailler, ils continuent généralement à vivre jusqu'à l'époque de leur mariage dans la maison de leurs parents, auxquels ils abandonnent, à titre de pension, une partie de leur gain, en demeurant maîtres absolus du reste. Les denrées alimentaires, à l'exception du vin [1], sont d'un prix élevé qui impose,

1. Le vin coûte dans les années ordinaires de 7 à 10 centimes le litre. La production de l'Hérault est officiellement évaluée à 4 millions d'hectolitres, et celle de la France entière à 37 millions. La viande est fort chère dans ces montagnes. — Notons que l'Hérault commence à recevoir des moutons de l'Algérie.

dès que la famille devient un peu nombreuse, de dures privations.

Sous le toit domestique, les mœurs sont assez régulières. On ne compte dans la ville qu'un petit nombre de naissances illégitimes; une faute trouve l'opinion publique implacable. Si une fille mal notée se rapprochait, dans une fête populaire, de ses anciennes compagnes, elle serait repoussée non-seulement avec dédain, mais encore avec violence. Un exil à Montpellier, exil qu'accompagne ordinairement une destinée déplorable, est le refuge ordinaire des réputations flétries. Dans une brochure dont le caractère est surtout médical, un médecin du pays, mort fort jeune, avait consigné quelques traits utiles à mentionner, et qui d'ailleurs confirment mes propres observations : « L'habitant de Lodève, disait-il, est d'une stature au-dessus de la moyenne; son teint est généralement peu coloré; son embonpoint est médiocre; ses cheveux et ses yeux sont bruns; ses dents pèchent par le défaut de régularité et de blancheur; il a la physionomie expressive, la taille élancée, les épaules un peu étroites; ses mouvements sont brusques, rapides; son tempérament est lymphatique et nerveux : léger, crédule, assez spirituel, il est amateur du plaisir et de l'indépendance; l'apparence le séduit aisément; il a plus d'égard pour la forme que pour le fond des choses; c'est ce qui fait qu'il accorde facilement sa confiance et qu'il la retire de même; il se lie difficilement avec les étrangers; la nature de ses occupations le détourne de la culture des sciences, des arts et des lettres; il est bon, et d'un caractère à la fois irascible et doux, car sa colère prompte à s'allumer,

s'évapore en paroles; il oublie bientôt ses menaces et se réconcilie. . . . . Actifs, laborieux, adonnés à la fabrication des draps, les Lodévois ont des mœurs plus pures que dans la plupart des autres cités industrielles. Les unions illicites, si fréquentes ailleurs, sont rares chez eux [1]. » Sur ce dernier point, il ne faudrait cependant pas s'en rapporter tout à fait au petit nombre d'enfants naturels figurant sur les registres de l'état civil de Lodève, car ceux du chef-lieu du département renferment des déclarations qui auraient dû revenir aux premiers. Malgré cette restriction, le tableau des mœurs reste généralement favorable.

Les habitudes religieuses sont très-fortes à Lodève. Il n'y a plus dans cette ville comme à Nîmes, deux cultes en présence : la religion catholique règne seule; ses pratiques sont observées avec une remarquable ferveur; elles se transmettent héréditairement dans les familles. Si, durant la fougue de l'âge, les jeunes gens les négligent, ils ne tardent pas à y revenir. En dépit des commotions contemporaines, les ouvriers de Lodève ont conservé leurs traditions à peu près intactes. Vous les voyez se presser le dimanche dans l'église paroissiale, couvrir d'*ex-voto* et de bougies un tombeau ou un calvaire, et remplir les devoirs les plus intimes de la foi catholique; vous les voyez suivre les processions, rangés en ligne, quelques-uns marchant nu-pieds, l'encensoir à la main. Dans les moments de la plus grande effervescence, on aurait défendu au péril de sa vie certains objets du culte

1. *Essai historique et médical sur Lodève*, par le docteur Rame.

particulièrement vénérés. On aurait craint de tomber soi-même frappé de mort ou d'attirer quelque mal sur sa tête, si on avait porté sur un signe religieux une main sacrilége; mais on n'en violait pas moins ouvertement les préceptes évangéliques. Le clergé, qui jouit à Lodève d'une omnipotence absolue quand il recommande le respect des formes extérieures de la religion; le clergé, qui a su garder ici les ménagements commandés par les circonstances et faire une juste part entre les patrons et les ouvriers, perd son influence et devient suspect dès qu'il s'agit de questions étrangères au domaine de la foi.

C'est par les cérémonies qui parlent aux yeux que la religion exerce son empire. Le caractère de la population éclate surtout dans des confréries auxquelles les ouvriers sont affiliés en grand nombre et dans la vénération profonde qu'ils ont pour la mémoire d'un ancien évêque de la ville, saint Fulcran. Lodève possède deux confréries qu'on retrouve dans quelques autres villes des mêmes contrées : la confrérie des pénitents blancs et celle des pénitents bleus. Signe unique de distinction entre les deux sociétés, le costume consiste en une cape blanche ou bleue, garnie d'un large capuchon percé de deux trous à la hauteur des yeux, mais qu'on ne rabat plus guère par-dessus la tête et qu'on laisse tomber sur les épaules. Ces corporations, réservées exclusivement aux hommes, restent fidèles à leur origine religieuse dans toutes leurs manifestations. On se réunit surtout pour fêter le patron de la confrérie et pour paraître en corps dans les grandes solennités du culte. La société crée entre ses membres une sorte de parenté morale dont le domaine n'est pas

très-vaste dans la vie pratique, mais qui s'étend au delà du tombeau. On assiste aux funérailles des membres décédés, et on fait célébrer pour les morts, à certaines époques de l'année, des prières publiques. Qu'il y ait de la rivalité entre ces deux confréries existant côte à côte et ayant un même objet, il ne saurait guère en être autrement; mais cette rivalité ne sort pas du cercle religieux. Chacune des corporations s'efforce de l'emporter sur l'autre par la richesse de ses emblèmes : voilà le champ de leur éternel combat. Elles possèdent l'une et l'autre une croix superbe et qui n'a pas coûté moins de 8,000 fr. Cet éclat qui charme les yeux, des places d'honneur dans les cérémonies publiques qui flattent l'amour-propre des affiliés, contribuent puissamment à rallier les ouvriers autour de ces institutions.

La vénération tout à fait extraordinaire des classes populaires pour saint Fulcran remue les âmes plus profondément encore. De nombreuses légendes poétisées par l'imagination méridionale forment l'obscure histoire de cet évêque qui vivait au xe siècle. Vers le commencement du siècle suivant, sa vie a été écrite en vers latins et en prose par un abbé du diocèse de Viviers. Un des successeurs de saint Fulcran sur le siége épiscopal de Lodève a refait cette histoire trois cents ans plus tard. Enfin, un autre évêque de la même ville, nommé Debousquet, a composé, dans le xviie siècle, un abrégé des deux anciennes compilations, en recueillant avec soin et en racontant, dans un style familier et même un peu naïf, tous les faits propres à saisir l'esprit des masses. Un exemple donnera une idée de ces récits. Un certain

vicomte Eldin, qui avait usurpé par tyrannie quelques droits seigneuriaux dans Lodève, avait fait défendre à l'évêque de continuer les travaux d'une tour qu'il faisait bâtir. L'ordre n'ayant pas été exécuté, « le vicomte, nous « dit l'historien, vient tout ému de colère dans la ville de « Lodève, traite mal les habitants, exige d'eux, par force, « des droits et des tributs qui ne lui étaient point dus, sans « vouloir cesser, quelques prières et remontrances que « saint Fulcran lui en fît faire par des personnes de con- « dition. Ce que le saint ne pouvant plus endurer, les « plaintes de ses sujets et de ses enfants lui demandant « justice, il fait arrêter prisonnier le vicomte, et le détient « sous sûre garde jusqu'à ce qu'il eût restitué ce qu'il « avait levé injustement sur les habitants de la ville, tout ce « que ses prédécesseurs et lui avaient usurpé sur l'église, « et qu'il eût donné bonne caution, confirmée par ser- « ment, qu'à l'avenir il ne commettrait plus de pareilles « violences. De quoi le saint prélat ayant été entièrement « satisfait, pour témoigner que le seul zèle de la justice, « et non la passion ou le désir de la vengeance lui avait « persuadé cette action, il mit le vicomte en liberté et lui « fit plusieurs présents. »

Il y a bien dans ce récit quelque trace de la lutte ancienne entre deux influences féodales ; mais on n'y voit à Lodève que l'inépuisable charité de saint Fulcran pour les pauvres, que son zèle et son courage à défendre les faibles. On garde pieusement la mémoire des prodiges qu'il a opérés durant sa vie. Ce saint est représenté comme le patron, le soutien, le frère des malheureux. C'est à lui que s'adressent avec une confiance absolue, dans les cala-

mités publiques comme dans les chagrins privés, les supplications des familles. On a composé en son honneur des litanies, des hymnes et des cantiques; on lit dans un de ces cantiques :

Saint Fulcran est notre frère
Et notre concitoyen.....
L'indigent, sous ses auspices,
Voit finir tous ses soupirs.....
Dans nous il revoit sans cesse
Son troupeau le plus chéri.....
Il partage nos alarmes,
Attentif à nos besoins.....

Mêmes idées dans l'hymne qu'on chante le jour de la fête de saint Fulcran. En parlant de la vertu miraculeuse attachée à son tombeau, on dit :

« Les maladies s'enfuient d'ici; la santé revient vite; les sourds entendent à pleines oreilles, l'aveugle revoit la clarté du jour et le paralytique reprend sa vigueur perdue [1]. »

Combien ces paroles sont propres à émouvoir ceux qui ont connu la maladie et la misère! Aussi, quand arrive la fête de saint Fulcran, toute la population laborieuse est en émoi. Les ouvriers se chargent eux-mêmes des préparatifs, et ils s'en occupent avec une indicible ardeur, convaincus que le saint pensera d'abord à ceux qui contribuent à l'honorer. Cette foi simple et touchante, cet attachement aux traditions locales, ce zèle pour le culte, ces aspirations vers le surnaturel, tiennent une place tout

1. Hinc morbi fugiunt, huc salus advolat;
Hìc surdi patulis auribus audiunt,
Hìc cæco sua lux reditur, et suus
Contractis vigor artubus.

à fait prédominante dans la vie morale des ouvriers de Lodève. Voilà le pain des âmes, voilà l'aliment qui plaît surtout aux esprits; par malheur, ces élans se mêlent à une ignorance souvent grossière. Vives et promptes de leur nature, les intelligences sont en général fort incultes. Quand on envisage même les classes les plus favorisées de la fortune, on s'aperçoit aisément que le goût de l'étude n'est pas très-développé à Lodève, et que le niveau des connaissances est généralement peu élevé. Cette indifférence universelle a pu contribuer à ralentir le développement de l'instruction parmi les masses. Beaucoup de femmes d'ouvriers ne connaissent que le patois local, et les hommes sont généralement incapables de soutenir en langue française une conversation un peu longue et un peu variée. Parmi les travailleurs des fabriques, la moitié tout au plus ont appris à lire; mais on remarque depuis plusieurs années, dans la partie la plus jeune de la population, des indices qui permettent d'espérer pour l'avenir de meilleurs résultats. On peut d'autant mieux y compter, que les familles ont vu avec un vif plaisir s'installer des écoles tenues par les Frères de la Doctrine chrétienne. Il est désirable que la population puisse se relever d'un abaissement intellectuel funeste à tous les intérêts.

Entre les ouvriers de Bédarieux et ceux de Lodève, on peut signaler quelques différences morales assez notables. Ces différences semblent s'expliquer par la condition si dissemblable des deux fabriques. Il n'y a pas à Bédarieux comme à Lodève une démarcation infranchissable entre quelques fabricants millionnaires et tout le reste de la cité. D'ailleurs, en élargissant son domaine depuis trente

ans, l'industrie de la première de ces villes a successivement modifié, sinon le fond des existences, au moins les perspectives que pouvait embrasser l'imagination des ouvriers. Lodève est demeurée au contraire immobile dans son ancienne spécialité, et rien n'y a diversifié l'horizon du travail. Au lieu des efforts que nécessitaient à Bédarieux, de la part des manufacturiers, des applications nouvelles, les ouvriers lodéviens voyaient uniformément passer sous leurs yeux des fournitures militaires qui leur semblaient assurer aux fabricants, et cela sans peine apparente, d'infaillibles bénéfices.

Considéré dans son état normal, en dehors des événements de 1851, qui n'ont été dans l'histoire de la ville qu'un court et épouvantable épisode, le fond des caractères à Bédarieux est plus doux, plus inoffensif qu'à Lodève. Sous le rapport de la vie matérielle, la position est meilleure; les denrées de consommation y sont un peu moins chères que de l'autre côté de la montagne. Un peu plus d'aisance chez les familles ouvrières amène un peu plus de prévoyance dans les habitudes, quoique trop souvent la disposition à l'économie se voie contrariée par le goût des ouvriers pour les cabarets et les cafés. C'est presque là l'unique distraction à laquelle ils soient sensibles. Il faut mentionner cependant un plaisir d'un genre spécial qu'un certain nombre d'entre eux affectionnent passionnément : nous voulons parler de la chasse, mais de la chasse dans les conditions où elle prend le nom de *braconnage*. Courir les montagnes avec un fusil sur l'épaule, chercher le gibier en fuyant les gendarmes, c'était pour eux jadis un passe-temps favori. Nulle part

les dernières dispositions légales qui sont venues rendre plus difficile la satisfaction de ce goût, n'avaient été regardées d'un œil plus haineux ; nulle part elles n'avaient laissé dans les cœurs de plus profondes rancunes contre les agents chargés de les faire respecter. En dehors de ces courses, la vie habituelle, dans les jours de repos, présente une complète monotonie. La masse de la population ne laisse percer, du reste, dans ses divertissements ni vices ni qualités dignes de remarque. Tout en fréquentant les cabarets, on ne s'enivre presque jamais; d'un autre côté, si l'on dédaigne ces plaisirs en commun qui cimentent l'union des familles, on ne donne pas l'exemple de ces débauches qui dénotent une profonde altération du sens moral.

Quoique les pratiques extérieures de la religion soient assez fidèlement observées à Bédarieux, aucune assimilation n'est possible, sous ce rapport, entre la population de cette ville et celle de Lodève. A Bédarieux, les cérémonies du culte, les traditions et les légendes religieuses occupent beaucoup moins de place ; les âmes ne sont pas également imprégnées de ce mysticisme singulier qui se cache sous des dehors tout matériels. On ne connaît pas à Bédarieux les confréries de pénitents, du moins parmi les hommes. La ville renfermant une minorité protestante qu'on peut évaluer au huitième de la population, le culte réformé, dont la seule idée bouleverserait les ouvriers de Lodève, y est régulièrement établi, et n'y suscite ni animosités ni divisions dans les relations privées. Les deux églises n'aspirent point à exercer de propagande l'une vis-à-vis de l'autre. S'il existe quelque différence relati-

vement à l'instruction entre Lodève et Bédarieux, l'avantage appartient à cette dernière ville, où l'on trouve un peu plus d'ouvriers sachant lire et écrire. Les moyens d'instruction y demeurent néanmoins au-dessous des besoins, et une partie de la population est ainsi vouée à cette ignorance qui laisse aux instincts toute leur grossièreté originelle [1].

Les mœurs des ouvriers de Mazamet, récemment détachés des travaux agricoles, présentent un aspect plus primitif. Malgré le développement actuel de l'industrie, la vie quotidienne ne rappelle que de très-loin les habitudes de ces populations du nord de la France qui sont nées, qui ont grandi dans les fabriques, et dont l'éducation et les goûts ont subi l'impérieuse influence d'un état héréditaire. De même que les bûcherons ou les pâtres des montagnes voisines, les travailleurs de Mazamet sont généralement modérés dans leurs exigences et faciles à contenter. Le luxe extérieur, le goût pour la parure, par exemple, qui prélève ailleurs une si large dîme sur le gain de chaque jour, est encore peu développé parmi eux. Les occasions mêmes qui le provoquent, les divertissements publics, les réunions où chacun cherche à briller, sont extrêmement rares. Le dimanche, les filles attachées aux fabriques ne recherchent pour distraction, après les exercices religieux, que de courtes promenades. Aussi y a-t-il de la retenue dans les mœurs. On ne cite pas beaucoup d'exemples de concubinage, et les enfants naturels

1. On trouve quelques détails intéressants dans une brochure publiée à Bédarieux sous ce titre: *Notice sur M. Miquel, ancien curé de Bédarieux*, par M. Rivez, avocat.

ne sont pas nombreux. Comme à Lodève, comme dans toute cette région de la France, les ouvriers se marient de bonne heure, et les ménages sont généralement assez unis. Ce n'est pas à dire que les jours de repos se passent en famille : les femmes restent d'ordinaire au logis, et les hommes vont dans les cabarets. La règle municipale, très-sévère pour ces établissements, leur enjoint de fermer à huit heures du soir; mais dans l'application, une tolérance parfois abusive relâche la rigueur du principe. On commence à s'apercevoir qu'on s'éloigne un peu des contrées viticoles du Bas-Languedoc, où règne une remarquable sobriété; le vice de l'ivrognerie apparaît déjà de temps en temps dans la population des fabriques.

L'élément le plus accessible à toutes les influences démoralisantes, c'est encore ici celui qu'ont appelé du dehors les progrès les plus récents de l'industrie. Ainsi les premiers tisseurs des métiers à la Jacquart ont apporté avec eux la funeste coutume de chômer le lundi. Les ouvriers étrangers n'ont ordinairement pour vivre que le produit de leur travail; parmi ceux du pays, au contraire, un bon nombre ont reçu en héritage quelque morceau de terre, et puisent dans une situation plus assurée d'utiles conseils de prévoyance et de modération. Grâce à la prospérité soutenue des manufactures, on ne rencontre point, du reste, à Mazamet de ces misères profondes que les crises industrielles ont ailleurs trop souvent entraînées à leur suite.

A l'intérieur de quelques établissements, certaines coutumes d'un caractère patriarcal se font remarquer. J'ai

vu les femmes employées à des ouvrages fort simples, au triage des laines et au bobinage des fils, par exemple, apporter librement dans l'atelier leurs enfants qu'elles allaitent sans être obligées de se déranger. Comme ces nourrices sont placées dans des pièces à part qui ressemblent à des crèches d'un genre spécial, la tolérance ne gêne personne. Obligées de se distraire de temps en temps de leur besogne, ces femmes gagnent seulement un peu moins que les autres ouvrières. Tantôt les enfants sont tenus sur les genoux de leur mère, tantôt ils dorment sur un oreiller dans des paniers faisant l'office de berceaux; les plus âgés courent dans l'atelier ou se roulent sur des déchets de laine. A mesure qu'ils grandissent, on les admet à prêter leur concours aux ouvriers adultes, et alors on interdit sévèrement à leur égard ces violences qui, en aigrissant les caractères, développent les mauvais penchants.

Presque tous les enfants d'ouvriers fréquentent aujourd'hui les écoles, soit celles des frères de la doctrine chrétienne, soit celles de l'enseignement mutuel, qui existent concurremment. Jusqu'à ces derniers temps, l'instruction avait été fort négligée. Parmi les travailleurs adultes, il n'y en a pas plus d'un sur cinq qui sache lire, plus d'un sur dix qui sache écrire. A défaut de culture intellectuelle, la population ne se distingue pas par ces vives facultés naturelles qui suppléent parfois jusqu'à un certain point aux connaissances acquises. Il faut dire que le développement de l'instruction varie un peu suivant les cultes. Sur 10,000 habitants, 4,000 environ appartiennent au culte réformé. Tous les chefs d'industrie à peu près sont protestants, tandis que la majorité des ouvriers est catho-

lique. Il y a moins d'instruction parmi les familles laborieuses de la religion catholique, que parmi celles de la religion protestante. Les causes de cette différence viennent de circonstances toutes locales. D'abord les classes des frères de la doctrine chrétienne, qui sont les seules écoles des catholiques, ne remontent qu'à une époque très-peu éloignée. De plus, les protestants forment le noyau primitif de la population de Mazamet, où aboutit une rangée de villages du culte réformé longeant le pied de la Montagne-Noire à partir de Saint-Amand-la-Bastide. Or, ces premiers occupants du territoire, jouissant de plus d'aisance que les derniers venus, ont pu donner plus de soins à l'instruction de leurs enfants. Des deux côtés, les habitudes religieuses exercent un assez grand empire : églises et temples sont très-fréquentés le dimanche. Sans être bien marqué, l'esprit de division a néanmoins gagné du terrain entre les deux communions depuis quelques années ; mais il n'enveloppe pas la vie de manière à devenir, comme à Nîmes, le trait le plus saillant des mœurs locales.

Parmi les travailleurs des fabriques disséminées çà et là dans le groupe des monts de l'Hérault et dans la Montagne-Noire, les mœurs se rapprochent des mœurs qui prévalent dans l'une ou l'autre des trois principales cités industrielles du même groupe. Ces analogies laissent percer toutefois de temps en temps des singularités dont il n'est pas toujours facile de se rendre compte. Ainsi, dans la ville de Clermont-l'Hérault, si voisine de Lodève, le sens religieux, au lieu d'être également vif et passionné, demeure assez généralement engourdi. De plus, comme

la fabrique de Clermont ne compte, à part trois ou quatre exceptions, que des maisons peu importantes, les ouvriers se mêlent à leurs chefs dans la vie quotidienne. Il n'est pas rare de trouver le dimanche, dans le même café, celui qui donne et celui qui reçoit le salaire. Si désirable que soit le rapprochement entre le patron et l'ouvrier, c'est ailleurs qu'on aimerait à le voir s'effectuer.

A Villeneuvette, où la communauté dépend d'un seul fabricant, propriétaire de la commune entière, rien de pareil. Le lien de la subordination y est très-marqué, quoique en dehors de l'atelier il n'entrave point la liberté de l'individu. Sauf l'obligation de rentrer le soir à l'heure fixe ainsi que dans une place de guerre, chacun vit comme il l'entend et agit comme il le veut. Cette obligation n'en donne pas moins au régime établi un air un peu claustral. On reconnaît tout de suite dans cette organisation un fait exceptionnel qui n'est pas susceptible d'être imité en dehors des conditions traditionnelles dans lesquelles il se produit. Ainsi on se repose entièrement sur des relations passées dans les mœurs pour garantir la régularité de la vie. Le jeu et l'ivrognerie ne viennent jamais porter atteinte à l'aisance des familles; il n'y a dans la commune qu'un seul café et un seul cabaret, qui ferment régulièrement leurs portes à neuf heures. Autre trait : dans un espace de trente années, on n'a vu qu'une seule naissance d'enfant naturel qui n'ait pas été suivie de légitimation; la communauté repousse l'individu qui ne réparerait pas sa faute par un prompt mariage. On a été plus loin : on a essayé de prévenir l'accroissement de la population au delà des ressources locales et de résoudre ainsi la délicate

question posée par Malthus. On s'était contenté d'abord de décider que la fabrique ne garderait pas ceux des ouvriers qui voudraient se marier avant un âge fixé. Qu'arriva-t-il cependant? L'espérance de voir autoriser une union hâtive quand il y a un enfant à légitimer aplanissait la voie qui conduisait au mal. On a donc pris le parti de renvoyer de la commune l'auteur même du scandale, sans prendre garde qu'on fermait ainsi la porte à la réparation. Aussi faut-il la simplicité des mœurs locales et les tempéraments que peut apporter à la règle la prudence du chef de l'établissement, pour que le remède n'entraîne pas les plus graves inconvénients. Si, même à Villeneuvette, même dans cette sphère étroite et exceptionnelle, le problème de la population présente de telles difficultés, comment s'étonnerait-on qu'il soit insoluble pour la science économique dans les situations ordinaires? Malgré ces prescriptions multiples, le séjour de Villeneuvette est cher à ses habitants, qui n'abandonnent jamais la fabrique dont ils se regardent comme les colons partiaires. Ce n'est pas par l'ignorance que le chef de l'établissement cherche à maintenir l'empire des traditions, à préserver contre les attaques du temps cette constitution un peu féodale de l'industrie. Grâce à l'obligation imposée aux pères de famille d'envoyer leurs enfants à l'école, il y a plus d'instruction parmi les ouvriers de cette petite bourgade que parmi ceux de la plupart des autres localités de la même contrée.

Dans tout ce groupe méridional, le développement des esprits se manifeste moins par les études élémentaires qui composent l'enseignement des écoles que par l'essor na-

turel des imaginations. Quand on observe de près les ouvriers à Lodève ou à Bédarieux, à Montpellier ou à Carcassonne, on s'aperçoit que, si la science acquise est parmi eux extrêmement bornée et souvent nulle, les âmes sont cependant remuées par des élans spontanés, illuminées par des lueurs instinctives qui empêchent les facultés morales de tomber dans la torpeur. Un réel mouvement d'idées, une vivacité d'impressions qui engendre quelquefois une extrême irritabilité des caractères, s'unissent à un attachement invincible pour les traditions. Au sein de ce vivant tableau, aucun trait ne frappe plus que la tendance religieuse des esprits. Les exemples d'indifférence ne sont que de rares exceptions. On a vu avec quel scrupule les pratiques religieuses sont observées dans les trois principales cités industrielles du Tarn et de l'Hérault. Un attachement au moins égal se retrouve parmi les familles répandues autour des fabriques rurales. On dirait qu'on éprouve un peu plus ou un peu moins dans toute cette contrée l'influence de la capitale intellectuelle et littéraire du Haut-Languedoc, de cette belle cité toulousaine, où la foi reste si vivace, et où le culte aime tant à s'entourer de mystère. Là, dans les églises, une impénétrable enceinte enveloppe le sanctuaire, ainsi qu'en Espagne. Les vives intelligences méridionales percent les voiles et les ombres, et ne ressentent nullement ce besoin de voir tout à découvert, qui dans nos régions septentrionales enlève quelquefois au catholicisme une partie de son prestige, et qui n'a pas même laissé un tabernacle dans les temples protestants.

III.

Question des salaires. — Troubles intérieurs.

A Lodève, où les masses sont portées à se passionner, la question des salaires a plus d'une fois troublé les rapports entre les ouvriers et les chefs d'industrie. Les préoccupations des premiers à l'endroit de la rétribution du travail, quand elles ne se manifestent pas sous des formes illicites, sont sans contredit des plus naturelles et des plus respectables. Le travailleur défend son pain et celui de sa famille; il serait aussi injuste qu'absurde de lui reprocher de vouloir tirer le meilleur parti possible de son industrie. Par malheur, comme il n'existe point de moyen légal pour une action collective, les faux pas sont faciles sur ce sentier glissant, surtout pour des agglomérations d'individus où toute réflexion est presque impossible dans les moments de crise. Dans une circonstance antérieure de quelques années à la révolution de février, les ouvriers lodéviens avaient fait *grève* pendant cinq à six mois, supportant énergiquement le poids de la misère, en vue d'obtenir un salaire plus élevé. A côté du désir d'améliorer leur état, on put alors remarquer en eux contre les manufacturiers des ressentiments profonds, dont l'organisation même de l'industrie locale favorisait le développement. Dans presque toutes les autres villes industrielles de la France, de petits fabricants qui s'élèvent chaque jour, forment des échelons entre la masse des travailleurs et les grandes fortunes manufacturières. A Lodève, rien entre quelques patrons millionnaires et les ouvriers vivant

au jour le jour. Comme on ne voit pas de nouvelles fortunes se former, on ne se rend pas compte, dans les rangs inférieurs, du temps, des peines et de l'économie que représente la richesse acquise. En l'absence de toute agriculture et de tout commerce dans ces montagnes, l'arène si hermétiquement close que forme la fabrique étant le seul milieu où règne l'opulence, la jalousie contre les fabricants ne s'est pas toujours renfermée dans le sein de la population des ateliers. Cependant, sans nier que des excitations soient venues du dehors lors des désordres de 1848, nous croyons pouvoir dire que les ouvriers avaient puisé surtout en eux-mêmes, dans leur état précaire, dans des comparaisons inconsidérées, les sentiments qui les poussèrent à des manifestations violentes.

Quiconque, à cette époque, aurait vu Lodève pendant la journée seulement, ne se serait point douté des émotions qui bouleversaient les cœurs. Les rues étaient désertes; les ateliers, où les commandes de l'état entretenaient le travail, étaient alors remplis comme en des temps ordinaires. A l'intérieur même, aucune manifestation ne décelait des âmes ulcérées; mais le soir, dès qu'on avait quitté la fabrique, dès que la nuit arrivait, le tumulte commençait dans les rues. On brisait les réverbères; on s'en allait sous les fenêtres des fabricants pousser des cris et proférer des menaces; on lançait des pierres contre les croisées, quelquefois même on cherchait à ébranler les portes [1].

1. C'est dans une de ces soirées tumultueuses que fut mortellement frappé un jeune et courageux magistrat, M. Adam, procureur de la république, qui cherchait à apaiser le désordre.

Un seul cri : *c'est notre tour!* résumait les vœux des ouvriers, sans qu'ils eussent pourtant aucune idée des moyens de les réaliser. Dans une fabrique aussi concentrée que celle de Lodève, on pourrait croire qu'ils nourrissaient l'idée d'exploiter eux-mêmes, par association, l'industrie locale, et d'entreprendre directement les fournitures militaires. Cette proposition qui aurait donné un corps à leurs désirs ne fut pas même formulée. Elle ne surgit ni de la révolution de février, ni des prédications postérieures. La masse aurait répugné à ces combinaisons, non parce qu'elle les aurait jugées chimériques, mais parce qu'elles lui auraient paru trop lentes et trop incertaines. Les ouvriers ne laissaient percer qu'un seul désir, celui de prendre leur revanche d'une longue et dure exploitation dont ils se plaignaient d'avoir été l'objet de la part des chefs d'industrie. Ils sentaient la fausseté et le péril de leur attitude : je n'en veux d'autres preuves que le soin qu'ils prenaient d'envelopper leurs manifestations dans les ténèbres. Très-peu nombreux, les manufacturiers n'avaient aucun moyen de résistance. Quelques-uns seulement, soit mauvais calcul, soit faiblesse, crurent pouvoir conjurer l'agitation en donnant dans leurs propres demeures des fêtes et des banquets aux travailleurs de leurs ateliers. C'était jeter de l'huile sur le feu pour l'éteindre. Ce n'est pas ainsi qu'il fallait s'occuper de ces classes beaucoup trop négligées jusqu'à ce moment-là. On avait eu tort de ne pas songer jusqu'alors aux institutions de prévoyance, à ces institutions qui peuvent assurer aux familles laborieuses certaines garanties contre la misère. On avait eu le tort de ne pas comprendre suffisamment

ces devoirs de patronage qui, dans une fabrique comme Lodève, s'imposent encore plus naturellement qu'ailleurs aux chefs d'industrie. Quand le paiement régulier du salaire est venu acquitter la dette légale, il en reste une autre d'un ordre purement moral que commandent, à défaut de la loi positive, et la charité au point de vue chrétien et la prévoyance au point de vue social.

A Bédarieux, la question du travail n'a jamais été aussi ardente qu'à Lodève. On n'avait pas les mêmes ressentiments contre les manufacturiers. Aussi les scènes affreuses de 1851 n'appartiennent point à l'histoire du travail. La population n'avait pas de précédents propres à donner des inquiétudes. Un changement qui mérite d'être remarqué s'était opéré en elle avant la révolution de février. En 1830, la classe ouvrière à Bédarieux était légitimiste; il eût été facile de la soulever alors avec le nom de Charles X ou de Henri V. Le développement des intérêts industriels, les éléments extérieurs qu'ils introduisirent dans la cité, avaient effacé si complétement ces anciennes impressions, que l'on en avait perdu jusqu'au souvenir en 1848. Les événements du temps en agitant les esprits n'avaient guère excité parmi les ouvriers que le vague désir d'être mieux payés, de gagner davantage. Au mois de décembre 1851, à l'exemple des paysans des environs de Béziers et sur la fausse nouvelle que toute la France était en feu, les ouvriers désertent bruyamment les ateliers, s'arment comme ils peuvent et vont s'emparer de la mairie. Il n'y avait d'autre force publique dans la ville que les gendarmes, qui soutinrent courageusement leur situation, mais qui ne pouvaient contenir un

pareil débordement. Dans ce pays de braconniers, on nourrissait contre eux des haines d'autant plus violentes qu'elles avaient été plus longtemps comprimées. Les gendarmes furent les victimes désignées par l'émeute durant une nuit lugubre dont l'histoire s'est déroulée devant la justice. Le lendemain tout était changé; le torrent avait épuisé sa fougue. Le sang répandu dans les ténèbres brillait à la clarté du jour, et l'horreur se glissait rapidement dans les âmes. On s'interrogeait avec inquiétude sur ce qui se passait au dehors. Les bruits d'un soulèvement général, répandus et accueillis la veille, ne se confirmaient pas; chaque heure, en s'écoulant, apportait de nouvelles terreurs. Les ouvriers restèrent, pendant deux ou trois jours, dans cette anxiété croissante, maîtres embarrassés et mornes de la cité. Enfin, on annonça que des forces militaires approchaient, et l'attroupement, déjà réduit, se dispersa de tous côtés. Affligeant spectacle! Pas une idée ne s'échappe de l'agitation; il n'est point question de liberté ni de ces principes abstraits qui, s'ils n'absolvent pas les égarements d'un jour, en modifient du moins le caractère. En plein XIX[e] siècle, en pleine civilisation chrétienne, on n'a sous les yeux que de sauvages déportements.

Les ouvriers de Mazamet n'ont rien d'analogue dans leur histoire. La révolution de février n'aurait probablement éveillé aucune émotion parmi eux, si la fabrique n'avait alors traversé une période critique qui devait être le point de départ de nouveaux progrès, mais qui, pour le moment, alarmait les masses abusées. On venait en effet d'importer les métiers *mull-jenny*, et les fileurs crai-

gnaient de voir arracher de leurs mains la plus grande partie de leur travail. Des manifestations s'organisèrent; elles se bornèrent à des menaces contre les chefs qui employaient les nouveaux mécanismes, et furent aisément contenues. *Abolition des nouveaux métiers*, tel était alors le mot d'ordre. Il en fut de même dans quelques circonstances ultérieures. On le voit, les ouvriers de Mazamet tendaient sans cesse à ramener toute question à une question de travail, très-nettement déterminée, mais mal comprise.

Dans les autres fabriques drapières de cette même région du midi, l'influence des événements a été sensible sur les évolutions du travail. Les ouvriers de Castres, bien que très-rapprochés de Mazamet, restèrent fidèles, sauf de passagères émotions, à leurs habitudes de calme. Quant à la communauté de Villeneuvette si elle s'est aperçue des agitations contemporaines, c'est seulement pour songer à se prémunir contre des éventualités menaçantes. Lorsque des projets semblaient attendre, pour éclater, une date prochaine, Villeneuvette, avec ses créneaux et ses tourelles, se préparait à se défendre. La place possédait un petit arsenal muni de soixante fusils que l'État lui avait confiés : quels indices dans de pareils préparatifs! On se voyait reporté au milieu des hasards du moyen âge, où la force sociale impuissante était obligée de laisser aux individus le soin de se protéger eux-mêmes. Cette individualité singulière, qui tranche sur le fond du tableau, et quelques autres situations exceptionnelles, ne suffisent pas pour modifier l'aspect général des choses dans ces temps où la question du travail est mêlée à tant

d'éléments hétérogènes. Toutefois, il est visible que le caractére méridional apparaît presque partout dominant, avec ses entraînements d'un jour et ses promptes défaillances.

IV.

Institutions économiques.

Lorsqu'on porte les yeux sur les institutions économiques existant dans cette région, on doit les arrêter quelques instants sur l'organisation de Villeneuvette. Dans la petite communauté de l'Hérault, l'idée du clan est réalisée dans des conditions à peu près complètes. Le régime municipal y reçoit la profonde empreinte du système intérieur de la fabrique. La mobilité dans les fonctions y est inconnue; depuis le premier empire, on n'y a compté que trois maires. Lorsque je visitais ce pays, le premier magistrat de la commune était en même temps le doyen du clan, et il occupait le fauteuil municipal depuis vingt années; c'était un ouvrier âgé de quatre-vingt-treize ans. Son successeur se trouvait pour ainsi dire désigné à l'avance dans l'adjoint, qui avait lui-même dépassé sa soixantième année. On devine déjà par cette déférence envers la vieillesse que l'organisation de la communauté doit être calquée sur le modèle de la famille. Le chef y garde en effet quelques-uns des attributs du patriarche et du père; mais son rôle n'est certes pas inactif. S'il confère des droits étendus, ce rôle impose de continuels devoirs; il prescrit, comme dans une famille, les sacrifices que réclame l'intérêt des membres de la commu-

nauté. La prévoyance s'est formulée dans des institutions qui offrent aux ouvriers des facilités de diverse sorte pour écarter les mauvaises chances de la vie industrielle. D'abord les familles laborieuses n'ont pas de loyer à payer ; elles sont logées gratuitement dans des maisons convenablement disposées. De plus, on leur fournit la farine à prix coûtant, pour que chacune d'elles puisse, s'il lui convient de suivre l'usage local, faire elle-même son pain.

On évite cependant avec soin que la prudence du patron ne dispense les ouvriers de toute initiative. Aucun avantage résultant des institutions intérieures n'est complétement gratuit ; les cotisations demandées étant insuffisantes pour en couvrir les frais, la caisse du chef de l'établissement se borne à combler le déficit. Ainsi chaque famille est obligée de payer un abonnement de 6 francs par an en vue des éventualités de maladie ; la dépense s'élève à peu près au double du montant des abonnements. Pour l'entretien des écoles, on verse mensuellement 60 centimes pour chaque enfant en âge de les fréquenter ; il faut encore ajouter à la somme de ces subventions isolées un supplément d'environ moitié. Quand le travail devient impossible, on accorde des retraites, mais seulement pour aider les familles à porter un fardeau dont il ne serait pas moral de les décharger entièrement. Les retraites ne sont d'ailleurs payées qu'à un âge fort avancé, car il est extrêmement difficile de décider les vieux ouvriers à quitter l'atelier. On m'a montré un vieillard de soixante-quinze ans plié par l'âge qui se cramponne encore à son ouvrage, et ne peut se résigner à

prendre du repos. Le maire de Villeneuvette, qui jouissait d'une pension depuis quinze années, avait travaillé jusqu'à soixante-dix-huit ans. Grâce à ces institutions, les pauvres et les mendiants sont inconnus dans la commune. L'inconvénient d'une telle organisation, c'est de faire dépendre le bien et le mal d'un chef qui peut n'être pas toujours aussi bien inspiré que l'a été jusqu'ici le propriétaire de la fabrique.

Nulle part, en dehors de Villeneuvette, comme on le devine, les institutions économiques ne forment un ensemble aussi complet; toutefois, il se produit des efforts partiels dignes d'attirer l'attention. On doit remarquer par exemple à Lodève des vestiges déjà anciens de l'esprit de corporation. Dans la vieille église de Saint-Pierre que notre première révolution a malheureusement détruite, chaque corporation avait son autel autour duquel elle rassemblait ses membres pour prier en commun dans certaines occasions déterminées. Cette tendance des intérêts de même nature à se réunir s'est manifestée sous l'influence particulière à notre temps, soit dans l'établissement des tarifs de fabrication, soit dans diverses ébauches de sociétés de secours mutuels.

Les tarifs, qui sont la règle admise par les patrons et par les ouvriers pour la rétribution du travail, n'offrent pas, dans une industrie toujours semblable à elle-même, comme l'industrie lodévienne, des difficultés bien ardues. Les ouvriers d'une même catégorie font toujours le même travail. La première idée de ces conventions générales remonte à plus de trente ans. Les règles primitivement admises ont été depuis remaniées à diverses époques,

notamment en 1845 et en 1848. De tels accords, nous l'indiquons dès à présent, sauf à y revenir plus loin, n'ont rien que de très-légitime. Si la loi punit les coalitions, c'est-à-dire le concert entre plusieurs individus pour peser sur la volonté d'autrui, elle garantit l'exécution des conditions librement stipulées, et elle laisse à chacun la pleine faculté de donner ou de refuser son concours, suivant que la rémunération lui paraît ou non suffisante. Le tarif ne constitue pas un droit immuable, mais il forme de plus en plus à Lodève une institution intérieure de la fabrique. Ces conventions, auxquelles les ouvriers attachent une importance capitale et qui intéressent le maintien de l'ordre public, ne sauraient être exécutées avec trop de scrupule et trop de fidélité.

Quant aux sociétés de secours mutuels, elles avaient été en quelque sorte annexées aux confréries des pénitents blancs et des pénitents bleus, sans se confondre aucunement avec elles. Leur existence, qui était des plus modestes, n'en avait pas moins été un moment troublée. On a organisé dans ces dernières années deux sociétés sous l'empire du nouveau régime. Inutile de faire remarquer que les fabricants doivent prêter un concours empressé à des institutions de ce genre. La méfiance des ouvriers, avait-on dit, était un obstacle à la bonne volonté des fabricants; vain motif! l'inertie n'était-elle pas antérieure aux manifestations de 1848? Les ressentiments qu'ont pu laisser les troubles ne sauraient paralyser d'ailleurs une bienveillance d'où peut dépendre la sécurité de l'avenir. La situation se prêterait merveilleusement à Lodève à l'établissement d'une institution de prévoyance dans le genre

de la *Société d'encouragement à l'épargne* de Mulhouse.

A Bédarieux, dans cette ville où l'essor de la fabrique est si récent, l'esprit de corporation ne se rattache pas à des souvenirs héréditaires. Cependant on y avait importé, même avant 1848, l'idée des sociétés de secours mutuels. La ville de Mazamet en possédait deux datant l'une de 1841 et l'autre de 1847, et qui ont toujours admis, comme dans le système de la loi nouvelle, des membres honoraires à côté des membres participants. L'une de ces sociétés est composée de catholiques, et l'autre de protestants. Dans le règlement de la socité protestante, il y avait une disposition qui semble avoir été inspirée par le puritanisme des sociétés américaines de tempérance : *Nul ne sera admis dans la société,* dit-on, *s'il ne prend l'engagement formel de s'abstenir d'une manière absolue du cabaret et du café;* puis on ajoute, par manière de tempérament, « qu'un membre peut recevoir dans une auberge un étranger, pourvu qu'il en fasse la déclaration au surveillant de son quartier dans les vingt-quatre heures. » De telles règles doivent entraîner une surveillance perpétuelle sur les sociétaires. On n'a pas reculé devant cette conséquence, car un autre article porte que si un membre est vu dans un cabaret ou dans un café, il peut être dénoncé au bureau de la société, qui le cite à sa barre et lui applique les peines portées par les statuts. Pour la première fois, le délinquant est réprimandé; pour la seconde, il encourt un franc d'amende; pour la troisième fois, trois francs, et pour la quatrième une suspension d'un an, etc. C'est ici, comme on le voit, l'enfance du règlement. Quand on débute dans le régime réglementaire, on craint toujours

de ne pas établir assez d'entraves; on veut tout prévoir ou tout réprimer. Outre ces deux sociétés qui sont exclusivement réservées aux hommes, il en existait une autre pour les femmes, constituée en 1847. On ne saurait trop applaudir à l'idée qui avait donné naissance à cette dernière association, et qui, avant les facilités accordées depuis cette époque pour l'admission des femmes dans les sociétés mutuelles, cherchait à procurer des garanties à la branche de la famille laborieuse la plus exposée aux atteintes de la misère.

La population de Castres, ayant précédé la ville de Mazamet dans l'industrie, l'a devancée également dans la pratique des institutions de prévoyance. Les associations castraises ressemblent beaucoup à celles que nous rencontrerons dans le nord de la France; leur action s'était manifestée sous les formes les plus diverses. La société de Saint-François-Xavier déclarait avoir pour but non-seulement l'amélioration du sort des ouvriers, mais encore le progrès intellectuel et moral de ses membres; elle admettait le principe du secours en dehors du cas de maladie; elle consacrait une certaine somme à des prêts gratuits. La société des *ouvriers castrais* sous le patronage de Saint-Jacques avait voulu, à son origine, combiner les avantages de la tontine et de la caisse d'épargne[1].

Les mêmes propensions à exagérer les dispositions réglementaires se sont manifestées sur un autre point du groupe parmi les tonneliers de la ville de Cette. Ils

1. Deux sociétés à Mazamet et quatre à Castres se sont placées sous le égime de la nouvelle législation.

avaient formé une société de secours mutuels qui leur rendait de réels services; mais ils l'avaient laissé envahir par la politique et elle a été suspendue vers le commencement de 1852. Leur industrie possède cependant tous les éléments nécessaires pour une excellente et forte association. Les longs chômages auxquels les tonneliers sont exposés leur rendent d'autant plus indispensable l'assistance dans le cas de maladie. Il est fort à désirer que leur ancienne association puisse renaître dans des conditions plus durables.

Dans la phase qu'atteint aujourd'hui la vie industrielle de cette région de la France, les premiers essais de l'esprit d'association forment un excellent point d'appui pour de plus larges applications des mêmes idées. En s'implantant dans nos provinces méridionales, avant que la production manufacturière y ait pris son complet développement, les institutions de prévoyance affaibliront les chances funestes, mêlées aux avantages d'un accroissement désormais prévu du système industriel.

Le bien-être matériel des familles ouvrières dépend ici avant tout de la prospérité de l'industrie drapière. Sa situation jusqu'à ce jour se présente sous des auspices favorables. Nos manufactures de la Montagne-Noire n'ont point connu les rudes épreuves économiques qui résultent soit des crises monétaires, soit d'une production exagérée ou du contre-coup d'événements extérieurs. Leurs marchés se sont agrandis aussi vite que leur fabrication; mais au milieu de la rivalité industrielle qui remplit notre époque, la draperie méridionale ne saurait sauvegarder son avenir qu'au prix d'efforts ininterrompus. Quelle ligne

doit-elle suivre? vers quel but doit-elle s'avancer? On ne saurait le dire trop haut : ce serait une erreur de la part des manufacturiers de songer à marcher de pair avec nos cités du nord, Sedan et Elbeuf, où règne aussi la fabrication des draps, et de viser aux articles luxueux, aux étoffes de haut prix. Le Languedoc a une spécialité : la production à bon marché; qu'il se garde d'abandonner cette arène moins exposée que la fabrication de luxe aux vicissitudes commerciales; mais, en s'y maintenant, il doit s'appliquer sans relâche à perfectionner les produits destinés à la grande consommation, et à réaliser de plus en plus l'alliance de la solidité et du bon marché. Sur son terrain, avec la main-d'œuvre à bas prix, avec les forces hydrauliques que lui offre libéralement la nature, la draperie du pays est à peu près invincible. Ses marchés mêmes, c'est-à-dire les lieux où elle place communément ses produits, lui offrent des conditions particulières de sécurité : elle s'adresse, à l'intérieur, à celles de nos populations qui sont le moins mobiles dans leurs goûts, le moins accessibles aux caprices de la mode. Quand elle exporte ses produits, c'est principalement dans le Levant, où les habitudes sont si tenaces et si uniformes. En dehors de la communauté de situation qui les unit, les diverses fabriques de ces contrées ont à soutenir entre elles une lutte qui suffirait pour les tenir en haleine. La décadence de quelques cités industrielles du Midi témoigne assez haut que l'indolence est promptement suivie d'une ruine difficile à réparer. A l'habileté industrielle il faut aussi que les manufacturiers sachent joindre, comme nous l'avons dit pour Nîmes, l'habileté commerciale. Jus-

qu'ici, ils semblent s'être plus préoccupés d'amoindrir les frais du placement de leurs produits, de supprimer tout intermédiaire inutile, que d'étendre, à l'aide d'une action directe, l'horizon même de leur clientèle. L'activité déployée dans cette voie trouverait cependant une récompense assurée. Le bon marché de ses étoffes ouvrirait certainement au dehors à une ville comme Mazamet les issues qui lui manquent.

Dans sa situation toute spéciale, Lodève a peut-être plus qu'aucune autre cité manufacturière du Midi des motifs pour chercher à simplifier ses procédés de fabrication. Elle est menacée par la concurrence dans sa possession des fournitures militaires. Or, avec la clientèle de l'armée disparaîtraient dans cette ville presque tous les éléments de travail, presque tous les moyens d'existence de la population laborieuse. Les mesures qui peuvent faciliter ou améliorer la fabrication y prennent donc une importance capitale. Les fortunes à Lodève permettent, d'ailleurs, d'y porter le matériel des fabriques au point où il est à Elbeuf ou à Sedan en France, et à Verviers en Belgique; quelques essais se produisent en ce sens. On commence à monter, pour le tissage, des métiers mus par l'eau au lieu de l'être à bras d'homme. On établit des appareils pour laver les laines [1].

Il faudrait aussi s'occuper à Lodève, comme à Bédarieux, d'assainir les quartiers populeux. Un emprunt de

1. J'ai vu à Cazillac, près de la ville, une ingénieuse machine pour apprêter les draps, dont l'invention est due à deux contre-maîtres de Lodève, et qui a pour objet de rendre l'importante opération de l'apprêt plus parfaite et moins coûteuse.

quelques centaines de mille francs permettrait ou d'y abattre quelques vieilles maisons entassées dans des ruelles infectes, ou d'y percer quelques larges issues qui donneraient un libre accès à l'air et à la lumière. Cette idée n'est pas nouvelle. Un des anciens maires de Lodève dont l'administration a laissé les plus utiles traces et auquel on doit notamment les fontaines construites dans la ville, M. Barbot, avait proposé un pareil emprunt; mais il n'avait pu, malgré son influence, y décider le conseil municipal. C'est une initiative à reprendre aujourd'hui. Il est certains grands travaux d'utilité publique qui amélioreraient singulièrement la situation de la place. On se plaint que, par suite du déboisement des plateaux voisins, les eaux des rivières diminuent sensiblement depuis quinze ou vingt ans. Le jour n'est peut-être pas loin où les appareils à vapeur, si rares aujourd'hui dans la fabrique, devront joindre aux moteurs hydrauliques leurs forces inépuisables; mais, bien que les gîtes houillers du Bousquet et de Graissessac ne soient pas à une grande distance, comme il faut, pour les atteindre, gravir la rude montagne de l'Escandolgue, les transports du charbon sont extrêmement coûteux. Il avait été question de percer les flancs de la montagne, dont la base n'a pas plus de quatre cents mètres d'épaisseur. Ce qu'il y a de certain, c'est que toute entreprise qui faciliterait efficacement le transport de la houille mériterait de trouver un actif concours dans la fabrique de Lodève.

La contrée que nous venons de parcourir peut compter, parmi les plus intéressantes de celles où se développe l'industrie française. L'instinct du travail s'y associe à des

passions ardentes qui ne sont pas rebelles cependant à toute règle morale. Ce qui manque aux ouvriers du Midi, c'est un contact plus fréquent avec le reste de la France. Le réseau de chemins de fer dont ces régions commencent à être dotées, les ouvrira à la circulation des idées comme à la circulation des produits matériels. Le mouvement intellectuel parmi les classes populaires éprouvera ici l'effet de la loi qui lui est imposée en tout pays : il profitera des facilités offertes aux intérêts matériels.

CHAPITRE III

LES OUVRIERS DE LA PROVENCE

Bien que la Provence, au point de vue industriel, ne puisse rivaliser avec les régions du nord, de l'est et du sud-est de la France, il y a là cependant tout un ensemble de fabrications auxquelles on ne saurait refuser une place considérable dans le mouvement du travail national. On ne rencontre plus des populations ouvrières groupées, comme au sein de l'Hérault et de la Montagne-Noire, dans quelques villes manufacturières qui rappellent les grandes agglomérations de la France septentrionale. L'élément industriel se présente mêlé tantôt à l'élément commercial et tantôt à l'élément agricole ; mais sous l'apparente monotonie qu'offre le pays provençal, et qui vient peut-être de l'absence presque continue d'une végétation vigoureuse, le domaine de la production manufac-

turière présente d'assez curieux contrastes. Les industries provençales sont d'ailleurs d'un genre particulier, et le régime en est encore peu connu. Il y a donc un véritable intérêt à rechercher comment les rudes exigences du labeur industriel s'accommodent de la douceur du climat, et à voir quelles tendances développe ici la vie méridionale au sein des populations ouvrières.

I.

Avignon. — Aix. — Marseille. — Toulon.

Les industries les plus importantes et les plus caractéristiques de cet extrême midi de la France ont leur siége principal dans quatre villes dont l'aspect diffère profondément, — Avignon, Aix, Marseille et Toulon. Les deux premières de ces villes portent dans leur physionomie l'empreinte d'un passé également mémorable. — Entourée, à la façon des cités orientales, de remparts crénelés qui l'isolent d'une plaine verdoyante, Avignon est silencieuse comme un palais abandonné, ou plutôt comme un couvent désert. Un moment illustrée par le séjour de la papauté, on dirait qu'elle reste inconsolable autour de la mystérieuse demeure de ses hôtes évanouis. Cependant sa position sur le Rhône, presque au confluent des voies ferrées du Midi, la fécondité de ses campagnes, la multiplicité des forces hydrauliques répandues dans son voisinage, tendent à l'associer de plus en plus au mouvement économique de notre temps. — La cité d'Aix, qui a eu sa grandeur comme capitale des comtes de Provence, après avoir eu un certain rôle sous les Romains, — reléguée loin

de la mer et du Rhône, laissée de côté par le chemin de fer, qui réunit Marseille, Lyon et Paris, et auquel la joint seulement un tronçon de plusieurs kilomètres, — n'offre qu'une physionomie vague comme son rôle actuel.

Quel changement, quand on considère le chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, où déborde de tous côtés une vie exubérante! Tandis que nos autres grandes villes, Bordeaux, Rouen, Lyon, Nantes, ont entre elles certains traits de similitude, Marseille ne ressemble qu'à elle-même. Contemplés du sommet de ce bloc de rochers arides qui abrite son port, ses toits de briques figurent un immense tapis rougeâtre sur lequel le soleil du Midi verse à torrents son éclat et sa chaleur. Point d'oasis de verdure où les yeux puissent se reposer; la campagne même est nue; les blêmes oliviers ou les amandiers au grêle feuillage qui entourent les nombreuses villas de la banlieue marseillaise ne suffisent pas pour en égayer l'aspect. A l'intérieur des murs, nul monument grandiose ne captive l'admiration; mais la mer est là, avec sa majesté. Elle se retourne en tous sens, comme pour embrasser la ville, au centre de laquelle elle vient emprisonner ses eaux dans un vaste bassin naturel. Dans son immense périmètre, Marseille renferme les plus étonnants contrastes : ici la solitude opulente des allées Meilhan et du cours Bonaparte, là l'extrême animation de la Cannebière et des quais; plus loin, l'indigence entassée autour de la place de Linche et de la montée Saint-Esprit, dans des ruelles étroites renfermant des éléments viciés de plus d'un genre, et trop longtemps oubliées au milieu du vaste cadre où tout annonce le travail et la richesse.

La dernière enfin des quatre villes industrielles de la Provence, Toulon, doit aux coteaux qui la défendent contre les vents du nord et aux plantes tropicales qui poussent dans les vallées voisines, une physionomie encore plus méridionale que celle de Marseille. Au sortir des sauvages gorges d'Ollioules, on traverse des jardins où le grenadier et l'oranger balancent en plein vent leurs fleurs et leurs fruits. Resserrée par une enceinte étroite, dont l'agrandissement, longtemps ajourné, va recevoir enfin son exécution, cette ville ne jouit d'aucune perspective du côté de la terre. Si les regards veulent s'élever au-dessus des remparts, ils se brisent contre des coteaux blanchâtres, d'où rejaillit un soleil éblouissant. Quoique l'espace soit plus étendu du côté de la mer, les ouvrages qui défendent le port, les hauteurs qui font la sûreté de la rade viennent assez promptement limiter l'horizon.

La tâche des ouvriers de l'industrie dans ces quatre cités varie autant que le milieu où ils sont placés. Avignon est le centre de la production de la garance; Aix se distingue par ses huiles d'olive; Marseille règne sur l'importante fabrication des savons comme sur les industries accessoires, et renferme les ateliers qui sont le plus intimement associés au commerce maritime. A Toulon enfin, le travail est en contact immédiat avec la marine militaire [1].

1. Outre les quatre cités dont nous venons de parler, la rive droite du Rhône en compte encore quelques autres qu'il convient de nommer : Grenoble, pour sa ganterie de peau si justement renommée; — Voiron, pour ses toiles de chanvre; — Vienne, pour ses draps à bon marché; — Valence, pour ses filatures de soie.

II.

La garance et Althen. — L'huile. — La soude artificielle. — Le savon. — Les industries maritimes.

La garance est aujourd'hui la principale source de richesse que possèdent Avignon et le département de Vaucluse. La production dans les années ordinaires ne s'en élève pas en moyenne à moins de 25 millions de francs. La soie, dont la production occupait naguère le premier rang dans les richesses de Vaucluse, n'arrive qu'au chiffre de 18 millions de francs. On fabrique encore à Avignon des étoffes de soie, mais cette industrie, célèbre avant 1789, est en pleine décadence. Après avoir essayé de se relever durant les premières années de la restauration, elle s'est heurtée contre la concurrence de la cité lyonnaise, et le nombre de ses métiers est tombé rapidement, depuis 1825, de 8,000 à un millier tout au plus.

La garance est, comme on sait, une plante dont la racine contient une riche substance tinctoriale qui peut donner toutes les nuances rouges; elle vient en plein champ, comme la luzerne; sa tige et ses feuilles se dessèchent l'hiver, mais sa racine ne périt pas, et redonne naissance chaque printemps à des pousses vigoureuses. Originaire de l'Asie, suivant toute apparence, elle a dû être apportée en Europe dans des temps très-reculés, puisqu'on la connaissait déjà dans les Gaules sous les Romains. Depuis cette époque, elle ne semble pas avoir jamais complétement disparu du sol français; mais elle n'y

avait encore pris aucune importance industrielle, lorsque le Comtat Venaissin fut enfin doté de cette culture, dans la seconde partie du dernier siècle, par l'intelligente entreprise d'un étranger, Jean Althen, à qui la ville d'Avignon a élevé une statue il y a une vingtaine d'années. Parmi les hommes qui ont enrichi un pays de quelque découverte utile, il n'en est guère dont l'existence ait été aussi tourmentée, aussi aventureuse que celle d'Althen, et dont l'histoire soit demeurée jusqu'à ce moment entourée de plus de ténèbres.

Cet homme était né en Perse, dans un des villages de l'Arménie restés fidèles à la religion chrétienne. On raconte qu'il était d'une illustre origine, et que son père avait représenté le gouvernement persan auprès de l'empereur Joseph Ier. Une révolution sanglante renversa tout à coup la fortune de sa famille. Althen vit massacrer et son père et ses frères aînés; s'il réussit à éviter la mort par la fuite, ce fut pour être capturé par un marchand arabe qui l'emmena en Anatolie, où il fut employé, comme esclave, à cultiver le coton et la garance. Au bout de quinze ans, il trouva enfin une occasion d'échapper à la vigilance de son rude patron, et il courut s'abriter à Smyrne, sous le drapeau du représentant de la France, refuge traditionnel dans ces pays des infortunes imméritées et des droits outragés. Grâce à l'appui des agents français, l'esclave fugitif put s'embarquer pour Marseille, où il aborda en 1739.

Althen avait alors une trentaine d'années; si l'on s'en rapporte au portrait placé au musée d'Avignon, sa figure fortement accentuée, que relevait encore son costume

oriental, devait produire une favorable impression. Un mariage, qui lui apportait quelque bien-être, permit bientôt à l'exilé de commencer des recherches projetées depuis longtemps. Il vint à Versailles, où il reçut un accueil bienveillant du roi Louis XV. Esprit entreprenant et passionné pour ses idées, quoique mobile et peu réfléchi dans sa conduite, Althen était tourmenté par le désir d'acclimater en France le coton et la garance, qu'il avait cultivés durant son esclavage. Il commença par le coton, d'abord à Castres, et puis à Montpellier; mais très-médiocrement aidé par les États du Languedoc, contrarié par la jalousie des fabricants d'étoffes de soie qui se crurent menacés dans leur industrie, et plus encore sans doute par le climat, il se vit forcé d'interrompre ses expériences. Soit que l'avoir de sa femme eût été consumé dans ces essais, soit que la perte en doive être attribuée à l'imprévoyance et à la prodigalité de l'ancien esclave, toujours est-il qu'Althen nous apparaît à ce moment de sa vie dénué de toutes ressources. Si la tradition, qui le représente étamant à Marseille, pour gagner son pain, des ustensiles de cuisine, est exacte, c'est à cette époque qu'elle doit s'appliquer. Peu après, il est employé dans les établissements levantins existant à Saint-Chamond, et il tente d'y cultiver la garance, qui devait valoir à son nom une immortelle renommée. Toutefois, ce n'est pas dans les montagnes du Forez que la plante pouvait prospérer. Althen avait été frappé, dans ses voyages, de la ressemblance du sol et du climat d'Avignon avec le climat et le sol de l'Anatolie; c'est là qu'il songe à reprendre sur une plus grande échelle les tentatives faites à Saint-

Chamond, et qui n'avaient produit que des résultats incomplets. Il parlait avec tant d'enthousiasme de ses projets, qu'il parvint, malgré son dénûment, à inspirer assez de confiance pour obtenir des terres à ensemencer. Les résultats de la nouvelle culture, commencée en 1756, furent constatés à Avignon en 1763 par des expériences publiques. Quoiqu'il ne prêtât pas une suffisante attention aux travaux d'Althen, le conseil de la cité lui accorda pourtant cinq louis d'indemnité et un privilége d'exploitation pour dix années. La garance franchit bientôt les limites de la concession. Althen eut la joie de voir sa conquête assurée, mais ce fut sa seule récompense. Il mourut en 1774 sous un toit d'emprunt, sans rien laisser que l'indigence à deux filles qui lui survécurent, et dont l'aînée sollicita vainement un peu plus tard la reconnaissance des habitants du pays Venaissin, alors que le comtat n'appartenait pas encore à la France. Nous avons eu sous les yeux le testament de la seconde fille d'Althen, reçu par un notaire à l'hôpital d'Avignon *dans la salle des pauvres filles, où la testatrice se trouvait au lit malade,* le 26 février 1789. Elle dispose d'une rente de 60 livres et de ses *hardes* et *nippes;* c'était tout son avoir. Elle déclare ne pas savoir signer. Disons que le persan Althen avait eu deux femmes, et qu'imbu des mœurs orientales, il ne s'était pas fait scrupule, quoique chrétien, d'épouser la seconde du vivant de la première. Sa seconde femme, qui lui survécut, mourut folle dans la maison des fous de l'Œuvre de la Miséricorde d'Avignon [1].

1. On peut consulter sur Althen les documents suivants : *De Jean Althen et de l'industrie de la garance dans le Comtat Venaissin.—*

Avant de profiter aux fabriques, l'heureuse importation d'Althen devait procurer un élément considérable de travail aux ouvriers des campagnes de Vaucluse. La culture de la garance réclame en effet des soins longs et continus : il faut attendre la récolte dix-huit mois au moins ; mais, quand la plante est arrachée, la vente en est facile, et le prix se paie toujours comptant. La préparation industrielle, au moins celle de la garance proprement dite, est extrêmement simple : il suffit de réduire en poudre les racines desséchées, qui reçoivent le nom d'*alizaris* au moment où les fabriques s'en emparent. La trituration s'opère au moyen d'énormes rouleaux que, grâce à de nombreux canaux de dérivation, viennent mettre en mouvement les eaux boueuses de la Durance ou les eaux limpides et bleues de la Sorgue.

La tâche des ouvriers est très-pénible, soit à cause de la chaleur des salles où ils sont renfermés et de la poussière ténue qui les remplit, soit à cause du déploiement de force musculaire qu'exigent certaines opérations, surtout celle que l'on appelle *l'entamage*. Un produit tiré de la même plante réclame des manipulations plus compliquées, je veux parler de la *garancine*, dans laquelle on est parvenu à concentrer sous un moindre volume, au moyen d'une saturation d'acide sulfurique, la propriété tinctoriale renfermée dans les *alizaris*. Datant à peine

Anonyme. — Avignon, 1839. — ***Notes sur Jean Althen*, *la culture et le commerce de la garance***, publiées à Avignon sans nom d'auteur et sans date, avec cette épigraphe : ***Amicus Plato sed magis amica veritas***. — ***Nouveaux documents sur Jean Althen***, par M. J. Castelnau, insérés dans le Bulletin de la société d'agriculture de Vaucluse, t. II, pag. 148 et 187 — (1853).

de trente années, cette fabrication a ouvert une ère nouvelle au commerce de la garance. Malgré certains avantages qu'on attribue encore à la poudre primitive, la garancine a pris un immense essor [1].

Les manufactures de garance sont en activité durant sept à huit mois chaque année, à partir de la mi-octobre. Les travailleurs qu'elles emploient, elles les empruntent à l'agriculture ; mais ce ne sont pas d'ordinaire les cultivateurs des plaines qui suivent leurs produits jusque dans les fabriques ; comme ils répugnent à ce dur travail, on est obligé d'aller dans les montagnes chercher des ouvriers qui consentent à quitter l'hiver leurs régions glacées, sauf à y remonter au temps de la moisson. Les ateliers marchent jour et nuit ; la tâche nocturne de chaque homme revient deux ou trois fois par semaine. Les ouvriers logent ou plutôt campent dans les fabriques, où ils sont toujours à la disposition de leurs chefs. Ils gagnent en moyenne une somme de 70 à 80 francs par mois, sur laquelle la moitié suffit à leurs besoins. Une campagne de sept mois peut donc leur valoir 250 à 280 francs d'économie. Le domaine de leur travail paraît assuré contre la concurrence intérieure et extérieure, grâce à l'excellente réputation dont jouissent les produits de cette contrée ; la moitié environ s'en expédie en Angleterre

1. On s'occupe depuis quelques années d'un produit intermédiaire appelé fleur de garance. — Il n'est guère de commerce dans lequel les fraudes soient plus faciles que dans celui de la garance. On peut altérer cette matière en y introduisant des poudres étrangères qui non-seulement diminuent d'autant la quantité de garance, mais encore absorbent une partie de la matière colorante.

ou aux États-Unis; l'autre moitié se consomme soit en France, soit en Russie, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Italie [1].

Les ouvriers employés dans les fabriques d'huile d'olive reçoivent, comme ceux de la garance, la matière première des mains des cultivateurs du pays. Les oliviers croissent sur presque tous les points de la Provence, tantôt petits et rabougris comme aux environs d'Aix, où ils sont fréquemment atteints par les gelées, tantôt élevés et touffus comme dans les tièdes campagnes de Toulon et de Grasse. C'est à Aix qu'on obtient les produits les plus renommés. Les fruits se cueillent au mois de septembre, alors qu'ils sont encore verts, quand on veut les destiner à la consommation en nature. Pour la fabrication de l'huile, on les laisse sur l'arbre jusqu'à ce qu'ils aient pris une teinte noire et luisante. Dans les districts où la production est considérable, on ne les ramasse qu'au fur et à mesure du besoin des fabriques, l'olive conservant sur les branches tous ses principes huileux, évalués à 25 pour 100 de son poids.

Les huileries ne fonctionnent qu'une partie de l'année, à dater du mois de novembre. La durée de la campagne, qui dépend de l'abondance des récoltes, se prolonge en certains districts six ou sept mois. A Aix, elle ne dépasse jamais 40 ou 50 jours. Ces ateliers, une fois ouverts,

1. Placée dans un sol convenable, la garance s'accommode des climats les plus divers. Depuis sa réussite dans Vaucluse, on la cultive chez nous en Alsace, et dans les départements de la Drôme et du Gard. On la trouve en Hollande, en Silésie, en Suisse, dans le royaume de Naples, dans le Levant, sur les bords de la mer Caspienne, etc.



n'interrompent plus leur marche; les ouvriers y sont partagés en deux relais qui se relèvent de trois heures en trois heures, mode vicieux de diviser le temps qu'il est désirable de voir changer. On n'éprouve point dans les huileries, comme dans les fabriques de garance, l'incommodité de la chaleur et de la poussière; mais les vêtements des travailleurs et les travailleurs eux-mêmes sont constamment imprégnés d'huile. Le salaire, qui se paie à la fin de la campagne, monte dans la ville d'Aix à deux ou trois francs par journée. Ce chiffre ne suffit pas toujours pour allécher les ouvriers des environs; on est souvent obligé de recourir encore ici aux bras des montagnards. Les produits des fabriques d'huile sont de divers genres et réclament plus ou moins de soins. Contrairement à la règle ordinaire en industrie, les meilleurs articles, ceux qui se vendent le plus cher, sont ceux qui nécessitent le moins de main-d'œuvre. Ainsi on obtient l'huile vierge, c'est-à-dire l'huile de première qualité, en écrasant et en pressant légèrement les fruits. Pour la seconde qualité, il faut reprendre les olives déjà pressurées, les imbiber d'eau bouillante, enfin les soumettre à une seconde et très-forte pression. L'huile qu'on en fait sortir, dite huile *échauffée*, est la marchandise de grande consommation. Le travail ne s'arrête pas là; après avoir séparé de l'eau l'huile qui surnageait à la surface, le résidu liquide contient encore de nombreuses molécules huileuses, et d'un autre côté, il reste des matières grasses assez abondantes dans la pâte des olives. Ce sont les ouvriers des huileries mêmes qui, à l'aide de divers procédés, tirent des liquides les dernières parties utiles qu'ils

renferment, et en composent un produit exclusivement employé à l'éclairage. Quant à la pâte des fruits écrasés, elle est portée dans des ateliers spéciaux appelés *ressences*, où, après avoir été délayée et pressée de nouveau, elle fournit un corps gras employé dans certaines fabrications de savon.

La fabrication du savon tient le premier rang parmi les industries marseillaises, soit à cause de sa propre importance soit à cause des industries qui sont pour ainsi dire à sa solde. La production annuelle atteint le chiffre de 40 à 50 millions de francs. Aucune autre de nos industries n'a peut-être subi depuis trente-cinq années d'aussi profondes modifications que la savonnerie; mais il serait impossible de comprendre les changements qui en sont résultés dans le travail, si on ne savait pas d'abord ce que c'est que le savon. Il n'est guère de produit plus usuel, il n'en est guère dont la composition soit moins connue des consommateurs. Le savon se compose de corps gras dont la nature a été transformée par des agents chimiques. Ces corps varient suivant les lieux. A Paris, par exemple, pour la plupart des savons de toilette, on emploie les suifs et les graisses [1], tandis que c'est l'huile qui forme la base des savons de Marseille. On se sert de la soude pour dénaturer cette matière. Les fabricants marseillais n'utilisaient jadis dans leurs labora-

1. On emploie aussi l'huile de palme, qui donne un excellent produit quand la fabrication est loyale, et l'huile de coco, qui permet de vendre le savon à un bon marché fabuleux; mais à ce bas prix le consommateur ne gagne rien, car avec l'huile de coco le savon peut absorber de l'eau jusqu'à 65 pour 100 de son poids, tandis que le chiffre de 35 pour 100 est le chiffre d'une fabrication régulière.

toires que la seule huile provenant du résidu des olives. Après l'avoir mélangée d'abord avec les extraits de diverses graines oléagineuses, ils ont fini par y substituer totalement les huiles tirées du lin, du sésame et des graines qu'on importe d'Afrique sous le nom d'arachides. En même temps, la soude naturelle a été remplacée par la soude artificielle, en sorte que les éléments essentiels du savon sont complétement changés. On fabrique à Marseille le savon blanc, mais surtout le savon *marbré* ou *bleu pâle*, dont la consommation est si générale, et qui fait le fond de la fabrication provençale. Personne n'ignore à quelles fraudes a donné lieu dans notre temps la fabrication du savon. Rien de plus facile, en général, que de mêler aux pâtes des matières inertes qui donnent du poids à la marchandise; mais, circonstance favorable à la fabrique de Marseille, le savon marbré se refuse à ces mélanges frauduleux, qui ne permettraient pas aux veines bleues de se former[1].

Le régime intérieur des savonneries marseillaises, modifié en 1848, conserve encore une physionomie tout à fait originale. Les ouvriers, dont le nombre ne dépasse point le chiffre de 40 par chaque fabrique, sont placés sous la direction d'un contre-maître, et forment une sorte de tribu désignée sous le nom d'*équipage*. Ils ne travaillent que le jour, ils prennent leurs repas dans l'atelier,

1. Marseille tient d'un décret du 22 décembre 1812 pour ses savons à l'huile d'olive, une marque spéciale, composée d'un pentagone au centre duquel on lit ces mots en lettres rentrées : *Huile d'olive. Marseille.* Cette inscription n'est plus d'accord aujourd'hui avec les faits, puisqu'on a généralement cessé d'employer l'huile d'olive; elle ne constate que le lieu de la production.

et souvent en commun. On leur fournit gratuitement le charbon et l'huile. Avant 1848, l'*équipage* couchait dans les manufactures; cet usage avait frayé les voies, sous le rapport de la durée du travail, à de fâcheux abus auxquels il a été mis fin. Il vaut infiniment mieux, surtout dans une industrie marchant toute l'année comme celle-ci, que les ouvriers puissent rentrer chaque soir, après leur travail, sous le toit domestique. Ces réformes modifient peu à peu la composition du personnel des savonneries : tandis qu'on n'y rencontrait guère autrefois que des travailleurs descendus des montagnes, on y voit maintenant des hommes recrutés dans le pays même. La besogne des ouvriers qui donnent des veines au savon bleu pâle, et qu'on appelle *madreurs*, est la seule qui soit véritablement pénible. Debout sur une planche horizontalement posée au-dessus d'immenses cuves en ébullition, à demi nus, enveloppés de vapeurs, les *madreurs* doivent remuer incessamment, à l'aide d'un long bâton garni de fer, une lave épaisse et pesante. Pour empêcher la perche de glisser entre leurs mains humides, ils portent des gants en toile qu'ils plongent à tout moment dans des sacs de plâtre moulu. Ces ouvriers gagnent 4 francs par jour, chiffre que nul autre n'atteint dans ces usines, à l'exception pourtant des coupeurs chargés de diviser en morceaux les pains de savon, qui ont besoin d'un coup d'œil exercé et sûr, et qui touchent jusqu'à 4 fr. 50 cent.

De la savonnerie dépend immédiatement le sort des ouvriers de la soude factice et de ceux des huiles de graines oléagineuses. Les premiers sont disséminés dans une vingtaine d'établissements situés aux environs de la ville,

dont les produits montent à 8 ou 10 millions de francs. La belle découverte qui a fait du sel marin, combiné avec l'acide sulfurique, la base de la soude artificielle, et qui date d'environ soixante ans, est due, comme on sait, à un Français, le chirurgien Leblanc, dont le nom demeure inscrit désormais dans nos fastes industriels à côté de celui des Denis Papin et des Philippe de Girard. Avant la découverte du chirurgien Leblanc, on tirait d'Espagne la plus grande partie de la soude naturelle employée dans les arts[1].

Les établissements où les ouvriers triturent les graines oléagineuses absorbent le chargement annuel de 400 à 500 navires frétés pour le transport de ces matières, et fournissent pour plus de 20 millions de produits. Les huileries marseillaises sont montées sur un très-grand pied et pourvues des appareils mécaniques les plus perfectionnés. Ce ne sont plus, comme à Aix pour les huiles d'olive, des ateliers temporaires. Quoique les ouvriers qui viennent en partie du Piémont, aient l'habitude de retourner chaque année chez eux passer quelques semaines, les huileries n'arrêtent jamais leur mouvement; elles suppléent, au besoin, à leurs auxiliaires absents par quelques travailleurs inoccupés de la soude ou du savon. Du reste, la population des huileries se renouvelle fréquemment. Au bout de quelques années de leur dur mé-

1. Disons, pour mieux faire comprendre l'importance de la découverte de Leblanc, que, d'après une statistique datant de quelques années, les fabriques de soude de Marseille produisaient anuellement 250,000 quintaux métriques de soude, au moins autant de sel de soude, et environ 5,000 barriques de sulfate de soude; l'acide sulfurique employé nécessitait 8,000 tonneaux de soufre de Sicile.

tier, qui leur vaut une moyenne de 2 fr. 25 cent. par jour, les manœuvres venus des campagnes rentrent définitivement sous leurs chaumières.

Toute l'activité industrielle de la cité marseillaise ne se circonscrit pas dans la riche industrie savonnière et dans ses annexes; il y a d'autres branches de travail, telles que la raffinerie de sucre, la construction des appareils mécaniques, la tannerie, que leur importance ne permet pas de passer sous silence. Les raffineries de Marseille formant des agglomérations plus nombreuses que les fabriques de savon, ne comprennent jamais moins de 50 personnes; il s'en trouvait naguères près de 500 dans une seule de ces usines réputée comme la plus vaste et la mieux outillée du monde entier. Une fois admis dans ces établissements, les ouvriers sont à peu près assurés de ne point manquer d'ouvrage. Plus mobile, la population des ateliers de constructions mécaniques se compose, environ pour moitié, de compagnons faisant ce qu'on appelle le tour de France. Le nombre total de ces ouvriers soit à Marseille même, soit dans le rayon de cette ville, dépasse le chiffre de 3,000; leur travail est alimenté par les besoins croissants de la navigation à vapeur dans le bassin de la Méditerranée. On ne compte guère moins d'un millier d'individus dans les tanneries, qui mettent en œuvre une masse de peaux brutes apportées des côtes barbaresques et de l'Amérique du Sud, et qui sont constituées dans des conditions vraiment manufacturières [1].

1. On trouve des détails fort intéressants sur la situation économique de Marseille dans l'ouvrage intitulé: *Marseille et les intérêts*

Au lieu de la diversité de fabrications dont Marseille offre le spectacle, Toulon ne possède guère d'autres industries que celles se rattachant à la marine. A peu près exclusivement rétribué par l'État, le travail y est soumis à un régime qui contraste avec celui de l'industrie privée. Les ateliers dépendant de la direction des constructions navales comptent au moins 3,500 ouvriers, ce qui permet de supposer que 12 ou 15,000 individus vivent des salaires payés par la marine. Un dixième d'entre ces travailleurs sont gradés sous le nom de contre-maîtres ou d'aides contre-maîtres, et chargés de surveiller les opérations; un autre dixième appartient à la catégorie des apprentis. Les professions qu'on peut appeler maritimes, celles de calfat et de charpentier de navires, comptent le plus de bras; viennent ensuite les ateliers des machines à vapeur et des chaudières. Le salaire moyen de l'ouvrier du port de Toulon, qui est d'environ 2 fr. 50 cent. par jour, ne diffère pas sensiblement de celui des ouvriers marseillais. Mais au bout de vingt-cinq ans de travail pour le compte de l'État, on a droit à une retraite, retraite, il est vrai, extrêmement minime. Un avantage plus sérieux pour les ouvriers, c'est qu'ils sont à l'abri des vicissitudes ordinaires de la vie industrielle; les chômages se réduisent pour eux à de rares et courtes interruptions de travail, si les crédits budgétaires sont trop engagés. Au premier abord, le régime disciplinaire dans

nationaux qui se rattachent à son port, — 1845 — par M. S. Berteaut, secrétaire de la chambre de commerce, et l'un des hommes qui connaissent le mieux les intérêts économiques de la grande cité des Bouches-du-Rhône.

les ateliers de l'État paraît soumis à des prescriptions plus minutieuses que dans les établissements privés; au fond, il est moins rigoureux. L'intérêt particulier suggère des précautions qui échappent en général aux représentants de l'intérêt public. Un mot peut résumer, sous ce rapport, le parallèle entre les ateliers de l'État et les ateliers libres : dans les premiers, on tend à se contenter d'un peu moins que le règlement n'exige; dans les seconds, au contraire, on s'efforce d'obtenir un peu plus [1].

III.

Mœurs et caractères.

Les variétés de caractère, de goût, d'aptitude qui distinguent non-seulement les nations entre elles, mais encore les divers groupes dont une même nation se compose, et qui fournissent à la philosophie morale de si curieux et si difficiles problèmes, découlent de causes évidemment fort diverses. La principale peut-être de ces causes tient au climat et à un ensemble de circonstances purement physiques. Ce rapport entre des phénomènes de l'ordre intérieur et des faits externes ne se manifeste nulle part d'une manière plus frappante que chez les ouvriers de la région provençale. Les instincts matériels s'y

1. L'État ne devrait exécuter dans ses propres ateliers que les ouvrages qui, à raison de leur nature ou de certaines circonstances spéciales, ne pourraient pas être fournis, au moins assez rapidement, par l'industrie privée. C'est là un excellent principe au point de vue financier, et que l'administration de la marine, nous nous plaisons à le reconnaître, tend de plus en plus à mettre en pratique.

développent sous l'influence d'une température excitante; on aime avec passion tout ce qui flatte les sens, on recherche tous les plaisirs avec une ardeur singulière. Cette disposition se révèle à chaque pas dans la vie des masses; on la voit éclater notamment au sein des fêtes patronales appelées tantôt *romérages* et tantôt *vogues*, qui sont plus multipliées ici qu'en aucun autre district de la France, et toujours extrêmement suivies. Il est d'usage de les faire annoncer pompeusement au son du fifre et du tambourin dans un rayon assez étendu, par des commissaires spéciaux. La moindre municipalité se met alors en grandes dépenses : on installe des jeux nombreux et variés; on distribue aux vainqueurs de ces tournois des prix qui laissent souvent percer la bizarrerie du goût local. L'entrain et la gaieté ne manquent jamais dans ces assemblées. La joie se répand au dehors par de vives et bruyantes explosions; mais, signe remarquable, il ne semble en résulter entre les individus aucun lien vraiment sympathique. Tandis que chez les Flamands, dans de semblables réunions, le plaisir individuel paraît s'accroître du plaisir commun, on dirait, chez les Provençaux, que chacun songe seulement à soi et se divertit isolément.

Les fêtes patronales sont le rendez-vous des sociétés chantantes, très-populaires en Provence, presque toujours composées d'ouvriers, et qui prennent habituellement le nom de *chœurs*, en y ajoutant une qualification distinctive : chœurs des *Sans-Souci*, des *Philistins*, des *Renaissants*, etc. Lorsqu'un concours s'ouvre dans les *romérages* entre différents chœurs, c'est l'autorité municipale transformée en jury qui décerne les prix. Les sociétés chan-

tantes ont, pour leurs réunions habituelles, des espèces de cercles appelés *chambrées*, ayant chacune ses statuts et son chef d'orchestre.

On s'étonnera sans doute d'apprendre que dans ce pays, où il existe un patois fort usité parmi les masses, les chœurs ne fassent presque jamais entendre des chants en langue vulgaire. Lors du passage du Prince-président de la République, à Aix, en 1852, on essaya, mais en vain, d'organiser des chants patois. Les poëmes de tout genre ne sont pourtant pas rares dans cet idiome provençal, divisé en nombreux dialectes, et qui, à Marseille, se ressent encore de l'origine phocéenne de la cité, et rappelle un peu le langage de ce peuple dont le poëte a dit :

Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui.

Les chansons mêmes sont très-nombreuses dans le patois provençal. La plupart célèbrent le plaisir ou l'amour, mais le plaisir et l'amour représentés sous des images sensuelles et parfois assez vulgaires. La poésie locale manque d'un goût délicat et fin. Dédaignées par les chœurs, ces rapsodies ne s'entendent que dans des réunions plus familières, n'ayant aucune prétention à l'art. Dans les sociétés musicales, on chante des fragments de nos opéras et de nos opéras-comiques, ou des morceaux en français mis en musique par des compositeurs indigènes. Malgré ces emprunts, le caractère des cercles chantants de la Provence se fait distinguer par le goût musical particulier à ce pays, et par le vif sentiment de plaisir qui s'y révèle.

Cet amour pour les divertissements a pénétré jusque dans les habitudes religieuses, profondément enracinées d'ailleurs parmi les masses. Non-seulement on recherche l'exagération des formes extérieures; on mêle encore volontiers aux manifestations pieuses des réjouissances toutes profanes. La fête de Noël, par exemple, célébrée en Provence avec une ferveur particulière, n'en est pas moins une occasion de plaisir. La veille au soir, dans les villes comme dans les hameaux, les membres épars de chaque famille ont l'habitude de se rassembler autour de leur chef et de passer à se divertir la moitié de la nuit. On commence la soirée par une cérémonie traditionnelle nommée la *bénédiction du feu*. Le plus jeune des enfants prend un rameau de laurier qu'il trempe dans du vin, et, après avoir fait le signe de la croix, il asperge le foyer embrasé de manière à en amortir la flamme. Peut-être y a-t-il dans cet usage une mystérieuse allusion au cœur de l'homme où il faut aussi, tout en conservant l'ardeur qui féconde la vie morale, tâcher d'amortir le feu des passions sensuelles [1]. Les pèlerinages à diverses chapelles renommées offrent également un double caractère. On assiste à la messe, on fait brûler des bougies autour d'une image vénérée, on suspend des *ex-voto* aux murailles du temple; puis, quand on se croit quitte avec le ciel, on consacre au plaisir le reste de la journée. Le pèlerinage se transforme en *romérage*.

La naïveté provençale semble se complaire en outre à

1. La nuit du 24 décembre est une des occasions où se font entendre sous le toit familier des chants dans l'idiome populaire; il existe de nombreux noëls en patois.

prêter à des idées sérieuses des expressions burlesques. Les cérémonies qui accompagnent la fête de saint Éloi en sont un exemple. Le saint orfévre du VIe siècle, sous le patronage duquel sont placées dans le nord de la France certaines sociétés d'ouvriers en métaux, est dans le pays d'Aix, on ne sait pourquoi, le patron des rouliers et des palefreniers, et par une extension abusive celui des chevaux, des mulets et des ânes. Quand arrive sa fête, on amène dès le matin ces animaux en grand appareil sur le parvis des églises. Après la messe, un prêtre se présente sous le porche du temple, un goupillon à la main, et il bénit à la fois les animaux et leurs maîtres. Certes, il y a une idée que la religion admet, que mille traditions du moyen âge avaient consacrée, dans cette bénédiction des instruments animés mis par Dieu même au service de l'homme pour l'aider dans son travail; mais l'attitude des cortéges donne toujours à la cérémonie un aspect risible.

Ce goût pour les scènes bouffonnes et un peu excentriques s'épanouit avec une liberté particulière dans les petites maisons de campagne appelées *cabanons* ou *bastides*, situées autour des villes, et que la population ouvrière affectionne passionnément. Chaque dimanche, on s'y rend en compagnie plus ou moins nombreuse. On n'y pense qu'au plaisir. Les chansons qui ont pour objet de célébrer le *cabanon* et les divertissements qu'on y trouve, en fournissent la preuve[1]. L'une de ces chansons, qui est

1. Les chants et les diverses poésies provençales que j'ai entre les mains, ont été rassemblés par un homme du pays qui en connaît fort bien les habitudes, qui s'est d'ailleurs appliqué avec succès à

très-populaire et qui décrit fort bien, au jugement des hommes du pays, les mœurs marseillaises, nous révèle la vie du dimanche. Dès le matin on grimpe, en chantant, la colline où les *cabanons* sont bâtis en grand nombre. A peine est-on arrivé qu'on se met à boire, en attendant et en préparant le déjeuner. Après ce premier repas, on joue aux cartes, aux boules, etc. Si la journée est brûlante, on se couche à l'ombre de quelque roche ou de quelque meule de paille, faute d'avoir à sa portée l'ombrage d'arbres touffus. La chanson a soin de nous dire que le dîner est attendu fort impatiemment. Enfin, l'heure arrive : — « Dépêchez-vous avant qu'il ne soit froid, — attablez-vous, jeunes filles et garçons, — et servez-vous des tranches safranées (*safranados*), — c'est le dîner qui se fait au *cabanon.* » La chanson représente ensuite tous les convives livrés au plaisir de la danse. Le couplet suivant célèbre la galanterie ; mais on n'en est pas quitte avec la table. Avant de descendre du coteau, il faut souper ; il faut, comme reprend la chanson, *manger le rôti et la salade*, sans oublier l'accompagnement de l'ail traditionnel. *C'est le souper qui se fait au cabanon*. A minuit *on plie la nappe*. On revient au son du tambourin et on se donne rendez-vous pour le dimanche suivant. — « En arrivant à notre domicile, — nous pensons tous encore au *cabanon.* »

Les traits communs à toutes les populations provençales laissent encore place dans chaque groupe industriel

des travaux fort sérieux, M. Plaisant, auteur de plusieurs écrits sur la mécanique et ingénieur chargé des travaux à l'École des arts et métiers d'Aix.

à quelques lignes particulières qui nuancent plus ou moins fortement la vie locale. A Avignon, les ouvriers des fabriques de garance, ceux des fabriques d'huile à Aix, ceux qui triturent les graines oléagineuses à Marseille, forment de petites colonies qui conservent tout à fait intacte leur physionomie originelle. Instruments passifs d'industries très-monotones, ils se résignent, sans songer à s'en plaindre, à un rôle temporairement accepté ; mais le travail des champs reste leur occupation préférée. On voit même souvent ceux des ouvriers de la garance qui sont du pays, prendre à ferme une pièce de terre et prélever sur les courts instants de leur repos le temps de la cultiver. A la fin de la campagne industrielle, les travailleurs descendus des montagnes regagnent avec une joie indicible leur village à peine débarrassé des neiges. Dans cet élan qui les ramène vers leurs cimes natales se résume à peu près toute l'activité de leur esprit. Il s'y mêle pourtant une autre pensée très-ardente chez eux, c'est l'ambition de posséder un jour un lambeau de cette terre si tristement engourdie durant l'hiver, mais si resplendissante sous les rayons du soleil d'été. Ce désir que l'avenir trompera peut-être est fréquemment la cause de leur expatriation. Quelquefois aussi ces exilés volontaires, fidèles aux traditions de la famille, se proposent de venir en aide à des parents chargés d'enfants et malheureux. Accoutumés depuis leur naissance à se contenter de peu, ils ne s'amollissent point au sein des villes, et ils restent généralement sobres et économes. Certains chefs d'établissement, à Aix, par exemple, sont dans l'usage de distribuer aux ouvriers, à la fin de la

saison, une indemnité extraordinaire qu'on appelle *étrennes*, parce qu'elle arrive vers le premier jour de l'an. On consacre habituellement cette somme à un banquet; mais chacun est libre de retirer son argent, et les ouvriers pères de famille s'abstiennent généralement de la fête.

On devine bien que la culture intellectuelle doit être à peu près nulle chez les simples manœuvres, dont tout l'art consiste à pulvériser la garance ou à écraser les graines oléagineuses. Le plus grand nombre ne savent pas lire; cependant, là comme partout, la situation semble s'améliorer un peu, au moins pour les ouvriers qui ne viennent pas de districts trop lointains, et l'instruction commence à étendre son rayon lumineux sur la génération qui s'élève.

C'est au milieu de la population marseillaise que se montrent le plus vivement tous les signes essentiels du caractère provençal, sa naïveté pittoresque, ses élans soudains, ses allures sans détours. Deux influences rivales se disputent ici la vie des hommes, deux influences qui n'exercent un pareil empire dans aucune autre ville du Midi. S'agit-il d'animosités religieuses comme à Nîmes, de combinaisons politiques ou sociales comme jadis à Lyon? Nullement, mais d'une lutte constante entre les affaires et les plaisirs. Dans toutes les classes de la société, chaque individu semble regretter tour à tour le temps donné à ses intérêts au préjudice de ses jouissances, et les heures consacrées à ses satisfactions personnelles au détriment de ses affaires. Dans cette brûlante arène ouverte à tant de spéculations industrielles ou commerciales, où tout semble dressé comme dans une hôtel-

lerie pour des gens qui passent, chacun est préoccupé d'arriver au but, — la fortune, — mais à la condition qu'il lui sera permis de se détourner de temps en temps sur la route pour se livrer aux plaisirs. Ces jalouses tendances laissent peu de moments pour la famille. Les hommes comptent les minutes passées dans leur logis; ils ont des cercles où ils se réunissent et qui sont à la fois des lieux d'amusement et des succcursales de la Bourse. Nulle part, les femmes ne demeurent chez elles aussi souvent seules. En même temps qu'elle est extrêmement remplie, la vie marseillaise est circonscrite dans un cercle étroit, où les satisfactions de l'esprit trouveraient difficilement une place. Les influences étrangères aux préoccupations habituelles ne se produisent que par soubresauts, sans modifier le courant ordinaire des choses.

Les ouvriers marseillais participent plus ou moins, suivant que leur travail leur laisse plus ou moins d'indépendance, mais toujours en une assez forte mesure, à ces penchants, qni sortent, dirait-on, du sol même. Cependant, ils vivent sobrement, au moins chez eux; ils y sont forcés d'ailleurs par la cherté des denrées alimentaires. Il n'en est pas là comme dans d'autres régions du Midi, dans la vallée de la Garonne, par exemple, où l'abondance fait baisser le prix des marchandises les plus usuelles. Les salaires sont, il est vrai, plus élevés à Marseille qu'en beaucoup d'autres cités méridionales, à Toulouse, par exemple; mais la différence ne suffit pas pour égaliser les conditions de l'existence journalière. Les ouvriers pourtant, il faut le dire, car cette remarque dévoile un trait de caractère, les ouvriers aiment mieux une

ville comme Marseille, où ils gagnent davantage et où la vie est plus coûteuse, qu'une cité où le bas prix des articles de consommation vient réduire le taux des salaires. Pourquoi? C'est qu'un gain plus fort laisse l'individu plus maître de lui-même. Il est plus libre de s'arranger comme il l'entend; au moyen de certains calculs et de volontaires privations, il se voit toujours, en fin de compte, plus d'argent disponible.

L'esprit naturellement vif de la population marseillaise recevrait assez facilement la semence de l'instruction, si le temps n'était pas dévoré par les habitudes locales. Il ne serait pas juste néanmoins de dire que les parents négligent tout à fait pour leurs enfants la culture intellectuelle. Sans y accorder une suffisante attention, ils profitent des facilités offertes par les libéralités municipales. Les *Frères Maristes*, dont la maison principale est à Lyon, et qui sont les frères ignorantins d'une grande partie de la France méridionale, ont à Marseille des écoles très-fréquentées. En fait de développement intellectuel, le premier rang parmi les ouvriers appartient aux raffineurs. Le goût de l'instruction est visible chez eux. Les jeunes gens et même les adultes qui n'ont pas appris à lire et à écrire fréquentent les classes du soir. La sécurité de leur état industriel profite à leur intelligence.

Quand on passe de Marseille à Toulon, on croirait, à cause du contraste frappant qui distingue les habitudes des deux villes, pénétrer dans un autre pays. Tandis que, dans la cité commerciale des Bouches-du-Rhône, chacun a l'air pressé et semble craindre de ne pas arriver assez tôt, personne à Toulon ne se hâte, comme si le terme

était toujours assez proche. C'est qu'à Marseille on court après une fugitive divinité qui ne revient guère sur ses pas, la fortune ; on est obligé à de continuels efforts pour élargir chaque jour sa propre route et dépasser ses compétiteurs. Dans le port militaire de Toulon, au contraire, on obéit à des règles stables; on est classé, numéroté, tarifé. Il dépend beaucoup moins de l'individu d'agrandir son horizon et de changer sa place. Or, l'idée d'un devoir à remplir est pour la majorité des hommes un stimulant moins énergique que l'attrait d'un avantage matériel à réaliser.

Sous l'influence d'un climat plus uniforme que celui de Marseille, la population ouvrière de Toulon est plus amollie. Sans doute, elle est capable d'un effort vigoureux, mais à la condition qu'il ne durera pas longtemps : elle aime le repos par-dessus tout. Parmi les ouvriers du port, on nous a dit qu'on pouvait évaluer à un dixième le nombre de ceux qui s'abstiennent volontairement chaque jour de se rendre aux ateliers. A l'époque des longues journées, quand les moyens de travail abondent dans la ville ou dans les environs, on demande l'autorisation de s'éloigner pour quelques jours, et on s'en va travailler pour le compte des particuliers, afin de gagner davantage ; mais le plus souvent ces chômages volontaires n'ont d'autre cause que le désir de s'abandonner à un repos complet. L'imagination des ouvriers, naturellement assez contemplative, se complaît dans l'inaction du corps, qui laisse carrière aux rêveries. C'est là une population qui ne sait point lutter contre son penchant naturel. Ses écarts, il les faut imputer surtout à un défaut d'énergie;

mais cette impuissance de trouver en soi-même un frein contre ses propres entraînements est pleine de périls pour les mœurs. Le lien de la famille n'est pas très-solide, et, par une anomalie singulière, il n'y a guère de pays où l'on soit plus empressé de le former. Les ouvriers se marient fort jeunes, puis ils traitent avec légèreté les devoirs de leur nouvelle condition. Désunion dans l'intérieur des ménages et quelquefois même rupture complète, telles sont les suites immédiates de cette indifférence, qui, dans une ville comme Toulon, aboutit trop facilement à ouvrir plus d'un précipice.

Les logements étant fort chers dans l'étroite enceinte de la ville, beaucoup d'ouvriers toulonnais vont habiter les faubourgs extérieurs ou les villages environnants. Là même ils n'ont souvent qu'une chambre et un cabinet pour une famille de cinq ou six personnes. L'intérieur des habitations ne choque pas à première vue ; comme les ouvriers sont dans l'usage de consacrer toutes leurs ressources au moment du mariage à leur ameublement, les ménages ont un certain luxe auquel les femmes attachent beaucoup de prix ; mais ces apparences cachent un dénûment réel. On a tout sacrifié à ce qui frappe les yeux. Poussé à l'excès, surtout chez les femmes, le goût pour la parure prélève encore une dîme ruineuse sur les revenus des familles et n'est pas sans influence sur le relâchement des mœurs. Faut-il indiquer d'autres sources de dépenses superflues? Le Toulonnais aime hors de chez lui les parties de plaisir de tout genre. Tandis que quelques ménages s'en vont passer le dimanche au *cabanon*, un grand nombre d'ouvriers quittent leur famille pour

faire des promenades soit à la campagne, soit en mer. D'autres remplissent les cafés. La musique plaît à cette population, qui possède à un degré remarquable le sentiment de l'harmonie. Combien il est désirable qu'on puisse cultiver et développer ces dispositions, qui fourniraient d'excellents moyens d'employer les heures de loisir !

IV.

Institutions économiques.

Il reste à nous demander comment des esprits à la fois aussi vifs et aussi nonchalants ont accueilli les idées de prévoyance et d'association. Disons d'abord que celles des industries de la Provence qui utilisent le concours d'ouvriers du dehors, avec des intermittences plus ou moins longues dans le travail, ne sont pas placées favorablement pour la formation des sociétés de secours. Ainsi le personnel des fabriques d'huile et des fabriques de garance semble se prêter fort peu aux combinaisons de la mutualité. On se demande en outre si, là même où se rencontrent les conditions les meilleures, les populations de la Provence, naturellement peu patientes, sont prêtes à se plier au régime d'institutions qui intéressent un avenir plus ou moins éloigné, plus ou moins incertain. Dans un pays aussi favorisé sous le rapport du climat, l'homme sentira-t-il suffisamment l'aiguillon de la nécessité pour s'imposer de prévoyantes économies? N'est-il pas à craindre que l'impétuosité des instincts individuels ne rende impossible l'agrégation volontaire et durable

des intérêts? Ces questions se présentent d'elles-mêmes dans la cité marseillaise, où les ouvriers sont nombreux et en général très-rapprochés les uns des autres. Au sein de cette vaste agglomération, la vie industrielle est assez développée cependant pour mettre en lumière la solidarité non pas absolue, mais partielle des situations. C'est en outre une condition favorable que la tendance innée de la population marseillaise à se grouper et à former des cercles. Grâce à ces circonstances locales, on a pu triompher des obstacles que les inclinations des Provençaux semblaient opposer aux idées de prévoyance collective.

Un premier essai avait eu lieu à Marseille vers le commencement de ce siècle; cet exemple eut bientôt des imitateurs : les esprits méridionaux sont portés à l'imitation par cette vivacité d'imagination qui se trouve jointe en eux à des habitudes d'indolence. L'élan donné était si fort, qu'en aucune autre ville de France on n'avait vu s'opérer, durant la première moitié de ce siècle, en matière d'assurances mutuelles contre les éventualités de la maladie, un mouvement plus remarquable qu'à Marseille. Au moment où s'inaugurait le nouveau régime, c'est-à-dire en 1852, cent trente-huit sociétés, comprenant environ 11,000 individus, y étaient en plein exercice. Des associations aussi multipliées ne pouvaient, il est vrai, renfermer chacune un grand nombre de membres; il n'y en avait que 7 qui en comptassent plus de 100. Dans deux ou trois, ce chiffre descendait jusqu'à 10, le plus souvent il flottait entre 40 et 80. — Quelques-unes seulement étaient particulières à tel ou tel corps

d'état; la plupart recevaient des individus de diverses professions. Presque tous les ouvriers de Marseille font partie d'une de ces compagnies.

Il se présente ici une singulière similitude entre cette ville, assise sous le ciel brillant et chaud du Midi, et une cité des extrémités de la France septentrionale où la population est vouée à la pratique des industries textiles, si différentes des fabrications provençales : je veux parler de Lille. Dans cette dernière ville comme à Marseille, à côté du besoin de se réunir, on rencontrait chez les ouvriers, par rapport aux sociétés de secours mutuels, une sorte d'esprit d'éparpillement qui, en multipliant trop les groupes, avait énervé la puissance de l'association. De plus, dans les deux villes, les institutions mutuelles, à part une ou deux exceptions, avaient été placées sous le patronage d'un saint et portaient une profonde empreinte religieuse. Seulement en Provence on attache encore plus de prix que dans la Flandre aux signes extérieurs. Il est facile de s'apercevoir aussi que l'esprit de corporation est moins ancien dans le Midi que dans le Nord. Moins expérimenté, il est plus pétulant et plus minutieux; il s'entoure de restrictions et de pénalités sévères; il se complaît dans l'épanouissement d'une hiérarchie souvent excessive. Ces derniers caractères existent au plus haut degré dans une des associations marseillaises qui efface toutes les autres par le nombre de ses membres et l'étendue de ses ressources. Bien qu'elle n'appartienne pas au domaine de l'industrie proprement dite, elle peut seule nous initier complétement aux mystères et aux caprices de l'assistance mutuelle

parmi les ouvriers provençaux. J'entends parler de la société des portefaix, qui compte plus de deux mille membres [1].

Placée sous le triple patronage de saint Pierre, de saint Paul et de Notre-Dame de Grâce, cette société a été organisée sur ses bases actuelles par un acte de 1816, revisé en 1849 sans modifications essentielles. Les dispositions des statuts ne se renferment pas dans le cercle de l'assistance : elles réglementent l'exercice même de la profession des portefaix dont l'importance est facile à comprendre dans un port comme celui de Marseille. Les portefaix associés ont voulu se réserver un signe qui les distinguât de *toute personne faisant métier*, comme le dit avec dédain leur règlement, *de transporter des effets ou des marchandises*. Ce signe c'est le sac qu'ils ont sur le dos et sur lequel repose la charge. Tout étranger à l'association doit se servir d'un simple coussin ou *pailler*. Le règlement de 1816 prononce une amende de 30 fr. au profit de la caisse des portefaix contre quiconque usurperait le privilége du sac. Le Code pénal, il est vrai, ne venait pas à l'appui de cette défense ; mais une aussi forte corporation parvenait bien à la faire respecter. Sans refuser d'ouvrir ses rangs à de nouveaux postulants, la société n'est point désireuse de ces affiliations. Elle impose aux étrangers un droit d'admission de 1,000 fr., tandis que les fils des sociétaires ne paient que la somme insignifiante de 9 fr. On est si sévère quand il s'agit

1. Le nombre des membres de la société était, au commencement de l'année 1859, de 2,380.

d'opposer un rempart à l'envahissement du dehors, qu'on n'a pas voulu qu'un père de famille nouvellement admis pût, avec ses 1,000 francs, acquérir au moins à tous ses fils le privilége de ne verser eux-mêmes que la plus petite redevance. Ceux de ses enfants qui sont nés avant sa réception, sont obligés de verser 500 francs; encore n'est-ce pas depuis longtemps que la taxe a été pour eux réduite de moitié.

L'association des portefaix assure à ses membres des secours temporaires en cas de maladie et des pensions dans la vieillesse. Le secours, non compris les honoraires du médecin et les médicaments, est de 1 franc 28 centimes par jour pour les adultes et de 64 centimes pour les enfants, qui peuvent être reçus dès l'âge de dix ans. Les pensions, payables à l'âge de soixante-dix ans, ont été fixées à 5 fr. par semaine. Les ressources de la société sont considérables; elles proviennent d'abord du droit d'admission, et puis d'une taxe qui est une véritable taxe du revenu et consiste dans un prélèvement de 3 pour 100 sur le gain journalier de tous les sociétaires. Ce mode de taxation, si difficile à mettre en pratique quoique si équitable, n'a jamais donné lieu à aucune contestation. Dans le total des recettes de la société montant à 77,333 francs pour l'une des dernières années, une somme de 50,555 fr. représentait le produit de la taxe du revenu, alors que la société comptait 2,192 membres. Ces chiffres permettent d'établir que la totalité des salaires perçus par les 2,195 portefaix marseillais associés, adultes et enfants, s'était élevée à 1,685,166 francs 65 centimes, et par individu à la moyenne assez faible de 767 francs 70 centimes par

année, ou 2 francs 10 centimes par jour. Nous avons sous les yeux un des budgets des dépenses qui renferme quelques détails curieux : la fête patronale a coûté 1,715 francs; on a dépensé 408 francs pour les cierges et les bougies dans les processions, 231 francs pour réparer les écussons de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Notre-Dame de Grâce; les médecins et pharmaciens ont reçu 6,413 francs, le notaire et l'avoué, 170 francs[1].

L'administration de la communauté est déléguée à un comité électif de huit dignitaires qui reçoivent le nom religieux de *prieurs;* il y a auprès d'eux un conseil, dont ils font eux-mêmes partie, composé de quatre-vingt-six membres, et en qui réside l'autorité suprême. Le maintien des prescriptions disciplinaires est confié soit aux *prieurs,* soit au conseil, suivant l'importance des faits. Il faut remarquer, parmi les dispositions se rapportant à l'ordre moral, celle qui interdit, sauf le cas d'urgence et sous la réserve d'une autorisation spéciale, le travail du dimanche, celle qui prononce une amende discréditionnaire contre le portefaix infidèle à ses commettants, et l'exclusion absolue contre celui qu'un tribunal aurait condamné pour vol. Ainsi, outre les avantages matériels qu'elle procure, l'association des portefaix a ce mérite de tendre à propager les habitudes d'ordre et de moralité. Son côté faible, comme institution économique, tient à son esprit éminemment exclusif. Fondée sur le principe de la corporation entendue dans le sens le plus étroit,

1. Au 1er janvier 1859, la société se trouvait à la tête de 474,896 fr. formant son fonds de réserve ou *avoir disponible.*

elle forme une réunion militante, toujours prête à combattre quiconque semble vouloir empiéter sur son domaine [1].

Une pareille tendance se révélait avec quelques traits spéciaux dans deux autres compagnies marseillaises, taillées sur le modèle de la grande association qui représente ici l'idéal de l'assistance mutuelle. Il s'agit de la société des ouvriers corroyeurs et maroquineurs, sous le patronage de saint Simon et de saint Jude, et de celle des ouvriers tanneurs et corroyeurs, sous le seul patronage de saint Jude. Instituées toutes les deux après 1848, elles étaient issues d'une association plus ancienne, dite de Saint-Claude, qui, tout en étant composée en majorité de tanneurs, ne repoussait pas les ouvriers des autres professions. Les deux sociétés étaient si profondément divisées qu'un chef d'établissement ne pouvait pas employer simultanément des ouvriers de l'une et de l'autre. De même il était indispensable, sous peine de ne pouvoir trouver du travail, qu'un ouvrier étranger à la ville se fît recevoir dans l'une des deux aussitôt après son arrivée. Ces compagnies s'ouvraient, du reste, très-facilement aux nouveaux venus, qu'elles semblaient même se disputer; mais elles considéraient l'espèce de contrainte morale exercée sur un compagnon arrivant du dehors comme indispensable à leur propre existence, et comme une

1. Nous avons eu l'occasion de voir à Paris une députation de la société des portefaix de Marseille, qui en appelait à l'administration supérieure à propos d'une question dans laquelle ses intérêts se trouvaient engagés. Il est difficile de trouver des hommes ayant à un plus haut degré le sentiment de l'intérêt collectif, et le défendant avec plus de lucidité et de convenance.

raison de sécurité en ce qui concerne les rapports avec les fabricants. Notons, comme indice de l'esprit local d'organisation, que la société de Saint-Jude avait institué une sorte de tribunal composé de huit membres portant le nom d'*experts*, et investis de la mission de juger souverainement du mérite d'un travail, en cas de contestation avec un chef d'industrie. La même compagnie exemptait expressément du paiement de la cotisation ordinaire les associés sans travail, tout en leur maintenant le droit au secours en cas de maladie.

Les autres sociétés marseillaises ne sont pas constituées sur le principe de la corporation; elles ne peuvent dès lors former des unités aussi compactes que l'association des portefaix; mais leur esprit est plus libéral. Ces sociétés avaient cherché un moyen de cohésion dans la création d'un patronage collectif tiré de leur propre sein, et organisé dans des conditions merveilleusement appropriées au besoin local. Durant une période qui s'étend du commencement de ce siècle à 1820, et qui représente la première phase de l'assistance mutuelle dans la cité marseillaise, c'était l'autorité publique elle-même qui exerçait une tutelle officieuse sur les institutions de prévoyance. La direction morale de ces groupes fut remise en 1820 à la société de bienfaisance de la ville, qui la conserva jusqu'en 1842. Cette société reconnut alors qu'il serait plus utile aux intérêts de l'œuvre de confier la surveillance à un comité dont elle provoqua la création sous le nom de *Grand conseil des sociétés de secours mutuels*. Les membres de ce comité, au nombre de douze, sont nommés par les présidents de toutes les sociétés exis-

tantes. Le président du Grand conseil est en outre investi du droit de désigner six membres suppléants. La mission du conseil consiste à organiser les sociétés, à les installer, à vérifier leurs comptes, à approuver leurs délibérations, à juger en dernier ressort les contestations qui n'auraient pu être aplanies dans le sein de chacune d'elles, etc. En dix années, le conseil avait procédé à l'établissement de 70 compagnies nouvelles. Quoique chaque groupe ait conservé son existence propre, le Grand conseil a réussi à mettre tous les règlements en harmonie les uns avec les autres; il en a fait disparaître les anomalies plus ou moins choquantes qu'à l'origine l'ignorance des fondateurs y avait entassées. Grâce à son action, la discipline morale est devenue plus forte sans être jamais oppressive. Il y a sous ce rapport une sorte de solidarité entre les sociétés marseillaises : un membre exclu de l'une d'elles ne peut être admis dans aucune autre. Le Grand conseil remplit à Marseille une tâche analogue à celle qui a été confiée pour toute la France, par le décret du 26 mars 1852, à la *Commission supérieure d'encouragement et de surveillance des sociétés de secours mutuels*.

Malgré les conditions déjà réalisées dans la cité marseillaise, le nouveau régime, tel qu'il résulte de l'acte de 1852, n'en présentait pas moins des avantages manifestes aux ouvriers de cette ville. Aussi, après quelques hésitations, a-t-il fini par être appliqué sur la plus large échelle. Le changement vaut la peine qu'on s'y arrête. A la fin de l'année 1858, il existait à Marseille 143 sociétés privées et seulement une vingtaine de sociétés approuvées. L'année 1859, a vu 111 des sociétés an-

ciennes se ranger sous le régime nouveau. Quel obstacle les avait donc arrêtées jusqu'alors? Nous l'avons indiqué dans la première édition de ce livre. Nous disions en effet : « il est à désirer que le nouveau régime se concilie avec le maintien du Grand conseil. » On a réussi à opérer cette conciliation et la conséquence s'est immédiatement produite [1].

Il est bon de faire remarquer que les sociétés mutuelles de Marseille n'ont jamais été le foyer d'aucun désordre. On n'a point, d'ailleurs, connu soit à Marseille, soit dans les autres cités de la Provence, les divisions profondes entre ouvriers et patrons, qui règnent sur tant d'autres points de la France. Les fabricants n'ont jamais été assaillis par des démonstrations menaçantes. Cependant sur ce sol, où l'on entre en ébullition et où l'on s'attiédit avec une égale facilité, le contre-coup des émotions contemporaines ne s'en est pas moins manifesté, mais sous des aspects particuliers. A Avignon, par exemple, la population est dans la vieille habitude de vivre divisée en deux partis inconciliables : l'un s'attache à la tradition, l'autre s'ouvre à l'influence des événements qui s'accomplissent. Des deux côtés apparaissent des tendances tout italiennes; on dirait que, dans l'ancienne cité papale, circule encore quelque souffle échappé de la lutte des guelfes et des gibelins. Toutes les impulsions venues du dehors éprouvent, par suite de ces circonstances, des modifications qui en altèrent le sens et la portée. Les ouvriers n'ont jamais eu, dans les querelles locales, qu'un rôle secon-

1. La société des portefaix demeure encore sur son ancien terrain.

daire. Quand la multitude s'enivrait en 1815 des plus sinistres excès, elle traduisait en actes des ressentiments qui couvaient dans une partie des classes élevées. Après la révolution de février, l'agitation, un moment répandue dans la ville d'Avignon, ne puisait pas son principal élément de force matérielle dans le sein des travailleurs de l'industrie; elle avait surtout pour appui la corporation des portefaix justement renommés ici pour leur humeur bruyante, et dont quelques-uns furent alors promus aux fonctions municipales. Comme les rapports qui naissent du travail n'avaient pas été altérés, le foyer d'agitation se refroidit assez rapidement.

La secousse, qui fut un peu plus longue à Marseille et à Toulon, fut moins étrangère à la question du travail; elle s'y révéla par le désir des ouvriers de s'affranchir de la domination de leurs chefs. L'action collective supposant nécessairement une hiérarchie, un pareil entraînement avait pour inévitable résultat de paralyser le travail en rendant incertain l'accomplissement des tâches individuelles. Les troubles industriels finirent par amener à Marseille une lutte armée à laquelle prirent part un très-petit nombre des ouvriers des fabriques et qui fut promptement apaisée. A Toulon, l'autorité réelle avait été un instant assumée par les ouvriers du port, qui voulaient commander à leur tour : ils chômaient en masse quand cela leur convenait; mais aucun but défini ne répondait à ces manifestations. Quant à l'explosion plus terrible qui eut lieu dans cette contrée en 1851, elle ne doit, pas plus dans les départements de la rive gauche du Rhône que dans ceux de la rive droite, être portée

au compte de la population des fabriques. On ne saurait même le proclamer trop haut, ce n'est pas du sein des grandes villes que surgirent les passions sauvages qui s'attaquaient au principe même de la société. Dans la Provence comme dans le Languedoc, ce fut une partie des populations rurales les plus étrangères au mouvement intellectuel du pays, qui parut alors en proie à des aveuglements sans nom. Cette remarque s'accorde avec les faits observés dans les autres régions de la France ; elle doit servir à mettre en relief un des côtés les plus intéressants du mouvement intellectuel parmi les classes ouvrières : à savoir que, dans les moments d'excitation, quand les digues étaient rompues, la passion a été d'autant plus brutale que l'esprit était demeuré plongé dans une ignorance plus profonde.

Sous le rapport de la sécurité du travail, on doit dire que la Provence possède dans la spécialité de son domaine industriel des garanties particulières. Nulle part, les industries locales ne paraissent avoir une base plus solide. Tantôt les matières premières mises en œuvre dans les fabriques sont produites sur les lieux mêmes, tantôt elles sont tellement encombrantes, qu'elles ne pourraient supporter les frais de transport sur un autre point du territoire. L'importante cité marseillaise, où abondent tant d'éléments de prospérité, se trouve en outre, comme lieu d'arrivage, admirablement placée pour faire subir les manipulations préliminaires aux matières brutes venant du dehors et destinées à nos fabriques. Seulement, ce serait, à notre avis, une véritable erreur que de sortir de cette arène spéciale et de prétendre acclimater ici, par

des moyens factices et comme en une serre chaude, des applications d'une nature plus manufacturière. Que la Provence, que Marseille prennent aux pays du nord, à la Flandre et à l'Alsace, leurs procédés mécaniques, rien de mieux, pourvu qu'elles ne songent pas en même temps à leur disputer le patrimoine des industries textiles. Vainement on a dit que Marseille avait l'avantage de recevoir de première main et à moindres frais les laines et les cotons; vainement on a fait valoir que le gigantesque ouvrage qui conduit les eaux de la Durance dans cette ville, en créant des forces hydrauliques considérables, est venu faciliter l'essor industriel de son territoire [1] : jamais le climat des rivages méditerranéens ne conviendra aux fabriques de tissus qui ont fait la prospérité de Mulhouse, de Roubaix, de Rouen, etc. Où prendrait-on d'ailleurs un personnel approprié aux besoins de pareils ateliers, lorsqu'on est obligé déjà, pour tous les travaux un peu rudes, de recourir à une aide extérieure. Chaque contrée en France a son rôle, et concourt sous une certaine forme à la prospérité générale. La Provence n'a point à s'écarter de la voie singulière qu'elle s'est ouverte : il doit suffire à son ambition de la féconder et de l'élargir.

1. On sait que ce canal, dont la construction fait honneur à la science moderne, a près de 156 kilomètres de longueur, et traverse 20 kilomètres de souterrains et de nombreux aqueducs, dont l'un, celui de Roquefavour, étonne par sa hardiesse.

LIVRE HUITIÈME

L'ÉTAT DES POPULATIONS OUVRIÈRES EST-IL EN VOIE DE S'AMÉLIORER? — MOYENS D'AMÉLIORATION.

CHAPITRE I

COMMENT ON DOIT POSER LA QUESTION DE SAVOIR SI L'ÉTAT DES OUVRIERS EST EN VOIE D'AMÉLIORATION. — ÉLÉMENTS A EXAMINER.

« Quand on s'occupe de l'homme et de ses lois, a dit un des écrivains les plus célèbres de ce siècle, on doit le prendre tel qu'il est, dans l'intégrité de son être ; le scinder, c'est le détruire. Or, l'homme n'est pas un pur esprit, il n'est pas non plus un simple animal. Distingué de celui-ci par la pensée et la liberté, s'il cesse d'être libre, il cesse d'être homme, il devient ce que la loi romaine appelait très-justement *res*, une chose [1]. » Ces paroles ont l'avantage de résumer très-clairement sous sa double face la question indiquée en tête de ce chapitre. Il est évident, en effet, qu'elle embrasse deux points de vue, le point de vue des améliorations concernant l'intérêt moral, et le

1. *Question du travail*, par M. de Lamennais, 1848.

point de vue des améliorations concernant l'intérêt matériel. Les rapports du physique et du moral ont de tout temps occupé une large place dans les études philosophiques; mais dans un ouvrage comme le nôtre, nous n'avons à les examiner qu'en économiste[1]. Or, il n'y a rien en économie politique qui soit aujourd'hui mieux établi que l'intime relation existant entre l'état moral de l'homme et sa situation matérielle. La misère avec l'ignorance, avec l'abattement qu'elle entraîne, est l'ennemie manifeste de tout perfectionnement. Certes, on peut citer des cas où une moralité plus scrupuleuse n'accompagne pas un bien-être plus grand. Ce sont là des cas individuels. Le point affirmé tout à l'heure est devenu un de ces faits auxquels la conscience des peuples civilisés prête toute l'autorité d'un principe.

La question relative à l'état matériel des ouvriers, envisagée isolément, se réduit à examiner s'ils jouissent de plus d'aisance, de plus de bien-être. Quant à la question concernant l'état moral, elle revient à savoir si leur esprit est plus éclairé, si leur vie est plus régulière. Les mœurs et l'instruction, voilà bien, en effet, les deux pivots autour desquels roule tout le progrès par rapport à l'ordre moral.

Ainsi, en dernière analyse, demander si l'état des ou-

1. Dans un travail sur les *Causes morales et les remèdes moraux des crises alimentaires*, M. Frédéric Passy s'exprimait ainsi : « Les « sociétés, comme les individus qui les composent, ont leur physique « et leur moral unis entre eux par un intime rapport. Et pour « elles, comme pour les individus, nulle modification ne s'opère « dans l'un des termes de ce rapport qui constitue la vie, sans « avoir sa cause ou son contre-coup dans l'autre. »

vriers est en voie de s'améliorer, c'est demander si, en prenant un terme de comparaison à une époque antérieure, les ouvriers sont plus heureux, plus éclairés et plus moraux. Aujourd'hui, la comparaison peut s'appliquer utilement à un intervalle d'une dizaine d'années, parce que ce laps de temps nous ramène à une époque qui a été le point de départ d'un mouvement considérable, et parce que des modifications importantes sont intervenues depuis lors, soit dans les faits industriels soit dans les lois et les institutions concernant le travail. Mais comment procéder dans cette recherche qui est, en réalité, la pensée essentielle de ce livre? — Aux éclaircissements résultant de l'examen des faits relatifs à telle ou telle région, il faut en joindre d'autres qui embrassent l'universalité. Il faut déterminer les moyens d'amélioration qui s'accordent le mieux avec les tendances de notre sociabilité, qui répondent le mieux aux exigences de l'ordre économique telles qu'elles résultent des merveilleux développements de l'industrie et du mouvement général de la civilisation.

Que de telles recherches tiennent par les liens les plus intimes aux intérêts de la société tout entière, on ne saurait le contester; il est même très-facile de s'en rendre compte. On n'a qu'à songer d'une part aux principales évolutions accomplies dans le sein des populations ouvrières, et d'autre part aux faits qui sont venus successivement poser devant l'opinion publique les grandes questions qui les intéressent.

A aucune époque de notre histoire, les classes ouvrières n'avaient été complétement étrangères au mouvement

général de la société. Durant les siècles mêmes où elles sont plongées dans les plus profondes ténèbres, si nous pouvons saisir, au milieu des récits des chroniqueurs, quelque peinture de leur état moral, nous les voyons ressentir en une certaine mesure les émotions qui agitent les autres classes sociales. Au temps des croisades, au temps des guerres avec l'Angleterre ou des guerres de religion, par exemple, le mouvement n'avait-il pas pénétré jusqu'aux dernières couches populaires? Cependant, sous l'ancienne monarchie, on chercherait en vain, parmi les masses, un courant d'idées, un travail intellectuel qui leur fût propre. Exclues de toute participation à la vie publique, elles n'ont pas, comme le clergé, la noblesse ou la bourgeoisie, une histoire politique à elles. La condition des travailleurs éprouve, il est vrai, de successives transformations : grâce à l'idée chrétienne, elle se relève de l'avilissement antique; mais, en définitive, les ouvriers restent enfermés dans la corporation, qui, après les avoir protégés à l'origine, les entoure peu à peu d'inextricables liens. Après la révolution de 1789, les classes ouvrières entrent dans la société générale; le tourbillon les emporte et les confond au sein de la grande unité française. Quand elle cherchait à déraciner jusque dans leurs fondements toutes les anciennes classes, la révolution ne pouvait pas songer à en former une avec les travailleurs affranchis des anciennes entraves; elle appelait les intelligences populaires à participer activement et non plus seulement par reflet au mouvement général des esprits. Il y avait encore avec le passé cette différence, que le développement prenait un caractère poli-

tique, et que le mur étroit de la corporation n'était plus là pour l'arrêter.

La législation disciplinaire du consulat et de l'empire posa les premières assises de la société industrielle. Restant fidèle au principe de la liberté du travail, mais sentant déjà le besoin d'en prévenir les écarts, elle commença d'ébaucher le droit public de l'industrie renaissante. A une époque où toute la vie du pays débordait au dehors sous nos drapeaux victorieux, il était impossible que les masses ne ressentissent point l'influence des idées militaires communes à toute la nation. De même que le sentiment politique les avait agitées après 89, de même alors ce qui les dominait et les passionnait, c'était le sentiment national. On le reconnut bien au moment de nos désastres; toute l'activité morale des populations laborieuses s'était réfugiée dans ce noble instinct. Sous la restauration, à mesure que l'industrie, se développant après le rétablissement de la paix, étonnait les regards par la rapidité de ses triomphes, quelques symptômes semblèrent déjà présager pour les classes ouvrières une vie propre dont les éléments s'élaboraient; mais rien encore n'annonçait un courant d'idées et d'intérêts assez spécial et assez fort pour commander l'attention des hommes d'État.

De la révolution de 1830 date un changement considérable. A voir le gouvernement se préoccuper avec une inquiète sollicitude du sort des ouvriers, soit en cherchant à créer de nouvelles sources de travail, soit en multipliant les écoles, en développant l'institution des caisses d'épargne, celle des salles d'asile, etc., il est facile de juger qu'une force naguère inconnue le presse et le sollicite.

Les gouvernements n'ont pas d'ordinaire l'habitude de s'avancer dans une voie nouvelle sans y être poussés par le besoin de la société. L'initiative chez les dépositaires du pouvoir consiste à reconnaître les nécessités publiques avant qu'elles n'éclatent violemment. A son avénement, le gouvernement de 1830 comprit que la réalité sociale acquise déjà aux ouvriers réclamait de sa part une active vigilance. L'industrie favorisée prit un essor inouï jusque-là; la population employée dans les fabriques se développa rapidement; son état moral et matériel appela les regards des publicistes et des économistes. Les problèmes qui se rattachent à la vie industrielle acquirent une importance chaque jour croissante. La politique s'empara de ces questions, et leur prêta la publicité dont elle disposait; mais en même temps, on vit paraître mille écrits passionnés concernant les ouvriers. On annonçait le remède aux vicissitudes du travail, on promettait le bien-être, ici dans la vie claustrale du phalanstère, là dans des ateliers publics élevés sur les ruines des ateliers privés, ailleurs dans quelque décevante et chimérique *Icarie*. Aucune de ces influences ne put arriver à prévaloir; leur action engendra cependant une fermentation profonde où l'extravagance et l'injustice se mêlaient à des aspirations sérieuses et légitimes, des besoins factices à des nécessités réelles. Un résultat était constant : c'est que les ouvriers commençaient à penser à part, à se considérer comme en dehors de la société générale, dont un peu plus de réflexion et d'expérience devait infailliblement les rapprocher.

La révolution du 24 février éclata inopinément au mi-

lieu de ces circonstances; les ouvriers ne l'avaient pas faite, mais ils s'en emparèrent immédiatement. Incapables de la diriger et de se diriger eux-mêmes au milieu d'un pareil tourbillon, ils la tinrent entre leurs mains; ils dominèrent un moment la situation. Leur intervention soudaine eut un résultat irrécusable, celui de rendre immédiatement impossible un retour en arrière. Quand on songe aujourd'hui à l'enivrement que devait exciter cette importance subite, on s'étonne bien moins de quelques excès commis sur divers points du territoire que de la rapidité avec laquelle l'ordre se rétablit. Il fallait, je le dis à l'honneur de la société tout entière, il fallait qu'il y eût dans ces âmes ardentes de profonds instincts d'honnêteté; mais bientôt, la séparation commencée avant 1848 devint plus large et plus flagrante. Elle éclata dans les faits comme dans les idées. La principale tâche de notre époque a été de chercher à rétablir peu à peu l'unité détruite.

Les efforts qui ont été faits pour améliorer l'état des populations ouvrières, au double point de vue auquel nous l'envisageons, au point de vue de leur intérêt moral et au point de vue de leur intérêt matériel, attestent avec la dernière évidence que la haute portée de cette tâche a été comprise. Mais quels résultats a-t-on obtenus? quel bien a-t-on réalisé? en un mot, où en est-on? Voilà ce que nous allons rechercher : en faisant connaître les œuvres actuellement achevées, nous nous efforcerons de jeter quelques éclaircissements sur la marche qu'il convient de suivre à l'avenir.

CHAPITRE II

SUR LES MOYENS D'AMÉLIORATION DÉRIVANT DES LOIS DESTINÉES A PROTÉGER LES OUVRIERS DANS LEUR TRAVAIL. — ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES. — APPRENTISSAGE. — DURÉE DU TRAVAIL DES ADULTES, ETC.

Les lois inspirées par l'esprit de notre temps pour protéger l'ouvrier dans son travail se rapportent à la fois à l'intérêt moral et à l'intérêt matériel. Elles se lient étroitement aux tendances essentielles de notre civilisation. Elles doivent compter parmi les conditions fondamentales que comporte en France une équitable application du principe de la liberté du travail. L'exécution de ces lois constitue en quelque sorte une dette de la société envers une partie de ses membres; dette sacrée, surtout quand il s'agit des enfants.

Un vif intérêt s'attache à la jeune population qui commence dans les manufactures l'apprentissage de la vie laborieuse; la connaissance du véritable état des choses, par rapport au rôle qui lui est attribué, est indispensable pour apprécier les effets de la loi destinée à protéger ses premiers travaux. La portée de cette loi est immense; elle s'étend sur tout l'avenir de la famille, elle touche aux intérêts les plus élevés de l'industrie [1]. En réunissant, et

1. En distribuant des récompenses aux enfants des fabriques dans la ville de Mazamet, M. Remacle, préfet du Tarn, disait avec raison que « rien n'était plus propre à assurer l'avenir de l'industrie, à faciliter ses succès, à les étendre, que de lui préparer une population saine, instruite et vigoureuse, habituée au travail et s'y attachant de bonne heure. »

en contrôlant les unes par les autres, des données puisées à des sources diverses, il paraît possible d'évaluer au chiffre de *cent mille* le nombre des enfants âgés de moins de seize ans travaillant dans des ateliers assujettis à la loi du 22 mars 1841, c'est-à-dire dans les manufactures et usines à moteur mécanique ou à feu continu, et dans les fabriques réunissant plus de vingt ouvriers [1].

Les enfants sont très-inégalement répartis entre les différentes industries. Les filatures mécaniques du coton, de la laine et du lin sont de tous les établissements ceux qui en renferment le plus. On doit noter aussi les filatures de soie, naguère simples ateliers de famille, mais qui forment aujourd'hui, dans plusieurs de nos départements méridionaux, des usines importantes utilisant les bras d'un assez grand nombre de jeunes filles. Les enfants sont infiniment moins nombreux dans les tissages mécaniques, qui n'existent encore, du moins sur une grande échelle, que pour le coton et le lin [2]. En dehors de nos fabrications textiles, je ne crois pas que les autres établissements de tout genre contiennent à eux tous un dixième du nombre total des enfants enrôlés au service de l'in-

1. Ce chiffre de cent mille, déjà considérable par lui-même, se grossit beaucoup si l'on songe que les individus qui le composent se renouvellent incessamment, de telle sorte qu'au bout d'un certain espace de temps, dix années, vingt années par exemple, ce n'est plus cent mille, mais trois cent mille, mais six cent mille individus qui ont éprouvé l'influence de la loi.

2. Nous avons eu l'occasion de dire que le tissage de la laine ne faisait que commencer à prendre de l'importance. Quant à la soie, malgré les applications mécaniques signalées plus haut, il est toujours vrai que la très-grande masse du travail s'effectue sur des métiers à bras.

dustrie manufacturière. On peut donc affirmer que, sauf certaines spécialités où les enfants sont employés dans des conditions toutes particulières, comme dans les fabriques de papiers peints, le principal intérêt de la question se concentre dans le domaine de la filature et du tissage mécaniques.

D'après la loi existante, les enfants ne peuvent être admis dans les fabriques avant l'âge de huit ans; la durée du travail est fixée à huit heures au plus sur vingt-quatre jusqu'à douze ans, et à douze heures de douze ans à seize. Le travail de nuit est interdit, sous réserve de quelques exceptions qui s'appliquent seulement aux enfants âgés de treize ans. Le travail doit être interrompu les dimanches et jours de fête. Les enfants doivent fréquenter une école jusqu'à douze ans, et même après cet âge, s'ils ne justifient pas qu'ils ont reçu l'instruction primaire élémentaire. Telles sont les dispositions essentielles de la loi; comment sont-elles exécutées?

Lors des visites que j'ai souvent faites dans nos différents districts manufacturiers, je n'ai rencontré presque nulle part d'enfants occupés avant huit ans. Des enquêtes antérieures à la loi avaient démontré que, dans certaines localités et dans certains genres d'industrie, on les recevait à sept ans et même à six. Ce travail prématuré était un abus désolant dont la disparition presque générale constitue un bien réel. La limitation du travail à huit heures, pour les enfants de huit à douze ans, impliquait l'organisation des relais qui ont suscité diverses objections. Ce système a été cependant mis en pratique, mais seulement dans de rares établissements, par exemple,

dans quelques-unes des vastes manufactures du Haut-Rhin, où nous avons eu à signaler tant d'utiles et ingénieuses combinaisons. Ici se présente, il faut l'avouer, le nœud gordien de la loi. Peut-on concilier les relais avec les exigences industrielles? Peut-on, d'un autre côté, concilier le travail uniforme de douze heures avec la fréquentation des écoles? Si, pour échapper à cette alternative, on retarde l'âge d'admission, ne risque-t-on pas, en diminuant la masse des salaires, de rendre trop lourd, dans les familles nombreuses, le fardeau qu'elles ont à supporter? Ces questions, qui peuvent servir à expliquer les embarras du passé, touchent de trop près aux intérêts de la famille ouvrière pour qu'on ne doive pas, si difficiles qu'elles soient à résoudre, se faire un devoir de les éclaircir.

Dans un projet de loi préparé en 1847, on s'était prononcé pour le système qui consiste à astreindre tous les enfants à un même travail de douze heures, en retardant jusqu'à 10 ans l'âge d'admission dans les fabriques. A l'appui de cette combinaison, on alléguait les difficultés mêmes dont les deux catégories avaient été la source. L'enfant, disait-on, est indispensable à l'adulte auprès duquel il est employé; les relais troublent l'atelier, nuisent quelquefois à la bonne fabrication à cause du changement de main qu'ils nécessitent dans un même travail. On ajoutait encore que, d'après la méthode des séries, les enfants qui vont ordinairement dans les usines avec leurs parents sont obligés de quitter l'atelier avant l'heure où cesse le travail des adultes, et qu'ils se trouvent en-

suite abandonnés à eux-mêmes, et trop souvent entraînés à errer sur la voie publique. Le projet conçu dans ce sens n'avait pas prévalu dans le sein de la commission de l'ancienne Chambre des pairs qui en avait été saisie par le gouvernement. Distinguant l'enfance de l'adolescence, la commission avait maintenu les distinctions antérieures[1].

Sans prétendre que le système adopté par la commission de la Chambre des pairs soit exempt de tout inconvénient, je crois qu'il en offre moins que celui qui veut mettre sur une même ligne les enfants ayant accompli leur neuvième année et les ouvriers adultes. Est-ce d'ailleurs établir une distinction arbitraire que d'admettre une différence dans la somme d'efforts imposés aux enfants de 8 à 12 ans et celle imposée aux enfants de 12 à 16? Évidemment non; cette différence s'accorde avec les lois naturelles qui président au développement de la force humaine. Si l'industrie a des exigences, et des exigences respectables, la nature a aussi les siennes, et on reconnaîtra certainement que celles-ci doivent occuper le premier rang. La loi du 22 février 1851 sur l'apprentissage a tranché la question dans ce sens : elle a admis le principe d'une différence entre la durée du travail des enfants

1. La question a été reproduite depuis cette époque devant le Conseil général des manufactures et du commerce qui, abandonnant une opinion émise en 1845 en faveur de l'uniformité dans la durée du travail, s'est expressément rallié au régime des catégories. Il avait même été plus loin que la loi de 1841, il avait demandé qu'on réduisît à six heures pour les enfants de 8 à 12 ans la durée du labeur journalier.

et celui des adultes. Cette loi interdit de faire travailler l'apprenti qui n'a pas atteint 14 ans, plus de dix heures. Des écoles convenablement adaptées aux exigences du système des relais pourront, d'ailleurs, fournir les moyens d'employer utilement le temps resté libre. Avec la combinaison qui élève la durée du travail à douze heures pour les enfants de 10 ans, on ne trouverait plus de place pour l'enseignement religieux ni pour l'instruction primaire. A 10 ans, l'enfant n'a pas fait sa première communion ; il possède à peine, en se plaçant dans l'hypothèse la plus favorable, les premiers éléments d'une instruction qui va rester stérile faute d'avoir eu le temps nécessaire pour prendre racine dans son esprit. Cependant, le voilà soumis à douze heures de travail auxquelles il faut ajouter deux heures soit pour les repos, soit pour les repas, et une demi-heure au moins en moyenne pour se rendre le matin et le soir à la fabrique. En dehors de ces quinze heures, veut-on le conduire au catéchisme ou à l'école ? C'est impossible ; à peine y a-t-il assez de temps pour le sommeil. Que le travail soit, au contraire, fixé à huit heures jusqu'à 12 ans, et l'on peut alors satisfaire aux exigences de l'éducation en consacrant deux ou trois heures à la culture de l'esprit et du cœur. Ce système se prête à toutes les combinaisons qui pourraient être adoptées pour développer l'instruction primaire parmi les populations industrielles. Ainsi, sur cette question tant débattue des catégories, la vue des faits, c'est-à-dire l'ensemble des observations recueillies dans les manufactures, nous a porté à penser qu'une distinction était inévitable et qu'il fallait dès lors prendre son

parti des quelques embarras intérieurs qui en pourraient être la conséquence[1].

On devait entrer bien plus aisément dans la pensée de la loi pour les enfants de 12 à 16 ans qui peuvent travailler douze heures. Cette fixation avait paru perdre de son importance le jour où une loi générale vint déterminer ce chiffre comme un maximum pour tous les ouvriers dans les manufactures et les usines. Grâce à ce nouvel acte, de notables améliorations s'étaient opérées sous le rapport de la durée du travail ; les abus, quand il s'en produisait, n'étaient plus poussés aussi loin qu'autrefois. Mais, comme nous le dirons tout à l'heure, on tend sur différents points à mettre en oubli la loi des douze heures, et les fâcheux effets de cette infraction rejaillissent aussitôt sur les enfants.

Que se passe-t-il au sujet du travail de nuit qui ne peut être toléré au-dessus de 13 ans que dans certains cas exceptionnels, ou dans les établissements à feu continu, et à la condition de compter deux heures pour trois? Dans les usines à feu continu, où le travail de nuit est indispensable, et où l'ouvrier doit apprendre de bonne heure à y plier ses habitudes, cette condition de compter deux heures pour trois nous a toujours paru de nature à entraîner une gêne inutile. Quant aux industries qui ne sont pas en droit d'invoquer les exceptions prévues, l'interdic-

1. La *Société industrielle de Mulhouse*, qui, dès l'année 1827, s'était préoccupée de cet important objet, avait émis son opinion sur le projet de 1847, après un rapport très-bien motivé de M. le docteur Penot. Relativement à la question actuelle, elle avait demandé le maintien des relais en proposant, pour les enfants de 8 à 12 ans, de diviser la journée en deux demi-journées de six heures.

tion du travail de nuit pour les enfants est de la plus haute utilité. La généralité des manufacturiers l'ont parfaitement compris. Cependant, là où l'on se met à enfreindre la règle relative à la durée du travail des adultes, on est amené à violer aussi la disposition concernant le travail de nuit de la part des enfants.

L'idée qui a fait interdire le travail des enfants les dimanches et jours de fête, cette idée que recommandent en même temps et la religion, et l'hygiène, et l'économie industrielle, était respectée dans plusieurs de nos pays de fabrique, même avant la loi de 1841. Au sein de l'industrie alsacienne, par exemple, la fermeture des ateliers durant les jours fériés a toujours été à peu près générale. A une autre extrémité de la France, dans les cités manufacturières du Midi, l'observation du dimanche est enracinée comme un fait traditionnel dans les mœurs populaires. C'est dans le nord de la France, c'est dans certains districts de la Normandie et de la Champagne, c'est à Paris et dans le vaste rayon de la capitale, qu'on s'était le plus écarté de l'ancienne coutume. Il n'y est pas rare qu'on s'en écarte encore.

Une amélioration d'une autre nature, qui appartient aussi à l'ordre moral, n'est pas moins désirable : je veux parler du développement de l'instruction primaire parmi la jeune population des fabriques. Je cite d'abord le bien : ici j'ai trouvé des écoles nouvellement fondées ; là on avait élargi celles qui existaient déjà ; ailleurs on avait ouvert des classes du soir. J'ai parlé, dans le cours de cet écrit, de la création dans certaines usines de petites écoles propres à concilier les prescriptions de la loi avec

les nécessités de la fabrique. Malgré ces efforts, on ne saurait s'empêcher de dire d'une manière générale que les écoles sont tout à fait insuffisantes ; souvent elles sont trop éloignées des fabriques; souvent aussi on n'accommode point les heures des classes avec le besoin des ateliers. Le croirait-on? Paris, est une des villes où le vœu de la loi de 1841 est le plus loin d'être rempli sous ce dernier rapport.

Je mentionne avec plaisir des conquêtes effectuées sur un autre point, à savoir, les conditions de salubrité jugées nécessaires à l'intérieur des usines. Dans la plupart des grandes manufactures, on est allé au-devant des observations. L'insalubrité, qui n'est pas inhérente à telle ou telle manipulation et résulte seulement des dispositions matérielles d'un édifice, est aujourd'hui un mal exceptionnel dans nos grandes fabriques, et qui tend à le devenir chaque jour davantage. Les chefs de notre industrie se font un point d'honneur d'avoir des ateliers bien tenus. — On ne s'est pas autant préoccupé de la sûreté que de la salubrité. J'admets que les accidents résultant des appareils mécaniques soient fréquemment une suite de la négligence de l'ouvrier; il n'en serait pas moins nécessaire de prendre des précautions contre les effets de cette négligence même. La prudence du patron doit tendre à suppléer à celle des individus qu'il emploie. Or, des faits affligeants sont chaque jour constatés. Il est à désirer que l'autorité de la loi, tout en respectant les limites naturelles de la réglementation en pareille matière, vienne favoriser la propagation des mesures salutaires adoptées seulement jusqu'à ce jour dans quelques rares usines.

J'ai entendu beaucoup de chefs d'établissement en exprimer le vœu. Qu'on précise ce que nous avons à faire, disent-ils, et nous le ferons tout de suite ; nous aimons mieux un règlement, même sévère, qu'une responsabilité indéterminée[1].

En somme, il faut dire pour être vrai que si, en prenant les choses au point où elles en sont arrivées par rapport à l'exécution générale de la loi de 1841, on trouve quelques traces de son heureuse influence, ces traces ne sont que partielles et peu profondes. Il reste à combler diverses lacunes ; le bien a besoin d'être généralisé ; l'application de la règle a besoin de devenir uniforme. La moyenne annuelle de l'exécution, calculée pour plusieurs années, ne s'élève point ; elle a même pendant quelque temps semblé fléchir. Il suffit de songer aux nécessités de la concurrence pour reconnaître que le mal doit engendrer le mal. Dès que l'exécution n'est pas générale, la loi est condamnée à tomber en désuétude. L'inexécution de

1. Nous ne sommes pas de ceux qui se sont plaints que le domaine légal ait été trop limité en 1841. Nous avons regretté, au contraire, qu'on ne se fût pas alors renfermé dans le cercle des filatures, des tissages mécaniques et de quelques industries d'une nature spéciale, comme la fabrication des papiers peints. On aurait satisfait de cette façon à tous les besoins véritables ; et, avec un objet plus circonscrit, la tâche eût été plus facile à remplir au début. Les Anglais, qui possèdent à un si haut degré le sens pratique, et qui ont su organiser un système de surveillance efficace, ont ainsi procédé. Leurs premières lois sur les enfants avaient spécifié nettement les industries assujetties à la surveillance, et elles ne se sont agrandies qu'au fur et à mesure des besoins constatés. La faculté laissée aux règlements d'administration publique par la loi de 1841 aurait suffi d'ailleurs à toutes les éventualités.



telles ou telles dispositions ainsi que les différences injustes et choquantes qui se sont produites dans l'application entre telle ou telle localité, ont tenu à l'organisation même de la surveillance. La loi de 1841 laisse sous ce rapport la plus grande latitude au gouvernement. Peut-être à l'origine, quand il fallait ménager la transition entre deux états de choses différents, suffisait-il d'instituer, comme on l'a fait, des commissions locales gratuites. Ce ne pouvait être là qu'un moyen provisoire. On s'en était trop remis à l'autorité préfectorale qui a déjà tant d'affaires sur les bras, et qui ne se trouve pas toujours dans les conditions nécessaires pour dominer de hautes influences locales. La nécessité d'un contrôle direct, d'une impulsion efficace s'est fait sentir en plus d'une occasion. Les commissions gratuites ne peuvent fonctionner d'une manière suivie, que si elles obéissent à une même pensée, que si elles marchent dans une même voie, sous la direction du pouvoir central, seul en mesure d'apprécier la portée pratique d'une telle œuvre [1].

Dans leur sens général, les observations qui précèdent s'appliquent aux autres lois protectrices du travail, notamment à la loi sur l'apprentissage, à la loi sur la durée du travail des adultes. En ce qui concerne les apprentis, l'intervention de l'autorité a soulevé plus d'objections que son intervention par rapport aux enfants des manufac-

1. On s'était occupé à diverses reprises dans le sein de l'administration des moyens de constituer la surveillance sur des bases plus sûres. M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a fait procéder, durant ces dernières années, à de nouvelles recherches et à de nouvelles études sur cette question si importante.

tures. Dans l'apprentissage, a-t-on dit, la loi ne s'adresse plus à des agglomérations nécessitant un régime disciplinaire spécial et au sein desquelles l'enfant est tout à fait soustrait à la surveillance paternelle. Ici on est obligé de pénétrer sous le toit domestique; on court risque de se heurter à chaque pas aux prérogatives les plus délicates de la famille. Certes, ce sont là des raisons qui commandent de n'agir qu'avec une extrême prudence, de n'instituer qu'un patronage très-circonspect, mais non de considérer comme lettre morte des dispositions motivées par de trop fréquents abus.

La loi sur les douze heures de travail est évidemment plus facile à mettre à exécution. La conscience publique proclame que demander à l'homme 12 heures sur 24, c'est exiger de lui un assez long effort. Dans beaucoup de métiers, au sein des villes, on est depuis longtemps en deçà de ce terme. Cependant, la limitation légale courrait gros risque, si l'on n'y tenait pas la main, d'être journellement dépassée. Rien de plus facile que de trouver quelque prétexte pour s'en écarter. Faut-il le dire? Dans certains ateliers, heureusement en fort petit nombre, on a parfois usé d'inqualifiables subterfuges pour dissimuler l'infraction. Tantôt on s'est dispensé d'interrompre l'ouvrage de telle ou telle catégorie d'ouvriers pendant l'heure des repas, sans compter néanmoins ce temps-là dans les douze heures; tantôt on a prolongé le travail au delà du terme, comme d'une manière incidente, deux ou trois fois par semaine, tout en laissant ostensiblement subsister la règle prescrite; d'autres fois, on a mêlé à dessein la question du salaire avec la question de la

limitation légale, et cela en vue d'égarer l'opinion des ouvriers sur l'effet direct de la loi. Des corps constitués, dont la compétence est hors de doute, ont hautement signalé cette regrettable tendance. Si l'observation de la règle n'est pas uniforme, les conditions normales de la concurrence sont dès lors visiblement troublées. Pour cette loi comme pour celle qui concerne les enfants, l'inexécution est contagieuse de sa nature. Il peut arriver que la grande majorité des fabricants, quoique sympathique à toutes les prescriptions d'ordre moral, se voie peu à peu dominée par une imperceptible minorité.

Les ouvriers attachent-ils eux-mêmes de l'intérêt aux prescriptions limitatives du travail quotidien? C'est évident; il suffit pour cela que leur jugement n'ait pas été influencé par de fallacieuses suggestions. Nous en avons rencontré cent fois la preuve palpable[1]. — Qu'on veuille bien nous permettre de rappeler que nous nous

1. Nous avons eu à en citer des exemples plus haut, notamment dans les chapitres consacrés aux ouvriers de l'Alsace, et aux ouvriers de la Loire. En voici un autre que nous puisons dans une longue lettre adressée par un ouvrier de la Seine-Inférieure, à la date du 29 novembre 1852, à un éminent et honorable magistrat dont la perte a été vivement sentie, M. Daviel, procureur général à Rouen. M. Daviel nous avait spontanément donné communication de cette lettre qui est restée entre nos mains, et à laquelle il paraissait attacher de l'importance. Nous y lisons : « L'un des actes qui sont le « plus approuvés par les personnes raisonnables, c'est celui qui fait « respecter la loi sur la durée du travail, loi sage et humaine con- « tre laquelle pourtant..... Enfin, on fait respecter la loi ; c'est très- « bien. Honneur à ceux qui font leur devoir ; ceux qui n'en sont « point satisfaits s'y habitueront et dans quelque temps, ils n'y pen- « seront plus. Il en sera de même à l'égard des autres limites à « poser dans les conditions du travail... »

sommes expliqué dans notre livre, *Les ouvriers en famille*, sur les raisons qui légitiment l'intervention de la loi par rapport à la durée du travail des adultes attachés aux manufactures et aux usines[1]. Nous n'avons pas à y revenir ici. Par un motif analogue nous ne dirons rien d'autres lois qui ont un caractère plus spécial, comme la loi sur le tissage et le bobinage. Tenir la main à l'exécution de ces lois, c'est servir la cause de l'intérêt moral et de l'intérêt matériel de la grande famille ouvrière. Nous l'avons exprimé au commencement de ce chapitre : les dispositions de ce genre sont un corollaire indispensable du principe de la liberté du travail. Séparée de toute règle, affranchie de toute limite, la liberté du travail n'aboutirait qu'à l'oppression. Autre point de vue : comment pourrait-on inculquer aux ouvriers le respect des lois, s'ils voyaient violer ouvertement celles qui sont destinées à les protéger !

Une observation d'un autre ordre nous semble appelée par ce qui précède ; elle a d'ailleurs cet avantage qu'elle s'accorde à merveille avec le caractère des généreuses initiatives auxquelles la France est accoutumée et dont notre temps a vu d'éclatants exemples. Nous voulons parler de la nécessité d'étendre les lois, dont nous venons d'énoncer l'objet, chez toutes les nations civilisées. En rapprochant les peuples, en mêlant leurs intérêts, le développement industriel du XIX[e] siècle et les prodigieux changements opérés dans les voies de communication, tendent à démontrer aux diverses branches de la famille

1. V. le 12[e] *Entretien*.

humaine qu'elles sont solidairement associées dans la grande tâche d'élargir la domination de l'homme sur le monde matériel. Toutefois, en dépit de rapprochements multiples, en dépit d'un contact devenu journalier, le régime intérieur de l'industrie diffère d'un pays à l'autre. Ainsi, les peuples n'ont pas tous une loi pour protéger l'enfance contre les abus dans les fabriques. Chez ceux qui en ont une, les dispositions adoptées ne sont pas les mêmes. Là, l'égide de la loi s'étend sur les femmes, au moins dans certains établissements; ici, le sexe le plus faible est abandonné à tous les hasards de la vie des ateliers. Là, on a imposé des limites au travail journalier des adultes; ici, on laisse aller la liberté jusqu'à la licence. Quelquefois, on a pensé à prémunir les ouvriers contre les accidents provenant des appareils mécaniques; le plus souvent on n'a prescrit aucune précaution de ce genre. Combien il serait désirable cependant de voir toutes les nations civilisées marcher dans la carrière sous un même étendard [1]. L'uniformité de cette partie des lois serait un progrès au point de vue chrétien et au point de vue social. Ce progrès serait encore plus utile au monde que celui résultant de l'essor donné à la pro-

1. Les lois relatives à la propriété industrielle, telles que les lois sur les brevets d'invention, les marques et les dessins de fabrique, ne varient pas moins que celles qui s'appliquent à la discipline du travail. Chaque pays gagnerait à ce que ces matières fussent réglées d'une façon uniforme. On rendrait ainsi plus facile l'exécution de mesures que recommandent à la fois l'économie politique et la morale. — *V.* Quelques observations analogues dans notre livre: *L'industrie contemporaine, ses caractères et ses progrès chez les différents peuples*, pag. 515 et 516.

duction ou des perfectionnements réalisés dans les produits industriels, s'il n'était pas vrai de dire qu'il en doit être la conséquence.

CHAPITRE III

SUR LES MOYENS D'AMÉLIORATION DÉRIVANT DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE. — NOUVELLES APPLICATIONS DU PRINCIPE DE LA MUTUALITÉ. — SOCIÉTÉS CONTRE LES CHÔMAGES, ETC.

Si l'on a entendu débattre très-longuement de nos jours la question des institutions de prévoyance, du moins peut-on dire qu'ici la discussion n'a pas été stérile; elle a amené des mesures très-caractérisées et éminemment fécondes. Ce serait sortir de notre sujet actuel que de raconter l'histoire des institutions de ce genre existant dans notre pays, ou d'exposer les détails de leur organisation. Nous avons eu déjà l'occasion de préciser les avantages qu'offrent aux ouvriers les trois créations dans lesquelles se résument les efforts de notre temps pour constituer le mécanisme public de la prévoyance, à savoir : les caisses d'épargne, la caisse de retraites et les sociétés de secours mutuels [1]. L'utilité de ces institutions, d'ailleurs, n'est plus controversée. Les résultats qu'elles donnent permettent d'entrevoir les avantages

1. V. *Les Ouvriers en famille.* — Un *Manuel élémentaire des sociétés de secours mutuels et de la caisse de retraites à l'usage des ouvriers des villes et des campagnes* a été ajouté à la dernière édition.

bien plus considérables que promet l'avenir, soit par rapport à l'ordre industriel, soit par rapport à l'ordre moral. Considérées dans leur essence même, les créations de ce genre n'ont pas seulement l'avantage de stimuler l'esprit de prévoyance quand il existe, et de le faire naître quand il n'existe pas; leur principal mérite consiste à rendre la prévoyance efficace.

C'est par l'intermédiaire des sociétés de secours que le principe de la mutualité, désormais entré dans nos mœurs, est susceptible de recevoir les applications les plus variées[1]. S'il est vrai, comme l'examen des faits le démontre, que l'ouvrier ne peut généralement pas, avec le seul produit de son travail et à l'aide des calculs isolés que sa prudence lui suggère, acquérir d'une manière suffisante la sécurité de son lendemain, il devient manifeste que les mécanismes imaginés pour rendre possible une action collective ont, dans un temps comme le nôtre, une haute portée sociale. L'action collective procède de l'individu pour revenir à l'individu, réalisant la maxime *chacun pour tous et tous pour chacun*. Voilà sa raison d'être et sa grandeur; mais des combinaisons très-savantes sont indispensables, au milieu des éléments si complexes de notre sociabilité, pour lui prêter un point d'appui solide. L'expérience ayant démontré que les

1. L'effet de ce principe est mis constamment en évidence dans le sein de ces sociétés. Il n'en est pas de même pour les deux autres créations contemporaines destinées à servir aussi d'auxiliaires à la prévoyance, et qui rendent d'ailleurs les plus grands services. La caisse de retraites laisse seulement une place relativement minime à des chances dérivant de la mutualité; dans les caisses d'épargnes les opérations restent des faits individuels.

combinaisons de ce genre peuvent plus ou moins aisément s'approprier aux exigences les plus diverses de la vie des masses, l'arène ouverte est immense. Nous sommes loin de l'avoir parcourue dans son entier; elle doit solliciter longtemps l'esprit de recherche.

Cependant, lorsqu'on reporte sa pensée sur les controverses que soulevaient, il y a peu d'années encore, l'institution des sociétés de secours mutuels et celle de la caisse de retraites, on s'étonne plutôt des résultats obtenus que des lacunes existantes. Il n'est guère possible de reporter au delà de l'année 1850 le point où commence un mouvement favorable à la mutualité. La première manifestation officielle vraiment éclatante a été l'établissement de la caisse de secours des ouvriers en soie de la fabrique lyonnaise (décret du 9 avril 1850) [1]. C'est au mois de juillet de la même année qu'intervint le premier acte législatif ayant pour objet l'organisation des sociétés de secours mutuels. Jusque-là elles étaient abandonnées complétement à elles-mêmes; l'autorité se bornait à enregistrer le fait de leur formation, et à surveiller ensuite les réunions au point de vue de la police. Quoique le système inauguré par la loi du 15 juillet 1850 fût un peu complexe, il avait cependant pour effet d'ouvrir aux sociétés de secours mutuels un horizon plus vaste et de les ranger désormais parmi les institutions d'utilité générale. La tendance nouvelle est ensuite hautement proclamée dans le manifeste du président de la République

1. Nous avons rappelé plus haut la solennité avec laquelle elle avait été inaugurée et les paroles prononcées à cette occasion. — Même volume, p. 61 et 62.

(12 novembre 1850), en ces termes : « Parmi les institutions de prévoyance qu'il est dans l'intention et dans la volonté du gouvernement de développer, les sociétés de secours mutuels et la caisse de retraites par l'État se placent au premier rang. » Des paroles analogues sont prononcées par le prince Louis-Napoléon, dans un voyage à Metz [1].

Voilà bien les indices d'un grand travail ! Il est évident que l'institution s'élabore et obtient une sympathie marquée. Le décret organique du 26 mars 1852, qui régit aujourd'hui les sociétés de secours mutuels, est venu donner une forme très-nette et très-décidée à ces aspirations. Deux principes fondamentaux figurent dans cet acte. D'une part, l'adjonction de membres honoraires aux membres participants, qui se trouvait déjà dans le décret sur la caisse des ouvriers de Lyon, et que la loi de 1850 imposait aux sociétés pour se faire reconnaître établissement d'utilité publique, devient obligatoire pour quiconque veut profiter des bénéfices du décret. D'autre part, l'organisation des sociétés par commune est substituée au fait antérieurement presque général de l'organisation par corps d'état. Relativement à cette dernière disposition, il importe de faire remarquer que l'association constituée sur la nouvelle base est de sa

1. D'un autre côté, un comité qui s'était formé pour la propagation des sociétés de secours mutuels disait dans son programme : « Les sociétés de secours mutuels sont peut-être aujourd'hui de toutes les institutions philanthropiques celles qui doivent attirer le plus l'attention des esprits sérieux ; il est de l'intérêt général, non-seulement d'empêcher la ruine de celles qui existent déjà, mais encore de favoriser la création des sociétés nouvelles. »



nature moins exclusive, plus libérale que l'association fondée sur l'ancien principe de la corporation [1]. Il faut de plus considérer qu'en établissant une solidarité entre les branches les plus diverses du travail, le principe actuel fournit les moyens de porter remède à des maux devant lesquels la corporation aurait pu rester impuissante. C'était une erreur particulière à la période d'enfance des sociétés mutuelles de croire qu'elles exigent entre leurs membres une complète similitude de situation.

Le décret de 1852 peut être aujourd'hui jugé d'après l'expérience. Or, chacun sait qu'il a donné un vif élan à l'esprit de mutualité. S'il accorde aux sociétés qui se placent sous son égide en obtenant de l'autorité l'approbation de leurs statuts, des encouragements effectifs, il laisse cependant pleine liberté à celles qui préfèrent rester en dehors. On peut suivre le mouvement dans les rapports annuels publiés par la *Commission supérieure d'encouragement et de surveillance*, à qui a été départie la mission de diriger tout le mécanisme [2]. Depuis que la

1. C'est là un point essentiel à maintenir. Ce n'est qu'à titre d'exception qu'il nous semble pouvoir y être dérogé, et dans des circonstances toutes particulières.

2. Cette commission est présidée depuis l'origine par M. Rouher; elle a pour vice-président M. A. de Melun. — D'après son dernier rapport, les sociétés de secours mutuels tant approuvées que non approuvées étaient au nombre de 3,860; elles étaient composées de 506,980 membres, dont 58,066 honoraires, et 448,914 participants. Dans ce nombre, on comptait 387,194 hommes et 61,720 femmes. L'avoir total s'élevait à 20,755,450 fr. Il y avait 1,940 sociétés approuvées ayant 284,698 membres, dont 48,580 honoraires et 236,113 participants, parmi lesquels 198,464 hommes et 37,649 femmes. Leur avoir disponible était de 9,641,685 fr., y compris le fonds de retraites.

loi l'a fait entrer dans le système de nos institutions économiques, le principe de la mutualité a reçu des applications s'étendant au delà de l'objet ordinaire des sociétés de secours, qui consiste, comme on sait, dans le paiement d'une indemnité aux membres atteints de maladie. Les rapports de la *Commission supérieure* ont signalé diverses extensions auxquelles on peut d'autant mieux applaudir qu'elles ont été faites avec prudence et en tenant compte de la situation financière[1]. Ces conditions sont indispensables, en effet, pour se préserver de déceptions ultérieures. Aussi croyons-nous qu'il serait sage, toutes les fois qu'on emploie le concours des sociétés de secours mutuels pour une extension un peu notable, de grossir le fonds ordinaire par de nouveaux apports[2].

En dehors des applications faites jusqu'à ce jour, il en est deux qui nous paraîtraient éminemment désirables; l'une concerne les chômages et l'autre les logements. Relativement à la première, nous devons rappeler d'abord qu'en économie industrielle les chômages sont reconnus pour une des causes qui affectent de la manière la plus désastreuse le sort des familles vivant du travail. Quoique

1. *V*. Notamment le rapport pour l'année 1856.

2. Parmi de nombreux travaux publiés sur les institutions de prévoyance, et utiles à consulter, citons : *Des Sociétés de prévoyance et de secours mutuels*, par M. Deboutteville. — *Des Associations de secours mutuels et des caisses de retraites*, par M. Girard. — *Études sur les Sociétés de prévoyance et de secours mutuels*, par M. Émile Laurent. — *De l'expansion de la mutualité au point de vue social et religieux*, par M. Armand Bonnet. — *De l'Avenir des classes laborieuses*, *système de mutualité et de solidarité chrétienne*, par M. Delamotte. — Et diverses brochures de M. le docteur Vingtrinier (de Rouen).

la concurrence vienne fréquemment réduire les salaires à la somme indispensable à l'ouvrier pour vivre, on peut affirmer que ce qui contribue à les déprimer parfois même au-dessous de cette limite, ce sont les chômages. Il serait inexact de prétendre qu'au moment où une convention intervient entre les parties, il est tenu compte de cette éventualité. L'observation démontre que, sauf des cas exceptionnels où les exigences subites de la production viennent à excéder considérablement le nombre des bras, le salaire se mesure purement et simplement sur les besoins du jour.

Les chômages dont les suites nous semblent pouvoir être aisément adoucies par l'application du principe de la mutualité sont ceux qui viennent périodiquement, à des moments de l'année connus d'avance, atteindre telle ou telle industrie. Il n'est pas possible d'admettre que des faits pareils, des maux ainsi prévus, soient condamnés à échapper aux efforts de la prévoyance collective. On objectera peut-être que les bases de la société seraient difficiles à déterminer, parce que les ouvriers d'un même corps d'état sont tous ou presque tous atteints à la fois. La difficulté diminue singulièrement avec le système qui prend pour base de l'association la commune, et non plus la corporation. La présence des membres honoraires achève de l'écarter. Admettons même que l'objection implique qu'une société contre les effets du chômage doive, en dehors des conditions ordinaires des sociétés de secours, renfermer quelques clauses spéciales, elle ne saurait autoriser du moins un aveu d'impuissance. Comment ne pas voir qu'une société contre les accidents de ce genre au-

rait l'incontestable avantage d'encourager et de guider la prévoyance des individus? Elle exercerait aussi une influence sur le taux du salaire soit par le prélèvement normal des cotisations tant que dure le travail, soit en faisant mieux connaître l'étendue des besoins auxquels il doit faire face[1]. Il n'y aurait pas beaucoup à innover en réalité dans les règles tracées pour les sociétés de secours mutuels par le décret de 1852. Le règlement de ces sociétés serait un excellent patron, sauf quelques différences de détail, pour les sociétés nouvelles. Aussi croyons-nous pouvoir nous borner à ces indications générales, qui ont pour but moins de préciser les conditions des statuts à intervenir que d'appeler de ce côté l'attention des hommes de bien.

Il nous reste à parler de l'extension du principe de la mutualité par rapport au logement; mais c'est au chapitre suivant, relatif aux habitations des ouvriers, que nous trouverons le plus naturellement l'occasion d'expliquer comment et dans quelle mesure l'application nous paraît pouvoir en être effectuée. — Avant de quitter le domaine de la prévoyance, nous devons nous demander si l'institution de la caisse de retraites n'attend pas, aussi bien que celle des sociétés mutuelles, quelque développement. N'y a-t-il aucun moyen d'accroître le nombre des dépo-

1. Ajoutons une considération d'un ordre particulier. Dès qu'il est démontré, comme nous avons eu à en faire la remarque, au chapitre des Ouvriers de la Loire (page 92), que l'exécution de la loi sur la durée du travail aurait pour effet de limiter dans certaines industries le temps du chômage, il est hors de doute qu'une société comme celle dont nous parlons ne pourrait qu'être favorable à l'exécution de cette même loi.

sants? Nous pensons, quant à nous, qu'il serait facile d'y réussir. On pourrait arriver à ce que certaines catégories d'ouvriers, ceux par exemple qui travaillent à poste fixe dans des établissements industriels, fussent astreints à une retenue analogue à celle des fonctionnaires de l'État. L'idée de la prévoyance pour le temps de la vieillesse est d'ailleurs très-populaire. Il n'y a, pour en juger, qu'à voir ce qui se passe dans les sociétés de secours mutuels en ce qui concerne le fonds de retraites. Les documents officiels attestent que ces institutions consacrent avec un vif empressement la majeure partie de l'excédant de leurs recettes à constituer des pensions, excitées d'ailleurs qu'elles sont, je le reconnais, par le désir d'accroître leur part dans la subvention de l'État[1]. Toute combinaison de nature à satisfaire cette disposition est assurée d'être reçue avec une vive sympathie.

Quelque désirables que nous paraissent les extensions signalées, l'état actuel suffit pour démontrer avec la dernière évidence que des améliorations très-réelles, très-considérables, et destinées à grandir de jour en jour, dérivent déjà des institutions de prévoyance.

1. Décret du 26 avril 1856 portant création d'un fonds spécial de retraites, au profit des sociétés de secours mutuels approuvées.— La caisse de retraites a été instituée par la loi du 18 juin 1850. Avant 1848, il avait été présenté au ministre des finances (mars 1844) et plus tard au ministre du commerce, un projet de caisse de retraites pour les classes laborieuses. Ce projet n'avait pas abouti.

CHAPITRE IV

MOYENS D'AMÉLIORATION SE RATTACHANT A L'ÉTAT DES LOGEMENTS. — CITÉS OUVRIÈRES. — MAISONS ISOLÉES. — PROJET RELATIF A UNE INTERVENTION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

I.

Idée générale de la question.

On a pu se rendre compte dans le cours de cet ouvrage de l'état des logements occupés par les ouvriers dans nos diverses régions industrielles. Il est pourtant des faits intéressants qui n'ont pas trouvé leur place dans l'examen du mouvement particulier à chaque district; il y en a d'autres sur lesquels je crois utile d'insister davantage. Il me paraît indispensable d'ailleurs de considérer cette question dans son ensemble pour bien saisir les éléments d'amélioration qui en dépendent.

Ce n'est point le mal existant qu'il s'agit de décrire. De telles peintures, qui passionnent les imaginations, ont eu peut-être leur utilité à une autre époque, quand il fallait saisir l'opinion publique de ce grave sujet : car, en France, nous ne prenons guère intérêt qu'aux questions qui ont le don de nous émouvoir. Ces descriptions ne répondraient plus aux besoins du jour [1]. Il me suffira

1. On a l'habitude, lorsqu'il s'agit de logements insalubres, de porter ses regards vers quelques villes de nos contrées septentrionales, où certains quartiers ont acquis une triste et proverbiale célébrité. On cite toujours le rayon de la rue des Étaques à Lille, le Courgain à Calais, le quartier Martinville à Rouen, les abords du

de dire sur ce point que dans toutes nos provinces il se rencontre çà et là des faits qui sont une anomalie avec l'état actuel de la civilisation, et qui ne justifient que trop les réformes entreprises, réformes qui touchent de si près au bien-être matériel et à la moralisation des masses.

La question est plus complexe qu'on ne le croit de prime abord. Porter le marteau et la sape dans des quartiers malsains, ouvrir à l'air et au jour de nouvelles voies, ce n'est que la moitié de la tâche. L'assainissement des maisons insalubres, prescrit par la loi du 13 avril 1850, qui touche à la charité chrétienne et à l'économie politique, est même la partie la moins difficile de l'œuvre, puisque des moyens financiers suffisent pour l'accomplir. Il reste à savoir ensuite sur quels plans il convient de bâtir les nouvelles habitations. Il faut un système qui concilie des intérêts très-divers, qui puisse procurer aux ouvriers des logements meilleurs, quoique moins chers, tout en laissant au capital un intérêt suffisant. Le problème avait été nettement posé dans ces termes par une note insérée au *Moniteur* du 13 mars 1852 [1]. Malgré cet appel, on n'a pas vu s'effectuer beaucoup de constructions qui répon-

Barbâtre à Reims. Dans ces villes, l'édilité municipale a déjà réalisé des améliorations qui ont modifié plus ou moins l'aspect des lieux. La situation est plus fâcheuse, comme on a pu en juger, au sein de certaines cités du midi, dont il n'était jamais parlé.

1. C'était aussi pour éclairer la seconde face de la question que des études spéciales avaient été prescrites par M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, qui avait fait traduire et publier un ouvrage anglais intitulé : *Des habitations des classes ouvrières*, par M. Henry Roberts. — Un architecte de Paris, M. Gourlier, avait envoyé au salon de 1853 des études de *maisons ouvrières et de bains et lavoirs*, n° 1727.

dissent complétement aux vœux exprimés. Tout ce qui dépend de l'autorité s'opère d'une façon rapide : mais, comme on peut en juger à Paris, à la place des masures qui tombent, et dont la démolition assainit des quartiers populeux, l'intérêt privé bâtit des maisons splendides. La spéculation ne se porte pas vers les petits logements, les seuls qui conviennent à des familles ouvrières. L'avenir pourra singulièrement déjouer les calculs actuels; il arrivera peut-être quelque jour que, faute d'opulents locataires, on sera obligé, comme on l'a été quelquefois, de scinder ces vastes appartements et de mettre au service de modestes habitants leur splendeur inutile. Une telle éventualité devient plus probable à mesure que se multiplient les constructions monumentales. Toutefois, ces transformations ne sauraient être que lentes et successives; la disposition intérieure des appartements bâtis pour l'opulence ne s'appropriera jamais, d'ailleurs, qu'imparfaitement aux besoins des nouveaux occupants. Il vaudrait infiniment mieux, dans le double intérêt des propriétaires et des locataires, que les habitudes architecturales de notre époque suivissent un autre cours; il vaudrait mieux qu'une large partie des capitaux placés dans le bâtiment pût être consacrée à édifier des habitations destinées aux classes laborieuses. — Voyons les essais qui ont été tentés. Il importe de s'en rendre compte.

II.

Cités ouvrières. — Pourquoi n'ont-elles pas réussi ?

Les habitations appelées *cités ouvrières* attirent d'abord les regards, parce qu'il s'est fait beaucoup de bruit autour d'elles et qu'on n'avait prétendu à rien moins qu'à les élever au rang d'une institution sociale. Il est deux créations de ce genre, qui ont eu chacune un caractère distinct, et qui suffisent pour donner une idée de l'œuvre. L'une a été fondée à Marseille et l'autre à Paris.

Commencée en 1849 et ouverte en 1851, la cité ouvrière de Marseille a dû son existence à une société d'hommes généreux qui ne se laissèrent point décourager par divers mécomptes, notamment par le refus de quelques-uns des souscripteurs primitifs de payer le montant de leurs actions [1]. Attenante à un assez vaste jardin, elle s'élève sur le revers septentrional de ce bloc de rochers inégaux et nus dont une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-la-Garde couronne le sommet. Des étages supérieurs de la maison, l'œil peut suivre dans son développement la promenade voisine du Prado qui promet, si les arbres y peuvent grandir, d'égaler en magnificence les promenades les plus renommées des capitales de l'Europe. La cité ouvrière, composée d'un seul corps de bâtiment élevé de trois étages, renferme 150 chambres

1. Le terrain a coûté un peu plus de 11,000 francs, et la construction de l'édifice près de 107,000. Mgr l'évêque de Marseille était venu bénir les fondations de l'édifice.

ouvrant toutes sur de longs corridors. Les chambres sont louées meublées au prix de 4, 5 et 6 francs par mois. Modeste, mais propre, l'ameublement consiste dans un lit en fer, une table, deux chaises, une armoire, une petite glace, etc. On n'admet que des hommes pour locataires. Un vaste réfectoire est ouvert dans la maison même; chacun a la faculté d'y prendre ses repas, et à des prix très-modérés. Un médecin donne des soins gratuits aux locataires malades, qui reçoivent encore les médicaments sans frais. Des bains chauds sont préparés tous les dimanches, et coûtent 25 centimes. Lorsque j'ai visité cette maison, j'en suis sorti convaincu que rien n'avait été omis pour en rendre le séjour avantageux et agréable. Cependant on avait éprouvé quelque peine pour louer toutes les chambres; mais ce n'est pas sur ces difficultés que nous voulons juger l'œuvre, c'est d'après les bases mêmes de son organisation.

Dès que les ménages en sont exclus, dès que la famille ouvrière n'y trouve pas une place, la cité perd à nos yeux presque toute son importance comme institution. Elle réserve ses avantages aux seuls individus qui, n'ayant pas les charges de la famille, sont le moins embarrassés d'eux-mêmes. Ce n'est plus qu'une hôtellerie créée dans des conditions spéciales, il est vrai, mais dont la portée morale n'est pas très-étendue, puisqu'on n'y peut recevoir que cent cinquante personnes dans une ville de trois cent mille âmes. Une autre circonstance amoindrit encore à nos yeux le rôle de la cité fondée à Marseille. Elle n'est pas exclusivement réservée à des ouvriers; elle admet des employés, des personnes jouissant d'un petit revenu.

Elle a même eu le soin de convier expressément ces derniers, dans ses prospectus, à venir profiter de son hospitalité. Puisqu'on fondait une *cité ouvrière*, puisqu'on voulait bâtir une maison modèle pour le logement d'une partie de la population laborieuse, il aurait au moins fallu que la qualité d'ouvrier fût une condition essentielle pour y avoir accès. En dernière analyse, comme spéculation, l'affaire aurait été mauvaise : les dépenses avaient dépassé les prévisions; la société avait eu de la peine pour acquitter ses derniers engagements; comme œuvre d'intérêt moral, l'influence de la cité se trouvait circonscrite dans une sphère extrêmement étroite et à peu près insignifiante.

Peu de mots suffiront au sujet de la cité établie à Paris, rue Rochechouart, dont l'histoire est assez connue. On sait que l'établissement des cités parisiennes avait d'abord été projeté dans les plus larges proportions. On devait consacrer à cette œuvre six millions de francs, et édifier des monuments dans les douze arrondissements de la capitale. L'intention était excellente : on se proposait de fournir aux familles ouvrières des logements salubres à des prix inférieurs aux prix habituels, et avec des avantages provenant d'une sorte d'association intérieure qui laisserait cependant à chaque famille sa complète individualité. Le prince Louis-Napoléon, alors président de la République, vint en aide à l'œuvre projetée. Cependant, malgré les facilités laissées aux souscripteurs par la coupure des actions fixée à 100 fr., il fut impossible de réaliser le capital déterminé. On fut réduit à ne construire qu'une seule cité qui a reçu le nom de *Cité Napoléon*,

et a coûté 651,000 francs. Composée de quatre bâtiments élevés de trois ou quatre étages et séparés par une cour, elle contient environ 170 logements et quelques chambres ou cabinets. A la cité sont annexés, outre le local occupé par l'administration, une salle d'asile, un lavoir, un petit établissement de bains. L'institution ne fournit pas de meubles comme celle de Marseille, et elle ne reçoit presque que des familles. Les logements y sont-ils plus commodément établis que dans la plupart des maisons ordinairement occupées par de petits locataires? — Oui, on ne saurait le nier : les escaliers sont larges; le jour et l'air circulent partout avec facilité. On s'aperçoit que l'édifice a été construit en vue de sa destination. Le prix des locations est-il inférieur au prix général? Les logements sont-ils plus chers dans les maisons du même quartier, placées également près de l'abattoir Poissonnière, et ayant à souffrir les mêmes inconvénients que la cité du voisinage d'un pareil établissement? Je ne crois pas que la différence ait jamais valu la peine d'être mentionnée. Bien que la situation économique ait été un peu meilleure qu'à Marseille, l'entreprise, envisagée comme spéculation, n'était pas non plus de nature à séduire les capitalistes : aussi, à l'heure qu'il est, a-t-elle perdu son caractère primitif.

Que faut-il conclure de ces observations et de ces mécomptes? L'expérience ne prouve-t-elle point que, si les cités ouvrières peuvent rendre des services plus ou moins étendus aux hôtes qu'elles reçoivent, elles n'ont pas en elles ce principe de vitalité et d'expansion qui généralise une œuvre? Voyez les salles d'asile, les caisses

d'épargne, les sociétés de secours mutuels, et tant d'associations de bienfaisance ; comme ces institutions se sont implantées dans le sol ! Comme elles ont jeté de promptes ramifications ! Les cités ouvrières ne sont, au contraire, que des institutions isolées, toutes locales, des unités perdues au sein de grandes agglomérations d'hommes, qui, tout en pouvant honorer quelquefois le désintéressement de leurs fondateurs, ne lègueront pas à l'avenir un principe à féconder. Trop peu productives pour attirer la spéculation, elles appartiennent trop à l'ordre économique pour allumer le zèle de la charité.

La raison la plus générale de l'échec subi tient aux dispositions mêmes des ouvriers; le projet des cités n'a jamais été populaire. J'ai eu cent fois l'occasion de m'assurer que le fond des sentiments parmi les masses était antipathique à ces créations. La répugnance de la population laborieuse ne vient pas de ce qu'elle ignorerait les avantages promis. Il s'agit d'avantages matériels qu'il est facile d'apprécier, et auxquels on avait donné d'ailleurs une très-grande publicité. Chaque fois que je me suis entretenu avec des ouvriers sur ce sujet, je les ai vus fort au courant des promesses faites ; leur esprit n'en résistait pas moins invinciblement à donner à l'œuvre l'adhésion désirée. Une cité qui rapproche extrêmement les unes des autres un grand nombre de familles placées dans des conditions tout à fait identiques, et qui rend commun l'usage de diverses fondations intérieures, nécessite, en dehors des prescriptions du Code Napoléon concernant les rapports des locataires et des propriétaires, un règlement tout spécial. Si l'agglomération est nombreuse, et il faut

qu'elle le soit, la règle doit devenir sévère. Or, l'idée de cette règle toujours présente déplaît aux ouvriers. « Nous « sortons de l'atelier, » disent-ils, « où nous sommes sous « l'empire d'un règlement indispensable ; nous y avons « des maîtres et des contre-maîtres ; nous pouvons y en- « courir des amendes ; puis, quand nous rentrerions au « logis, nous y trouverions encore un règlement affiché à « notre porte, atteignant presque toutes nos actions pri- « vées ; nous aurions dans les agents de l'administration « de la cité de nouveaux surveillants ; nous ne serions « pas maîtres chez nous. »

Dans beaucoup de cas, l'antipathie pour la règle, antipathie si répandue parmi nous, est un fait déplorable. Le soin de sa liberté, de sa sécurité, commande à l'homme de s'imposer des freins qui sont pour lui une garantie ; d'autres restrictions dérivent d'une source plus haute ; mais il ne s'agit pas, en ce moment, de ces règles essentielles avec lesquelles on ne doit pas transiger ; il s'agit d'avantages matériels plus ou moins précieux, plus ou moins réels, dont chaque individu demeure juge. Cette tendance de caractère a été le plus invincible obstacle à la propagation des cités. C'est toujours, comme dit le proverbe, le *charbonnier qui veut être maître dans sa maison.* Les combinaisons qui gênent la liberté de la vie privée, qui entraînent même sous le toit domestique une subordination perpétuelle à une inévitable administration, n'ont aucune chance de recevoir en France un large développement.

III.

Autres essais. — Maisons isolées. — La ville des ouvriers près de Mulhouse. — Grandes constructions.

Il s'est produit un certain nombre d'essais en dehors du système des *cités ouvrières*. Les uns se sont accomplis autour de quelques fabriques et à l'avantage des seuls ouvriers qu'elles emploient, les autres ont été effectués dans certaines villes et pour tous ceux qui veulent en profiter.

En fait d'habitations isolées pour les familles, des fabricants anglais nous avaient donné de salutaires exemples ; mais on s'est moins appliqué à nous les faire connaître qu'à nous exposer les plans des vastes maisons édifiées dans les villes de la Grande-Bretagne. Pour qu'on puisse avoir une idée des proportions gigantesques que prennent parfois autour des fabriques anglaises ces constructions particulières, je dirai qu'on a élevé à Bradford 700 maisons d'ouvriers (*cottages*) autour d'une seule manufacture, manufacture immense, il est vrai, consacrée à la fabrication de l'alpaga et des toiles de coton, qui couvre près de 2 hectares 1/2 de terrain, dont les moteurs mécaniques représentent une force de 1,200 chevaux, et où l'éclairage chaque soir n'exige pas moins de 5,000 becs de gaz. En France, où les créations analogues ne sont pas aussi vastes, on a adopté tantôt le mode des logements séparés et tantôt celui de vastes bâtiments qui n'ont rien de commun avec les *cités ouvrières*. A la première catégorie appartiennent les maisons isolées ne renfermant

qu'un très-petit nombre de logements, soit au rez-de-chaussée, soit au premier étage, comme il y en a quelques exemples dans le département du Nord et dans celui de la Marne. Ces logements situés, en général, dans la campagne autour de quelques fabriques, valent mieux que ceux des villes. Il est bon pour l'ouvrier d'avoir une demeure voisine de son atelier, surtout s'il l'obtient à un prix modéré. En pareil cas, l'intérêt que le chef d'usine entend tirer des fonds placés dans de telles constructions doit toujours être très-minime, car lui aussi trouve certains avantages indirects aux aménagements de cette espèce.

Le plus large exemple qui se rencontre non-seulement en France, mais même sur le continent européen, en fait de constructions isolées, appartient à l'Alsace où, comme on l'a vu, la question avait de bonne heure occupé les esprits. On est redevable de cet exemple à une société particulière, formée, en 1853, dans l'industrieuse ville de Mulhouse. Le gouvernement a prêté son concours à cette association en lui allouant une somme de 300,000 fr., mais à la condition qu'elle en dépenserait au moins 900,000, et qu'elle créerait divers établissements d'utilité publique, tels que des bains, des lavoirs, etc.

La société a commencé par s'interdire de faire aucun bénéfice, et elle s'est mise à l'œuvre avec la plus grande activité. Les quatre premières années de son existence virent s'élever plus de trois cents maisons, dont la réunion a reçu le nom de *cité,* mot qu'il faut entendre ici dans le sens de *ville* ou *village,* et non pas dans le sens étroit dont nous parlions tout à l'heure. Avant l'expiration de

cette période, on avait organisé les bains et lavoirs; on avait installé un restaurant qui met à la portée des plus modiques budgets une alimentation convenable, quoiqu'il soit encore susceptible de recevoir certaines améliorations[1]. Il a été construit, en outre, pour la vente des objets les plus nécessaires aux ménages, un local où l'ouvrier peut se procurer à bon compte ses meubles, ses ustensiles de cuisine, et même ses vêtements.

Dans l'intérieur de la cité, les rues sont spacieuses, bordées d'arbres et de trottoirs, éclairées au gaz et munies d'égouts communiquant avec chaque habitation. Les maisons sont bâties par groupes de quatre formant un rectangle dont chacune occupe un coin. Autant de maisons, autant de familles. Chaque habitation, élevée d'un étage, se compose généralement de trois chambres, d'une cave et d'un grenier[2]. Ces maisons, la société les vend, avec un petit jardin contigu, de 2,000 à 2,800 fr., pour une superficie totale d'environ 150 mètres. Quant aux loyers, ils sont de 13 fr. 50 c. à 16 fr. par mois[3]. La société a toujours eu à cœur de faciliter à l'ouvrier père

1. Un bain, linge compris, se paie 20 centimes; on est admis au lavoir pendant deux heures et on peut y faire sécher le linge pour 5 centimes. Au restaurant, les aliments sont vendus au prix coûtant; en moyenne, le prix de la portion est de 10 centimes. Circonstance utile à noter : les ouvriers ont aisément pris l'habitude des bains, qui sont très-fréquentés.

2. *V.* l'ouvrage intitulé : *Habitations ouvrières*, *bains et lavoirs*, etc., par M. Émile Muller, architecte des cités ouvrières de Mulhouse.

3. Un bâtiment a été disposé pour le logement des ouvriers non mariés. Le prix des chambres, qui dans ce cas spécial sont louées meublées, est de 7 à 10 fr. par mois.

de famille l'achat de son habitation. Aussi accorde-t-elle de très-longs termes pour le paiement, c'est-à-dire 15 ou 18 ans. L'à-compte exigé au moment de l'entrée en possession n'est que de 200 fr. au minimum et de 400 fr. au maximum. Le surplus du prix, on le comprend dans le loyer mensuel. Qu'elles soient vendues ou simplement louées, les maisons trouvent des preneurs au fur et à mesure qu'elles s'achèvent. Elles sont tenues avec une extrême propreté; les ouvriers de la cité aiment à rester chez eux après les heures de travail, cultivant leurs jardins qui sont entretenus avec un soin minutieux.

Quel est, en fin de compte, au moment actuel, au bout d'une période de six années, l'état financier de la société? Son fonds social n'est que de 300,000 fr., mais elle emprunte à longs termes, et cela sans éprouver aucune difficulté, à raison d'un intérêt de 5 pour 100, jusqu'à concurrence des trois-quarts de la valeur de ses constructions. A l'heure qu'il est (fin de l'exercice 1859), 428 maisons ont été construites; 320 ont été vendues. Le total des ventes arrive au chiffre de 842,575 fr. et les paiements effectués à 272,638 fr., somme considérable, surtout si l'on y ajoute les droits et frais de vente, qui sont à la charge des acquéreurs. A la suite de tout ce mouvement de fonds, la société ne reste à découvert que d'une somme de 12,000 fr. Le chiffre total de ses dettes hypothécaires est de 556,000 fr., remboursables par quinzièmes, à dater de la cinquième année après l'emprunt. Grâce à ces combinaisons, les maisons continuent à s'édifier, et la cité va compter bientôt 4,500 habitants.

A mesure que l'agglomération se grossit, on développe

le système des créations d'utilité générale. On vient, par exemple, de construire une salle d'asile qui coûte environ 25,000 fr. C'est ainsi encore qu'on avait précédemment monté une boulangerie vendant le pain à un prix inférieur de 10 centimes par cinq kilogrammes au taux de la taxe publique, à la seule condition de payer comptant[1].

Le système des grandes constructions entreprises par des manufacturiers est représenté dans la même province, quoique sur une échelle beaucoup moins large, à côté de l'autre système dont nous venons de voir une si grande application. On peut citer pour exemple l'édifice élevé à Munster, dans la vallée de Saint-Grégoire, et dont nous avons déjà fait connaître le plan au chapitre des *Ouvriers de l'Alsace.* Les familles laborieuses qui se trouvent appelées à profiter de facilités pareilles sont mieux et plus économiquement logées qu'elles ne pourraient l'être dans les conditions ordinaires. Nous avons eu l'occasion de voir

1. La somme de 25,000 fr. consacrée à la salle d'asile n'a pas été mise au compte des emprunts ordinaires; elle a été avancée par un homme qui a largement contribué à toutes les créations utiles dont la ville de Mulhouse est dotée, M. Jean Dollfus. La société se libérera aisément de cette avance par la vente d'une partie des terrains qu'elle a achetés il y a quelques années à des conditions très-avantageuses, et qu'elle ne compte pas utiliser entièrement pour elle-même. — M. Jean Dollfus avait au mois de septembre 1857 communiqué au *Congrès international de bienfaisance* réuni à Francfort-sur-le-Mein une note relative à la cité mulhousienne. — Par rapport à la boulangerie, disons que la condition de payer comptant, quoique si raisonnable en elle-même, a pour effet de restreindre notablement les opérations. Les ouvriers ont l'habitude d'avoir chez les boulangers ordinaires un crédit de 15 jours; ils continuent, pour la plupart, à préférer ce mode qui, si l'on évalue la consommation d'un ménage à 5 kilogrammes par jour, ne coûte pas à chaque famille moins de 36 fr. par année.

aussi quelques bâtiments construits, dans telle ou telle ville, d'après un système architectural qui tenait plus ou moins compte des besoins de la population laborieuse[1]. Les essais de ce genre sont rares cependant. Le plus souvent ils ne portent pas le cachet d'un plan systématique, dans lequel on ait en même temps consulté les circonstances particulières à chaque lieu et les considérations d'intérêt général qui dominent la question. On a marché un peu au hasard. C'est à chercher les moyens de triompher de cette routine qu'il convient de s'appliquer.

IV.

Moyens à mettre en œuvre. — Projet d'une intervention des sociétés de secours mutuels.

Quand on voit combien les résultats sont encore insuffisants, on comprend sans peine qu'on doive se préoccuper des moyens de rendre la réforme plus générale et plus complète. Certes, il ne saurait être question pour le gouvernement d'agir lui-même, et de se faire entrepreneur, mais seulement de stimuler les efforts des capitalistes. Legs d'un long passé dont personne n'est responsable, des vices frappants, aussi funestes au point de vue moral qu'au point de vue matériel, existent dans notre architecture pour les habitations ouvrières. Provoquer des améliorations, encourager celles qui peuvent servir

1. Pour aider à l'exécution d'un projet de constructions modèles, conçu par le bureau de bienfaisance de la ville de Lille, il a été récemment alloué une somme de 100,000 francs par le ministre de l'intérieur. — *Moniteur* du 13 décembre 1859.

d'exemples, rien de plus légitime, rien de plus conforme aux principes essentiels qui régissent l'action de l'État.

Il est à remarquer encore que les programmes publiés par le gouvernement n'avaient eu aucun caractère exclusif. S'il avait été parlé de maisons nouvelles à plusieurs étages devant être construites dans différents quartiers de Paris, on avait également mentionné les offres faites par des propriétaires pour bâtir des maisons séparées. Le choix peut dépendre, en effet, des circonstances locales, comme des habitudes des populations. Certes, les maisons isolées qui laissent la famille entièrement chez elle, qui souvent même lui donnent la jouissance d'un jardin, comme à Mulhouse, se présentent à l'esprit sous les couleurs les plus séduisantes. Par malheur, ce mode n'est pas toujours praticable; il est surtout difficile de le mettre à exécution dans les grandes villes, où il semble destiné à n'être tout au plus qu'un fait exceptionnel.

Lorsque le système des grandes constructions se trouve indiqué, il ne s'ensuit pas qu'on soit obligé de bâtir des *cités ouvrières* dans le sens ordinaire de ce mot. Il importera toujours d'éviter dans les distributions intérieures ces longs corridors, communs à beaucoup de locataires, qui donnent aux maisons l'air de véritables casernes. Il faut que les familles soient vraiment chez elles, que leur individualité soit scrupuleusement ménagée. En outre, il est essentiel que les constructions subventionnées par l'État puissent offrir des exemples avantageux à suivre. Il faut pour cela qu'indépendamment de toute subven-

tion, des logements établis sur des plans analogues puissent convenir aux familles ouvrières, tout en procurant au capital l'intérêt ordinaire de semblables placements. D'où vient, en effet, qu'on se livre si peu à de telles spéculations? N'est-ce pas parce qu'on craint d'aventurer ses fonds dans des hasards? On préfère suivre les errements d'une aveugle routine que de s'exposer à ne pas recueillir le fruit de ses avances. Dans une ville comme Paris, par exemple, où la question des logements d'ouvriers a plus d'importance qu'en tout autre lieu, et où les moyens financiers abondent, il faut s'en prendre à ces considérations si on n'a pas vu se produire des tentatives plus nombreuses et plus suivies. Il est vrai aussi que les esprits avaient été longtemps distraits de la question des logements d'ouvriers, par cette indifférence que favorise en temps ordinaire une grande agglomération d'hommes, dans laquelle les faits individuels disparaissent presque entièrement sous l'aspect d'une régularité générale.

Nous nous sommes demandé si pour réagir efficacement contre les causes d'inaction, si pour mieux garantir, sous le rapport de l'exemple, le succès des entreprises, il ne serait pas possible de prendre un point d'appui sur des groupes d'intérêts représentés par une institution déjà éprouvée. A ce point de vue, une combinaison nouvelle paraîtrait susceptible d'être utilement mise en œuvre. Nous possédons une institution qui est principalement destinée aux ouvriers, et qui se prêterait à merveille, selon nous, au rôle indiqué. Je veux parler des sociétés de secours mutuels. Deux pensées utiles se donneraient

ainsi un mutuel soutien; mais j'ai besoin d'expliquer les moyens propres à conclure cette alliance[1].

Parmi les droits attribués aux sociétés de secours mutuels, il en est un sur lequel je dois insister, parce qu'il sert de point de départ à la combinaison. Les sociétés de secours *peuvent prendre des immeubles à bail:* l'article 8 du décret du 26 mars 1852 est formel sur ce point. Or, supposez qu'il ait été fait usage de cette faculté; supposez que quelque grand bâtiment analogue à ceux qui ont été construits ait été pris à bail par une société de secours mutuels, croyez-vous que le succès n'eût pas été mieux assuré? Croyez-vous que l'exemple n'eût pas exercé plus d'influence? Alors disparaîtraient tous les inconvénients redoutés des capitalistes. Le propriétaire n'ayant affaire qu'à un seul débiteur, le prix des logements baisserait inévitablement; on ne serait pas obligé de couvrir les chances de perte par le taux élevé des locations. Pour faciliter à chaque locataire le paiement de son terme, on pourrait en recueillir le montant par fractions mensuelles, tout comme la cotisation ordinaire[2].

1. Les sociétés de secours mutuels ont acquis, comme on sait, une réalité très-énergique. C'est là une condition essentielle pour qu'elles puissent prêter un appui efficace dans le cas actuel. A Paris, par exemple, si on embrasse en bloc toutes les associations de ce genre, on en trouve 336 comprenant plus de 60,000 membres participants et 7,575 membres honoraires, et possédant plus de huit millions de francs. Un des membres de la haute commission de surveillance a dit, dans une circonstance solennelle, que ces sociétés économisaient à la ville 200,000 journées d'hôpital par an et subvenaient aux frais de 7 à 800 convois funèbres qui sans elles auraient été gratuits. Ce qui n'aurait pas été possible autrefois le devient évidemment.

2. Nous appelons de nos vœux une organisation qui permette soit

Dans les grandes villes, et notamment à Paris, la constitution des sociétés de secours mutuels par quartiers, et non plus par professions, est évidemment favorable à l'arrangement relatif aux immeubles pris à bail. On ne se heurte plus contre les objections de diverses sortes, que faisaient naître des compagnies composées de membres appartenant à un même état. Les plus sérieuses garanties de sécurité proviennent en outre du mode d'administration actuellement établi dans les sociétés mutuelles approuvées, et surtout de la présence des membres honoraires. Les membres honoraires ne manqueront jamais à l'œuvre; cette circonstance écarte toute préoccupation relativement à la responsabilité des sociétés.

Quand on songe à la place qu'occupent dans la vie des ouvriers les préoccupations concernant le logement, on comprend de quel prix les facilités offertes seraient à leurs yeux et comme elles fortifieraient l'institution même des associations de secours. Rien ne serait plus aisé, d'ailleurs, que de ménager un premier rapprochement entre ces institutions et les capitalistes. Il ne serait pas difficile non plus de choisir entre les sociétés mutuelles celles qui sont réellement en mesure de faire face aux obligations contractées. La Commission supérieure est un juge placé dans les plus rassurantes conditions pour l'appréciation des faits [1]. Une fois l'élan donné par une

aux sociétés mutuelles existantes, soit à une société spéciale, de venir en aide, pour le payement total ou partiel de son loyer, à l'ouvrier que la maladie aurait contraint durant un certain temps d'interrompre son travail.

1. La jouissance des logements devrait rester facultative; mais

combinaison si favorable à tous les intérêts, on en ressentirait bientôt les effets sur notre architecture pour les maisons destinées aux petits ménages. Ainsi se trouverait facilitée la solution d'un problème délicat et important. On marcherait plus sûrement dans une arène où les réalisations n'ont encore eu, malgré de louables efforts, qu'une importance minime.

CHAPITRE V

SUR LES MOYENS D'AMÉLIORATION SE RATTACHANT A L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POUR LES POPULATIONS OUVRIÈRES.

I.

Principes et faits généraux.

On ne discute plus aujourd'hui, grâce à Dieu! sur l'importance de l'instruction pour le peuple : mais comment la propager? Quel système pourra suffire à cette impérieuse nécessité, qui est une conséquence de la civilisation moderne? Voilà seulement ce qui peut fournir un texte à la controverse.

Depuis soixante années, nos divers gouvernements ont eu, dans la question de l'enseignement, chacun une tâche

on aurait à prévoir la concurrence entre les membres d'une même société; comme ce fait se produirait constamment, on conviendrait soit de suivre l'ordre d'inscription ou l'âge, soit d'employer tout autre mode dont l'examen rentrerait, d'ailleurs, dans les détails de l'exécution du projet.

particulière. Lorsque le premier consul jetait les bases d'un vaste système d'instruction publique, il en appropriait le programme aux besoins d'une société qui avait rompu avec les traditions des grandes études. En relevant le niveau de l'enseignement, il servait la cause de l'esprit humain et cherchait à retenir entre les mains de la France cette initiative intellectuelle si profondément empreinte dans son histoire. La restauration suivit la voie tracée en s'efforçant de rattacher l'éducation à une pensée religieuse; elle y aurait mieux réussi sans aucun doute, si ses intentions sous ce rapport ne s'étaient pas mêlées à la politique proprement dite. Le gouvernement de juillet vint ensuite asseoir l'enseignement primaire sur une base élargie et renouvelée. Descendant des hautes régions de la société, l'instruction projeta ses rayons sur les populations laborieuses. Les masses commencèrent à participer, en une certaine mesure, aux bienfaits de l'enseignement public. On aurait pu croire que la révolution de février allait immédiatement ouvrir une ère nouvelle pour l'instruction populaire, qui devenait à coup sûr plus nécessaire que jamais sous un régime appelant tout le monde à l'activité politique. Personne ne pouvait contester qu'avec les nouveaux principes la question ne prît un caractère particulier d'urgence. Cependant un système un peu général était difficile à improviser au milieu des préoccupations ardentes qui dominaient la situation. Aussi se contenta-t-on d'inscrire dans la constitution le mot d'*éducation professionnelle* placé là comme un point de départ. Les idées représentées par le nouvel empire ont cherché à rendre l'enseignement plus positif, à le

rapprocher des carrières où les notions pratiques sont le plus indispensables au succès. Les programmes adoptés en 1852 contiennent des germes qui seront très-utilement consultés pour l'organisation d'un système d'enseignement professionnel destiné au peuple [1].

On sait où nous en sommes en France par rapport à cet enseignement. Il est depuis longtemps constitué pour les professions qualifiées du nom de libérales, mais, jusqu'à nos jours, il n'a guère existé que pour celles-là. Comment s'étonner dès lors que les Facultés de droit, les Facultés de médecine et quelques écoles spéciales, aient été littéralement encombrées, puisqu'on avait pris si peu de soin d'ouvrir d'autres voies à l'activité individuelle et à l'ambition des familles? Que rêvaient pour leurs fils ce fabricant et ce marchand enrichis, ou même cet ouvrier que le travail avait conduit à une certaine aisance? une profession dite libérale ou une place du gouvernement. Comme la société ne peut occuper en définitive qu'un certain nombre d'avocats, de médecins, d'hommes de lettres, de fonctionnaires publics, elle laissait sans emploi des capacités souvent réelles. Les enfants de citoyens utiles étaient ainsi à charge à leur famille et à

1. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la réforme effectuée dans ses rapports avec les études littéraires; nous dirons seulement que les récentes mesures qui sont venues modifier, pour les élèves en médecine, les dispositions inscrites dans le décret du 10 avril 1852, nous ont paru un excellent indice. Les études générales faites au début de la vie, avant que les aptitudes ne se dessinent et que les goûts ne se particularisent, ont cet avantage d'ouvrir et d'élever l'esprit, avantage précieux surtout pour les carrières dites libérales.



eux-mêmes ; luttant péniblement pour s'ouvrir une issue au milieu de rangs trop pressés, ils ne s'en prenaient pas des déceptions essuyées à la fâcheuse direction de leurs études, mais à la société elle-même.

Dans un pays comme le nôtre, où l'esprit traditionnel exerce si peu d'empire sur les familles, où toutes les voies sont ouvertes et doivent rester ouvertes à toutes les ambitions, l'éducation professionnelle pour les carrières industrielles et commerciales prend une singulière importance. Étendre cet enseignement aux classes ouvrières, c'est une tâche que notre époque doit savoir accepter. L'instruction primaire toute seule ne suffit plus. Ce n'est point assez de donner à un enfant un certain développement intellectuel, ou même de semer dans son cœur les germes de quelques vérités morales et religieuses ; il reste encore à le préparer pour la place qu'il est appelé à remplir dans l'immense arène du travail. Quand l'homme apprend de bonne heure à envisager sa profession d'un peu haut, il est mieux disposé à s'y tenir ; il conçoit mieux aussi que tous les métiers ont une utilité qui les relève et qui donne naissance à de légitimes avantages. Après ce qui a été réalisé déjà en matière d'instruction publique, c'est seulement sur le terrain de l'enseignement spécial que des perspectives nouvelles se déploient devant les regards. Ici l'initiative n'est pas gênée par ce qui existe. Nous ne possédons que d'insuffisantes ébauches qui deviennent de plus en plus incomplètes à mesure qu'on se rapproche des masses [1]. Nous voudrions tâcher d'indiquer les moyens

1. « L'enseignement professionnel, est-il dit dans un écrit tout récemment publié par M. Corbon, fait bien plus défaut aux enfants

d'asseoir sur de fortes bases cette partie si essentielle de notre système d'enseignement. Il faut d'abord connaître les germes qui se rencontrent, soit en France, soit dans quelques pays étrangers. Après avoir recueilli les leçons que peut nous fournir l'expérience, nous pourrons nous demander comment, en tenant compte de nos idées et de nos mœurs, l'enseignement industriel devrait être organisé pour suffire à sa mission au point de vue économique et au point de vue social.

II.

Institutions d'enseignement industriel chez les peuples étrangers.

Grande-Bretagne. — Belgique. — Allemagne. — Suisse. — Hollande. — Italie. L'idée d'associer à l'instruction proprement dite des classes laborieuses un travail manuel n'a reçu qu'au XIXe siècle une application un peu étendue. Cette idée, qui renferme le vrai principe de l'enseignement industriel, n'est pas néanmoins particulière à notre époque. Elle s'était produite en Angleterre avant même que cette contrée eût étalé aux yeux du monde, avec le spectacle de sa colossale industrie, les problèmes qui se rattachent au système manufacturier ; mais on n'en avait pas compris la portée politique. Locke publiait au XVIIe siècle un remarquable Mémoire sur la question, sans en voir lui-même tous les

des classes ouvrières qu'à la jeunesse destinée aux professions libérales. » *De l'enseignement professionnel*, dans la collection intitulée : *Bibliothèque utile*.

côtés. Ce qu'il attendait surtout de la création des écoles industrielles, c'était un moyen de diminuer le nombre des pauvres et d'amoindrir la taxe imposée pour venir à leur secours. Encore devançait-il son temps; le Parlement, saisi d'un bill élaboré par Locke, en qualité de commissaire du bureau du commerce, repoussait l'innovation, parce qu'il n'y trouvait qu'un sujet de nouvelles dépenses. Pitt reprit plus tard ce même projet ; sous le rapport pratique, il le développa en homme accoutumé au maniement des affaires; au point de vue moral, il resta au-dessous du penseur qui en avait eu l'initiative. Le bill de Pitt n'obtint du reste pas plus de succès que la proposition de Locke.

Le gouvernement anglais, depuis cette époque, n'a renouvelé aucune tentative pour constituer un système d'instruction industrielle; mais il est intervenu dans la question, durant ces derniers temps, d'une manière fort active, quoique partielle et locale. On lui doit quelques essais tentés en Irlande, où la tâche administrative du pouvoir central est plus étendue qu'en Angleterre; on lui doit une vingtaine d'écoles de dessin industriel, créées successivement dans diverses villes des trois royaumes. A dire vrai, ce n'est qu'en matière de dessin industriel qu'éclate réellement l'initiative du gouvernement britannique. Il a vu là un moyen d'encourager le développement des arts industriels, et de parvenir à lutter avec quelques contrées étrangères, principalement avec la France, dont les produits se distinguent par des qualités artistiques très-supérieures à celles des articles anglais. Dès l'année 1836, le Parlement avait voté des subsides

pour l'institution d'écolés où l'on enseignerait le dessin d'ornement et de décoration, surtout dans ses applications à l'industrie manufacturière. L'année suivante, une classe avait été établie dans le vaste et morne palais de Somerset-house, où siége aussi l'université de la capitale. De là l'instruction s'était répandue à Manchester, Birmingham, Glasgow, Belfast, Sheffield, Stoke and Hanley, Spitalfield, Macclesfield, Worcester, Dublin, Coventry, etc. En 1852, on a été plus loin, on a créé un *département* ou pour mieux dire un bureau spécial de l'art pratique (*department of practical art*), ayant pour objet réel de solliciter le sentiment du beau, c'est-à-dire le goût en fait de couleur et de forme. Dans ce but, le nouveau département s'attache d'abord à faire rentrer l'étude des principes élémentaires de l'art dans le système général de l'éducation nationale, puis à développer cette étude en vue de la culture spéciale des arts industriels, enfin à favoriser l'application des principes dans le travail des manufactures et à créer des musées où le public puisse voir réalisé dans les chefs-d'œuvre de tous les temps l'accord de la pratique et de la théorie. Ces efforts indiquent une résolution arrêtée d'avancer dans la voie où l'on est entré, et où l'on n'a pas effectivement cessé de gagner du terrain. Comme beaucoup d'autres institutions dans la Grande-Bretagne, le régime établi pour l'enseignement du dessin industriel est né du génie natif de la race anglaise, de cet esprit essentiellement pratique qui, s'il ne s'élève jamais à une synthèse bien haute, saisit du moins de prime abord le côté utile des choses.

A côté de la part du gouvernement, la société anglaise a aussi la sienne. On peut le dire d'une manière générale, c'est l'initiative particulière qui a fondé en Angleterre l'instruction industrielle des classes laborieuses, de même qu'elle avait créé l'instruction primaire. Les associations privées et les paroisses ont tâché de suppléer à la législation absente[1]. Ainsi les établissements appelés *mechanics' institutions*, qui, sans être des écoles, comme on pourrait le croire, touchent de près à l'éducation industrielle des classes laborieuses, sont des créations particulières. Vastes cercles destinés aux artisans et aux ouvriers, ces maisons leur offrent une bibliothèque, une collection de journaux et de *revues*, et des cours sur les sciences appliquées aux arts et sur les branches les plus usuelles des connaissances humaines. L'institution, qui remonte à 1823, obtint d'abord un prodigieux succès. De Londres, elle se répandit dans toutes les villes de la Grande-Bretagne et pénétra bientôt jusque dans les plus petites localités. Les résultats ont-ils répondu à la

1. Nous voyons une simple association autorisée par une charte royale de 1838, sous le nom de *Royal polytechnic Institution*, doter Londres d'un établissement propre à favoriser l'avancement des arts, des sciences pratiques et des différentes branches de l'industrie. L'établissement, qui est une sorte de *conservatoire des arts et métiers*, quoique bien plus restreint que notre Conservatoire, renferme, outre un amphithéâtre destiné à l'enseignement, plusieurs galeries où sont déposés des outils, des machines, des modèles de tout genre, ainsi que des échantillons de produits indigènes et exotiques. Il est à regretter qu'il s'y mêle une idée de spéculation qui en rapetisse le caractère. Comme le public y est admis en payant, on se préoccupe surtout des moyens d'y attirer un grand nombre de visiteurs.

confiance universelle? Pas toujours; les professeurs ont délaissé trop souvent les questions spéciales pour les matières littéraires; trop souvent aussi des embarras financiers sont venus ralentir un premier essor. Les *mechanics' institutions* avaient été montées sur un pied très-coûteux. On donnait bien des fêtes et des bals au profit de ces réunions, on recevait bien quelques souscriptions de la munificence aristocratique; mais ces ressources ne suffisant pas généralement aux besoins, il fallut faire de larges appels à la bourse des sociétaires. Les ouvriers ne voulurent pas toujours y répondre, et ils s'éloignèrent, au moins dans un certain nombre de villes, de ces établissements créés pour eux; ils y furent remplacés par des commis ou de petits boutiquiers qui vont y chercher des amusements plutôt que des moyens d'instruction. Malgré ces écarts, l'idée première des *mechanics' institutions* est une idée essentiellement libérale. On voulait appeler l'esprit des artisans en dehors du cercle de leurs occupations manuelles; on voulait élargir l'horizon de leur intelligence. Pour que ces créations produisissent tout le bien qu'en attendaient les fondateurs, il aurait fallu les consacrer exclusivement à un enseignement spécial. Ramenées dans ces conditions, dégagées d'un faste inutile, elles pourraient être alimentées avec les ressources propres des sociétaires, aidés seulement au début par des souscriptions qui ne manquent jamais en Angleterre aux œuvres vraiment utiles. On a commencé à réunir ces maisons sous la même administration que les écoles populaires : c'est là une bonne mesure. S'il importe que l'institution ne se confonde pas avec l'en-

seignement ordinaire, elle se trouvera, en s'en rapprochant, moins exposée à perdre de vue le seul rôle qu'elle doive remplir, celui de procurer aux ouvriers adultes des connaissances précieuses pour l'exercice de leur état.

C'est ailleurs, cependant, c'est dans les écoles des paroisses annexées aux *workhouses*, dans les *ragged schools* (écoles en haillons), qu'il faut chercher la véritable instruction industrielle destinée aux enfants pauvres. Le régime des *ragged schools* n'est pas inattaquable; mais enfin l'Angleterre doit à ces écoles la première application un peu large de l'enseignement industriel (*industrial training*). Auparavant, on recueillait et on nourrissait les enfants dans les asiles des paroisses, on ne les préparait pas à se suffire à eux-mêmes. Abandonnés sans état, sans ressources, sans espérance, ils grandissaient pour l'éternelle misère, et quelquefois pour être la honte et la plaie de la société. Leur âge mûr n'avait en perspective que le refuge abrutissant des *workhouses*. En face de cette jeune et misérable population des *ragged schools*, on se demande encore chez nos voisins quel est le meilleur mode d'enseignement à introduire dans ces maisons. — Faut-il instruire les enfants en vue d'une émigration lointaine dans les colonies anglaises? Faut-il leur apprendre à exécuter un travail qui leur permette de gagner leur vie dans la métropole? — Jusqu'à ce jour, ces *écoles des pauvres* se sont trop préoccupées de l'émigration; elles ont trop souvent considéré leurs jeunes hôtes comme une matière toute prête pour ces expatriations destinées à écouler le trop-plein des villes, et que les Anglais appellent *drainage humain* (*human drainage*). Il vaut mieux tendre à mettre

les enfants en mesure de se rendre utiles, même dans leur patrie, s'ils y restent. Supposez que la nécessité ou leur goût les appelle à la vie du pionnier dans les vastes solitudes de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande; il suffit qu'ils soient habitués à un rude labeur pour pouvoir supporter les exigences de leur nouvelle situation. Les établissements qui ont obtenu les meilleurs résultats sont précisément ceux qui répudient tout système exclusif; mais, si l'émigration ne doit pas être la seule perspective des *ragged schools*, qu'on se garde bien d'y enseigner des métiers dont l'exercice demanderait un capital. Autrement, l'avenir des enfants serait voué à la plus cruelle de toutes les souffrances, à celle qu'engendre l'impossibilité de tirer parti de son savoir-faire.

Les écoles industrielles de la Grande-Bretagne ne sont, comme on le voit, que des corollaires de la loi sur les pauvres. Ce fait éclate partout. L'*industrial training* est le moyen employé par la charité locale pour préparer les enfants indigents à se soustraire par le travail au triste héritage qu'ils tiennent de leurs familles. Aussi, la commission de la loi des pauvres est-elle plus d'une fois intervenue dans la question. Il suit de là, disons-le tout de suite, que, comme nous n'avons pas en cette matière une législation analogue à celle de nos voisins, l'enseignement industriel ne saurait évidemment reposer chez nous sur une base identique. Qu'on s'occupe en France de l'instruction professionnelle des enfants pauvres, rien de plus nécessaire: la politique le demande aussi bien que la morale; mais l'arène ouverte à l'enseignement professionnel est beaucoup plus large. De notre sol, remué par la phi-

losophie du XVIIIe siècle et par la révolution française, ont surgi des exigences d'un caractère infiniment plus général. Au lieu d'appartenir au domaine de la bienfaisance, les écoles industrielles deviennent en France une institution économique. Elles doivent s'adresser surtout à cette partie de la population ouvrière qui peut nourrir ses enfants, mais qui a besoin d'être aidée pour les instruire. —Quant aux jeunes gens des classes aisées qui se destinent aux professions industrielles, nos voisins n'ont pas organisé pour eux un enseignement particulier; les mœurs publiques et privées comblent le vide laissé par les institutions. Autour du foyer domestique, sous l'inspiration paternelle, dans les ateliers et les usines, les enfants reçoivent presque à leur entrée dans la vie une direction pratique. Ils apprennent qu'ils ont devant eux une carrière de travail, et que le meilleur moyen de la féconder, c'est de l'aimer et de s'y tenir. Cette influence des traditions de famille, sous le toit le plus humble comme dans les palais somptueux, forme un des traits distinctifs de la sociabilité anglaise : elle fournit des ressources particulières à l'enseignement professionnel. Cependant, malgré la différence des situations, et la différence plus grande encore des idées, le système suivi de l'autre côté de la Manche, en ce qui concerne les enfants pauvres, reste pour nous un sujet d'études éminemment utile.

La Belgique et la Prusse sont, après la Grande-Bretagne, les deux contrées où les tentatives accomplies offrent le plus d'intérêt. Depuis quelques années, la Belgique, qui a su prendre en plus d'une occasion des initiatives fécondes, a fait de grands efforts pour constituer un mode

d'instruction spéciale. Une loi de 1850 a prescrit l'organisation de ce qu'on appelle l'*enseignement moyen.* Les établissements d'instruction moyenne sont de deux degrés; les écoles moyennes supérieures, les écoles moyennes inférieures. Les premières comprennent deux sections, une pour les humanités, une autre pour l'enseignement professionnel; mais dans cette dernière section, comme dans les écoles moyennes inférieures, l'instruction a-t-elle bien le caractère qu'on a prétendu lui imprimer? Quoique le programme des études renferme, on ne saurait le nier, des éléments tout à fait techniques, il ne paraît convenir, en réalité, qu'à la grande et à la petite bourgeoisie; ce n'est pas là l'instruction pratique telle que nous la concevons dans des écoles vraiment industrielles ouvertes aux populations ouvrières[1]. A l'instruction spéciale que sont appelées à fournir les institutions d'enseignement moyen se rattache le musée de Bruxelles, qui contient une col-

1. Il n'y a pas de place pour ces institutions dans le système de la loi belge de 1850. Peut-être cette loi a-t-elle, en outre, le tort de poser en principe que la section d'humanités et la section professionnelle des écoles supérieures seront réunies, à moins d'une décision exceptionnelle prise par le gouvernement. Rien n'est plus propre à dénaturer peu à peu le caractère de l'instruction spéciale. Avant 1850, une sorte d'enseignement industriel était déjà annexé à quelques-uns des athénées. On peut se convaincre, d'après les rapports officiels, que moins la section professionnelle était rapprochée de la section littéraire, et plus l'enseignement technique avait de réalité. — Voyez notamment deux remarquables rapports adressés à M. Charles Rogier, ministre de l'intérieur, l'un en 1848, par M. Trasenster, ingénieur des mines et professeur à l'Université de Liége, l'autre en 1852, par une commission spéciale. On n'est que juste à l'égard de M. Rogier en disant qu'il a toujours montré dans les questions de ce genre des intentions libérales et des vues droites et pratiques.

lection de machines et un cabinet de physique. On n'y fait pas de cours public sur les sciences appliquées ; un professeur de dessin de machines y est seulement attaché, et forme tous les ans une douzaine d'élèves qui se placent ensuite dans les grandes usines du pays. Le musée possède une bibliothèque technologique qui reçoit tous les bulletins industriels du monde, en échange du bulletin qu'il publie. L'école centrale de Bruxelles se lie encore à l'enseignement industriel. On lui reproche d'avoir un programme plus pompeux que solide. Citons encore l'école de Tournai fondée en 1837 et qui a quelque analogie avec nos écoles d'arts et métiers.

En résumé, l'enseignement professionnel que le gouvernement belge a cherché à constituer convient surtout à la population aisée. Les écoles industrielles pour les classes laborieuses manquent encore dans le pays. Il existe bien des établissements appelés *écoles de manufactures*, qui se sont même multipliés en une forte proportion dans les Flandres, où ils rendent de réels services ; mais ce sont de simples ateliers d'apprentissage qui prennent à tort le nom d'écoles. Cependant, quand on voit la Belgique déployer, comme elle le fait, une activité persévérante pour l'examen de toutes les questions qui se rattachent au domaine de la bienfaisance publique ou à celui de l'économie industrielle, on doit avoir la confiance qu'elle ne laissera point inachevée l'œuvre de l'enseignement professionnel.

Le régime adopté en Prusse diffère complétement de celui de la Belgique. Toute ville un peu importante possède un gymnase et une école supérieure dite *école civique*

ou *bourgeoise*. L'école supérieure se divise bien en deux sections comme chez les Belges : une section littéraire et scientifique, et une section industrielle proprement dite; mais là s'arrête la ressemblance. Tandis qu'en Belgique l'enseignement professionnel a pour principal élément des notions plus ou moins étendues sur les sciences mathématiques et physiques, toute l'instruction des écoles industrielles de la Prusse se dirige vers les arts et métiers, dont les études plastiques et graphiques forment la base. La constitution économique du pays assure à ces écoles un rôle déterminé. Le principe de la liberté du travail n'est pas, en Prusse, la loi souveraine de l'industrie. Des conditions sont imposées pour l'exercice de certaines professions : ainsi il faut avoir un certificat de capacité pour être charpentier, maître-maçon, fontainier, constructeur de moulins, etc. La section industrielle des écoles bourgeoises donne les connaissances nécessaires pour obtenir ces titres. Au-dessus de ces institutions disséminées sur toute la surface du royaume, il existe à Berlin un institut central de l'industrie, qui embrasse quatre classes d'états : 1° les constructeurs de bâtiment (maçons, charpentiers, menuisiers); 2° les ciseleurs, graveurs, lapidaires, sculpteurs en bois ou en ivoire, fondeurs en bronze; 3° les teinturiers et les fabricants de produits chimiques; 4° les mécaniciens. Une telle division révèle des intentions tout à fait pratiques. Cependant, on a accusé l'institut de Berlin de viser trop à l'art et de s'écarter ainsi de son but.

Dans les autres parties de l'Allemagne, l'instruction industrielle, sans être organisée comme en Prusse, compte pourtant des institutions nombreuses qui rendent des ser-

vices incontestables. Pour ce qui concerne l'un des États qui nous touchent de plus près, le duché de Bade, un savant professeur de l'université de Heidelberg, M. Rau, nous envoyait récemment certaines explications qu'il nous semble d'autant plus utile de consigner ici, qu'elles peuvent s'appliquer à la plupart des autres contrées allemandes :

« Dans ce pays, nous écrivait-il, l'instruction élémentaire pour les enfants de 6 à 13 ans est obligatoire, et personne ne s'en plaint. Même durant les troubles de 1848 et de 1849 pas une voix ne s'est élevée contre cette mesure. Dans beaucoup de villes, il y a des écoles où les garçons apprennent les éléments des mathématiques, des sciences naturelles, de la géographie, du dessin, etc., en vue de se préparer à l'exercice d'une industrie. Ces écoles sont entretenues par les villes, et reçoivent une subvention de l'État, qui nomme les professeurs et surveille l'enseignement. Les apprentis ne fréquentent pas ces écoles, mais ils reçoivent une instruction abrégée le soir après avoir quitté l'atelier, et ils s'exercent à dessiner le dimanche dans l'après-midi. Les ouvriers adultes, au moins ceux qu'on appelle compagnons, sont admis à ces cours. La cime de cet édifice est l'école polytechnique de Carlsruhe fréquentée par plus de 600 élèves venant de différents États. On y forme des architectes, des ingénieurs civils, des manufacturiers; on y enseigne les sciences mathématiques, physiques et chimiques dans leurs applications à l'industrie. Quant à l'instruction pour une industrie spéciale, on peut citer l'école pour la fabrication des pendules dans la Forêt-Noire, institution qui a déjà produit de très-bons résultats. »

Tel est le cadre de l'instruction professionnelle s'adressant au peuple dans presque tous les pays allemands, dans le Wurtemberg, en Bavière, en Bohême, en Saxe, etc. On trouve aussi à peu près partout des écoles mixtes où le travail technique est associé à la culture de l'esprit. Le régime des maisons de ce genre est à peu près le

même en tous lieux : le travail manuel y alterne avec l'instruction primaire ; les jeunes gens faisant partie des divisions d'une même école se remplacent successivement à l'atelier et dans les classes.

Ce mode d'instruction, que l'Allemagne a si favorablement accueilli, compte en Suisse plusieurs applications, notamment à Bâle, à Lausanne, à Berne, etc. Il y a plus de vingt-cinq ans que la Société helvétique pour l'instruction publique s'est prononcée dans un sens favorable à ces institutions. Parmi les États de l'Europe centrale, la Hollande est peut-être celui où l'enseignement industriel est le moins développé. On pourrait s'étonner qu'il en soit ainsi dans un pays où tout est dirigé vers l'utile, si on ne savait pas que les mœurs privées des familles sont chez le peuple hollandais un moule où se façonne l'éducation professionnelle des enfants. La question a un peu perdu de son importance, il faut le reconnaître, depuis la séparation des provinces belges, qui étaient le principal siége de l'industrie nationale. Aujourd'hui, en fait d'institutions spéciales, la Hollande n'a guère qu'une école, fondée à Delft en 1832, qui forme des ingénieurs, et dont l'État fait les frais. L'athénée de Maëstricht se distingue aussi par des cours scientifiques rapprochés de la pratique. Il n'y a pas en Hollande, sous le rapport de l'instruction professionnelle un mouvement comparable à celui qui s'opère en Belgique ; on dirait d'ailleurs que la Meuse forme entre les deux peuples, en ce qui concerne les communications intellectuelles, l'équivalent de la grande muraille de la Chine. La Haye est plus loin de Bruxelles que Londres, Paris ou Berlin.

Chose étrange! Dans le midi de l'Europe, l'Italie elle-même, la molle Italie, a déployé sur ce point plus d'efforts que l'active nation néerlandaise. Bien que fort arriérée, elle l'est moins que ne le feraient supposer les fréquents déchirements auxquels elle a été en proie. On ne doit citer qu'en passant certaines créations annexées aux hospices de Rome et de Naples, et qui remplissent, à l'égard des enfants pauvres, le rôle d'écoles professionnelles; mais, dans le nord de l'Italie, des institutions spéciales sont consacrées à un enseignement technique. En Lombardie, ces écoles ont été généralement fondées et soutenues par des familles riches que la politique autrichienne avait tenues écartées des fonctions publiques, et qui avaient cherché dans des œuvres utiles un moyen d'exercer leur activité dédaignée. Le cabinet de Vienne avait vu naître ces écoles sans ombrage; durant sa longue carrière ministérielle, M. de Metternich ne demandait pas mieux que de les considérer comme un élément d'une bonne administration par laquelle il aurait voulu faire oublier la liberté absente et la nationalité perdue. Dans le Piémont, l'école industrielle de Novarre, fondée il y a une quinzaine d'années, reçoit des enfants des deux sexes, et se préoccupe à la fois d'exercer leurs forces physiques par la pratique de divers métiers, et d'éclairer leur esprit par l'instruction élémentaire.

Ainsi, le sentiment plus ou moins prononcé des besoins de l'éducation professionnelle pour les classes laborieuses se retrouve à peu près partout; mais en réalité cet enseignement n'existe guère encore qu'à l'état d'ébauche. Nulle part il n'est mis d'une manière assez libérale et

assez complète à la portée des familles ouvrières. Il y a seulement une tendance plus ou moins marquée à s'avancer dans cette nouvelle arène[1].

III.

Institutions d'enseignement industriel en France.

1° *Institutions ayant un caractère de généralité.* — En fait d'institutions professionnelles, nous en sommes encore réduits à de rares établissements isolés les uns des autres, qui ne se mêlent guère à la vie quotidienne des populations, et qui ne sauraient s'emparer des esprits de manière à réagir sur la conduite et sur les habitudes des familles ouvrières. Dans la hiérarchie des institutions vouées à cet enseignement spécial, le premier rang

1. Si nous comparions les exigences particulières tenant à la situation des divers pays, nous verrions surgir des différences frappantes. Les États du Nord ont d'autres besoins que ceux du Midi. Les intérêts de l'ordre économique ont généralement pris dans les premiers un essor beaucoup plus grand que dans les autres. Ce n'est pas que tout génie industriel manque aux nations méridionales; mais ce génie s'y tourne de préférence vers l'art. Le sentiment délicat des proportions et des formes, l'idée du beau passent avant la recherche de l'utile. Que voyons-nous, au contraire, dans le Nord, en Angleterre par exemple? Les fabriques ne se distinguent pas par des articles d'art et de goût qui sont toujours d'un prix élevé; elles visent à rendre leurs produits accessibles à l'immense majorité des consommateurs. En outre, les nations du Nord montrent une plus grande intelligence du négoce et des entreprises qui s'y rattachent. L'éducation commerciale est chez elles fort avancée et s'y fait toute seule pour ainsi dire, tandis qu'elle est à peu près nulle chez les peuples du Midi qui devraient diriger un peu plus leurs efforts de ce côté-là.



appartient au Conservatoire impérial des arts et métiers de Paris. Ce grand établissement remplit un double rôle: il forme des collections de modèles, dessins ou descriptions de machines, instruments, appareils et outils propres à l'industrie; il donne des leçons publiques sur les sciences mathématiques et physiques appliquées aux arts. L'idée première du Conservatoire avait été conçue sous le règne de Louis XVI par un mécanicien fameux, qui semblait avoir puisé aux sources mêmes de la vie pour doter d'une âme ses merveilleux appareils. La pensée de Vaucanson, transformée en loi dans le cours de l'an III, ne fut véritablement réalisée qu'en l'an VI. Depuis cette époque, le Conservatoire a suivi les développements de l'industrie nationale; ses moyens d'action se sont successivement accrus au point de vue de son double rôle. Collections d'instruments, bibliothèque spéciale, enseignement supérieur, petite école pratique élémentaire, tels sont les éléments dont il se compose aujourd'hui.

Les galeries, qui renferment des richesses matérielles très-précieuses, forment ce qu'on peut appeler les archives des arts industriels[1]. Ces collections composent aujourd'hui treize galeries. L'enseignement supérieur a été institué vers le commencement de la Restauration. Jusqu'en 1819, il y avait seulement au Conservatoire un dessina-

1. Dès son origine, le Conservatoire avait recueilli, outre les appareils de Vaucanson, les machines entassées dans les greniers de l'Institut, les machines et outils d'horlogerie de Ferdinand Berthoud, le riche cabinet de physique de l'habile et intrépide Charles, et les instruments déposés dans la galerie des arts mécaniques de la maison d'Orléans.

teur et trois démonstrateurs qui devaient donner des conseils et des explications à ceux qui venaient les consulter. En fait, ces fonctions étaient restées à peu près inutiles au public. Mieux valait des cours réguliers, comme ceux qui s'ouvrirent en 1819 sur la géométrie appliquée aux arts, la chimie industrielle et l'économie industrielle, et auxquels on en a successivement ajouté d'autres, consacrés à la mécanique industrielle, à la chimie et à la physique appliquées aux arts, à la législation industrielle, à la filature et au tissage, à la teinture et à l'impression des tissus, etc. Placé au centre d'un quartier populeux, cet enseignement attire un auditoire qui se compose en majorité d'hommes appartenant aux professions laborieuses. C'est le mérite des cours du Conservatoire d'être accessibles à toutes les intelligences et de tendre immédiatement à l'application. La bibliothèque est appropriée au rôle de l'établissement; elle possède une belle collection d'ouvrages scientifiques français et étrangers; on y trouve toutes les publications qui peuvent éclairer les praticiens dans les diverses branches des arts industriels. — Quant à la petite école fondée sous le premier empire, elle peut être regardée comme une école primaire de l'industrie raisonnée. Des cours de géométrie descriptive et élémentaire, de dessin des machines et d'architecture, et de dessin industriel y sont institués; mais l'enseignement du dessin industriel n'existe encore qu'en germe au Conservatoire; il lui faudrait recevoir de notables développements pour être sur le pied où nos voisins d'outre-Manche ont mis chez eux cette partie de l'instruction professionnelle.

En dernière analyse, le Conservatoire des arts et métiers, tel qu'il est constitué, offre des éléments précieux. Ouvriers, contre-maîtres, chefs d'établissements, enfants des familles laborieuses, y peuvent venir puiser un enseignement qui éclairera devant eux la carrière du travail. Des améliorations projetées par une administration active et intelligente élargiront encore la carrière ouverte à l'action de cet établissement. On se demande toutefois si, avec de tels éléments, l'éducation industrielle, envisagée dans ses rapports avec les besoins du pays tout entier, trouverait là une grande source de progrès. Comme aujourd'hui, nous aurions toujours au Conservatoire le faîte d'un édifice, mais d'un édifice dont le corps n'est représenté que par des lignes éparses. Quelle que soit d'ailleurs la richesse des collections de l'ancienne abbaye Saint-Martin, quel que soit l'essor qu'il donne à son enseignement, le Conservatoire ne saurait remplacer les institutions locales. Dans ces dernières réside le germe le plus fécond de l'instruction professionnelle des classes ouvrières.

Les trois écoles impériales d'arts et métiers de Châlons, d'Angers et d'Aix, qui, comme le Conservatoire, relèvent directement de l'État, se lient de plus près à l'enseignement pratique. La plus ancienne, celle de Châlons, établie un moment à Compiègne, a été instituée par un arrêté du Gouvernement consulaire de l'an XI. La seconde, créée en 1811, avait été d'abord placée par la politique impériale à Beaupréau, au milieu du pays vendéen, pour devenir, dans cette région peu avancée, un centre d'activité. La troisième date seulement de 1843. Les écoles d'arts et métiers sont destinées à former des ouvriers

habiles; chacune d'elles se divise en quatre ateliers : la forge, la fonderie, l'ajustage et la menuiserie. L'existence de ces institutions, ou tout au moins de l'une d'elles, avait été menacée, après 1848, dans le sein de nos assemblées délibérantes. On soutenait que la majorité des élèves ne suivaient pas la carrière industrielle pour laquelle on avait entendu les préparer, et que la théorie avait trop de place dans l'enseignement. A la première de ces objections on a opposé des chiffres officiels, d'où il résulte que plus de la moitié des élèves sortants chaque année entrent dans l'industrie comme ajusteurs, fondeurs, forgerons, mécaniciens ou menuisiers. Encore parmi les autres en trouve-t-on un certain nombre qui se placent dans les ponts et chaussées comme piqueurs ou conducteurs; quelques-uns sont occupés comme dessinateurs soit dans les ateliers de construction de machines, soit chez des architectes. Les écoles d'arts et métiers contribuent en une proportion notable au recrutement des compagnies de mécaniciens pour les bateaux à vapeur de l'État. Quant au partage qui s'opère dans l'enseignement entre la théorie et la pratique, il suffit de dire que les élèves passent sept heures et demie par jour dans les ateliers, et cinq heures et demie seulement dans les classes et dans les salles de dessin. Les professeurs sont rigoureusement astreints à se placer dans leurs leçons au point de vue le plus usuel. Lorsque le concours a été substitué, en 1848, au choix pur et simple, pour la nomination des professeurs, les programmes ont été rédigés de manière à écarter les hommes de théorie qui ne sauraient pas exécuter eux-mêmes ce qu'ils enseignent.

Ainsi tombent devant les faits les accusations dirigées contre l'enseignement de ces écoles. Porter atteinte à l'institution, amoindrir encore l'enseignement industriel dans notre pays, c'eût été agir dans un sens diamétralement opposé à nos vrais besoins. Comment! voilà des établissements que le temps semblait avoir consacrés, auxquels on avait longtemps applaudi; eh bien! on se prend un beau jour, à l'improviste, sur des accusations hasardées, à demander qu'on les amoindrisse, lorsqu'il n'était nécessaire que d'y fortifier la discipline [1]. Le principal avantage des écoles d'arts et métiers ne con-

1. Appelé à présider, dans le département du Nord, en 1858, une réunion des anciens élèves des écoles d'arts et métiers, j'ai eu l'occasion de dire à ce sujet : « Cette réunion a encore le mérite de pouvoir être présentée, au besoin, comme une vivante justification de la tâche qu'accomplissent nos trois écoles d'arts et métiers. A l'heure qu'il est, ces établissements ne sont l'objet d'aucune attaque, je le sais; ils prospèrent, en justifiant ainsi l'aide si libérale que leur donne le gouvernement. Mais le temps n'est pas bien éloigné où ils étaient en butte à des critiques très-vives, faites avec bonne foi, sans aucun doute, quoique fondées sur des faits accidentels et éphémères ou sur des apparences trompeuses. Aux détracteurs abusés, s'il y en avait encore, ne pourrait-on pas répondre d'ici : Voyez ce que produisent nos écoles, voyez quels hommes sortent de leur sein : des collaborateurs actifs et éclairés pour les différentes branches de l'industrie; des directeurs et des sous-directeurs d'usines et d'exploitations importantes, des chefs d'ateliers, des contre-maîtres, des ouvriers habiles. Tous ne se sont pas avancés jusqu'au même point dans la carrière abordée ; mais tous remplissent des fonctions utiles dans la grande ruche laborieuse; mais tous restent fidèles à ces traditions de probité si rigidement maintenues par les élèves des écoles; mais tous possèdent à un degré élevé ce sentiment de la dignité personnelle qui est l'honneur de l'âme humaine, et que nous devons conserver précieusement comme un guide sûr, si nous savons le consulter, pour l'accomplissement de nos devoirs. »

siste pas dans le nombre d'élèves qui en sortent chaque année et qu'on peut en moyenne évaluer à 250. C'est à peine la millième partie du nombre d'ouvriers que la France voit se former durant le même laps de temps. Mais les écoles offrent un niveau d'enseignement qui sert au dehors de terme de comparaison et de modèle; mais les élèves apportent dans les ateliers privés des connaissances théoriques qu'ils ne pourraient point y acquérir, et qui éclairent fort utilement la pratique. Ouvriers encore imparfaits, ils se perfectionnent plus vite que d'autres, et sont plus aptes à devenir d'excellents contre-maîtres. Les écoles pourront être une pépinière de professeurs pour l'enseignement industriel auquel nous cherchons en ce moment même à préparer la route. Une fois éprouvés par la pratique dans les usines et les manufactures de l'industrie privée, les meilleurs élèves prêteraient un concours utile au développement de cette instruction qui aura besoin d'un corps enseignant approprié à ses exigences.

Une institution établie à Paris, l'École centrale des arts et manufactures, peut aussi concourir à l'accomplissement de cette œuvre. Éprouvée par une existence qui date de 1829, l'École centrale a pleinement justifié la pensée de ses fondateurs. Elle est consacrée à former des ingénieurs civils, des directeurs d'usines, des chefs de fabriques et de manufactures. Avec les quatre grandes spécialités qu'elle embrasse, — les arts mécaniques, les arts chimiques, la métallurgie, la construction des édifices, — elle dirige ses élèves dans toutes les branches du travail industriel, et dans les exploitations de chemins

de fer. Depuis que la chimie a franchi l'enceinte des laboratoires pour entrer dans les usines et y perfectionner les procédés de fabrication, depuis qu'on a cherché dans la physique les moyens d'employer la chaleur et la vapeur d'eau, qui sont devenues un engin si puissant de production, l'industrie n'a pu rester abandonnée à l'empirisme. Il n'est pas une seule fabrique qui n'ait été obligée de demander à la science des moyens plus prompts, plus sûrs, plus économiques. L'École centrale satisfait à ce besoin. Cet établissement est resté une institution privée jusqu'en 1857. La loi du 19 juin de cette année-là en a fait une institution de l'État, tout en lui conservant un budget distinct du budget général [1].

2° *Institutions d'intérêt local.* Au-dessous des établissements d'un caractère général, viennent des institutions qu'on peut appeler *locales*. Ces dernières se divisent, au point de vue de leur destination, en deux larges catégories : les unes ont pour but d'enseigner tel ou tel élément des sciences envisagées dans leurs rapports avec les arts industriels; les autres, plus spéciales, portent principalement sur la pratique même d'un art, d'un métier, ou sur des connaissances accessoires qui sont indispensables pour l'exercer. Quand on veut mesurer l'influence réelle des unes et des autres, il faut les consi-

1. L'École centrale était la propriété de son directeur M. Lavallée qui l'avait fondée avec le concours particulier de MM. Dumas, Olivier et Péclet. M. Lavallée en a fait abandon à l'État ; il a fait cet abandon moyennant certaines clauses et conditions dont aucune ne se rapporte à son intérêt particulier, quelle que fût la valeur commerciale, d'ailleurs incontestée, de l'établissement.

dérer dans le lieu même où elles existent; mais on ne saurait alors trop se tenir en garde contre les apparences. Le mot *professionnel* est à la mode. Vous le voyez adopté par de nombreux établissements qui n'ont pas le moindre caractère pratique. Aussi, malgré certaines additions faites au programme en vue de justifier un nom nouveau, ces maisons rentrent dans le domaine de l'enseignement ordinaire. On a essayé d'introduire dans les écoles primaires du second degré l'étude des principes de quelques-unes des sciences les plus susceptibles d'application. Cependant, il y en a bien peu qui puissent être considérées comme la source d'une éducation technique même incomplète. Les frères des écoles chrétiennes s'efforcent tout particulièrement, depuis plusieurs années, d'imprimer ce cachet à quelques-unes de leurs utiles institutions : ils ont déjà obtenu des résultats importants. Le caractère le plus général de leurs établissements se rapporte, néanmoins, à l'instruction élémentaire plus ou moins développée. — Voyons quelles sont, dans les diverses zones de la France, les véritables ressources de l'enseignement industriel.

Dans la région septentrionale, où l'industrie manufacturière domine en souveraine, nous n'apercevons guère que le dessin appliqué aux arts et métiers qui soit enseigné gratuitement sur une grande échelle. Les écoles de dessin établies dans la plupart des villes un peu importantes sont, en général, de création assez récente. Les plus anciennes datent de la restauration ou de l'empire; trois ou quatre ont une origine plus reculée : ainsi l'école d'Arras, dont l'enseignement se rapporte en partie

aux professions industrielles, avait été fondée par les États-Généraux de l'Artois en 1775; celle de Saint-Omer remonte à 1780; celle de Calais à 1787. Partout ces institutions sont fort appréciées des populations ouvrières. Quelques-unes sont spéciales pour les enfants; le plus grand nombre concernent les adultes. Le dessin d'architecture et de bâtiment y occupe assez souvent une place. On y donne aussi, mais plus rarement, des notions de géométrie pratique pour la coupe des pierres, des bois, etc. En dehors des classes de dessin, on ne saurait citer dans toute cette zone si populeuse qui s'étend des frontières de la Belgique jusqu'aux extrémités occidentales de la Normandie, qu'un bien petit nombre d'institutions locales qui aient réellement le caractère d'écoles industrielles. Les principales se rencontrent dans les deux départements du Nord et de la Seine-Inférieure. Dans ce dernier, il y a une école professionnelle à Rouen même, et une autre à quelques kilomètres de cette ville, à Montivilliers, qui justifient pleinement leur titre, cette dernière surtout, unie qu'elle est d'ailleurs par des liens étroits à la fabrique rouennaise. En outre, la *Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure,* dont nous avons déjà eu à signaler l'utile influence [1], a fondé plusieurs cours gratuits qui ont un caractère vraiment professionnel, tels qu'un cours pour les chauffeurs de machines, un cours de technologie industrielle anglaise, un cours de comptabilité commerciale, etc. L'école professionnelle de Lille est aussi dans une bonne voie. Nous devons encore une

1. V. Tome I, livre Ier, chap. II.

mention à une école de dentelle et de couture existant à Dieppe pour les jeunes filles. Fondée sous la restauration, accrue sous le gouvernement de juillet, elle compte environ trois cents élèves, et, tout en leur donnant l'instruction primaire, elle leur enseigne un état. On y a réuni, depuis 1836, un internat où quelques élèves sont préparées pour remplir l'emploi de sous-maîtresses.

Dans nos départements du nord-est et de l'est, les classes de dessin sont très-multipliées, et prennent en général une tendance essentiellement manufacturière. Des fabriques de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Angleterre ont appelé plus d'une fois dans leurs ateliers d'impression sur étoffes des dessinateurs, des graveurs et des coloristes formés dans les écoles gratuites du Haut-Rhin. Certaines classes de dessin moins spécial rendent cependant de très-réels services à l'industrie, surtout à celles des fabrications qui sont le plus jalouses du bon goût de leurs articles. A l'enseignement du dessin sont annexés çà et là des cours publics fondés et entretenus par les villes, notamment des cours élémentaires de chimie, de mécanique, de physique et de mathématiques, propres à développer chez les ouvriers l'intelligence de leur profession. Quelquefois ces créations sont dues à l'initiative d'une seule personne, quelquefois à celle de sociétés particulières, quelquefois enfin à l'action prévoyante des municipalités. La *Société industrielle de Mulhouse* se place, par son influence et ses ressources, en tête de toutes les sociétés qui ont stimulé l'activité locale et donné l'élan aux populations dans le sens de l'enseignement professionnel. Une autre association, de

formation plus récente, la *Société industrielle de Reims*, se montre également animée du zèle le mieux entendu. Elle a déjà créé un cours public et gratuit de montage des métiers et de tissage des étoffes, ainsi qu'un cours de dessin; elle a encouragé l'établissement d'une école professionnelle destinée principalement aux jeunes gens qui sortent des écoles primaires supérieures.

La cité rémoise possède une institution d'une nature particulière, connue sous le nom de Bethléem, dont la fondation est due à un ecclésiastique, M. l'abbé Charlier, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu de Reims. M. Charlier avait parcouru les campagnes des environs, pour juger de l'état des jeunes apprentis sans famille placés chez les cultivateurs, qui presque tous mêlent ici un certain travail industriel à la culture de la terre. Il s'était convaincu que l'instruction industrielle donnée à ces orphelins était généralement insuffisante, l'instruction primaire absolument nulle, et l'éducation morale presque toujours déplorablement négligée. Il se proposa dès lors de remédier au mal par la création d'un asile d'un genre spécial, devenu l'établissement de Bethléem. Cette maison reçoit: 1° les enfants trouvés et abandonnés qui lui sont confiés par l'administration des hospices; 2° les enfants de familles pauvres, lorsque leur nombre devient une charge trop onéreuse pour leurs parents. L'enseignement technique n'embrasse que des états dont l'exercice ne doit exiger la possession d'aucun capital. Ainsi, en dehors des travaux de jardinage qui sont réservés à quelques-uns des enfants, on apprend aux autres les métiers de tisseur, de tailleur, de cordonnier ou de menuisier. A l'appren-

tissage d'un état qui doit mettre plus tard les enfants en mesure de gagner leur vie, et qui par conséquent doit absorber la plus grande partie de leur temps, on joint la culture intellectuelle, mais en se renfermant dans les limites de l'instruction primaire. L'éducation religieuse est l'objet d'un soin particulier; il n'aurait pas convenu cependant de multiplier les exercices. Ce ne sont pas les novices d'un ordre religieux que renferme l'asile, ce sont des jeunes gens qui vont bientôt consacrer toute leur vie au travail manuel [1].

Une fondation conçue aussi sur un plan particulier existe à Nancy, sous le nom de *Maison des apprentis*. Elle a paru digne des encouragements du conseil général de la Meurthe. Les apprentis y forment une sorte de famille et s'appellent frères. Les infractions au règlement sont jugées par un tribunal composé de tous ceux des apprentis qui ont obtenu un certain nombre de bonnes notes; la note est votée par tous les élèves. Les peines consistent dans un système de réparations tirées de la nature même de chaque faute. Ainsi, celui qui rompt le silence quand le silence est ordonné, est condamné à le garder quand il est permis de parler. Lorsque deux apprentis se querellent, ils doivent s'embrasser et devenir compagnons de jeu pendant un temps déterminé. Les élèves de cette maison travaillent dans les ateliers qui y sont établis, et

1. On ne conduit les enfants à la messe que le dimanche; on leur fait de temps en temps quelques instructions religieuses courtes et simples. Il aurait été facile, en pareille matière, de pécher par excès de zèle; la direction de Bethléem nous semble s'être arrêtée à juste point.

se rendent aux écoles communales pour y recevoir l'instruction primaire.

Quelques autres tentatives pour développer, sur divers points de la zone orientale de la France, l'enseignement industriel n'ont pas eu de résultat durable. Dans le Doubs, par exemple, une école pratique d'horlogerie avait été fondée, en 1836, à Morteau, en vue de conserver et même de développer l'industrie qui fournit au travail, dans cette contrée, un si important aliment. Durant les loisirs d'hiver, toujours si longs dans les montagnes, les cultivateurs, murés chez eux par les neiges, n'ont pas d'autres moyens de s'occuper. La ville de Besançon, le département, l'État même, avaient encouragé la fondation de l'école de Morteau; mais, diverses causes ayant fait diminuer les demandes que le commerce adressait aux horlogers du Doubs, l'école s'est vue forcée de fermer ses portes. Des institutions analogues n'ont pas pu se maintenir non plus à Dijon et à Mâcon. Peut-être les départements et les villes auraient-ils dû leur prêter un concours plus libéral [1].

En quittant l'est de la France pour descendre vers le sud-est, on est tout naturellement porté à s'arrêter à

1. On a échoué également, sur un des points les plus ignorés du département de la Meurthe, dans l'exécution d'un projet concernant une industrie singulière, mais à laquelle est lié le sort d'une population assez nombreuse. Au pied des montagnes des Vosges, les habitants de six communes de l'ancien comté de Dabo, réuni à la France seulement en 1801, n'ont d'autres moyens d'existence, avec leurs droits d'usage dans les forêts de l'État, que la confection d'ustensiles en bois grossièrement travaillés. Leur industrie héréditaire, étant demeurée absolument immobile, se trouve dépassée par les fabrications analogues d'autres pays, celles de la Forêt-Noire et

Lyon. Cette ville possède, outre l'école Lamartinière, dont il a été question plus haut, un assez grand nombre d'institutions particulières où l'on démontre par pratique le tissage au métier, et par théorie la composition des étoffes ; on y apprend à monter les métiers conformément à toutes sortes d'échantillons donnés. On y enseigne *la mise en carte,* le dessin pour la fabrique, la comptabilité des ateliers ; ces leçons pénètrent, comme on le voit, au cœur même de l'industrie lyonnaise ; il serait à désirer seulement que l'instruction fût ici plus libéralement dispensée, et que la ville la rendît gratuite. Lyon compte aussi des cours de tracé de figures et de coupe des pierres, et plusieurs écoles de dessin pour les ouvriers menuisiers ; mais on regrette qu'il faille encore payer pour y être admis. Il n'y a aucune autre ville où l'enseignement du dessin pour l'industrie méritât mieux d'être encouragé [1]. Dans beaucoup de cités de la région méridionale, il se rencontre des écoles gratuites de dessin linéaire, industriel, d'architecture ou d'ornement. Quelques cours sont établis dans trois ou quatre villes, sur les éléments de la chimie, de la physique, de la mécanique, de la géométrie. A Nîmes, un cours de dessin de fabrique

celles de la Suisse, par exemple, et peu à peu le commerce en refuse les produits. L'école projetée aurait eu pour but d'enseigner à ces tourneurs inhabiles un mode de travail plus en rapport avec les goûts et les besoins actuels.

1. La Chambre de commerce s'est vivement préoccupée de la question ; elle l'a même fait étudier d'une manière spéciale en Angleterre et en Belgique à propos d'un projet de *musée d'art et d'industrie.*—Voyez un intéressant rapport sur ce sujet par M. Natalis Rondot.

embrasse la fleur brochée et la fleur d'impression; un autre cours sur le dessin géométrique complète les notions que les enfants ont reçues dans les écoles élémentaires. L'enseignement de la chimie comprend des leçons sur la teinture, cette branche essentielle de l'industrie locale qui ne peut manquer de se développer le jour où la cité nîmoise aura pu être suffisamment pourvue d'eau. Dans toutes ces classes, l'admission est gratuite. L'école de tissage, citée plus haut, distribue tout aussi libéralement un enseignement théorique et pratique sur la fabrication des étoffes. La ville fournit les outils, machines et matières premières nécessaires aux travaux. Non loin de Nîmes, à Alais, on a institué une école de maîtres-ouvriers mineurs. L'enseignement y comprend des exercices pratiques, c'est-à-dire des levées de plans tant à la surface du sol que dans les mines, et des travaux manuels dans les exploitations de houille. Les élèves s'exercent aussi au travail de la forge, de la charpente et du charronnage. Les admissions n'y sont pas gratuites, mais on n'y compte guère que des pensionnaires entretenus soit par quelques départements, soit par quelques compagnies houillères [1].

Dans nos provinces de l'ouest, les deux grandes cités de Bordeaux et de Nantes sont les seules qui se soient sérieusement préoccupées de l'enseignement professionnel. A Bordeaux, le conseil municipal avait fondé,

1. Il existe à Saint-Étienne une école des mines qui a un autre caractère : elle est destinée à former des conducteurs gardes-mines, des directeurs d'exploitation et d'usines minéralogiques. L'enseignement y est gratuit, et au compte de l'État.

en 1834 et en 1835, des cours publics et gratuits sur la chimie industrielle, les mathématiques et la mécanique appliquée aux arts et métiers. De son côté, la Chambre de commerce avait institué, en 1843, un cours de chimie et d'histoire naturelle. La *Société philomathique*, que nous avons vue se placer si résolûment en tête des expositions de l'industrie, a montré qu'elle savait aussi, dans la sphère de l'instruction spéciale, se pénétrer de l'esprit du temps actuel[1]. Elle a fondé un système d'enseignement qui embrasse la mécanique appliquée aux machines, le dessin appliqué à l'architecture, aux machines et à l'ornement, la coupe des pierres, la coupe du bois de menuiserie et du bois de charpente, la géométrie appliquée, etc. — A Nantes, bien que la commune entretienne une école gratuite de dessin, fondée en 1789, c'est encore une société particulière, connue sous le nom de *Société industrielle*, et dont les efforts en faveur des jeunes ouvriers sont aujourd'hui appréciés de toute la France, qui est à la tête de l'éducation professionnelle. Elle reçoit de la ville, du département et du gouvernement des subventions auxquelles vient se joindre le montant de souscriptions particulières. Donner à ses élèves une instruction soigneusement accommodée à leur état, pourvoir à l'apprentissage des enfants dans les diverses professions manuelles, telle est la double action de cette société.

1. *V.* Tome I, livre V : *Les Ouvriers de l'Ouest.* — Lors de la distribution des récompenses aux exposants de 1859; M. de Mentque, préfet de la Gironde rappelait avec raison que *le but de cette institution avait été de généraliser la science et l'art, de favoriser les progrès de l'industrie, et de répandre l'instruction professionnelle.*

— Sur certains autres points de la même zone on trouve encore quelques essais, mais des essais peu importants[1]. En général, dans cette partie de la France, voici comment les choses se passent : tous les enfants dont les familles ont un peu d'aisance suivent tant bien que mal l'enseignement des colléges. Interrompus souvent dans leurs études par l'impuissance où se trouvent leurs parents de suffire à des dépenses prolongées, ils acquièrent rarement une instruction assez complète pour qu'il leur soit possible d'en tirer parti plus tard. Les familles qui ne peuvent envoyer leurs enfants au collége se contentent de l'instruction élémentaire. On peut hardiment conclure de ces habitudes, que sur ce sol l'idée de l'enseignement spécial est à peine en germe.

Il en est de même dans la région centrale de la France, en laissant de côté, bien entendu, le département de la Seine, qui domine au nord, et dont les établissements méritent d'être mentionnés à part. La plupart des départements y manquent d'institutions sérieuses. Des cours de dessin linéaire et de dessin plus ou moins applicable à l'industrie y existent, mais de loin en loin. On doit citer néanmoins, comme accordant à la pratique une certaine part, le prytanée de Menars, institué en 1832 dans le département de Loir-et-Cher, et fortement reconstitué

1. A la Rochelle, on a établi, en 1844, un cours théorique sur les constructions navales; à Brest, une société appelée *Société d'émulation,* comme celle de Rouen, mais moins puissante et moins active, cherche à propager la connaissance du dessin linéaire, de la levée des plans, etc. Quelque utiles qu'elles soient, ces dernières créations ne touchent que de loin à la pratique.

après avoir été fermé quelque temps. On s'efforce d'y suivre le programme de nos écoles d'arts et métiers. La ville de Tours avait créé un cours de physique et de chimie, sans l'organiser sur des bases assez larges pour appeler beaucoup d'auditeurs. A Limoges, le conseil municipal et la société d'agriculture, en réunissant leurs efforts, ont institué des leçons publiques et gratuites sur la géométrie, la mécanique, le dessin, le modelage, la stéréotomie. Dans la Haute-Loire, le Puy a été doté, en 1827, par des souscriptions particulières, d'une école industrielle gratuite, dont la ville acquitte les dépenses annuelles. Cette ville possède encore quelques cours spéciaux ; mais le côté pratique n'y est pas suffisant. Dans le département de la Corrèze, si pittoresque et si pauvre, on voit avec plaisir à Tulle une école de géométrie appliquée à la mécanique, à la coupe des pierres et des bois, etc.

A l'autre extrémité de cette zone centrale, dans le département de la Seine, dont la richesse et l'éclat contrastent singulièrement avec le dénûment et la simplicité de la partie montagneuse du centre, on a réuni la plupart des moyens d'instruction industrielle répandus çà et là sur la surface de la France. On y chercherait vainement toutefois un enseignement pratique systématiquement organisé et pourvu de toutes les ressources nécessaires. Les établissements qui s'y rencontrent peuvent être rangés dans deux catégories : les uns sont réservés aux classes aisées, à celles du moins qui peuvent payer une subvention mensuelle, les autres sont gratuits et dès lors accessibles aux populations ouvrières. A la première division se rattachent le collége municipal Chaptal et l'école

Turgot, qui dirigent une partie de leur enseignement du côté des professions industrielles; plusieurs écoles préparatoires pour les écoles d'arts et métiers; des écoles d'architecture, d'horlogerie, etc. Au point de vue où nous sommes placés, la seconde catégorie réclame surtout notre attention. Le nombre des établissements publics qui en font partie n'est pas considérable. Après la petite école du Conservatoire, je ne vois guère que des classes gratuites de dessin. Encore le dessin de fabrique n'y occupe-t-il pas la place qu'il devrait y avoir : on ne sera pas surpris que le côté artistique y soit prépondérant, quand on saura que, par une de ces singularités dont notre système administratif offre plus d'un exemple, ces écoles sont tout à fait étrangères au ministère du commerce, et relèvent exclusivement de la direction des beaux-arts.

Dans le vaste champ de l'instruction professionnelle des ouvriers, la tâche principale à Paris échoit à des sociétés particulières. Au milieu du gouffre immense de la capitale, l'action de ces institutions ne frappe pas l'œil indifférent ou distrait du monde; mais, silencieuse et à peu près ignorée, elle aide bien des impuissances et rend de véritables services à la société. Ainsi, l'*Œuvre des apprentis de la ville de Paris*, créée par M. de Melun, recrute pour le travail, sur le pavé de la cité, dans les greniers de la misère, une foule d'enfants qui semblaient jadis ne grandir que pour aller peupler les prisons. En même temps qu'on illumine leur esprit par l'instruction primaire et qu'on cherche à former leur cœur au sentiment du bien, on les initie peu à peu à la vie réelle qui

les attend. Quelques établissements privés reçoivent un certain nombre d'élèves dont le temps est partagé entre l'instruction élémentaire et le travail manuel. Les ouvroirs des filles constituent de véritables écoles professionnelles pour la partie la plus faible, la plus exposée, et par conséquent la plus digne d'intérêt de toute la population laborieuse [1]. Des cours publics et gratuits, fondés sous les auspices de sociétés particulières, viennent, en outre, contribuer à répandre l'instruction spéciale parmi les ouvriers. Quand l'homme a un état, quand il a été mis en mesure de remplir ainsi un rôle utile à la société et de gagner sa vie, un enseignement de ce genre, soigneusement adapté aux nécessités industrielles, plus nourri de faits que de théories, simple et s'adressant au bon sens des masses, est de nature à produire les meilleurs effets. Je ne voudrais pas dire que les programmes actuels remplissent toujours toutes ces indications, qu'il n'y ait point d'additions, point de retranchements à y opérer. Le sentiment de la grande mission de l'enseignement professionnel ne s'y révèle peut-être pas assez nettement; de plus on s'y tient souvent trop loin des conditions de la vraie pratique. Cependant, beaucoup d'efforts individuels éminemment honorables ont été dépensés sur ce terrain-là; ils ont produit et ils produisent un bien réel [2].

1. Le recueil mensuel intitulé : *Annales de la charité*, renferme fréquemment de curieux détails sur les fondations de ce genre, qui se recommandent d'elles-mêmes à la judicieuse libéralité du conseil municipal.

2. Une société bien connue, la *Société philotechnique*, à laquelle

Voilà sans doute des efforts isolés, des créations particulières dignes d'un très-haut intérêt. Cependant, à Paris même, dans cette ville si justement fière de ses lumières, de son opulence, de ses mille institutions d'utilité publique, l'enseignement industriel des classes laborieuses n'est assis sur aucune base systématique; il est livré au hasard de programmes arbitraires. Si, du vaste centre où aboutissent les grandes artères de la vie nationale, nous cherchions à embrasser d'un regard toute l'étendue du pays, à quelle étroite mesure l'instruction professionnelle ne nous paraîtrait-elle pas réduite! Sur les 250 mille à 300 mille ouvriers qui atteignent chaque année l'âge d'homme, combien y en a-t-il qui aient pu profiter d'un tel enseignement? Nous n'avons pas vingt-cinq départements qui jouissent d'institutions techniques. Encore ces établissements ne sont-ils à la portée que d'une partie très-minime de la population. Soyons, si l'on veut, plus accommodants et contentons-nous d'une instruction qui, sans être tout à fait pratique, présente du moins une tendance professionnelle : nous la rencontrerons encore à peine dans la moitié de nos circonscriptions départementales. Si nous disions, en dernière analyse, que l'éducation industrielle, telle que nous l'avions définie, est à la portée d'un ouvrier sur cinquante, nous croirions embellir le tableau. Appliquée seulement aux deux millions de travailleurs qui peuplent les manufactures et les usines, une telle évaluation serait surtout en dehors de la vérité.

des hommes instruits, des professeurs distingués prêtent le plus louable concours, a organisé une série de leçons gratuites pour les adultes, dont le programme est des mieux conçus.

Dans les localités où quelques ébauches existent sur des bases vraiment libérales, les ouvriers se montrent presque toujours avides d'en profiter. Ils sont frappés de l'utilité pratique de cette instruction spéciale.

IV.

Moyens à mettre en œuvre pour constituer l'enseignement professionnel.

Les vices du régime actuel sautent aux yeux. Le cercle de l'enseignement industriel est infiniment trop restreint; les institutions existantes sont, et par la nature de leur organisation et à cause de leur petit nombre, beaucoup trop éloignées des masses. De plus, cette partie de l'éducation publique manque d'une direction raisonnée ; on ne touche pas assez au côté positif de la vie, on ne met pas les élèves en contact assez immédiat avec la pratique. L'instruction générale reste trop théorique, trop étrangère à l'application. Comment s'étonner dès lors que nos prétendues institutions spéciales ne rendent, la plupart du temps, leurs élèves capables d'exercer aucune profession? Comment s'étonner qu'elles se bornent à les recouvrir d'une sorte de vernis plus ou moins scientifique qui s'efface promptement et reste sans utilité pour l'avenir? L'instruction industrielle manque de sens, si elle n'est pour un enfant un capital susceptible de porter des fruits; plus on se rapproche des masses, et plus elle doit représenter le pain du lendemain.

Dès qu'on approfondit un peu les programmes de cet

enseignement, on est frappé d'une autre circonstance également fâcheuse. L'instruction est à peu près semblable partout. Cette uniformité, qui ne convient même pas aux jeunes gens que leur position appelle à remplir une profession industrielle en qualité de chefs d'établissement, est radicalement mauvaise pour les populations laborieuses. Veut-on que l'enseignement soit efficace pour elles, il a besoin d'être varié dans les différents districts comme les industries qu'on y cultive, d'être approprié au caractère du travail local. Qu'il s'y trouve inévitablement un fonds commun, cela n'est pas douteux; mais on doit en outre préparer les esprits et les bras pour un emploi déterminé. En se ressemblant partout, l'instruction ne saurait disposer les hommes à être ce qu'ils doivent être. Quelle influence voulez-vous qu'exerce sur les mœurs un enseignement aussi rare, aussi vague, aussi dédaigneux de la réalité? On ne cherche point à aplanir les difficultés de la vie laborieuse; on ne sait pas, en montrant à chacun son état d'un peu haut, préparer la satisfaction des cœurs et guider l'activité dans la voie où elle pourrait le mieux se déployer, — et on se plaint ensuite de la stérilité des efforts et de l'insignifiance des résultats! A qui la faute? Sans doute, nos habitudes ne se prêtent pas d'elles-mêmes à une influence disciplinaire; mais, si elles demeurent aussi rebelles, il faut bien en accuser un peu l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour les assouplir. L'instruction professionnelle est, suivant les cas, ou la préparation ou le complément de l'apprentissage; elle seconde les intentions des parents qui élèvent leurs enfants pour le travail en leur proposant de bons exemples à suivre, et répare

quelquefois les fautes de ceux qui n'ont pas su se mettre en position d'accomplir leurs devoirs de famille. Le but est atteint, quand on a donné à un individu, avec la science de son métier, l'idée et le goût de sa destinée. Les fonctions sociales étant nécessairement diverses, chacun doit se préparer pour la carrière qui s'ouvre devant lui : c'est l'intérêt de l'homme envisagé isolément, car il n'aurait pas sans cela de place indépendante dans la vie; c'est l'intérêt de la communauté, car il importe au bien-être général et aux progrès des arts que tous s'acquittent de leur tâche le mieux possible.

S'il ne s'est encore révélé sur cette importante question aucune idée qui puisse embrasser la vie populaire tout entière, on a mis en avant quelques projets partiels. Ainsi, avant que nos écoles impériales d'arts et métiers eussent été en butte aux attaques inattendues qui les ont assaillies, on avait parlé d'en créer de nouvelles. Ce n'était pas là résoudre le problème. Quand on en eût doublé ou triplé le nombre, ces établissements n'eussent toujours été abordables qu'à une très-faible minorité. Les écoles d'arts et métiers ont un rôle spécial; celles qui existent suffisent à peu près à l'état actuel de la fabrication nationale; on pourrait tout au plus en désirer une ou deux nouvelles. Très-propres à seconder le développement de l'instruction industrielle, elles ne sont pas cependant un patron sur lequel toutes les autres institutions doivent être modelées. Dans le désir d'attirer les esprits vers une éducation technique et d'agir sur les volontés, d'autres personnes auraient voulu que le gouvernement instituât pour les arts et métiers des diplômes d'ingénieurs, qui auraient

été délivrés, après l'accomplissement de certaines conditions, par le Conservatoire des arts et métiers. Qu'on nous permette de le dire, c'était vouloir commencer l'édifice par le faîte. Les diplômes supposaient une hiérarchie d'écoles industrielles primaires et secondaires qui n'existent point; on aurait été, dans tous les cas, entraîné beaucoup plus loin, en fait d'exigences réglementaires, qu'on ne l'avait prévu. Un dernier projet s'est fait jour, il consiste dans l'annexion aux lycées et colléges, en dehors des études littéraires, d'un enseignement spécial pour préparer un certain nombre de jeunes gens aux carrières industrielles. L'institution fût-elle susceptible de produire tout le bien que certaines personnes ont cru pouvoir en attendre, il est évident d'abord qu'elle ne comblerait pas les lacunes signalées dans notre régime d'instruction populaire. Ce n'est pas en effet aux enfants des ouvriers que s'adresserait l'enseignement annexé aux colléges. Une objection plus grave naît en outre du fond même des choses: jamais l'enseignement industriel ne pourrait prendre de cette façon un caractère pratique. L'Université manque d'un corps enseignant formé pour cette tâche, elle n'a aucune ressource pour en créer un. Ses professeurs de mécanique, de chimie, de géométrie appliquées aux arts et métiers, qui n'ont presque jamais pratiqué ce qu'ils enseignent, seront toujours murés, malgré eux, dans la sphère de la théorie où ils rendent, d'ailleurs, des services que tout le monde reconnaît. Mais où auraient-ils puisé ces connaissances expérimentales qui constituent l'essence même de l'enseignement professionnel? quels ateliers ont-ils fréquentés? quels travaux ont-ils exécutés de leurs

mains? Ils n'ont cherché la pratique que dans les livres, c'est-à-dire là où elle n'existe point[1].

Comme c'est en bas qu'on veut porter la lumière, c'est en bas qu'il faudrait agir. De petites écoles industrielles communales, dirigées par des hommes pratiques, où les enfants seraient admis avant, pendant et après l'apprentissage, et où ils recevraient une instruction adaptée aux exigences des industries locales, sont les seuls moyens d'arriver au but. Qu'un travail manuel, suivant les circonstances, y soit ou non annexé, les jeunes ouvriers devraient, dans tous les cas, y trouver mises à la portée de leur intelligence les données de la théorie les plus rapprochées de la pratique. On n'y recommanderait pas à l'enfant d'aimer son état, mais on le préparerait à le mieux comprendre, on le mettrait à même de le mieux exercer, et on se reposerait pour le reste sur le cours naturel des choses, sur cette loi de la nature humaine qui veut qu'on s'attache aux travaux où l'on réussit. Un exemple rendra notre pensée plus claire. Transportons-nous dans la ville de Lyon, où règne en souveraine une si magnifique industrie. La plupart des écoles, dans la partie pratique de leur enseignement, s'y rapporteraient

1. Durant son passage au ministère de l'agriculture et du commerce, en 1851, M. Schneider avait institué une commission de l'enseignement professionnel de l'industrie. Cette commission devait examiner le régime des divers établissements consacrés à cet enseignement, et proposer les modifications qui lui paraîtraient utiles, en même temps que rechercher les moyens d'organiser l'instruction industrielle. C'était une excellente pensée, mais M. Schneider, qui n'avait accepté le ministère que pour une sorte d'intérim, quitta bientôt les affaires et la commission ne fut jamais réunie.

à la soie, à la nature de ce produit, aux différentes préparations qu'il doit subir, aux influences qui l'altèrent soit en masse, soit en fil, soit en tissu, aux transactions auxquelles il donne lieu dans les divers pays du monde, à la teinture, au dessin pour les étoffes soit brochées, soit imprimées, etc. Dans les autres lieux, il ne serait pas plus difficile de reconnaître le caractère principal que l'enseignement aurait à revêtir. A côté des écoles industrielles se placeraient des cours également appropriés aux exigences des différentes régions de la France et destinés en général aux adultes, comme ceux que nous avons trouvés à Rouen, à Reims, à Bordeaux, etc. En restant invariablement élémentaire et pratique, l'enseignement pourrait ici recevoir une certaine extension. Quant à la spécialité que les leçons embrasseraient, elle serait naturellement indiquée par les circonstances. N'est-il pas visible, par exemple, qu'un cours sur les couleurs conviendrait merveilleusement dans les villes qui teignent nos tissus de soie, de laine ou de coton[1]? De pareilles leçons, mises en rapport avec les exigences réelles du travail, seraient éminemment propres à attirer la population laborieuse.

La création de bibliothèques spéciales, libéralement ouvertes aux ouvriers et composées d'une manière conforme à leurs besoins, fournirait à l'enseignement oral un très-utile complément. Chez nos voisins d'outre-Manche,

1. Il y a quelques années, la chambre de commerce de Lyon avait appelé de Paris, pour faire un cours sur les couleurs, un savant professeur, M. Chevreul (de l'Institut), qui s'est acquitté de cette honorable mission avec autant de succès que de désintéressement.

on voit de temps à autre, dans les grandes manufactures, des bibliothèques destinées aux ouvriers (*workmen's libraries*). En France, la mission d'en former de pareilles semble revenir plutôt aux sociétés ou aux communes qu'aux établissements individuels. Ces bibliothèques, on ne saurait trop le dire, devraient se garder d'offrir un aliment à des lectures frivoles. On choisirait des livres se rapportant au travail local et des écrits élémentaires sur l'industrie, le commerce, les arts, les sciences appliquées; on s'empresserait de recueillir les rares ouvrages qui simplifient les notions morales et religieuses, et donnent à l'homme une idée de ses devoirs sociaux. Les dons de livres peuvent aussi prendre place dans le système de l'enseignement industriel du peuple. De même que les communes distribuent des secours aux indigents, nous aimerions à les voir distribuer aux ouvriers des livres propres à éclairer la pratique des arts et métiers.

Ces écoles industrielles, ces cours, ces bibliothèques, en un mot toutes ces institutions laisseraient d'ailleurs subsister les moyens de l'enseignement ordinaire, qui se trouverait complété et vivifié sans recevoir aucune atteinte. Dans l'état de nos idées, il sera toujours ouvert une voie assez large aux vocations littéraires pour qu'on ne craigne point d'en arrêter l'essor par une instruction spéciale. On ne vient pas, du reste, peser arbitrairement sur les volontés individuelles, ni porter atteinte à la liberté de disposer de soi-même, qui est le premier et le plus précieux patrimoine du citoyen. Tout mode d'enseignement qui méconnaîtrait le grand principe de l'égale admissibilité de chacun à tous les emplois sociaux formerait un

contre-sens avec nos mœurs comme avec nos lois ; il heurterait des tendances profondes qui dominaient dans l'esprit public à l'état de vagues aspirations longtemps avant la révolution de 1789, et qui sont l'âme de la civilisation moderne. Frayer des voies, offrir des facilités, indiquer des directions, éclairer les choix individuels, en un mot, recourir à des moyens d'influence morale en faisant mieux comprendre à chacun son propre intérêt, tel est le but que doit se proposer un système d'enseignement industriel.

Mais cet enseignement peut-il se suffire à lui-même? Comme l'industrie suppose le commerce, l'instruction industrielle n'implique-t-elle pas l'instruction commerciale? Oui, sans aucun doute, et nous en avons déjà fait la remarque. Chez les peuples civilisés, dans le vaste champ où l'activité humaine s'exerce sur la nature physique, on ne fabrique que pour placer ses produits ; le travail a besoin d'être stimulé et fécondé par l'échange. Malheureusement, sous le rapport de l'enseignement commercial, notre pays est encore plus mal partagé qu'en fait d'enseignement industriel. Parmi les institutions privées, où l'on prétend préparer les jeunes gens aux professions commerciales, il en est bien peu qui remplissent leur programme. Quant au gouvernement, il a toujours encouragé de préférence l'enseignement industriel[1]. Lorsque l'instruction industrielle et l'instruction commerciale se

1. Toutefois le gouvernement a prêté son aide à l'École supérieure du commerce, créée à Paris sous la Restauration et dirigée pendant plus de 20 ans par M. Blanqui (de l'Institut), mais qui n'a point été rattachée, comme pourrait le faire croire à quelques personnes le nom de son fondateur, aux polémiques économiques de

prêteront un mutuel appui, on ne sera plus exposé à voir dépérir l'esprit d'entreprise en fait de commerce, au moment même où la production prend le plus grand essor.

Quelle main sera chargée de créer, d'organiser un système d'instruction spéciale accommodé aux exigences économiques des différentes contrées de la France? A qui confiera-t-on le soin de constituer l'enseignement professionnel pour le peuple, et de réaliser ainsi une des pensées les plus significatives de notre siècle? Est-ce à l'État? Faut-il établir une université du travail placée sous la main du gouvernement, avec les lourdes charges qu'entraînerait une semblable institution? Nous ne pensons pas que les prérogatives de l'État en matière d'instruction publique doivent ici s'exercer de cette manière. Une autre route nous paraît à la fois plus courte, plus sûre, moins coûteuse : il s'agit de besoins qui changent suivant le caractère de l'industrie dans les diverses régions du pays; qui pourrait dès lors mieux apprécier ces besoins que les conseils généraux ou les conseils municipaux? La nature des choses l'indique nettement : les petites écoles industrielles et les institutions qui s'y relient doivent être des créations communales ou départementales entretenues aux frais des départements ou des communes. Est-ce à dire qu'il ne revient au gouvernement aucune part d'action? Non certainement : le pouvoir central doit être investi

notre temps. Cette école forme des élèves dont la coopération comme professeurs sera éminemment utile, si on veut développer cette branche de l'enseignement spécial. Il serait à désirer qu'un enseignement analogue fût constitué dans nos principales villes du littoral maritime.



d'une haute direction morale, qui consisterait à stimuler l'activité sommeillante, à propager les bons exemples, à signaler les meilleures méthodes, à rectifier ou à compléter les programmes vicieux ou insuffisants, à recueillir des renseignements et à les porter à la connaissance de tous, à constater enfin périodiquement les résultats obtenus. Plus l'administration serait débarrassée de ces mille détails d'une intervention journalière qui entraînent toujours d'affligeantes pertes de temps, et plus elle pourrait exercer son influence avec sûreté et avec ampleur. L'action serait naturellement placée entre les mains du ministre dont relèvent les intérêts industriels et commerciaux du pays. Non-seulement le département du commerce est seul assez rapproché de la pratique des arts et métiers pour en observer fidèlement la marche, mais encore il a seul le moyen de former un personnel pour l'instruction spéciale.

En essayant de tracer une voie à l'enseignement professionnel pour les populations ouvrières, nous n'oublions pas quels obstacles s'opposent à un brusque changement de système; mais il importe qu'on se fasse une idée exacte de l'œuvre à tenter, des moyens d'action qui s'offrent pour l'accomplir, et qu'on se place au moins sur la route qui conduit au but. En l'initiant à la vie pratique, l'enseignement professionnel communique à l'homme un caractère d'utilité sociale et le rattache à un centre déterminé. Envisagé isolément, l'individu n'aurait aucun besoin de se préparer à un emploi spécial, puisque l'exercice de ses facultés ne se rapporterait qu'à lui-même. Membre d'une association, il est obligé de se rendre utile aux autres pour légitimer les avantages qu'il tire de la société et la place

qu'il y occupe. Plus la civilisation se développe, plus les fonctions se divisent, et plus il est indispensable que l'homme reçoive de bonne heure une instruction appropriée à l'usage qu'il doit faire de ses facultés. La société a toujours elle-même un avantage évident à lui faciliter les moyens de l'acquérir, car cette instruction rehausse la valeur de l'individu au point de vue moral, en même temps qu'elle forme une garantie pour l'amélioration de son sort.

CHAPITRE VI

SUR LES AMÉLIORATIONS DE L'ÉTAT MATÉRIEL

I.

Salaires. — Les salaires se sont-ils augmentés ?

Dès qu'on cherche à se rendre compte du sort des populations ouvrières, la question des salaires se pose naturellement d'elle-même. On pourrait dire, en un certain sens, que cette question-là renferme toutes celles qui se rapportent au travail. C'est à elle, en effet, que l'on en revient toujours. Aussi est-elle une des plus importantes en même temps qu'une des plus délicates que puisse aborder la science économique. Au point de vue de nos recherches présentes, elle sollicite nos regards par son côté le plus pratique et le plus vif. Sans doute, le salaire ne saurait être pris dans tous les cas pour une

mesure exacte du bien-être. A un *salaire élevé* ne correspond pas toujours une *existence aisée*. C'est incontestable. Point d'aisance pour qui ne sait pas régler sa vie. Cela dit, il n'en reste pas moins vrai que, pour l'ouvrier, l'élément essentiel de bien-être, c'est le prix de son travail. Si le salaire est insuffisant, rien ne peut barrer à la misère la porte de son logis.

Il nous est arrivé d'entendre certaines personnes se prévaloir de telle ou telle dissipation insensée des produits du travail, pour ériger en principe qu'il convenait de tenir les salaires à un chiffre très-bas. A les en croire, on devait se garder de grossir le budget des recettes de l'ouvrier, de peur de grossir du même coup le budget de la débauche. De pareilles articulations ne se discutent pas. Il y a pour les salaires comme pour toutes choses une mesure normale, résultant de circonstances diverses, et au-dessous de laquelle la rétribution n'est pas équitable. Donner au travail ce qui lui revient légitimement, telle est la règle première, dérivant de la loi morale la plus haute comme des principes économiques les plus positifs. Que le vice ou la paresse vienne après cela, dans tels ou tels cas, annuler l'effet que le taux rationnel du salaire devrait avoir pour le bien de la famille, c'est un fait déplorable sans doute, mais c'est une question d'un autre ordre. On n'en devait pas moins commencer par payer ce qui était raisonnablement dû. Le mal qui se produit ensuite appelle des remèdes particuliers. Éclairer l'esprit, fortifier le sentiment de la dignité morale et celui du devoir, multiplier les institutions qui inspirent l'idée de la prévoyance ou qui entourent d'un bienveillant pa-

tronage cet âge de la vie où les impressions reçues pénètrent le plus profondément dans l'âme, voilà des moyens préventifs ou curatifs à mettre en œuvre. Mais le point qui nous occupe en ce moment est plus circonscrit. Nous cherchons, ainsi qu'il a été dit plus haut, si le sort des ouvriers s'est amélioré depuis une dizaine d'années ; nous avons donc besoin de savoir tout d'abord si communément l'ouvrier gagne plus, autant ou moins qu'il ne gagnait à l'époque à laquelle nous nous référons, c'est-à-dire en 1849 ou en 1850.

Un fait important est à considérer : il s'est opéré de 1850 à 1860 des changements énormes dans l'ordre économique, par rapport au prix des articles de consommation usuelle qui, sous l'influence de causes diverses, a haussé en de très-larges proportions. Les denrées alimentaires de toute nature ont été particulièrement affectées par le renchérissement. Il n'y a guère que les articles d'habillement qui soient restés en dehors de la hausse générale, encore faut-il excepter les chaussures en cuir. Ajoutons que presque partout dans les villes et notamment à Paris, les loyers se sont considérablement élevés [1]. Que de telles circonstances doivent influer sur l'appréciation du taux relatif aux salaires, c'est évident. En effet, le produit du travail peut augmenter de deux

1. Il était jadis admis en bonne économie domestique que le loyer ne devait pas prendre plus du dixième du revenu. Cette proportion ne peut plus être observée aujourd'hui, du moins dans les grands centres de population, pas plus pour les petits ménages que pour les autres. A Paris, le loyer de l'ouvrier prend le huitième et même quelquefois le septième du produit de son travail. Dans les grandes villes il absorbe un peu moins, quoique plus du dixième.



manières : directement, si le chiffre du salaire s'élève, le prix des objets de première nécessité restant le même; indirectement, si le prix des choses fléchit sans que le taux du salaire varie. Supposons que le prix de la vie augmente de deux cinquièmes, tandis que le salaire ne s'accroît que d'un cinquième, il est évident qu'il y a diminution dans le gain de l'ouvrier, dans les moyens d'aisance dont il dispose. De même si l'on admet la proportion diamétralement inverse, c'est-à-dire une baisse d'un cinquième dans le salaire et de deux cinquièmes dans le prix des objets de consommation, il y aura pour l'ouvrier un avantage réel, quoique le chiffre même de son salaire ait été réduit. On comprend dès lors, sans peine, en quoi consiste ici l'amélioration du sort de l'ouvrier : c'est que, toutes choses demeurant égales d'ailleurs, le salaire éprouve quelque accroissement. Or, que s'est-il passé chez nous? A l'augmentation du prix des denrées a-t-on vu correspondre une augmentation au moins équivalente, dans la rétribution du travail?

A l'époque où se produisirent les symptômes du renchérissement, c'est-à-dire vers l'année 1853 ou 1854, on pouvait remarquer dans l'industrie une tendance à diminuer les salaires. On y était poussé par le bon marché des articles de consommation, notoire durant les années antérieures. Ainsi, le besoin d'augmentation des salaires surgissait au milieu d'un état de choses qui semblait en rendre la réduction possible. C'était-là une coïncidence fâcheuse. Aussi, qu'arriva-t-il? Durant un intervalle assez long, un renchérissement manifeste pesa sur les choses, sans que les chiffres du salaire fussent changés.

On se berçait de l'espoir d'un prochain retour aux anciens prix. L'attente engendra des souffrances cruelles, surtout à une époque où l'insuffisance de plusieurs récoltes consécutives était venue, comme on sait, élever si fortement le prix du pain. D'un bout à l'autre de la France, tous les moyens de secours furent utilisés; le gouvernement se préoccupa de la question des céréales avec le soin le plus actif et le plus constant. Pour que l'équilibre pût être rétabli, cependant, trois conditions étaient indispensables : une bonne récolte, une reprise des affaires commerciales amoindries en ce moment-là, et l'élévation du salaire. Tant que le salaire n'augmentait pas en une mesure au moins correspondante à l'augmentation survenue dans le prix de la plupart des articles nécessaires à la vie, il ne pouvait y avoir place que pour d'insuffisants palliatifs, même quand le prix du pain serait redescendu à son chiffre habituel.

La gêne extrême qui frappait les familles ouvrières finit par amener çà et là quelques additions à la rétribution quotidienne, additions considérées comme temporaires, mais qui depuis lors ont dû être maintenues par suite de la cherté persistante des denrées alimentaires, le pain excepté. La reprise des affaires vint ensuite consolider ces augmentations partielles et en étendre le cercle; de telle sorte qu'il est vrai de dire aujourd'hui (1er janvier 1860), que presque dans toutes les industries, le chiffre du salaire, je parle du chiffre brut, s'est accru relativement à ce qu'il était il y a huit ou dix années.

Ce fait ne suffit pas pour nous éclairer sur la question de savoir s'il s'est produit d'effectives améliorations; il

reste cette autre donnée du problème : l'augmentation est-elle au moins équivalente au renchérissement? — Une même réponse ne saurait s'appliquer à toutes les branches de travail; des différences marquées existent même entre les unes et les autres. Dans les villes, dans les grandes villes surtout, l'équilibre s'est en général rétabli pour les ouvriers de la plupart des corps d'état, quelquefois même avec un certain avantage. Il en a été de même, durant le cours de l'année 1859, dans nombre de grands établissements industriels, où, par suite de demandes considérables soudainement formées par le commerce, le besoin de bras s'était fait vivement sentir. La hausse des salaires a été sensible dans les fabriques qui mettent en œuvre les matières textiles, les filatures notamment. L'augmentation est, au contraire, restée insuffisante dans le sein des industries moins favorisées par le mouvement commercial, les ateliers métallurgiques, par exemple; même observation pour les divers travaux qui s'exécutent par des ouvriers disséminés dans les campagnes, et faisant emploi à leur propre domicile des matières fournies par les fabricants. Ainsi, en dernière analyse, on ne saurait soutenir que la moyenne calculée au commencement de l'année 1860 impliquât encore partout une entière compensation. Mais un examen attentif d'éléments recueillis dans tous nos centres industriels permet d'affirmer que cette compensation, complète sur certains points, est partout en voie de s'achever. Il ne faut que l'élan des transactions commerciales pour hâter l'heure où la situation sera non-seulement tout à fait régularisée, mais en voie de nouvelles améliorations.

II.

De l'offre et de la demande en matière de travail. — Effets singuliers et exemples divers. — Limitation nécessaire.

A la question concernant le mouvement des salaires, il s'en rattache une autre d'une nature plus générale, mais dont l'importance n'est pas moins manifeste, quand on se place au point de vue de l'intérêt matériel de l'ouvrier. Plus d'une fois déjà cette seconde question s'est présentée dans le cours de cet ouvrage; cependant comme elle ne concernait d'une manière exclusive aucun des centres industriels où elle avait surgi, nous avions dû nous borner à l'indiquer, en la réservant expressément pour l'examiner plus tard à sa véritable place.

Le principe, je me trompe, le rapport qui préside aujourd'hui à la fixation du salaire, c'est le mouvement alternatif que l'on appelle, dans le langage de l'économie politique, l'offre et la demande. L'offre des bras, c'est-à-dire la rareté d'ouvrage, implique la diminution du prix payé à l'ouvrier; la demande de bras, c'est-à-dire l'abondance du travail, comporte, au contraire, l'élévation du salaire. Voici le mécanisme en théorie; il suppose nécessairement le principe de la liberté du travail, tel qu'il existe en France depuis que les anciennes corporations, déshéritées de leur destination première, ont été emportées par le courant du progrès social. Or, en présence des chocs fréquents, des tiraillements douloureux comme ceux que nous avons rencontrés sur les bords du Rhône, dans les montagnes du Forez, dans la Montagne-Noire, etc.,

on est amené à se demander si cette théorie fournit dans la pratique de suffisantes garanties pour l'équitable pondération des services rendus. Les forces intéressées sont-elles placées, les unes par rapport aux autres, en des conditions telles, que l'une aussi bien que l'autre puisse avoir un rôle véritablement sérieux dans le jeu de l'offre et de la demande?

Il importe qu'on ne se prononce pas sans mûres réflexions. On sait que dans aucune des branches où les sociétés humaines exercent leur activité, elles ne sauraient prendre l'absolu pour règle; on sait en outre combien, dans le domaine de l'industrie, il faut tenir compte des faits et se défier de l'esprit de système. Eh bien! c'est aux faits que nous nous arrêtons d'abord. Il n'est peut-être pas une seule fabrication dans le sein de laquelle le prétendu principe n'ait donné naissance à quelque trouble plus ou moins profond. Durant un laps d'environ vingt années nous avons pu suivre toutes les manifestations de ce genre. Le caractère ne nous en a jamais paru équivoque : l'ébranlement était toujours une conséquence du rapport de l'offre et de la demande. Il faut ajouter que dans presque tous les cas, surtout depuis que des luttes terribles avaient fait sentir la nécessité des transactions, l'autorité était amenée, par une impartiale appréciation des intérêts en présence, à ménager des accommodements sous une forme plus ou moins indirecte. Que résulte-t-il déjà de ces premiers indices? Évidemment il en résulte que la relation de l'offre et de la demande ne constitue pas, en matière de travail, une base absolument sûre. Or, s'il y a des tempéraments indispensa-

bles quand des difficultés ont éclaté, il doit y avoir des garanties possibles pour les prévenir.

Précisons quelques-uns des exemples auxquels il était fait allusion tout à l'heure. On n'a point oublié qu'à Lyon, en 1831, avant que la question du travail n'eût été entraînée sur le brûlant terrain de la politique, les chefs d'atelier s'étaient passionnés pour l'idée d'un tarif. On a vu pourquoi les propositions soudainement formulées au milieu de convulsives ardeurs, n'avaient pu amener une solution. Dans les articulations relatives aux salaires, on n'en avait pas moins spécifié des faits positifs, on n'en avait pas moins accusé des différences tout à fait inexplicables, des baisses partielles et arbitraires, etc. La cause de malaise était incontestable. Les fabricants, du moins la plus grande partie d'entre eux, qui n'avaient que des intentions droites, en convenaient les premiers, alléguant d'ailleurs qu'on ne pouvait s'en prendre qu'à la nature des choses. Or, ce qu'on qualifiait ainsi, c'était la relation de l'offre et de la demande prise dans ses données absolues. Oui, la difficulté première qui devint, par l'intervention de la politique, si féconde en malheurs, tenait évidemment à ce qu'ici en particulier les deux éléments en présence ne possédaient pas l'un et l'autre la puissance nécessaire pour que leur action réciproque assurât des effets équitables.

Une industrie bien différente nous fournit un témoignage non moins significatif. Je fais allusion à la *grève* des charbonniers de Rive-de-Gier, en 1852. Pense-t-on que le jour où, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, les agents de l'ancienne *Compagnie des mines de la Loire*

imaginèrent de changer le mode de rétribution précédemment suivi, le mouvement alternatif de l'offre et de la demande trouvait les deux parties également en position de défendre chacune son intérêt? Était-on aussi libre de refuser la modification que de l'imposer? A cette question qui touche le point essentiel, le lecteur a déjà répondu. Deux périls et deux périls immédiats menaçaient le charbonnier récalcitrant. D'abord, s'il voulait user de la faculté que lui laisse le principe de la liberté du travail, il fallait qu'il le fît isolément, sans se concerter avec aucun de ses compagnons; autrement il aurait commis le délit de coalition que la loi pénale, en vue de prévenir des occasions de désordre, frappe de peines très-sévères[1]. Le second danger, c'était la misère. Le mineur n'a guère d'avances; s'il ne descendait pas dans son puits, il n'aurait bientôt plus de pain dans sa maison. Irait-il travailler ailleurs? Impossible, dès qu'un assez grand nombre d'ouvriers quittaient le travail en même temps : ou bien les exploitations manquaient alentour, ou bien ces exploitations avaient déjà leur personnel. Il est donc évident qu'à Rive-de-Gier, pas plus qu'à Lyon, il n'y avait place pour une juste application de la théorie de l'offre et de la demande.

Citons un fait d'une autre nature, que nous n'avons pas eu à mentionner jusqu'ici, et que nous empruntons à

1. Ce délit, la *Compagnie de la Loire* ne pouvait pas le commettre puisqu'elle était seule en cause. D'ailleurs, la situation même de l'ouvrier, le frottement continu dans lequel il vit avec ses camarades, l'exposent toujours en pareil cas d'une façon particulière à de funestes écarts.

une contestation judiciaire, intervenue dans une industrie où le prix des façons est déplorablement faible, l'industrie des vêtements confectionnés. Il y a quelques années, un des quatre conseils de prud'hommes de Paris se trouva saisi de la réclamation d'un ouvrier, qui portait sur l'insuffisance du prix convenu. Dès que la plainte se posait dans ces termes, il y avait pour le conseil de prud'hommes impossibilité d'intervenir, les parties se trouvant liées par une convention qui, suivant les énergiques expressions de l'article 1134 du Code civil, *tient lieu de loi à ceux qui l'ont faite*. Frappé néanmoins de l'insuffisance du salaire, le conseil crut pouvoir passer outre. La suite était facile à prévoir : la loi étant violée, la Cour suprême devait casser le jugement. Mais, nous le demandons, que penser encore ici du phénomène de l'offre et de la demande?

Dans une industrie qui se pratique en grand à Paris, l'industrie des papiers peints, ce sont des patrons qui ont été conduits à mettre la règle en question. Chaque année voit créer des dessins nouveaux pour lesquels il est nécessaire de fixer un prix. Or, un certain nombre de chefs d'établissements, non pas tous, car il y avait eu de nombreuses abstentions, et de la part de maisons très-considérables, — s'étaient plaints de cet état de choses comme préjudiciable à leurs intérêts. Ils disaient que les ouvriers possédaient les moyens d'imposer leurs prétentions par suite de l'impossibilité où l'on aurait été de les remplacer. Nous n'avons pas à examiner en elle-même la question débattue; nous constatons seulement que la règle de l'offre et de la demande peut donner

lieu à des reproche svenant de côtés différents, quoique, à notre avis, ces reproches n'aient d'ordinaire une signification vraiment sérieuse qu'au point de vue de la situation de l'ouvrier.

Les exemples cités et qu'il serait facile de multiplier, nous semblent amplement suffire pour témoigner de la portée pratique du problème et de la nécessité d'une solution. Certes, nous l'avouons sans difficulté, la question en elle-même, quoique naissant du sein des faits est difficile; nous pourrions même dire qu'il peut sembler périlleux de se prononcer. Heureusement, nos intentions ne sauraient être suspectes. Nous avons montré plus d'une fois, dans cet ouvrage même, avec quel soin nous repoussions les doctrines qui ont si follement contesté de nos jours les attributs du capital. Nous avons analysé cet élément de la production jusque dans son essence même, jusque dans le *germe reproducteur* [1] qu'il contient, et qui légitime au point de vue philosophique, aussi bien qu'au point de vue économique, la rétribution prélevée sur les résultats du travail. En ce moment même, que faisons-nous? Devant le fait irrécusable que, dans les conventions relatives au salaire, l'inégalité des forces et des moyens trompe à tout moment les calculs de la théorie, nous cherchons comment il est possible de tempérer l'application de la règle. Rien de plus légitime, rien de plus conforme aux données de la science. La société n'est elle-même qu'une suite de transactions analogues. Le vrai c'est le plus grand bien possible. Croire que la ques-

1. V. tome Ier, au chapitre *les ouvriers de Paris.*

tion puisse être arbitrairement comprimée, serait tomber dans une étrange erreur. Toujours vivace au sein de la société industrielle, elle en est le tourment, elle peut en devenir le danger.

Tant que la société a été en train de réagir contre le système des anciennes corporations, les partisans les plus déterminés de la théorie pure et simple avaient une carrière facile. Ils étaient dans le courant de l'opinion. Depuis qu'on commence à comprendre partout que, si l'on a eu d'excellents motifs pour renoncer au système des restrictions excessives, il n'en est pas moins évident que le principe absolu du laisser-faire peut aboutir à des conséquences iniques, — depuis lors, disons-nous, on est obligé de s'arrêter un peu devant la haute signification des faits. Il y a plus. Avec les oscillations arbitraires qui se mêlent à l'offre et à la demande, et surtout avec l'inégalité des points d'appui, la conséquence du prétendu principe est toujours incertaine. Ainsi, jamais l'ouvrier ne retire de la rareté des bras un profit égal au préjudice que lui cause une demande surabondante de travail; c'est là un fait d'observation tout à fait notoire. On ne saurait nier cependant, d'une part, que le phénomène de l'offre et de la demande ne touche à deux intérêts respectables; ni, d'autre part, que les conditions propres à résoudre de la manière la plus équitable la question pendante entre ces deux intérêts ne forment un élément d'ordre pour la société industrielle. Nous n'en demandons pas davantage; c'est là, en effet, reconnaître pleinement qu'il serait fort désirable de pouvoir corriger le désaccord existant, et qu'il est fort utile de rechercher

comment on pourrait arriver à mettre les deux plateaux de la balance un peu plus en équilibre. Telle est la recherche finale à laquelle nous sommes conduits.

La discussion a fait suffisante justice de cent systèmes que notre temps avait entendu prôner comme infaillibles. Un mot caractérise toutes ces élucubrations : elles visaient à des solutions absolues, souvent en dehors des données de la nature humaine, et cela dans des matières qui comportent des distinctions infinies. Il a été parfois mis en avant quelques indications moins présomptueuses et dès lors plus utiles. Ainsi, nous avons récemment trouvé, dans une série d'*Études sur la situation morale de la ville de Lyon*, une proposition qui a au moins le mérite de mettre un côté du problème sous son véritable jour. « Les tarifs, « y est-il dit, voilà le point culminant de la situation des « ouvriers : c'est la clef de voûte sous laquelle tout l'édi- « fice peut crouler, fût-il richement construit et orné de « toutes les splendeurs sociales. Le tarif, c'est le pain, « c'est la vie des travailleurs, de leurs femmes, de leurs « enfants ; c'est le prétexte des plaintes, des amertumes, « des révoltes. Il faut avoir le mot de cette question si « grave et si profonde, et nous pensons qu'il y aurait un « moyen de projeter sur elle une lumière qui ne laisse « aucun doute sur sa nature mal définie. Nous voudrions « que, dans chaque centre important de l'industrie fran- « çaise, il soit formé une commission permanente de sta- « tistique des tarifs du travail. Les éléments de cette « commission élective seraient pris parmi les intéressés et « dans une proportion qui réunirait toutes les conditions « d'une égalité parfaite entre les ouvriers, les chefs d'ate-

« lier et les fabricants. Cette assemblée serait présidée « par un conseiller départemental ou par un magistrat de « l'ordre judiciaire inamovible. Ses opérations consiste- « raient à recevoir les documents les plus détaillés sur les « tarifs, et elle publierait mensuellement le résultat rai- « sonné de ses recherches. Sans doute, elle ne saurait « résoudre définitivement la question; mais elle lui enlève- « rait ce caractère douteux qui laisse tant de portes ou- « vertes aux accusations dont elle est la cause. La raison « d'être des tarifs s'expliquerait, et peu à peu patrons et « ouvriers en viendraient, nous l'espérons du moins, à « une entente qui ne laisserait plus qu'aux calamités « involontaires du commerce le rôle douloureux d'ex- « cuser les mécomptes et les angoisses des classes indus- « trielles [1]. »

Nous n'en sommes plus ici, comme on voit, au tarif arbitraire et inflexible de 1831; nous avons devant nous des commissions d'enquête, dont la tâche consiste à faire connaître le véritable état des salaires. Rôle modeste! dira-t-on; qu'on ne s'y trompe pas, cependant : si les commissions dont il s'agit pouvaient fonctionner régulièrement, il n'est pas douteux que les informations recueillies et publiées auraient un effet considérable. Il en résulterait des données précises pour la détermination d'un salaire normal. On arriverait ainsi à posséder des

1. La série d'*Etudes sur la situation morale de la ville de Lyon*, est due à un jeune écrivain, M. Frédérick Terme, dont le père a été longtemps à la tête de la municipalité lyonnaise. V. la publication hebdomaire consacrée spécialement aux intérêts de la fabrique de Lyon, *le Progrès industriel* (1er semestre 1859).

termes positifs de comparaison; certains chiffres qui ne pourraient pas supporter le grand jour de la publicité finiraient par être abandonnés. Ce n'est pas tout : la principale difficulté pour la fixation du salaire tient à ce que tous les éléments qui figurent dans la valeur d'un produit ne sont pas connus, du moins quant à leur relation intime. Or, sans pouvoir bien entendu dissiper toute obscurité sur ce point, la combinaison proposée jetterait indirectement quelque lueur sur le fond de la question. Ce n'est donc pas, suivant nous, sur la portée des attributions mêmes des comités locaux qu'une objection peut être fondée; elle s'applique, au contraire, très-justement à un autre point, à savoir les difficultés extrêmes qu'on éprouverait pour imprimer à des rouages multiples un mouvement homogène et régulier. Si l'essai était tenté, c'est évidemment par là qu'il ferait défaut aux espérances conçues.

L'obstacle cependant n'est pas de nature à faire écarter le projet d'une façon sommaire et radicale; nous n'hésitons point à dire qu'on peut lui emprunter quelque chose : on peut lui emprunter l'idée même qui en fait le fond, c'est-à-dire l'idée de donner de la publicité aux chiffres du salaire dans les divers centres du travail industriel. Mais qui sera chargé, à défaut de commissions particulières, de dresser les tableaux aux époques fixées? Les conseils de prud'hommes, tels qu'ils sont organisés, nous sembleraient tout naturellement désignés pour une pareille tâche. Ils comprennent un nombre égal de patrons et d'ouvriers; ils sont sans cesse mêlés aux questions concernant le travail; ils ont des réunions périodiques et

obligatoires [1]. Avec eux, on aurait l'avantage de rester sur un terrain parfaitement connu.

Ce n'est point, du reste, en proposant une solution absolue, qu'il est possible de conclure ici. Pour tempérer les fâcheux effets du mouvement alternatif de l'offre et de la demande en matière de salaires, il serait indispensable de recourir à des moyens variables suivant les circonstances de lieu et de temps. Rien d'absolu : tel est le principe essentiel. Citons un mode déjà éprouvé. Dans certaines branches de travail, à Paris, notamment dans l'imprimerie typographique, dans la chapellerie, etc., le calcul du salaire, grâce à de libres accords entre les chefs d'établissement et les ouvriers, se trouve placé en dehors de toutes oscillations arbitraires. Une entière approbation est due à l'idée de ces arrangements collectifs amiablement adoptés. On peut les étendre partout où se rencontrent des conditions analogues.

Certes, le problème serait singulièrement éclairci, le terrain serait avantageusement préparé pour la conciliation des intérêts, si l'on admettait dans la pratique quelques vérités, qui sont en elles-mêmes incontestables. Qu'on reconnaisse, d'une part, que le phénomène de l'offre et de la demande ne saurait être pris pour une règle absolue, et que l'entente collective, quand les circonstances permettent qu'elle s'effectue régulièrement, est un excellent

1. Les conseils de prud'hommes avaient été originairement investis d'une attribution qu'on peut considérer comme analogue, quoiqu'elle porte non sur le salaire, mais sur le nombre des ouvriers et des métiers. — V. l'art. 29 de la loi du 18 mars 1806, et l'art. 44 du décret du 20 février 1810.



mode à employer pour prévenir les abus; d'autre part, que la publicité du taux des salaires dans les différentes branches du travail serait propre à fournir des éclaircissements utiles. Ces données générales admises, on aurait des jalons pour se guider dans la pratique. Les réalisations viendraient ensuite successivement, sauf à s'approprier aux exigences des situations diverses. Il n'en faudrait pas davantage pour faire briller à l'horizon une lueur encourageante. Sans doute, il n'y aurait pas lieu de s'écrier : *omne tulit punctum;* on n'a pas écarté toute difficulté; on n'a pas répandu la lumière dans tous les circuits d'un obscur labyrinthe. Non, mais on a désormais un fil conducteur à la main; on a des éléments positifs à consulter; on sait à quels principes s'en remettre; on sait de quels côtés chercher des tempéraments pour atténuer le désordre. « Nous sommes en train depuis 1789, — écrivait, il y a douze ans, M. Michel Chevalier, dans un ouvrage où il cherchait à réagir contre des entraînements désordonnés, — de nous constituer une organisation du travail, belle et digne d'envie [1]. » C'est vrai; mais la limitation des effets du rapport de l'offre et de la demande doit être considérée, suivant nous, comme un des éléments les plus efficaces de tout régime vraiment enviable. Il y a une certaine somme de bien-être qu'un ouvrier laborieux et rangé doit pouvoir donner à sa famille avec le produit de son travail. La légitimité d'une pareille aspiration est incontestable. C'est même là une nécessité dont il importe de tenir compte quand on

1. *Question des travailleurs*. 1848.

veut dresser le bilan du prix de revient des produits dans chacune de nos industries françaises. Nous avons pleine confiance dans l'avenir d'une telle idée, qui sort directement des faits, et qui s'impose à la société comme une conséquence absolue des progrès mêmes dont elle est le plus justement fière [1].

III.

Les rapports des ouvriers avec les patrons se sont-ils améliorés [2]?

Lorsqu'on veut connaître quelles dispositions prévalent aujourd'hui au sein de la société industrielle entre les éléments que la question du salaire met en présence, lorsqu'on veut savoir si les défiances bruyamment affichées dans le passé ont fait place à des dispositions plus favorables, ce n'est pas seulement aux signes extérieurs qu'il faut s'en rapporter. Le silence règne, la résignation même paraît régner, là où, il y a dix années, se faisaient

1. C'est à un sentiment des inconvénients attachés au rapport de l'offre et de la demande qu'il faut en réalité ramener bon nombre de propositions qui se sont fait jour touchant les rapports du capital avec le travail. — V. *Observations sur l'état des classes ouvrières*, par M. Théodore Fix. — *Essai sur les relations du travail et du capital*, par M. Dupont-White. — *Note sur la création des bureaux publics de renseignements*, par M. Henry Doniol, à propos d'une proposition faite, en 1850, à l'Assemblée nationale, par M. de Saint-Priest.—Nous devons signaler aussi le travail de M. A. Grün, *De la moralisation des classes laborieuses*, en mêlant à cette mention une expression de gratitude, car notre écrit *les Ouvriers en famille* est un de ceux dont l'auteur avait pris texte pour ses études.

2. La question des rapports entre les ouvriers et les patrons se lie tellement à celle du salaire qu'elle nous semble devoir se placer ici plutôt que dans le chapitre concernant l'état moral.

entendre le plus de bruit et le plus de récriminations. La question porte, à l'heure qu'il est, sur les idées, sur les sentiments, plutôt que sur les attitudes. Tout est là.

Une distinction d'abord entre les différentes localités vouées au travail manufacturier. Dans certaines contrées, la scission avait été, il y a une dizaine d'années, un fait nouveau, insolite, évidemment provoqué par des influences étrangères aux ouvriers mêmes. Il en avait été ainsi dans les districts où la fabrication ne datait pas de loin, dans ceux où s'exerçaient des industries spéciales et peu exposées à la concurrence, dans ceux enfin qui trouvaient à proximité un marché sûr et constant. Les problèmes inhérents à un large développement industriel y avaient à peine été soulevés, et la misère ne les avait pas revêtus de ces formules irritantes qui, en passionnant les cœurs, font si facilement illusion sur le fond des choses. La situation, au contraire, différait radicalement dans les régions où s'était depuis longtemps installée l'industrie manufacturière, où la concurrence étalait toute son âpreté, où les appareils mécaniques s'étaient successivement emparés d'une multitude d'opérations au futur avantage de tous les intérêts, mais en faisant temporairement des victimes. Dès que la population ouvrière était exposée à plus de soubresauts, à plus de périls, à plus d'angoisses, les âmes devenaient accessibles à de plus sombres réflexions. On perdit de vue tous les côtés par lesquels les intérêts du patron touchent à ceux de l'ouvrier pour s'occuper de celui par lequel ils s'en distinguent. La discorde était ici plus ou moins apparente même avant 1848. Quoique ordinairement sourde et

couverte, la lutte avait çà et là éclaté au grand jour; partout des éléments inflammables étaient en fermentation.

Dans l'un et l'autre des deux milieux que nous venons de caractériser, l'état présent offre, il faut le dire, à peu près les mêmes différences qu'autrefois. Tandis que, dans le premier, il s'est produit des symptômes d'une amélioration réelle, dans le second, les rapports n'ont souvent changé qu'à la surface. La paix extérieure ne paraît pas fondée sur un retour sérieux à la confiance. Le plus souvent, on dirait qu'il y a toujours là, non pas seulement deux classes, mais, pour emprunter une expression au livre bien connu d'un homme d'État anglais, *deux nations*. Dans les ateliers, la subordination est complète; il n'en peut être autrement; mais au dehors, aucune influence d'une part, aucune déférence de l'autre. Sur certains points même, le mot *on nous exploite* demeure le *credo* que répètent silencieusement des âmes encore ulcérées.

Un fait particulier nous paraît propre à donner une idée assez exacte du sentiment ordinaire. Dans une de nos grandes cités manufacturières et dans l'un des quartiers les plus populeux, un fabricant fort honorable a eu récemment l'idée d'un arrangement très-simple, mais très-utile pour l'économie domestique des familles ouvrières. Il a fait établir en dehors de son usine deux robinets qui versent toute la journée, l'un de l'eau froide et l'autre de l'eau chaude, à la discrétion des petits ménages. Or, le chef de l'usine eut l'occasion de demander à l'un de ses ouvriers si l'on se trouvait bien de cette innovation. Vous croyez peut-être que la réponse indi-

qua quelque gratitude; eh bien! non. L'interlocuteur fit entendre naïvement, quoique sans intention blessante, qu'on ne voyait là qu'une partie de ce qui devait être fait. Voilà bien l'idée commune : aussi jamais de reconnaissance. Rien de plus regrettable, mais rien de plus significatif. Dans les localités où il en est ainsi, la conséquence la plus directe est facile à deviner : il suffit dans la plupart des occasions que les chefs d'établissement agissent d'une manière pour que les ouvriers adoptent immédiatement la conduite opposée. Que d'améliorations rendues ainsi impossibles, et parfois pourtant si faciles à réaliser qu'on a peine à s'en expliquer l'absence !

Il y aurait quelque chose de plus triste encore que ces dispositions : ce serait que les patrons y vissent un motif pour s'abstenir de toute initiative généreuse, pour s'envelopper dans une indifférence absolue. Les sentiments hostiles ne sauraient être avantageusement combattus que par une bienveillance active et persévérante de leur part. Heureusement si le découragement et l'inertie se rencontrent, ce n'est qu'à l'état d'exception; les motifs par lesquels on voudrait justifier de semblables dispositions ne supportent pas l'examen. Ainsi, il nous est arrivé d'entendre un fabricant, et un de ceux que la fortune a le plus comblés de ses faveurs, dire avec amertume : que peut-on faire? les ouvriers ne tiennent aucun compte à ceux qui s'occupent d'eux. Une telle réflexion qui se reproduit quelquefois témoigne d'une confusion évidente. Le bien est-il le bien s'il suppute d'avance un prix quelconque? La loi du devoir soit pour l'individu, soit pour la société, est-elle abrogée par l'absence de toute manifestation de



reconnaissance? Dans l'espèce, la récompense des efforts peut ne pas être immédiate; mais elle vient infailliblement à son jour. Entre nos districts livrés aux exploitations industrielles, quels sont ceux où les dispositions hostiles sont demeurées le plus tenaces? L'hésitation n'est pas possible pour quiconque a examiné les choses de près : ce sont les districts où les initiatives pour des créations avantageuses aux familles ouvrières se sont le moins fait jour et ont été le plus rarement menées à bonne fin. Que vous y entendiez encore proférer des plaintes ou pousser des cris, c'est possible; cependant, soyez-en sûr, les hommes qui ont été l'objet de dispositions bienveillantes, de mesures vraiment désintéressées, n'en gardent pas moins, même à leur insu, quelque impression au fond de l'âme. S'il survient des circonstances difficiles, ces impressions-là se retrouvent toujours pour modifier plus ou moins la conduite.

La conciliation des intérêts, seul gage d'une paix durable, ne peut s'accomplir que sous l'égide des idées de justice et de bienveillance. Aujourd'hui que depuis longtemps déjà l'ordre matériel est complétement rétabli dans tous nos centres industriels, le devoir des chefs d'établissement n'est pas douteux, et il s'accorde avec leur intérêt bien entendu. Le concours prêté à des institutions de prévoyance est une forme d'action très-utile sans doute; ce n'est pas la seule. Les intentions favorables trouvent mille occasions de se manifester. Elles peuvent se révéler, par exemple, dans le régime intérieur des ateliers, dans les précautions prises contre les accidents, dans l'exécution des lois qui protégent le travail, celui des en-

fants notamment, etc. Ce sont là autant de moyens par lesquels on arriverait sans aucun doute, en laissant à chacun sa dignité propre, à améliorer les dispositions qui règnent encore au sein des masses dans divers centres de fabrication. Il est juste de le dire à l'honneur des patrons, un grand nombre d'entre eux connaissent dès longtemps ces moyens-là dont il ne reste à désirer que de voir généraliser l'emploi.

IV.

Améliorations provenant de l'état général de la société.

Quoique le salaire soit le moyen direct, essentiel pour l'amélioration du sort des ouvriers, il n'est cependant pas le seul élément à considérer si l'on veut avoir une idée complète de leur situation au point de vue de l'intérêt matériel. Le conditions générales de notre civilisation, l'esprit de notre sociabilité, constituent un milieu dont il importe de tenir grand compte. Or, si jamais époque a vu se produire sous une telle influence des avantages méritant d'être signalés, c'est évidemment la nôtre. Les preuves en éclatent partout. Nous en avons recueilli bon nombre dans les pages de ce livre. En visitant nos districts industriels, nous avons dû noter presque à chaque pas quelque nouvel effort pour prêter aide au travail. Que signifient ces institutions de prévoyance entourées de tant de sympathies, ces initiatives prises pour l'amélioration des logements et pour l'assainissement des quartiers les plus populeux dans les villes, ce concours

libéralement prêté par les départements et les communes aux entreprises favorables au bien-être des masses, ces sociétés privées s'ingéniant, sous les formes les plus diverses, à venir en aide au travail? Que signifient ces constants efforts du gouvernement pour faciliter l'expansion du bien-être, comme aussi pour rattacher à l'amélioration du sort des classes ouvrières les manifestations les plus importantes de sa politique? Qui pourrait méconnaître la portée de pareils faits, la signification de ces élans intimes de notre sociabilité? Il est visible qu'on obéit à l'impulsion d'un sentiment qui commande de faire face à des exigences sociales toutes nouvelles. Il est visible aussi qu'il y a là des sources réelles d'amélioration dont profitent l'ouvrier et la famille ouvrière.

A ce point de vue donc, le progrès depuis dix ans est manifeste. Des germes déposés dès longtemps au cœur de la société se sont developpés et ont porté leurs fruits. On a tiré des conséquences efficaces de principes antérieurement admis comme des conquêtes de la civilisation. Dès lors nulle hésitation pour dire, en terminant, que le bon vouloir général a donné naissance à des améliorations d'une utilité incontestable.



CHAPITRE VII

SUR LES AMÉLIORATIONS DE L'ÉTAT MORAL

I.

Mœurs. — Esprit religieux. — Instruction.

Il est bien plus malaisé de formuler une opinion précise en ce qui concerne l'état moral des populations ouvrières qu'en ce qui concerne leur état matériel. La difficulté dans cet ordre-là tient d'abord à la délicatesse du sujet en lui-même, puis à l'insuffisance des éléments dont il est possible de disposer. Plus de chiffres, plus de données positives. Si l'on possède sur tel ou tel point quelques rares documents statistiques, ils nécessitent tant de distinctions, ils commandent tant de réserves, que c'est à peu près comme s'ils n'existaient pas. Ainsi, en ce qui concerne l'état des mœurs proprement dites, prendra-t-on comme indice le nombre des enfants naturels inscrits sur les registres de l'état civil dans une localité donnée? mais il est fréquent que les déclarations ne sont pas faites dans la commune où elles devraient l'être. — De même pour l'ivrognerie, ce serait une investigation tout à fait insuffisante que celle qui se bornerait à examiner la statistique des vins ou spiritueux livrés à la consommation sur nn point donné. D'abord, une quantité plus forte dans un lieu que dans un autre peut tenir à une consommation courante plus régulière et qui exclut l'abus plutôt qu'elle ne l'implique. En outre, aux relevés de ce genre dressés

dans telle ou telle ville, il serait indispensable de joindre ceux de quelques petites communes limitrophes où se pressent habituellement les ouvriers durant les jours de repos. On ne peut donc utiliser de tels éléments qu'à la condition de les contrôler et de les compléter par d'autres.

Où puiser ces compléments, ces moyens de contrôle? En serait-on réduit à un aveu d'impuissance par rapport à des faits d'un intérêt aussi considérable? Non, certes; mais il n'y a qu'une voie qui conduise sûrement au but, l'observation directe. Il faut aller se mêler soi-même aux mouvements journaliers des populations ouvrières, dans les différentes localités; il faut aller sonder le terrain de leur vie réelle.

Or, par rapport aux mœurs proprement dites, dès qu'on a pu, à l'aide d'observations personnelles, voir en quelque sorte s'épancher le fond des âmes, et prendre les portraits sur le vif, une première impression se fait sentir. Ce n'est pas une impression satisfaisante. Non que nous voulussions dire qu'en traçant le tableau général de la moralité publique, il fût juste de porter sur ce point précisément les ombres les plus épaisses; mais en ce moment nous n'avons à nous occuper que de celui-là. Le trait qui s'y dessine de la façon la plus marquée, c'est l'insouciance pour ce qui concerne les mœurs. On n'y découvre communément aucune réserve. La pudeur, cet instinct par lequel l'homme se distingue de tous les êtres animés, et qui atteste la conscience qu'a l'âme des imperfections de la nature humaine, semble avoir été presque entièrement abdiquée. Des déréglements éhontés sont regardés comme des faits tout simples. Faut-il le dire?

Des mères en viennent à ne plus être blessées de l'inconduite de leurs filles. *Que voulez-vous? si son cœur parle,* telle était la réponse que faisait la femme d'un ouvrier de fabrique à une observation qui lui était adressée sur les sorties nocturnes de sa fille. *Si son cœur parle,* c'est-à-dire si la passion fait entendre son appel, il n'y a plus à résister même quand elle traîne le vice par la main. Ce n'est pas du reste à l'intérieur même des fabriques que se manifestent les influences démoralisantes. La discipline y est en général très-prévoyante sous ce rapport. Les nécessités de l'ordre et du travail n'y permettent aucun écart. Cependant, il est bien désirable, toutes les fois que le genre des opérations s'y prête, qu'on sépare les uns des autres les ouvriers des deux sexes, comme cela se fait dans quelques fabriques. Les rapprochements fâcheux ont lieu en dehors des établissements, surtout au sortir des ateliers. Une mesure très-utile consisterait à ménager des entrées différentes pour les hommes et pour les femmes, et en outre à mettre le soir un intervalle de quelques instants entre la sortie des uns et des autres.

Cependant, la manière de sentir que nous signalions tout à l'heure est-elle générale? Ce serait par trop désolant. Nous ne voudrions ni étendre également ces observations à tous les districts manufacturiers, ni les réserver exclusivement pour les localités vouées à la grande industrie. Contentons-nous de dire qu'elles s'appuient sur des faits positifs assez nombreux pour qu'en prenant l'état des mœurs dans son ensemble, on soit obligé de reconnaître qu'il n'a généralement pas éprouvé, dans la période

ci-dessus spécifiée, des améliorations bien sensibles.

Il en est à peu près de même par rapport à l'abus des boissons enivrantes. L'ivrognerie n'a pas beaucoup perdu de son empire dans les districts où, chemin faisant, nous l'avons vue régner avec une sorte de préférence. Circonstance triste à noter! La longue cherté des liqueurs spiritueuses n'a pas même profité à la tempérance ; elle a seulement influé sur la qualité des produits livrés à la consommation. On ne saurait se faire une idée de la boisson corrosive qui se vend sous le nom d'eau-de-vie, par exemple, dans nos départements du Nord, du Nord-Ouest et de l'Est, aux alentours des fabriques. Comment dire qu'on voit çà et là, non pas seulement des hommes, mais aussi des femmes et même des filles encore assez jeunes se porter des défis à qui absorbera le plus de ces liqueurs délétères!

On sera surpris, après ce qui précède, du moins au premier abord, si nous exprimons l'opinion que, dans le domaine religieux, au point de vue des pratiques extérieures, il a été gagné quelque terrain. Cela est vrai cependant. D'abord il serait superflu de faire remarquer que là où les formes étaient régulièrement suivies, elles ont continué de l'être; il convient d'ajouter que, sur divers points où elles avaient été abandonnées, elles ont été reprises, au moins dans une certaine mesure. Partout, du reste, on envoie les enfants dans les églises jusqu'à la première communion, à laquelle on attache un très-grand prix. Qu'ensuite tout rapport cesse avec l'église, ce fait encore trop fréquent semble tendre à le devenir un peu moins. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'en aucun

centre manufacturier les églises soient moins fréquentées le dimanche par les hommes qu'elles ne le sont dans certains districts ruraux de l'Ile-de-France, de la Champagne, de l'Orléanais, etc. Comme conclusion, on doit signaler, dans le sein des populations vouées à la vie industrielle, un certain retour aux pratiques religieuses, plutôt que des dispositions croissantes à s'en éloigner.

Comment se fait-il donc que nous n'ayons pas eu à constater que la vie fût devenue plus régulière, quand il est si vrai que la morale trouve dans la religion sa sanction la plus sûre? Là comme ailleurs, le désaccord vient de ce que l'observance de certaines formes traditionnelles n'implique pas absolument le triomphe de l'âme sur les tendances vicieuses de la nature. Il est plus facile d'obtenir quelques manifestations extérieures que de réformer la conduite. Le plus grand obstacle, après l'influence des passions, nous a paru consister dans une défiance manifeste envers le clergé. Toutes les fois que, rencontrant des signes de ce sentiment-là, il nous a été possible de le soumettre à l'analyse, nous avons reconnu au fond la crainte de voir le clergé pénétrer trop avant dans le cercle de la vie journalière; comme si quelque chose indiquait sérieusement un pareil danger!

Il est juste de faire observer que l'abstention de toute pratique n'implique pas d'ordinaire des sentiments d'irréligion. On ne doit voir là qu'une négligence qui, toute systématique qu'elle soit, ne ressemble en rien à l'impiété. Si les vérités religieuses pouvaient jamais abandonner l'humanité, elles devraient demeurer en dernier lieu dans le cœur des hommes qui vivent du salaire de chaque

jour, que menacent mille incertitudes, et à qui ces vérités seules offrent les compensations désirables.

On a dit quelquefois que les prédications socialistes, telles qu'elles se produisaient il y a une dizaine d'années, avaient porté un coup mortel à la pensée religieuse. J'avoue que les observations recueillies ne m'ont pas paru confirmer cette allégation. Le socialisme n'avait pas même effleuré les âmes sous ce rapport, et il n'a rien laissé après lui. Il avait pris dans l'Évangile ses idées sur l'égalité et la fraternité, mais c'était pour en exagérer l'application sur le théâtre de la vie présente ; aussi rencontrait-il le christianisme pour adversaire inconciliable. S'il déclarait volontiers la guerre au Dieu des chrétiens, il ne s'est accentué sous ce rapport que dans quelques écrits excentriques qui n'ont point laissé de trace. Sa prétention à bouleverser la société n'a servi qu'à donner du relief à l'enseignement chrétien. Le christianisme n'est pas venu prêcher la ruine des sociétés existantes, il s'est adressé à l'homme pour le régénérer à l'aide d'une nouvelle loi morale d'où la rénovation des lois politiques devait sortir d'elle-même. Le socialisme renfermait l'homme dans l'étroit espace de la vie terrestre, l'idée chrétienne lui ouvre l'éternité. — Appelé au combat, le christianisme pouvait d'ailleurs revendiquer, dans la lutte, les armes mêmes dont les sectes socialistes se servaient pour capter la faveur des populations. Qui mieux que lui pouvait parler de liberté ? La morale du christianisme ne repose-t-elle pas sur le libre arbitre ? Quant à la fraternité et à l'égalité, qui les a apportées au monde, au monde courbé sous le régime du plus odieux esclavage ? Qui a dit

aux hommes : Vous êtes frères? Qui a ouvert aux malheureux, avec une complaisance particulière, les trésors éternels? Quand le socialisme parlait aux masses de leur force pour justifier certaines prétentions, il absolvait d'un seul coup toutes les oppressions de l'histoire; car toutes les oppressions n'ont été que l'abus de la force. Comme, d'ailleurs, aucun système social ne peut se flatter sans folie de mettre l'individu à l'abri du malheur et de la souffrance, il y aura toujours une multitude d'hommes que l'esprit religieux seul pourra soutenir et consoler.

Après l'enseignement religieux, l'instruction proprement dite est un autre moyen de relever l'état des mœurs, moyen moins puissant sans doute, mais qui n'est pas dépourvu d'efficacité. Le développement de l'esprit fortifie le sentiment de la dignité personnelle, et peut arriver ainsi à réagir contre l'habitude des plus grossiers déréglements. Le progrès de l'instruction peut résulter de l'extension de l'enseignement élémentaire, et aussi du mouvement général de la société. Par rapport à l'instruction primaire, nous en sommes réduits, en l'absence de toute publication statistique officielle depuis l'année 1850[1], à des appréciations conjecturales. Ce serait là cependant un des points où la statistique pourrait le plus utilement porter son flambeau. Nos recherches propres ne nous montrent pas de notables développements sous ce rapport parmi la population des fabriques. Nous n'avons pas vu, par exemple, d'améliorations réalisées en ce qui concerne les enfants. De ce côté la situation demeure donc

1. V. la note même volume, page 107.

à peu près stationnaire[1], mais il n'en est pas ainsi du côté qui touche au mouvement social, dont il nous reste à parler.

II.

Caractères actuels du progrès social dans ses rapports avec l'état moral des populations ouvrières.

La civilisation ne développe pas simultanément les éléments nombreux et complexes dont elle se compose. Chaque siècle semble avoir sa mission spéciale. Le progrès s'accomplit successivement dans les diverses branches où est appelée à s'exercer l'activité humaine. A certains moments, par exemple, nous voyons les triomphes, remportés soit dans la carrière des belles-lettres, soit dans celle des beaux-arts, étendre la sphère de l'esprit et entourer une génération d'une étincelante auréole. A d'autres, l'industrie avec ses merveilleuses créations devient le plus actif instrument du développement social. C'est ainsi que se préparent ces grandes évolutions de l'histoire qui viennent témoigner de l'éternelle loi du progrès. Rappelons toutefois que le progrès inhérent à la sociabilité chrétienne diffère radicalement du progrès dans la société antique. Certes l'antiquité avait glorieusement porté l'étendard de l'esprit humain. L'intelligence, mais l'intelligence considérée seulement dans l'individu, y avait reçu un développement prodigieux. Sur toutes les voies ouvertes alors devant ses pas,

1. Disons toutefois que l'enseignemeut du chant s'est développé, et qu'on a vu se multiplier les sociétés chantantes dont l'influence est excellente contre de funestes habitudes.

l'homme atteignit aux limites les plus reculées. Dans la compagnie des penseurs, où trouver des esprits plus universels, des génies plus sublimes qu'Aristote et Platon? Dans le bataillon des conquérants, ne faut-il pas descendre le cours des âges jusqu'au commencement de ce siècle, pour rencontrer un héros qui ait aussi profondément sillonné le monde qu'Alexandre et que César? L'antiquité n'a donc rien à envier au monde moderne quant à la grandeur de quelques personnalités privilégiées; mais combien l'idée chrétienne, en appelant tous les hommes à prendre part au pain des âmes, a ouvert une route plus large et plus féconde! Le progrès a dû dès lors consister dans la participation d'un nombre d'individus de plus en plus considérable aux bienfaits de la société. Ce n'est plus sur le développement de quelques-uns, c'est d'après le développement du grand nombre qu'on a pu mesurer le niveau de la civilisation. Cette expansion, qui laisse à chacun ses fonctions et son rang, constitue le principal caractère de la supériorité des temps modernes sur les plus beaux temps de l'antiquité.



Or, dès qu'on reporte vers notre siècle des regards attentifs, on reconnaît que le mouvement des esprits y a tendu plus que jamais, en mettant à profit l'héritage des âges passés, à élever le niveau social par l'avancement des classes populaires. Quelque perfectionnée que soit l'éducation morale dans une société nombreuse, il y restera toujours des éléments vils; mais l'honneur comme le but de la civilisation c'est qu'il n'y ait plus au moins de vile multitude. Le progrès des classes ouvrières, qui fait l'objet des recherches les plus actives, des préoccupations

les plus constantes de notre époque, est, comme on sait, la conséquence d'un long mouvement. L'affranchissement se trouvait en germe dans ce moyen âge où l'immobilité pourtant paraissait si fortement enracinée. Le travail industriel était resté, plus que tout autre élément de la vie sociale, en dehors de la féodalité; il avait pu en revêtir les formes, il n'était pas indissolublement enveloppé dans ses réseaux. Une issue lui était laissée; c'est par cette issue que les classes bourgeoises, fortes de l'égalité chrétienne, ont échappé peu à peu à la féodalité pour la briser enfin plus tard. L'avénement de la bourgeoisie en 89 manifestait avec éclat la puissance de l'industrie et consacrait le principe du travail. La voie se trouvait naturellement ouverte devant les classes vouées au labeur matériel, non pour les faire sortir de leur rôle, mais pour rehausser ce rôle et en élargir la sphère. Une cause commune réunissait sur ce terrain la bourgeoisie et les masses. Cependant, les conséquences du principe alors triomphant ne pouvaient guère être reconnues et admises de prime abord. La bourgeoisie n'était pas même complétement mûre pour le pouvoir qu'elle conquérait; impuissante à s'imposer à elle-même des règles suffisantes, elle pouvait encore moins discipliner et guider les masses qui grandissaient avec elle. De cette fausse situation sont dérivés la plupart des désordres ultérieurs et les déceptions qui s'y sont mêlées.

Le triomphe du principe du travail s'affermissait pourtant avec une irrésistible énergie. Les guerres du commencement de ce siècle servirent à élever les fils du peuple au niveau des races conquérantes, sur les champs de



bataille de l'Europe. Ce fut là, pourrait-on dire, l'âge héroïque des populations ouvrières, et c'est pour cela, sans doute, que les souvenirs de l'empire remuent toujours si vivement la fibre populaire. Avec le retour de la paix, avec les développements donnés à l'industrie et dont la marche a toujours été ascendante, les populations ouvrières virent s'élargir leur place dans la vie sociale. Ce fait éclate dans l'importance prise par toutes les questions relatives à leurs intérêts. Ces questions-là, fouillées en tous sens, devinrent peu à peu l'objet des plus vives préoccupations publiques. Nous le faisions remarquer tout à l'heure à propos des améliorations concernant l'état matériel : des institutions nouvelles ont été créées, des lois spéciales sont intervenues. On s'est occupé à faire disparaître les inégalités purement factices qui pouvaient affecter, dans les relations industrielles, le rôle du travail, en même temps qu'on a pris soin de faciliter à l'ouvrier l'usage de certains contrats destinés, soit à sauvegarder son intérêt journalier, soit à protéger ses premiers pas dans la carrière ; on a cherché à prévenir des abus dont il avait à souffrir, comme aussi à le protéger contre des éventualités affligeantes ; on s'est efforcé, enfin, dans les limites du juste et du possible, de favoriser l'indépendance du jour présent par la sécurité du lendemain. Répétons-le, rien de plus significatif que ces créations dont l'influence rejaillit si manifestement sur l'ordre moral.

Jamais nous n'apercevons dans l'histoire d'aussi universelles préoccupations, si ce n'est aux moments où l'on sent fermenter quelques-unes des forces vives de la so-

ciété. Quand telle ou telle classe devient l'objet d'investigations multiples, quand des lois, des institutions s'ingénient à réaliser son bien, cette classe a déjà pris une importance réelle et se trouve en état de peser davantage dans l'équilibre des forces sociales. Seulement, le péril est grand dans ces évolutions. La difficulté consiste à y assurer la conservation de l'ordre. L'ordre exige toujours quelques sacrifices de l'individu en vue de l'intérêt de tous et en vue de son intérêt propre, sacrifices indispensables pour maintenir l'harmonie entre le droit et le devoir. Est-il besoin de rappeler combien le droit et le devoir sont inséparables l'un de l'autre? Vainement l'idée du droit se soulève comme une mer en furie; si l'idée du devoir, qui n'est autre chose que le respect du droit d'autrui, ne la contient en la régularisant, elle retombe fatalement sur elle-même dans une complète impuissance. Ces vérités-là ont été mises en évidence, sous les yeux de notre génération, en traits qu'il est difficile d'oublier. Ce n'est qu'après le rétablissement de la sécurité sociale, ou si l'on veut de l'équilibre entre les deux éléments fondamentaux de l'ordre social, — que pouvaient venir les mesures vraiment efficaces pour l'amélioration du sort des populations ouvrières [1].

1. Dans le mouvement des institutions dont nous avons parlé et qui porte l'individu à chercher dans sa propre prévoyance, combinée avec la prévoyance d'autrui, des moyens de faire face à des difficultés ultérieures, il s'est révélé plus d'un indice favorable au progrès moral. Nous indiquons l'idée qui, renonçant à emprisonner les sociétés de secours mutuels dans le cercle des membres appelés à en profiter, laisse un libre accès à quiconque veut prêter son concours. C'est la preuve que l'on conçoit la solidarité qui unit

Un fait des plus rassurants pour tous ceux qui ne séparent point le développement intellectuel du perfectionnement moral ressort de l'histoire des populations ouvrières à notre époque. Aux jours où nous avons eu à constater des excès vraiment sauvages, ce n'est pas au sein de nos grandes cités qu'ils éclatent. Les instincts les plus grossiers se font jour dans de petites localités ou dans des districts montagneux et d'un accès difficile. Cela vient de ce que les ouvriers des grandes villes se ressentaient davantage de l'expansion des lumières dans le pays, de ce qu'ils avaient insensiblement ouvert leur âme à l'influence des idées générales qui sont le juste orgueil de la civilisation moderne. Le développement des intelligences populaires est donc bien le plus solide rempart qu'on puisse donner à l'ordre social. Des faits irrécusables sont venus témoigner d'une profonde connexité existant entre l'instruction individuelle et l'ordre social. De telle sorte que la cause de l'esprit humain sort victorieuse des orages de notre temps. L'influence de notre sociabilité est encore manifeste de ce côté-là.

Nous ne prétendons pas soutenir que c'est en France qu'on trouve le plus d'instruction proprement dite dans le sein des classes ouvrières. Il y a d'autres pays où,

les hommes. L'assistance, sous toutes ses formes, se rehausse à ce point de vue, sans rien perdre de son caractère. Que la tendance de l'humanité soit de grouper en faisceaux un nombre de plus en plus grand d'intérêts, l'histoire est là pour en témoigner. Les besoins, nés de cette tendance à notre époque, germaient dans un sol remué de fond en comble par la révolution qui s'est opérée dans l'industrie depuis cinquante ans et par le travail intellectuel des siècles derniers.

sur un chiffre donné de population, l'on compterait peut-être plus d'individus sachant lire et écrire; il n'y en a point où les esprits soient ouverts à plus d'idées, où le niveau de la pensée générale soit plus élevé. C'est là ce qui fait la supériorité si incontestable de la sociabilité française, et sa haute influence dans le monde. Sous ce rapport, le mouvement est continu. Sans doute, les progrès accomplis n'impliquent pas qu'il n'y ait plus de germes périlleux, ni qu'il ne reste plus aucune chance à de funestes entraînements. Il faudrait, pour concevoir une telle pensée, oublier à la fois et les conditions de la nature humaine et les enseignements de l'histoire. Cependant, les progrès accomplis suffisent pour justifier l'opinion que notre âge a effectivement vu s'élargir la sphère où rayonne le flambeau de la civilisation, en même temps que des faits nouveaux témoignent que cette sphère s'élargit encore chaque jour. La devise dans laquelle se résument toutes les aspirations contemporaines pourrait se formuler ainsi : *Le progrès, c'est l'accroissement du bien de tous.*

FIN

NOTES

RELATIVES AU DEUXIÈME VOLUME

Annexes au livre VI, chap. I, LES OUVRIERS DE LYON

1° *Lettre adressée à l'auteur par M. Chégaray.*

Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt le travail publié par vous sur la situation morale et politique des classes ouvrières à Lyon. C'est une étude également consciencieuse et pénétrante sur des faits complexes généralement peu connus et bien déplorablement défigurés par l'esprit de parti et les plus mauvaises passions. Je les ai vus de trop près, à leur origine, pour n'avoir pas été frappé de ce que vous exposez si bien après l'avoir si bien observé. Je crois qu'il importe qu'aucun des éléments de cette grande étude ne vous manque, et je me permets en conséquence de mettre sous vos yeux un petit recueil qui contient de nombreuses pièces coordonnées et publiées à un point de vue de défense personnelle contre d'infâmes et absurdes calomnies, mais qui ne sont cependant pas sans quel-

que intérêt pour plusieurs des détails de l'histoire de Lyon de 1832 à 1835 [1].

Vous y trouverez la complète justification de plus d'une de vos appréciations.

Veuillez agréer, etc. CH. CHÉGARAY,

Avocat général à la Cour de cassation, ancien procureur du roi à Lyon, ancien député et représentant.

Paris, 8 août 1852.

2° *Préambule d'un règlement intitulé Constitution du mutuellisme.*

Le travail est la première nécessité de l'homme ; par le travail il se soustrait à l'humiliation de vivre à la charge d'autrui ; il se procure la faculté d'être indépendant, d'être affranchi de l'influence des passions basses et honteuses ; par le travail tout s'embellit, se féconde, s'utilise. C'est pour en échanger les produits que se sont établis les rapports sociaux. Le travail est une source de paix et de prospérité ; il anoblit tous ceux qui s'y livrent avec ardeur.

Les résultats du travail sont trop avantageux au monde entier pour que celui pour lequel il est l'unique ressource puisse et doive toujours travailler ; la nature assigne un terme où les facultés physiques n'ont plus assez de force et d'aptitude pour supporter les fatigues et les soins d'un travail assidu. A cette époque le repos qui est nécessaire à l'existence est un droit, car les hommes n'ont pas été créés pour servir sans compensation à quelques-uns, mais pour que tous se servent mutuellement. Les travailleurs dont l'existence semblait servir d'instrument à l'avidité des hommes guidés par l'égoïsme ont dû rechercher les moyens de conquérir la jouissance de ce droit imprescriptible consacré par la nature : le repos, après un long travail. Instruits par l'expérience, ils ont placé leur espoir et recherché leur force dans l'association ; mais l'association n'au-

1. Malgré les expressions trop bienveillantes que contient cette lettre sur notre travail, nous avons cru devoir à la mémoire d'un magistrat fort honorable et fort estimé de la reproduire ici. Le recueil dont il y est question est intitulé : *Pièces justificatives produites par M. Chégaray dans son procès contre l'*Éclaireur des Pyrénées.

rait qu'une existence éphémère, si elle n'avait pour base que les intérêts matériels : il faut aussi qu'elle s'occupe des intérêts moraux, sans lesquels les premiers ne peuvent avoir ni charme ni sécurité. C'est ainsi qu'a été fondé le mutuellisme. Les membres qui le composent y doivent acquérir la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs généraux et particuliers comme hommes et comme travailleurs. L'amélioration physique doit être la conséquence inévitable de l'union, de l'ordre; mais pour que l'erreur, l'orgueil, l'esprit de rivalité, la négligence, ne viennent pas élever des obstacles sans cesse renaissants et rendre nuls les sacrifices qu'ils s'imposent, les mutuellistes ont voulu qu'une constitution réglât les attributions des différentes fonctions de leur Société, comme les devoirs de tous les frères en général...

En conséquence, le ban fraternel du mutuellisme, pour que sa puissance ne soit jamais méconnue, pour que ses opérations générales ne soient que le résultat de sa volonté libre et bien exprimée, décrète au nom de l'honneur, et pour qu'on l'exécute fidèlement, la Constitution suivante, basée sur les principes d'équité, d'ordre, de fraternité, d'éducation, de secours et d'assistance.....

Annexe au livre VII, chap. I, LES OUVRIERS DES CÉVENNES.

Sur le patois usité parmi les ouvriers de Nîmes.

Le patois de Nîmes a quelques diminutifs marqués d'un *d*. Le diminutif en patois n'indique pas toujours la petitesse de l'objet, il en exprime la grâce, la gentillesse; c'est une expression de tendresse, de pitié, etc., etc. Les *ch* se prononcent *tch*; les *g*, les *j* : *dg*, *dj*. Les diphtongues *aou*, *eou*, *oou*, *ieï*, *aï*, etc., n'ont pas d'équivalent en français; des Italiens, voire des Allemands, les prononceraient mieux que des Parisiens. Le Français, par exemple, prononce le nom de Mittau, ville de Courlande, séjour de Louis XVIII, *Mitto*; l'Allemand dira *Mittaou* : c'est la prononciation patoise.

L'idiome du Bas-Languedoc n'a pas d'*e* muet pour les rimes féminines, ce sont des *a* muets, comme les prononce l'Italien dans ses spondées, c'est-à-dire tenant un peu de l'*o*. Quelques personnes même écrivent ces finales en *o*; mais comme on n'appuie pas sur

la finale, ce son est difficile à noter ; on le sent, on ne peut l'exprimer. Quand on veut frapper sur l'*à*, comme dans les infinitifs des verbes *cridà* (crier), *pourtà* (porter), on met un accent à l'exemple des Italiens. L'*i* se prononce toujours *i* comme dans *imiter*, et jamais *ai* comme dans *ainsi ; u* se prononce comme dans *une*, etc. Enfin, le patois de Nîmes possède une prosodie qui fait chanter les longues et les brèves, tandis que le français n'en a presque pas. Mais le français vient altérer chaque jour davantage l'originalité du languedocien.

Les langues du Midi, l'espagnol, l'italien, le languedocien, ont un caractère, un accent, qui leur sont propres, comme les langues du Nord en ont un. Le français ne possède ni la *morbidesse* des langues méridionales, ni la dureté, l'accent guttural des langues du Nord ; il n'a pas non plus le naturel et l'originalité des langues laissées à elles-mêmes ; mais il a la perfection des langues *travaillées* et progressivement enrichies, tandis que les patois méridionaux ne font que s'appauvrir de plus en plus.

Annexe au livre VIII, chap. III et chap. VI,

SUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE. — SUR LE RAPPORT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE.

Extraits d'une note sur la Société de secours mutuels des ouvriers chapeliers de Paris, rédigée par un membre de la Société (1852).

En 1814 les ouvriers chapeliers fouleurs avaient posé les bases d'une Société de secours mutuels dans la chapellerie. Quelques années plus tard, les ouvriers approprieurs conçurent de leur côté l'idée de se constituer en Société ; cette idée fut mise à exécution le 15 mai 1820, époque de la formation régulière de la société dite : *Bourse auxiliaire des approprieurs chapeliers de Paris.* Les démarches nécessaires avaient été faites à cet effet auprès de l'autorité. Il était facile alors comme aujourd'hui de démontrer que le chômage à époques fixes, dans notre état, et surtout en hiver, était la source d'une misère extrême, de maladies même, et de la démoralisation qui en est la triste conséquence ; puisque la pré-

voyance personnelle n'était pas dans les mœurs ni dans le caractère de la plupart d'entre nous, il pouvait y être suppléé par la prévoyance mutuelle. La Société fut autorisée.

Il est nécessaire de savoir que la chapellerie se divise en trois catégories distinctes : *foule*, *appropriage* et *tournure*. Avant 1848, ces diverses catégories avaient chacune leur société de secours mutuels ; *l'appropriage* en avait même deux. Lorsqu'il fut question, sous le Gouvernement provisoire, de chercher le moyen d'organiser le travail, la chapellerie, comme les autres corporations, eut ses délégués au Luxembourg ; il y en eut un par société de secours mutuels, c'est-à-dire quatre. Ce nombre de quatre délégués pour une seule corporation provoqua une explication, de laquelle résulta la fusion des quatre sociétés en une seule. Mais la fusion faite, il restait à vaincre une difficulté, qui en était la conséquence : il fallait arriver à un tarif unique, attendu qu'il ne pouvait y avoir plusieurs prix pour le même travail, dans la même société ; car *un des plus grands bienfaits de notre institution a été de détruire chez nous la concurrence que se font entre eux les ouvriers d'autres professions dans le prix des façons.*

Il fut en conséquence nommé une commission chargée d'établir un tarif en rapport avec les circonstances. Lorsque ce travail fut terminé, on le présenta à MM. les patrons, qui se concertèrent après en avoir pris connaissance. La majorité le signa; les autres s'y refusèrent. Notre intérêt, favorisé par les circonstances, ne laissait aucun doute sur le parti à prendre; le tarif fut maintenu. De cet état de choses sortit la grève partielle de 1848 [1], la seule que nous ayons soutenue, et qui, du reste, n'a produit aucun résultat avantageux, si ce n'est cependant la preuve qu'une grève est toujours pour l'ouvrier une source de misère et de privations, et entraîne quelquefois la perte d'une industrie au profit de l'étranger. Chez nous maintenant, c'est chose jugée; nous nous en rapportons désormais à la sollicitude bienveillante de l'administration supérieure.

J'arrive à la formation de la Société telle qu'elle existe aujourd'hui en vertu d'un acte notarié passé entre les patrons et les ouvriers. Il est bon de savoir auparavant que, pendant qu'une grande partie des ouvriers travaillaient dans les ateliers dont les chefs avaient signé le tarif, et que l'autre partie faisait grève, MM. les patrons non signataires formèrent une société dite *philanthropique;* ils eurent pour adhérents quelques ouvriers restés fidèles à leur

1. Les ouvriers cessèrent de travailler chez ceux des patrons qui n'avaient pas signé l'arrangement intervenu.

ancien atelier; ils formèrent d'autres ouvriers à l'aide de ceux-là; quelques membres mêmes de la société générale se rendirent à l'appel qui leur avait été directement adressé par quelques chefs d'établissement. La grève s'étant enfin terminée, on rentra dans les ateliers. Comme on pouvait craindre que le contact des ouvriers des deux sociétés, la *Société générale* et la *Société philanthropique*, ne devînt un sujet de querelles, on proposa la fusion. Les patrons y acquiescèrent avec empressement; ils s'offrirent spontanément à coopérer aux bienfaits de la société en la dotant d'une caisse de retraites, et ils proposèrent 25 centimes par semaine et par homme travaillant chez eux. Ces conditions furent acceptées et la société générale fut constituée de nouveau par acte notarié. C'est sur ces bases qu'elle fonctionne depuis lors.

Il est évident qu'une société dont l'origine remonte aussi haut a dû se créer des charges, surtout en pensions. Malgré cela, l'esprit d'association ne s'effraie pas; au contraire, la cotisation étant perçue au marc le franc du gain par semaine, le jeune paie pour le vieux, l'homme vigoureux pour l'homme faible. S'il y a beaucoup de sociétaires sans ouvrage, le gain est taxé en conséquence. (Suit un compte de l'opération.)

Il résulte de l'application de cette mesure, poursuit l'auteur de la Note, que la somme de travail à faire dans les mortes saisons se trouve répartie entre un plus grand nombre d'ouvriers. Ce n'est que lorsqu'il est bien démontré que l'ouvrier n'a pu se placer, que la société lui paie 9 francs par semaine. Cet état de choses est le fruit d'une longue expérience; personne ne s'en plaint. MM. les patrons eux-mêmes y trouvent leur compte, attendu que, lorsqu'ils ont besoin d'un ouvrier, ils savent où le trouver et ils savent en même temps qui ils prennent. La société est responsable de la probité de ses membres, et, autant que cela est possible, de leur capacité. Cette garantie est, du reste, la première cause de la prépondérance de la chapellerie parisienne, et, je dirai mieux, de la chapellerie française.

Annexes au livre VIII, chap. V, SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

1° *Extrait d'un Rapport sur la situation des ateliers d'apprentissage établis dans la province de la Flandre occidentale* (Belgique), 1853.

Il existe en ce moment dans la Flandre occidentale trente-neuf ateliers d'apprentissage. Neuf sont confiés à des industriels qui ont passé un contrat avec le gouvernement, trente et un sont dirigés par des commissions directrices, et tous les industriels sont admis à y faire travailler. La préférence est donnée à ceux qui présentent les conditions les plus favorables à l'ouvrier. Dans ces différents ateliers, 815 métiers sont en activité. Les commissions directrices ont, en outre, distribué au delà de 2,671 *battants*, *navettes* et *temples* perfectionnés aux tisserands qui ont achevé leur instruction professionnelle aux ateliers. Les dépenses de ces établissements ont considérablement diminué : en 1848, elles s'élevaient pour 16 ateliers à 114,953 fr. 41 cent.; en 1852, elles ont été réduites à 40,921 fr. 66 cent., bien que le nombre de ces institutions ait été plus que doublé. La province et les communes où ces établissements sont érigés interviennent pour un cinquième dans les dépenses. (Suivent des détails particuliers à chacun des ateliers existants.)

2° *Extrait d'une note sur l'école professionnelle de Mulhouse* (1860).

L'école professionnelle de Mulhouse, fondée en 1854, a pour objet de préparer directement les jeunes gens aux carrières de l'industrie et du commerce en leur faisant commencer l'apprentissage de leur future profession, en même temps qu'ils reçoivent une culture générale par l'étude des sciences et des lettres. L'école professionnelle comprend, comme les colléges, dix années d'études; elle reçoit les enfants dès l'âge de 8 ans pour les initier à l'usage des langues vivantes. Son organisation est exactement modelée sur le plan d'études des lycées, sauf qu'elle remplace l'étude du latin et du grec par celle de l'allemand et de l'anglais, et que, durant les deux dernières années, ses élèves suivent les cours de l'école supérieure des

sciences appliquées, tout en recevant dans l'école professionnelle des leçons de répétition sur les cours de mathématiques et un enseignement pratique complémentaire. (Cours spéciaux de technologie: Organes des machines. — Machines à vapeur. — Filature et tissage. — Chemins de fer. — Apprêt et teinture des étoffes. = Travaux manuels dans un atelier de constructions mécaniques; forge, ajustage, montage; modelage en bois. — Manipulations chimiques. — Croquis et plans de machines; projets calculés et exécutés par les élèves d'après les cotes données par l'ingénieur, etc.

En somme, trois séries d'études sont suivies simultanément : 1° *Un enseignement grammatical et littéraire* très-complet, dont l'étude de la langue française est la base, et dans lequel l'anglais et l'allemand jouent le rôle réservé au grec et au latin dans les études classiques, sauf que ces langues modernes sont aussi apprises au point de vue usuel et de manière à ce que les élèves sachent les parler. Les chefs-d'œuvre des écrivains de l'antiquité sont étudiés dans les plus célèbres traductions allemandes ou anglaises, concurremment avec ceux des littératures modernes. Un cours de rhétorique donné à l'école professionnelle et un cours de littérature couronnent cette partie de l'enseignement. L'histoire et la géographie sont enseignées conformément aux programmes des lycées. 2° *Un enseignement scientifique* comprenant en fait de mathématiques, de physique, de chimie et d'histoire naturelle, tout ce qui est exigé pour les épreuves du baccalauréat ès sciences, avec plus de développements pour la géométrie descriptive, la mécanique et la chimie, et en y ajoutant encore les éléments de géométrie analytique nécessaires pour l'admission à l'école centrale des arts et manufactures. 3° *Un enseignement technique* comprenant les cours pratiques ci-dessus énoncés et les travaux d'ateliers, entre lesquels les élèves peuvent se partager suivant les probabilités de leur future destination. Ceux qui sont destinés au commerce remplacent les travaux d'ateliers par des exercices de comptabilité, des cours de notions de droit commercial et de correspondance dans les trois langues ci-dessus indiquées. Naturellement, l'élément littéraire domine dans les classes élémentaires et moyennes, tandis que dans la division supérieure les études scientifiques, les travaux d'application prennent la plus grande partie du temps des élèves. A la différence de ce qui se pratique dans les écoles d'arts et métiers, on ne donne aux travaux pratiques que la moindre partie du temps, deux heures par jour en moyenne.

Nota. — Comme l'école professionnelle de Mulhouse ne reçoit

que les enfants des classes supérieure et moyenne de l'industrie, nous n'avions pas eu à la mentionner au chapitre v du livre VIII, consacré aux institutions destinées aux ouvriers. C'est par le même motif que nous n'y avons rien dit de l'*École préparatoire* à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, si habilement dirigée par M. le docteur A. Penot. Nous l'avions citée d'ailleurs dans le chapitre des ouvriers de l'Alsace, t. Ier, livre III, chapitre Ier. Il n'est pas inutile cependant d'indiquer ici que l'*École préparatoire* a compté l'année dernière près de 700 auditeurs répartis entre les différents cours, qui sont tous publics et gratuits, à l'exception des leçons de dessin. Ce succès laisse subsister les observations que nous avons présentées plus haut sur le rôle de l'université dans l'enseignement technique ; il montre ce que ce rôle peut avoir d'utile, sans couvrir ce qu'il a nécessairement d'incomplet au point de vue professionnel. Les cours annexés à l'école supérieure, et qui s'adressent spécialement aux ouvriers, sont des cours de chimie, de physique, d'histoire de France et tout particulièrement d'hygiène. Les auditeurs sont toujours très-nombreux, quoique la plus grande partie de la population ouvrière de Mulhouse qui ne parle que l'allemand en soit forcément exclue. Déjà quelques années avant l'ouverture de cet enseignement, il était fait par M. le docteur Penot un cours de physique et un cours de chimie que les ouvriers suivaient en très-grand nombre, avec l'assiduité la plus louable. On n'a fait que développer ce premier essai.

3° *Extrait d'une lettre adressée à l'auteur sur l'instruction dans quelques localités du Midi.*

Il n'y a pas eu à ma connaissance depuis votre dernier voyage dans nos départements méridionaux de fait qui mérite d'être signalé en ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel à l'usage des classes ouvrières. Le progrès manque. — Quant à l'instruction ordinaire pour les enfants des fabriques, je ne crois pas non plus à un développement très-sensible, si l'on prend les choses dans leur ensemble. Mais sur deux ou trois points isolés, on peut indiquer quelques améliorations. Il y en a eu peut-être à Nîmes, par exemple, et certainement à Mazamet. Dans cette dernière ville les fabricants ont montré sur ce point, comme sur tous ceux qui se rattachent à la loi sur les enfants des manufactures, une bonne volonté réelle stimulée d'ailleurs par le zèle de l'inspecteur M. Estelle.

D'excellents exemples ont été donnés, notamment par la fabrique la plus importante de cette cité et même de tout le Midi, par celle qui est prompte à se mettre au niveau de tous les progrès, la fabrique de M. Cormouls-Houlès. Je ne dis rien de la petite principauté industrielle de Villeneuvette, où l'on continue à se préoccuper avec zèle de l'instruction primaire pour les enfants ; ici les conditions données sont toutes spéciales. Le propriétaire, M. Casimir Maistre, maintient soigneusement les traditions depuis longtemps en honneur dans cette manufacture dont vous avez décrit si exactement la curieuse organisation, et qui s'est toujours distinguée par un esprit en quelque sorte patriarcal....

FIN DES NOTES

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

LIVRE SIXIÈME

RÉGION DU SUD-EST

LIVRE SEPTIÈME

RÉGION DU MIDI

LIVRE HUITIÈME

L'ÉTAT DES POPULATIONS OUVRIÈRES EST-IL EN VOIE DE S'AMÉLIORER? — MOYENS D'AMÉLIORATION.



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

